
Stanford University Libraries
3 6105 126 580 740

LIEUTENANT-COLONEL BOUINAIS

DE L'INFANTERIE DE MARINE

DE HANOÏ A PÉKIN

NOTES SUR LA CHINE

AVEC UNE PRÉFACE DE

M. A. RAMBAUD

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS



BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS

PARIS — 5, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY — 18, RUE DES GLACIS

1892



DE HANOÏ A PÉKIN

NOTES SUR LA CHINE

OUVRAGES DE M. BOUINAIS

Guadeloupe physique, politique, économique. 1 vol. in-18. Paris, Challamel.

(Cet ouvrage a obtenu deux médailles aux Congrès de Lyon et de Bordeaux.)

Carte de la Guadeloupe imprimée en chromolithographie en 11 couleurs. Paris, Challamel.

La Cochinchine contemporaine, conférence faite à la Société de géographie commerciale de Paris. (*Bulletin de la Société.* Ann. 1883). Paris.

Les Français en Indo-Chine, conférence faite à la Société de géographie de Rochefort. (*Bulletin de la Société.* Année 1883-1884.) Rochefort.

La Basse-Cochinchine et les intérêts français en Indo-Chine, conférence faite à la Société normande de géographie. (*Bulletin de la Société.* 1884.) Rouen.

OUVRAGES DE MM. BOUINAIS ET PAULUS

La Cochinchine française contemporaine. 1 vol. Paris, Challamel.

Le Royaume du Cambodge. *Revue maritime et coloniale,* octobre 1884, et *Journal officiel de la République française,* octobre et novembre 1884. 1 vol. Paris, Berger-Levrault et Cie.

La Législation franco-annamite. *Revue critique de législation,* 1884.

La Marine et les troupes coloniales en Cochinchine. *Revue maritime et coloniale.* Paris, 1884.

Le Protectorat du Tonkin, géographie physique, politique, économique. *Bulletin de la Société des études maritimes et coloniales,* août-septembre-octobre 1884, et *Revue maritime et coloniale,* janvier 1885. 1 vol. Paris, Baudoin.

Le Royaume d'Annam. *Revue maritime et coloniale,* juin 1885. 1 vol. Paris, Baudoin.

(*Le Royaume du Cambodge, le Protectorat du Tonkin* et *le Royaume d'Annam* ont obtenu du Ministère de la marine une médaille d'or en 1885.)

L'Indo-Chine française contemporaine. 2 forts vol., 3 cartes, 12 dessins. 1885. Paris, Challamel.

(Cet ouvrage a été honoré d'une souscription de 2,500 fr. par la Cochinchine.)

La France en Indo-Chine (résumé du précédent). 1 vol. in-18. Paris, Challamel.

Carte du Tonkin, par le commandant Bouinais et le capitaine Schillemans. Paris, Baudoin.

LIEUTENANT-COLONEL BOUINAIS

DE L'INFANTERIE DE MARINE

DE HANOÏ A PÉKIN

NOTES SUR LA CHINE

AVEC UNE PRÉFACE DE

M. A. RAMBAUD

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS



BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS

PARIS | NANCY
5, RUE DES BEAUX-ARTS | 18, RUE DES GLACIS

1892

A

MONSIEUR ALFRED RAMBAUD

CONSEILLER GÉNÉRAL DU DOUBS

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PRÉFACE

L'auteur de *Paris à Hanoï* est avant tout un soldat[1]; il a prouvé qu'il pouvait être, à l'occasion, un diplomate, car il a été l'un des commissaires chargés, en conférence avec les négociateurs chinois, de déterminer la frontière qui à l'avenir séparera l'Empire du Milieu de nos provinces tonkinoises. Son service de l'infanterie de marine l'a promené dans la plupart de nos colonies; c'est de lui qu'on peut dire qu'il a « vu les mœurs et les villes de beaucoup d'hommes », Il ne s'est pas borné à les voir en courant; il les a étudiées avec toutes les ressources et les curiosi-

1. M. Boüinais a débuté comme hussard aux armées du Rhin et de la Loire en 1870; entré ensuite à Saint-Cyr, il en est sorti dans l'infanterie de marine.

tés de l'esprit moderne ; tour à tour géographe, linguiste, économiste, pénétrant les institutions, les religions, les lois, les coutumes, les idées des peuples de toute couleur. Si un ordre de la Marine le fait séjourner aux Antilles, il publie la *Guadeloupe physique, politique, économique,* que les congrès de Lyon, de Bordeaux et de Rouen honorent de deux médailles et du prix Lareinty, et il dresse la meilleure carte de cette colonie. Notre empire indo-chinois semble l'avoir plus vivement encore passionné. Dans ces pays, auxquels les rudes campagnes de 1883 à 1885 ont contribué à faire un renom d'insalubrité meurtrière, il a longtemps séjourné. Notre nouveau gouverneur général en Indo-Chine déclarait naguère qu'il était urgent de travailler à refaire à la colonie une meilleure réputation ; le colonel Boüinais y travaille de son mieux, en prouvant qu'on peut y aller, en revenir, y retourner, et qu'un Français peut même n'y rien perdre de son activité d'esprit. Il a prêché

d'exemple, ce qui est le meilleur, et il a prêché aussi de la parole, ce qui n'est point à dédaigner. Ses conférences à Paris, à Rochefort, à Rouen, dans toutes les sociétés et congrès géographiques ne se comptent plus. Son œuvre capitale, devenue classique sur la matière, ce sont deux solides volumes sur l'*Indo-Chine française contemporaine,* où la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam, le Tonkin, sont étudiés à tous les points de vue : histoire, géographie physique, géographie politique, géographie économique. Je serais ingrat envers lui si je ne rappelais ici la remarquable notice sur l'Indo-Chine française, qui m'a valu l'honneur de le compter au nombre de mes collaborateurs de la *France coloniale,* éditée par Armand Colin.

I

Le colonel Boüinais a été l'un des premiers à comprendre que, si vastes que soient nos pos-

sessions d'Indo-Chine, ce serait d'une politique à courte vue que d'y renfermer nos préoccupations et notre activité. La principale conséquence des événements qui, de 1874 à 1885, se sont développés dans les vallées du Mékong et du Fleuve-Rouge, ce n'est pas seulement d'avoir soumis à la domination ou au protectorat de la France environ quatre cent soixante mille kilomètres carrés et près de vingt millions d'indigènes à peau de safran : c'est surtout de nous avoir constitués les voisins continentaux de l'immense Empire du Milieu. Nous sommes en Asie les limitrophes de la Chine, comme nous le sommes en Europe de l'Allemagne. Un tel voisinage avec un tel voisin soulève des problèmes vastes et compliqués : heureusement pour la France indochinoise, à la différence de ce qui se passe pour la France européenne, les préoccupations de défense militaire ne sont pas au premier plan : le voisin est ici aussi essentiellement pacifique que l'autre est essentiellement belliqueux. Sans que

nous négligions le souci de notre protection, ce sont d'autres questions qui viennent le primer.

Être les voisins du plus grand empire du globe, sinon par son étendue, du moins par le chiffre colossal de sa population ; l'avoisiner, non plus par l'occupation de quelque ilôt en vue de son littoral, comme les Anglais à Hong-Kong ou comme les Portugais à Macao, mais bien par une frontière continentale de près de mille kilomètres de développement, sur une distance à peu près égale à celle qui sépare Dunkerque de Perpignan, — c'est là un fait politique de première importance. Il est nouveau pour nous ; il ne date que du second traité de Tien-Tsin (1885) ; nous ne nous sommes pas encore faits à cet état de choses : nous n'avons pas eu le temps d'y faire toutes nos réflexions, d'en tirer toutes les conséquences, certaines inquiétantes, la plupart heureuses pour nous, si nous savons en profiter.

S'être fait, à force de combats et de négociations, le voisin de la Chine, et en rester là, sans

chercher à en tirer avantage, ce ne serait pas digne d'un pays comme la France.

Le premier devoir qui s'impose à nous, en cette situation nouvelle, c'est d'apprendre à bien connaître la Chine. Il faut, mais pour d'autres raisons, que nous la connaissions aussi bien que nos voisins du continent européen. Autrefois, quand nous ne touchions à elle que par son extrême contour, uniquement parce que nous avions dans ses ports des églises, des comptoirs et des consulats, nous pouvions nous contenter à son sujet de notions superficielles. Nous pouvions laisser le soin à nos missionnaires, à nos marchands, à nos diplomates, de se renseigner plus exactement en ce qui intéressait plus particulièrement chacun d'eux. Dans le vague énorme de nos connaissances générales, il suffisait que les rapports sur la *Propagation*, le bilan de nos importations et exportations, le texte et la jurisprudence de nos traités, pour trois groupes d'ailleurs très restreints de lecteurs, présentassent une certaine précision.

Aujourd'hui il n'en va plus de même. Du fait que nous confinons à la Chine, il résulte que rien de ce qui la concerne ne doit nous rester étranger. Nous avons dans cet Extrême-Orient, entre tous les peuples de l'Occident européen, une situation privilégiée, privilégiée pour le souci comme pour le profit. Seule la Russie a une situation qui présente quelque analogie avec la nôtre. Encore elle n'avoisine, par les provinces les plus désertes de son empire, que les provinces les plus désertes de la Chine : elles ne s'opposent, l'une à l'autre, que leurs points les moins vulnérables ; elles ne se confinent que par des régions peuplées de nomades ou de demi-nomades, qui, sous des étendards différents, vivent à peu près de la même vie ; des régions où les événements se meuvent avec lenteur et d'un pas de caravane, où il est permis de compter sur les tampons de l'espace sans borne et du temps sans valeur, où rien de décisif ne se produira rapidement. La France indo-chinoise, au contraire, avec son ter-

ritoire relativement restreint, avec ses frontières continentales si rapprochées des rivages, ses populations denses et laborieuses, ses garnisons européennes groupées autour du drapeau qui engage partout où il se déploie l'honneur du pays, confine à trois des provinces les plus peuplées et les plus riches du Céleste-Empire. Ce sont le Yunnan, le Kouang-Si et le Kouang-Toung, régions plus précieuses pour la Chine que toutes les steppes de la Mongolie et de la Dzoungarie, et où elle a su, à un moment, accumuler ses armées les plus braves et les plus disciplinées, ses chefs les plus entreprenants, son matériel de guerre le plus perfectionné. C'est là que les nouvelles volent sur les fils électriques, pour retentir aussitôt dans la presse du monde entier ; c'est là que l'histoire et la guerre marchent vraiment avec une rapidité moderne ; c'est là un des points les plus vivants, les plus sensibles et les plus sonores de l'Asie.

Apprendre à connaître nos voisins, ce devait

être le premier souci d'un esprit aussi épris de l'Indo-Chine que le colonel Boüinais. On devine avec quel empressement il saisit l'occasion de dépêches à porter des confins du Kouang-Toung au ministre de France à Pékin.

En cheminant, suivant sa coutume, il observe; et observant, il prend des notes. C'est ce qui nous vaut le présent livre : *De Hanoï à Pékin*.

Avec lui, nous touchons successivement à Hong-Kong, ce rocher stérile dont les Anglais ont su faire une florissante cité; à Canton, la première métropole céleste, dont l'action s'exerce sur nos frontières du Tonkin; à Shanghaï, qui fourmille, plus que tout autre port chinois, de comptoirs européens; à Tien-Tsin, où si souvent nos négociateurs, aux prises avec ceux du Tsong-li-Yamen, ont dû faire leur école de patience. Nous franchissons les barrages du Peï-ho, que firent, il y a trente et un ans, sauter nos explosifs; nous traversons les champs de bataille de l'aventureuse expédition de 1860; nous passons sur le

pont de Palikao ; nous faisons notre entrée dans Pékin, « la grande résidence du Nord ».

Il y a là des pages qui, dans la forme facile d'un journal de voyage, sont d'un pittoresque saisissant. Elles nous donnent l'illusion que nous foulons de nos pieds le sol du mystérieux empire, que les multitudes d'hommes jaunes aux longues tresses défilent sous nos yeux, que dans les eaux du Yang-tsé-Kiang nous croisons les flottilles de jonques, ballottées dans le remous de steamers européens ; qu'en un mot nous touchons et palpons la Chine et les Chinois. C'est un pittoresque sincère, tout d'exactitude et de précision, et qui n'a pas de pitié pour nos illusions et nos mirages d'Orient. Dans Pékin, que nos imaginations sont enclines à magnifier et à faire resplendir de toutes les colorations du prisme, l'auteur impitoyable nous décrit la lèpre des ruines alternant avec la vulgarité des constructions nouvelles ; l'aspect monotone des maisons basses, et l'ennui naissant de l'uniformité ; la décadence du fameux Observa-

toire impérial, où il ne manque aux lunettes astronomiques que leurs verres; la malpropreté de la populace et des rues, « où grouillent d'innombrables chiens sales et maigres »; les « ruelles infectes, à peine assez larges pour laisser passer une voiture »; le « Pont des mendiants », où s'étale le prolétariat des deux sexes, à peine couvert de haillons remplis de vermine et rôtissant ses plaies au soleil; en un mot, un Pékin qui rappelle trop souvent le Paris des truands; et, au lieu de la métropole colossale que nous nous figurions, éclipsant celles d'Europe et d'Amérique par le chiffre fabuleux de sa population, une ville de tout au plus six cent mille âmes. Quant au Palais d'été, ce rêve des *Mille et une Nuits,* c'est un amas de kiosques, de pagodes et de pavillons, et, plusieurs de ceux-ci ayant été construits par les missionnaires de la célèbre Société, c'est du style jésuite qu'ils offrent à nos admirations, parmi les ruines encore non relevées qu'a faites la visite anglo-française de 1860.

Ce n'est pas uniquement pour faire concurrence aux pages exotiques et colorées d'un Pierre Loti que le colonel Boüinais a écrit ce livre. Entre deux descriptions, le militaire, le politique, l'économiste reparaît. C'est tantôt, à propos de Hong-Kong, un parallèle entre la dévorante activité des négociants anglais en Extrême-Orient et la nonchalance ou le trop petit nombre des nôtres ; tantôt, à propos de Canton ou de Shanghaï, l'exposé précis de ce qu'est le commerce d'Occident dans les ports de l'empire, de ce qu'est la vie des Européens dans ces quartiers clos qu'on appelle des *concessions*, et qui sont la part du feu qu'ont bien voulu faire les Célestes, forcés de recevoir les diables étrangers sur leur littoral ; à propos de Pékin, des pages pleines d'observation et de pensées sur l'armée, la marine, les religions de la Chine, les partis et les intrigues de la cour impériale, les rivalités du corps diplomatique.

Partout des vues justes et des conseils prati-

ques. Voilà le Fleuve-Rouge, qui met notre Tonkin en communication directe avec le Yunnan. Cette situation merveilleuse, « si les Anglais l'avaient, comme ils en profiteraient ! Mais, ajoute l'auteur avec une pointe d'amertume, nous ne voulons pas appuyer sur le sujet. » Il n'y appuie pas ; mais il y revient presque en chacun de ses chapitres. Pourquoi, nous, qui comptons parmi les premiers arrivés sur les côtes du Céleste-Empire, sommes-nous partout distancés par de nouveaux venus, par les Anglais, par les Allemands, par les Américains? Tout ce qu'a entendu, tout ce qu'a vu l'auteur, a enraciné dans son esprit une conviction : « Nous avons dans l'Indo-Chine un établissement de premier ordre, mais il nous reste beaucoup à faire pour devenir des esprits pratiques. » Et, rappelant les miracles de la ténacité anglo-saxonne sur le rocher de Hong-Kong, l'insalubrité des rivages vaincue par les mesures prophylactiques et les travaux de drainage, le climat s'améliorant d'année en

année sous l'action continue d'une bonne administration, les constructions s'ajoutant aux constructions, les budgets en excédent remplaçant enfin les budgets en déficit, il ne peut s'empêcher de s'écrier : « Voilà comment on colonise! »

II

Revenons à la Chine. Tout maintenant d'elle nous intéresse. Il faut nous initier à toutes ces forces patentes ou occultes qui agitent et font fermenter les masses profondes de cet empire; aux causes économiques et politiques qui peuvent amener les grands déplacements de populations; au conflit des tendances contraires qui visent, soit à fortifier la centralisation d'un empire qui, bien plus que l'ancien empire romain, « souffre de sa grandeur », soit à émanciper les vice-rois de ces provinces dont chacune a la population d'un État européen ; à la rivalité entre ces deux écoles qui partagent l'opinion publique et les con-

seillers du prince, qui nous montrent aux prises une vieille Chine et une jeune Chine, comme il y a déjà une jeune Turquie et une vieille Turquie ; à la lutte ardente entre les hauts dignitaires qui veulent ouvrir le pays, et les mandarins attardés qui ne rêvent que de reviser et détruire les clauses des traités favorables à l'introduction des étrangers, de réaliser enfin la formule de « la Chine aux Chinois ».

Voulez-vous voir à l'œuvre, ou plutôt dans son hostile inertie, ce vieux parti chinois? Si de Shanghaï vous remontez le Yang-tsé-Kiang, vous franchissez une barre « qui s'ensable tous les jours et donne de sérieux sujets d'inquiétude pour la navigation future : la Chine, dans un but politique de défense, appelle cette barre une barrière donnée par le ciel ; elle ne veut pas la draguer et refuse aux Européens le droit de le faire ». De même s'engorge le grand canal impérial, qui date des XII[e] et XIII[e] siècles, et qui fut commencé et achevé presque dans les mêmes an-

nées que Notre-Dame de Paris : où sont les trois mille jonques qui, autrefois, par cette voie, arrivaient à Tien-Tsin? Le canal n'en porte plus que pendant les grosses inondations. Faut-il en accuser ou l'incurie des mandarins, ou plutôt ce même dessein « politique » qui tend à clore l'empire plus rigoureusement qu'au temps des anciens empereurs?

Si les Chinois, de propos délibéré, laissent dépérir les anciennes voies de communication, quelle ardeur attendre d'eux pour l'établissement des voies nouvelles ? La route que les Européens, à force de boucher les yeux des mandarins avec des dollars, sont parvenus à construire à Shanghaï, ne dépasse pas les limites de leur « concession » ; après un parcours de quelques kilomètres, elle s'arrête brusquement : c'est qu'on entre dans le territoire directement soumis aux lois nationales, et, à des fondrières infranchissables, on s'aperçoit que de nouveau on est en Chine. De même, entre Woosung et Shanghaï, une compa-

gnie anglaise avait obtenu d'établir une ligne ferrée de 15 kilomètres : elle fonctionnait depuis quinze mois à peine quand la concession fut retirée et les rails enlevés par ordre supérieur. On donna pour prétexte que le chemin de fer portait atteinte « au culte des ancêtres et au dragon protecteur de la terre » ; la vraie raison, c'est qu'on craignait que « ce petit tronçon ne devînt la tête de ligne d'un réseau ».

Comparez ce qui se passe en Chine, dans le lointain Orient, à ce qui se passe au Maroc, sur notre frontière algérienne, en vue des côtes espagnoles, au régime qui fait de ce pays une région morte au cœur de l'activité européenne. Là aussi, le sultan s'oppose à toute construction de railway, de route, de pont. Il faut que notre ministre à Tanger, quand il va saluer le chérif à Fez, traverse des landes infrayées et passe les rivières sur des outres. Le Maroc, sans s'être entendu avec la Chine, s'inspirant des mêmes vues dans une situation analogue, cultive et exagère sa

barbarie native, pour mieux se défendre et se fermer.

Dans le même dessein, la Chine a recours à d'autres armes : elle se résigne à emprunter les innovations européennes pour mieux se protéger contre l'Europe. Elle a fait construire par Gicquel le port et l'arsenal de Fou-tchéou ; elle élève des défenses à l'embouchure du Peï-ho ; elle fortifie Takou et Port-Arthur. Elle a une armée, elle a une marine, et, choisissant parmi les nations européennes une de celles qui ne lui ont pas encore fait la guerre, elle confie ses jeunes officiers et ses recrues surtout à des instructeurs allemands.

Il nous importe au plus haut point, à nous ses voisins, d'être bien renseignés sur les résultats qu'elle a obtenus dans cette direction. Lors de la guerre tonkinoise, on nous prévenait déjà que nous n'allions plus rencontrer devant nous l'armée chinoise de 1860. Elle était devenue formidable, non seulement par le nombre, mais par son armement, par sa discipline, par son ins-

truction. Au fait et au prendre, il a fallu en rabattre. Malgré l'accumulation des bandes jaunes au Tonkin, pas une des places attaquées par nos chefs militaires, ni Haï-Dzuong par le colonel Brionval, ni Sontay par l'amiral Courbet, ni Bac-Ninh par le général Millot, ni Hong-Hoa par le général de Négrier, ni Langson par le général Brière de l'Isle, ne purent tenir. L'affaire de Langson n'a été un « désastre » que dans les couloirs de la Chambre. Tamsui, dans l'île Formose, n'a résisté à nos marins que parce que l'effectif de nos colonnes d'attaque était par trop dérisoire. Tuyen-Quan, avec une garnison de six cents Français, défendu par l'héroïque commandant Dominé, et débloqué par une marche audacieuse de Brière de l'Isle, avait bravé pendant trois mois toute l'armée du Yunnan. Il a fallu deux jours à l'amiral Courbet pour anéantir l'arsenal de Foutchéou et, lors de la mise en présence des cuirassés chinois avec les nôtres, ce ne fut pas un combat, mais une partie de chasse.

Encore une fois, les armées françaises furent partout victorieuses, et, ce qui ajoute à leur gloire, c'est que leur infériorité numérique était encore plus marquée qu'en 1860; encore une fois, l'immense empire chinois capitula devant quelques bataillons et devant quelques bateaux de France. Aujourd'hui on recommence à nous avertir que dans une guerre future, ce ne serait plus l'armée chinoise de 1885 que nous rencontrerions devant nous. L'auteur du voyage *de Hanoï à Pékin*, qui est un militaire et qui a dû, là-bas, bien ouvrir les yeux, pourra sans doute nous renseigner sur cet avenir.

Certes, il y a eu des progrès accomplis depuis la guerre de l'opium de 1843, où l'armée chinoise fut vaincue par une colonne de quinze mille Anglais et Anglo-Indiens armés de fusils à pierre; il y en a eu depuis la guerre de 1860, où elle fut mise à la raison par un peu plus de vingt mille Français et Anglais, et ne put même protéger sa capitale; il y en a eu depuis la guerre du Tonkin,

où elle ne put ni défendre une forteresse, ni en prendre une seule. Le principal promoteur de ce progrès, comme le partisan le plus convaincu des nouveautés européennes, c'est toujours le vice-roi Li-Hung-Chang. Mais l'armée chinoise ne nous offre pas encore ce relèvement rapide qu'ont présenté l'armée prussienne après 1807 ou l'armée française après 1870. Le colonel Boüinais nous montre des instructeurs réinstallés à Fou-tchéou, des fusils nouveaux modèles distribués à l'infanterie chinoise, une artillerie et un génie en progrès surtout pour l'attaque et la défense des places, des établissements créés pour la fabrication des poudres et des armes, une École militaire fondée en 1884, une Académie militaire en 1886, et une École navale un peu plus ancienne.

Mais que de lacunes encore ! Ces instructeurs appartiennent à presque toutes les nations européennes, et le Champ de Mars de chacune des places de guerre, où retentissent les comman-

dements en anglais ou en allemand, semble « une véritable Babel ». Ces fusils perfectionnés sont de tout calibre, de tout système, de toute provenance. La cavalerie et l'artillerie de campagne seront toujours faiblement montées, grâce à la rareté et à la médiocrité du cheval de guerre dans l'Asie orientale. Le train des équipages reste aussi inconnu dans cette armée que dans celles du XVIe siècle européen ; il en est de même de tous les services administratifs. Les Écoles et l'Académie militaires manquent de bons ouvrages européens traduits en chinois; elles n'ont pas de professeurs nationaux, et les professeurs étrangers n'y sont pas compris de leurs élèves.

Le progrès le plus sensible a été accompli dans la flotte, qui se subdivise en quatre escadres et comprend de nombreux cuirassés, avisos, canonnières et torpilleurs, en général construits sur les chantiers de l'Allemagne. Le colonel Boüinais constate que « les Chinois ont en marine des aptitudes réelles », et que de ce fait on doit te-

nir compte dans les combinaisons politiques : d'abord, ce ne sera pas trop de l'union des marines européennes pour contraindre la Chine à observer les traités; ensuite, en ce qui nous concerne spécialement, il y a lieu d'organiser « très sérieusement » la défense de notre littoral indo-chinois.

Cependant, il n'y a pas encore là de danger imminent : l'amiral Courbet a déjà eu devant lui des avisos et des cuirassés chinois; il est plus facile de construire un matériel et de recruter des matelots que de former de bons officiers de marine; le prince Chung, nommé chef de l'amirauté, n'avait jamais vu la mer quand, récemment, il vint visiter à Tien-Tsin les escadres européennes.

Certes, le soldat chinois est brave, si on entend par là que sa religion lui inspire le mépris de la mort; cependant, de longtemps la Chine ne sera un grand État guerrier. Il faudrait pour cela que l'on cessât d'y mépriser le métier

des armes et de le ravaler si fort au-dessous des emplois civils. Une Chine militaire répugnerait à tout le passé, à toutes les traditions, à tous les préjugés, à tous les instincts de ses peuples. Le colonel Boüinais nous explique, en outre, comment ni l'état des finances ni le système d'impôts dans l'empire ne se prêtent à une telle transformation.

La Chine, abandonnée à elle-même, resterait un pays pacifique, le pays des mandarins et des examens, tenant le militaire en dédain, craignant la mer, le pays où, dans les rues des villes, les gamins courent voir passer les cortèges de bacheliers, au lieu d'emboîter, comme chez nous, le pas aux régiments. Abandonnée à elle-même, la Chine en serait restée aux jonques de bambous, aux canons semblables à ceux de la bataille de Crécy, aux flèches et aux arquebuses à mèche. L'Europe ne lui a permis et ne lui permettra pas cette bienheureuse immobilité. A force d'intervenir dans l'Empire du Milieu, elle le forcera à

s'organiser plus sérieusement pour la défense. La guerre de l'opium et la guerre de 1860 ont réveillé la Chine ; la guerre du Tonkin l'a instruite. Encore quelques leçons comme celles-là, et il faudra bien qu'elle s'habitue à l'odeur de la poudre. Nul écrivain sérieux ne s'attend à la voir devenir conquérante et ne redoute les grandes invasions jaunes dont nous serions menacés pour le xxe siècle. Mais il est non moins certain qu'elle a cessé d'être « une quantité négligeable ».

III

C'est surtout pour nous qu'elle ne l'est plus. Nous sommes installés à ses frontières et sur un territoire qu'elle a longtemps considéré comme sien. Nous lui avons fait accepter notre protectorat sur ce Tonkin et cet Annam, dont le souverain était traité par elle en vassal. Sans doute, en occupant ces deux pays, nous n'avons pas coupé dans les parties vives de l'Empire chinois, comme

l'Allemagne a coupé dans notre chair en s'annexant l'Alsace-Lorraine. Les revendications de la Chine sur des pays où, depuis des siècles, elle avait cessé d'exercer un pouvoir effectif, qu'elle abandonnait à l'anarchie et aux bandes de pirates, pourraient se comparer aux prétentions du Saint-Empire sur les Pays-Bas et la vallée du Rhône, à l'époque où la Belgique était censée faire partie du « cercle de Bourgogne », où l'on parlait à Francfort d'un « royaume d'Arles », où les deux archevêques-électeurs de Trèves et de Cologne portaient le titre d'archi-chanceliers, l'un des Gaules, l'autre du royaume d'Italie. Cela peut rappeler aussi le temps où le souverain de Byzance, resserré dans les murs de Constantinople, se donnait pour l'héritier de César et d'Auguste, prétendait commander dans la Rome papale, mettait au rang de ses vassaux le doge de Venise, affectait de ne voir dans le royaume de Naples que son « thème de Lombardie », et ne reconnaissait pas en Europe d'autre empereur

que lui. Il y a eu, dans les revendications de la Chine, beaucoup de traditions, de souvenirs, d'archéologie.

C'est cependant pour cette archéologie-là qu'elle s'est engagée dans une guerre avec la France, qu'elle a fait battre ses armées, détruire sa flotte, bombarder ses arsenaux, affamer ses provinces. Elle s'est engagée beaucoup plus pour des mots que pour des choses. Après notre traité de protectorat avec l'Annam de 1874, elle était restée cinq années sans faire entendre une protestation. C'est seulement en 1879 qu'elle a reçu une ambassade de l'empereur d'Annam ; qu'elle a envoyé des troupes au Tonkin pour capturer le rebelle Li-Yong-Choï; qu'elle a fait célébrer, dans la *Gazette de Pékin,* l'ordre ainsi « rétabli chez ceux que notre investiture rend nos vassaux ». C'est seulement en 1880 que le marquis Tseng a tenté d'entrer en conversation avec nos ministres des affaires étrangères, d'abord M. de Freycinet, puis M. Barthélemy-Saint-Hilaire, au

sujet des « liens de vassalité qui unissent le Tonkin à la Chine », et de nos intentions à l'égard de la cour de Hué.

Comme c'était leur devoir, ces ministres et ceux qui leur succédèrent avaient décliné toute conversation sur ces sujets. M. Barthélemy-Saint-Hilaire, dans sa réponse au marquis Tseng, se bornait à affirmer les obligations et les droits qui découlaient pour nous du traité franco-annamite de 1874 et constatait seulement « l'intérêt que la cour de Pékin attache, comme nous-mêmes, au maintien du bon ordre dans une contrée voisine de la frontière du Céleste-Empire[1] ». Gambetta, plus nettement encore, signifiait au marquis Tseng l'impossibilité d'admettre « que le gouvernement chinois vienne contester aujourd'hui un traité existant et déjà entré dans la période d'exécution depuis huit ans... Nous ne

1. *Documents diplomatiques. Affaires du Tonkin.* 1re *partie,* 1874-*décembre* 1882, page 165. — M. Barthélemy-Saint-Hilaire au marquis Tseng, 17 décembre 1880.

saurions, ajoutait-il, nous arrêter à une réclamation aussi tardive[1]. » M. de Freycinet coupait court à tout entretien : « Les suites de l'action que nous entendons exercer dans cette vue ne concernent que les deux États signataires de ladite convention, et, en conséquence, nous n'avons aucune explication à fournir au gouvernement chinois[2]. » M. Challemel-Lacour, dans un entretien avec l'obstiné *marquis,* faisait observer « qu'il pourrait se dispenser de répondre, ne voyant pas l'intérêt qui justifie la question du gouvernement chinois », qu'il ne répondait que « par courtoisie », mais qu'il « n'avait pas à traiter avec une puissance tierce des affaires de l'Annam[3] ». Plus le gouvernement français mettait de verdeur à repousser toute immixtion de la Chine, plus celle-ci engageait ses mains. Ce

1. *Ibid.*, p. 196. M. Gambetta au marquis Tseng, 1er janvier 1882.

2. *Ibid.*, p. 214. M. de Freycinet au marquis Tseng, 31 mai 1882.

2. *Ibid.*, 2e *partie,* 1882-1883, p. 106.

n'était plus seulement les Pavillons-Noirs que nous rencontrions au Tonkin ; il fallait se l'avouer : c'était bien avec des soldats impériaux que nos colonnes échangeaient des coups de fusil. Bientôt ce n'était plus seulement des droits surannés, une suzeraineté vague, que réclamait la Chine : elle voulait maintenant du solide. Elle proposait à M. Bourée de partager avec nous le Tonkin, renonçant ainsi à sa fiction de protectorat sur la cour de Hué en échange de bons territoires, offrant de nous laisser l'Annam et les parties stériles du Tonkin, pourvu qu'on lui reconnût la possession du Delta. M. Challemel-Lacour rejeta une combinaison qui, outre ce que cette manière de partager avait de désavantageux pour nous, constituait une violation du traité de 1874 en nous imposant le démembrement d'un État que nous nous étions engagés à protéger. Pour mieux marquer sa désapprobation, il rappela M. Bourée. Sans que la guerre eût été déclarée, nous nous trouvâmes en guerre avec la Chine.

C'est en face de cette situation que se trouva M. Jules Ferry quand il prit en main le portefeuille des affaires étrangères. Il ne pouvait suivre une autre politique que celle qu'avaient soutenue ses prédécesseurs et qui, à plusieurs reprises, avait eu la consécration des Chambres françaises. Il agit seulement avec la décision que commandaient les circonstances : il envoya une expédition à Hué pour imposer à l'Annam l'exécution de ses engagements ; il fit passer à nos troupes du Tonkin l'ordre d'enlever Haï-Dzuong, Sontay, Bac-Ninh, Hong-Hoa, Langson ; il chargea l'amiral Courbet de porter la guerre sur les côtes mêmes de la Chine ; bref, il contraignit le Tsong-li-Yamen à signer le premier traité de Tien-Tsin ou traité Fournier.

Mais, en même temps qu'il refusait à la Chine toute satisfaction sur le fond même des choses, c'est-à-dire maintenait énergiquement le principe du protectorat exclusif de la France sur l'Annam et le principe de l'intégrité de cette mo-

narchie, il s'étudiait à donner aux Célestes toutes les satisfactions de protocole qu'ils pouvaient désirer. Il ménageait leur amour-propre, les aidait à « se couvrir la face ». Dans le traité Fournier, la France et la Chine semblaient stipuler sur un pied de parfaite égalité; tout engagement pris d'un côté avait pour corollaire un engagement pris de l'autre ; la Chine s'engageait à évacuer le Tonkin, mais la France s'engageait à respecter et même à protéger les frontières méridionales de la Chine. La rédaction du traité visait à une symétrie parfaite, fût-ce au prix de quelques trompe-l'œil, car cette frontière que la France s'engageait à protéger, personne ne songeait à la menacer. Il n'était plus question d'indemnité à payer par la Chine; mais, en échange, et ce qui valait beaucoup mieux, elle promettait de conclure avec nous, dans les trois mois, un traité de commerce. Le souci de ménager la sensibilité du Tsong-li-Yamen perce encore dans l'article 4, ainsi conçu : « Le gouvernement français s'en-

gage à n'employer aucune expression de nature à porter atteinte au prestige du Céleste-Empire dans la rédaction du traité définitif qu'il va contracter avec l'Annam et qui abrogera les traités antérieurs relatifs au Tonkin. » Rien de plus habile que cette clause qui, dans une caresse à la Chine, lui fait consacrer notre protectorat définitif sur l'Annam. On lui cédait sur des mots, et elle nous accordait des choses : d'abord, la domination exclusive dans l'Indo-Chine; ensuite, un traité de commerce, cet objet de la convoitise de toutes les nations européennes.

Combien on eut alors raison de ne pas transiger sur les principes, c'est ce que démontre aujourd'hui le conflit anglo-chinois à propos de la Birmanie. Les Anglais ont cru qu'ils pouvaient reconnaître, en droit, la suzeraineté de la Chine sur la Birmanie, tout en la supprimant de fait ; ils ont fait des concessions au formalisme du Tsong-li-Yamen, admis des formules de suzeraineté, un tribut déguisé en cadeau ; et, aujour-

d'hui, pour ces questions de forme, la Chine s'arroge le droit de rentrer dans le fond des choses. Entre l'Annam et la Chine, M. Ferry a pratiqué une section très nette : du commerce, tant qu'on voudra ; de la vassalité, jamais !

Pourtant M. Ferry était loin de penser que la Chine n'eût aucun droit à se préoccuper de ce qui se passait au Tonkin, que son intérêt pour l'Annam ne fût aucunement justifié, que tout cela ne la regardât pas et qu'on n'eût pas à lui répondre. Il savait, au contraire, que c'était sur elle, bien plus que sur l'Annam, que nous avions conquis l'Annam et le Tonkin. Il ne croyait pas que la question annamite pût se traiter comme une question isolée : il admettait que la question indo-chinoise était au plus haut degré « une question chinoise », ainsi que l'affirme, dans ses conclusions, le colonel Boüinais. Il l'admettait si bien qu'après avoir rompu le lien de vassalité entre nos possessions nouvelles et le Céleste-Empire, il s'étudiait à renouer entre

eux des rapports de bon voisinage et de commerce. Il estimait que ce qu'il y avait de meilleur dans notre conquête indo-chinoise, c'était précisément cette situation privilégiée sur les frontières de la Chine. Notre conquête ne serait assurée, ne serait profitable pour nous, qu'à la condition de rapports amicaux avec le grand empire dont elle était, moralement au moins, un démembrement.

Même après les griefs que lui avait donnés la Chine par « le guet-apens de Bac-Lé », même après en avoir poursuivi la réparation par une guerre presque déclarée, même après Fou-tchéou, Kélung, la conquête des îles Pescadores et le blocus du riz, dans les négociations dernières pour le second traité de Tien-Tsin, M. Jules Ferry n'exigea pas plus de la Chine que dans le premier traité. Une fois de plus, il céda sur la clause d'indemnité de guerre ; une fois de plus, il s'abstint de tout dessein de conquête, même sur les îles Pescadores, si faciles à garder ; il pensait que le traité de commerce à intervenir serait à tout une compen-

sation suffisante ; il se bornait à faire insérer une clause supplémentaire qui nous assurait, sinon le monopole, au moins la préférence, pour les concessions de chemins de fer à établir dans l'Empire. Toutes ces dispositions figurèrent dans le traïté de paix définitif, celui du 9 juin 1885. On sait les incidents qui enlevèrent à M. Jules Ferry l'honneur de le signer.

Le traité reçut, de part et d'autre, sa pleine et entière exécution. Les troupes chinoises évacuèrent totalement le Tonkin, nos troupes de marine restituèrent Formose et les Pescadores. De part et d'autre on rendit les prisonniers, car la correspondance insérée au Livre jaune [1], contre toute attente, nous apprend qu'il existait des prisonniers de guerre ; peu nombreux, à la vérité. De part et d'autre on s'engagea à respecter et à entretenir les tombes des soldats ennemis. Dans les toasts échangés entre les plénipotentiaires français et

1. Ouvrage cité. *Affaires de Chine et du Tonkin,* 1884-1885. page 315.

chinois, au banquet de Tien-Tsin, le 11 juin, on échangea les espérances et les assurances d'un meilleur avenir, et l'interprète du vice-roi, au nom de son maître, prononça ces paroles de bon augure : « L'amitié qui va exister entre nos deux pays sera aussi vive que le soleil du matin lorsqu'il se dégage des vapeurs de la nuit[1]. »

IV

Depuis ce jour, rien ne nous a donné à supposer que la Chine nourrisse l'arrière-pensée de revenir sur les concessions faites à Tien-Tsin. Elle s'était engagée dans le conflit tonkinois pour une question d'amour-propre ; elle y avait persisté quand, mal conseillée, elle avait cru pouvoir céder à des ambitions conquérantes, car c'était bien d'une conquête et non pas d'une reconquête du Tonkin qu'il s'agissait pour elle. L'expérience

1. *Ibid.*, page 280.

qu'elle venait de faire de la politique de mégalomanie l'en avait dégoûtée pour longtemps. Si notable que soit, depuis ses désastres, le relèvement de ses forces militaires, ce n'est pas contre nous qu'il pourrait lui paraître le plus urgent pour elle de les employer. Elle a d'autres voisins que nous. Ses prétentions sur la Corée risquent de la mettre en conflit avec le Japon, qui, pour n'être qu'un pygmée en face de son colossal voisin, est autrement entraîné et outillé que lui pour l'action ; le colonel Boüinais n'a pas manqué de nous signaler l'utilité dont pourrait nous être, à l'occasion, le concours de l'armée et de la marine japonaises.

La Chine, si elle était en veine de réclamation, aurait d'abord à réclamer à la Russie les immenses provinces Maritime et de l'Amour. Elle aurait à s'opposer aux progrès de l'Angleterre dans la région du Thibet, qu'elle considère comme une partie intégrante de la monarchie, à son établissement définitif dans la Birmanie. Mais la sécu-

rité de son immense littoral est pour elle un souci encore plus pressant que ces pays excentriques. A tout moment quelque émotion populaire, quelque violation des traités relatifs à la liberté commerciale et à la protection des missionnaires, l'exposent à recevoir dans ses eaux la visite des escadres européennes et américaines ; c'est ce qui a eu lieu cette année même. Ajoutez à ces difficultés extérieures les dangers continuels de dissolution interne : les tendances des vice-royautés à s'émanciper ; la turbulence des populations nomades ou demi-nomades ; la persistance des préjugés nationaux chinois contre une dynastie d'origine mandchoue ; l'action continue des sociétés secrètes sapant la monarchie.

Il n'est point à supposer que la Chine essaie de revenir sur l'abandon du Tonkin ; elle se résignera donc à vivre avec nous sur un pied de bon voisinage. Elle a autant d'intérêt que nous à ce que, sur ses frontières du Sud, règnent la paix et le bon ordre au lieu de l'anarchie, du brigandage

et de la piraterie ; elle doit désirer, comme nous, voir le commerce se développer entre ses trois provinces de cette frontière et notre colonie tonkinoise ; elle sait que sur notre territoire une multitude de ses nationaux trouvent de larges moyens d'existence, en même temps qu'ils y sont un des éléments de prospérité. Sans doute, elle pourrait nous créer là-bas de grosses difficultés ; mais là aussi, et ailleurs, nous pouvons lui en susciter. En revanche, nous pouvons lui rendre autant de services qu'elle peut nous en rendre : elle n'a pas oublié que c'est avec le concours des troupes franco-anglaises, au lendemain de l'incendie du Palais d'été, qu'elle a pu réprimer la formidable insurrection des Taïpings qui, sans notre appui, eût renversé la dynastie et provoqué la dissolution de l'Empire. Combien sommes-nous plus à portée aujourd'hui, en échange d'avantages sérieux, de lui assurer quelque sécurité !

De ce que nous sommes devenus ses voisins au Tonkin, il n'en subsiste pas moins que nous som-

mes en contact avec elle par la plupart de ses ports et que nous avons là aussi des commerçants et des missionnaires à protéger. Notre situation est double : sur la frontière du Tonkin nous n'avons à agir que pour notre propre compte ; sur le littoral de l'Empire, nous pouvons être amenés à nous concerter avec les autres puissances européennes.

Entre elles et nous, la solidarité est évidente, à tel point que, non seulement l'éternelle rivalité entre France et Angleterre, mais même l'état de guerre latent entre l'Allemagne et la France, doivent parfois s'oublier. Toute victoire diplomatique de la Chine sur l'une des puissances occidentales serait fatale au prestige de toutes les autres. Dans le conflit franco-chinois de 1883 à 1885, il est à remarquer que les Européens établis en Chine, Russes, Anglais, Italiens, Américains, même les Allemands, s'intéressaient passionnément à notre succès. Ils pressaient de leurs vœux l'action coercitive de nos troupes et de nos cui-

rassés. Ils ont évité de nous créer des difficultés, même lorsque le blocus des côtes de l'empire était une entrave sérieuse à leurs opérations commerciales. Ils souhaitaient notre succès, parce que notre insuccès les eût compromis ; ils le souhaitaient prompt, afin d'avoir moins longtemps à souffrir de l'état de guerre. M. Patenôtre, le 21 août 1884, signalait à Paris les plaintes que soulevaient parmi eux les retards apportés à notre action. Un journal anglais de Shanghaï, le *North China Daily News,* dans son numéro du 16 août, s'exprimait en ces termes : « Les délais et l'indécision de la France causent un grand préjudice aux étrangers et même aux indigènes. Après les déclarations de M. Ferry relatives à l'affaire de Langson, le public espérait ici qu'on en viendrait promptement à une action, si les demandes faites au gouvernement de Pékin sont repoussées. Au lieu de cela, les négociations et les échanges de télégrammes se sont succédé... Comme on l'a souvent répété, tout effort fait en vue d'arriver à

la conciliation est toujours interprété en Chine comme une marque de faiblesse[1]. » Ainsi les neutres étaient aussi impatients que nous d'assister à une conclusion : des Allemands hâtaient de leurs vœux les victoires françaises. Tous, d'ailleurs, savaient qu'ils auraient leur part dans les concessions que nous arracherions à la Chine. Au banquet de Tien-Tsin, M. Patenôtre proclama « cette communauté d'intérêts que la paix allait « fortifier et développer entre l'empire chinois « et les pays étrangers ». Ce n'est pas pour nous seuls que nous avons vaincu.

Cependant, quelque étroite que soit cette solidarité entre toutes les puissances européennes dans les eaux chinoises, nous aurons, à l'avenir, des distinctions à faire. Notre situation en Extrême-Orient n'est plus tout à fait la même que celle des Anglais, des Américains et des Allemands, simplement établis dans les ports ouverts

1. Ouvrage cité, 3e partie (*Affaires de Chine et du Tonkin*). 1884-1885, page 50.

aux étrangers. Elle est devenue analogue à celle de la Russie. La Russie et nous, nous sommes des voisins continentaux de la Chine. Nous disposons à son égard de plus de moyens d'action et nous sommes astreints à plus de ménagements. Il y a des cas où nous devons faire jusqu'à un certain point cause commune avec les étrangers; il en est d'autres où nous ne devons pas nous engager à fond. Dans le conflit actuel, nous voyons la Russie s'abstenir de prendre part à toute manifestation collective. Notre rôle, comme le sien, sera souvent celui de médiateurs entre la Chine et les puissances purement maritimes. Ce rôle, qui nous est commandé par notre situation de puissance indo-chinoise, ne laissera pas d'être honorable et avantageux. Nous connaissons maintenant assez notre puissant voisin pour pouvoir intervenir efficacement dans ses complications extérieures, pour écarter les malentendus qui résulteraient de ces questions de forme que les Célestes ont tant à cœur, pour faire éviter aux né-

gociateurs européens les écoles que nous-mêmes avons faites, pour assurer et hâter les dénouements pacifiques. Les avantages que nous aurons ainsi contribué à faire obtenir aux autres puissances, naturellement nous y aurons notre part comme tout le monde; mais, à titre de médiateurs, à titre de voisins, nous devons obtenir, en surplus, des avantages particuliers. C'est ainsi que nous arriverons à établir notre influence dans ce vaste empire, qui est en même temps un marché de cinq cents millions d'âmes; et, suivant l'expression du colonel Boüinais, à convaincre les Célestes que « parmi les *diables étrangers,* ce sont encore les Français qui sont les meilleurs diables ». Ainsi nos possessions indo-chinoises aideront à notre action sur la Chine, et nos bonnes relations avec la Chine donneront à notre colonie toute sa valeur.

Alfred RAMBAUD.

DE HANOÏ A PÉKIN

I

EN ROUTE POUR PÉKIN — MONKAÏ — HAÏPHONG — HANOÏ ET SON EXPOSITION

Départ de Monkaï. — Ma mission. — Haininh. — Monkaï. — Mort de M. Haïtce. — Haïphong. — Hanoï et son exposition.

Après deux campagnes sur la frontière du Kouang-si et une campagne sur les confins du Yunnan, les procès-verbaux de la délimitation des frontières sino-annamites venaient d'être signés à Monkaï, le 16 mars 1887.

Envoyé de Monkaï, c'est-à-dire des limites du Kouang-toung, en mission à Pékin, je devais,

suivant les instructions de M. Dillon[1], président de la délégation française à la commission franco-

1. M. Dillon (Charles), né le 13 juillet 1842, élève-interprète pour la langue chinoise, le 17 décembre 1861; agent vice-consul à Macao, le 26 février 1870; consul de seconde classe à Tien-tsin, le 29 février 1873; chevalier de la Légion d'honneur, le 7 août 1877; consul de première classe, le 25 février 1880, à Melbourne, le 1er mai 1884; consul général, le 16 juillet 1885; gérant du consulat de Tien-tsin, le 1er novembre 1885; résident supérieur à Hué, le 31 janvier 1886; en mai 1886, président de la commission de délimitation des frontières du Tonkin; ministre plénipotentiaire de deuxième classe en 1887, et de première en 1889.

M. Dillon était un homme du caractère le plus estimable, et un sinologue de premier ordre. D'une droiture remarquable, insouciant du danger, d'une patience à toute épreuve, — qualité hors ligne dans l'Extrême-Orient, — d'une fermeté rare, il a été, en Chine et à la frontière du Tonkin, l'un de nos agents diplomatiques les plus distingués. Enlevé prématurément, à l'âge de 46 ans, le 29 avril 1889, à l'affection des siens, il laisse chez tous ceux qui l'ont connu les plus vivaces regrets.

M. Dillon était le fils d'un secrétaire de M. Guizot. Son père suivit aussi la carrière consulaire. Comme son regretté fils il mourut jeune, en 1857, à 47 ans, ministre à Haïti. Sa carrière aux États-Unis avait été des plus brillantes, et à San-Francisco son nom est resté vénéré des Français et des Américains. Le fils n'a pas failli aux traditions laissées par le père.

En voici un exemple :

En 1883, M. Bourée, ministre de France à Pékin, lui demanda d'aller en Mandchourie pour délivrer l'abbé Couraux, missionnaire à Hou-lan, préserver la mission d'un massacre et faire sur place une enquête sur la culpabilité des mandarins chinois.

La mission de M. Dillon dura neuf mois. Il partit en plein

chinoise de délimitation, me rendre d'abord à Hanoï et communiquer à M. Bihourd, résident général au Tonkin, un rapport sur l'enclave du

---

hiver. On l'arrêta et on le séquestra à Moukden. Sa tête fut mise à prix mille piastres. Des assassins étaient déjà postés sur la route qu'il devait prendre au retour lorsqu'ils furent heureusement trahis.

M. Dillon, averti par un chrétien, au moment de se mettre en route de Hou-lan pour Tien-tsin, sa mission accomplie, dut, pour sauver sa tête, revenir par l'Amour et Vladivostock, le Japon et Shanghaï. C'était parce qu'il avait eu la preuve de la culpabilité des mandarins chinois et la rapportait, qu'on avait voulu le faire assassiner. Deux de ses courriers furent dévalisés et massacrés.

Tel était l'homme.

En Corée, M. Dillon, envoyé par M. Bourée, prépara très heureusement, selon les vues du ministre, le traité signé plus tard par ce diplomate.

Enfin, à Tien-tsin, M. Dillon avait succédé à M. Fontanier, massacré en 1870. Dans ce poste délicat, il eut toutes sortes de difficultés avec Li-hung-tchang qui, tout en ne l'aimant pas, l'estimait à un tel degré que, lorsque M. Dillon quitta Tien-tsin pour la dernière fois, après avoir assisté M. Cogordan dans la préparation de son traité, le vice-roi lui écrivit une lettre des plus élogieuses, témoignage bien rare chez un personnage de cette importance, et lui dit combien il désirait le voir revenir à Pékin comme ministre. Rappelons aussi que c'est M. Dillon qui a fondé la concession de Tien-tsin, Dieu sait au prix de quelles discussions.

Il était, dans toute l'acception du mot, un homme de bien et un agent remarquable. Sa mémoire restera honorée au Ministère des affaires étrangères et ses anciens collaborateurs de la commission de délimitation en conservent pieusement le souvenir.

cap Packlung destiné à M. Constans, ministre de France en Chine.

La petite ville de Monkaï, que je quittais après un séjour de quatre mois, est située sur les bords d'une petite rivière, le Song-thack-mang, qui forme un coude très brusque, à l'angle duquel se trouve la cité chinoise, et sur le canal de Haininh. Adossée de deux côtés à la rivière, elle est défendue sur les deux autres par une palissade en bambous coupée de distance en distance par des portes-miradors permettant de signaler tout rassemblement dans la campagne. La ville est quadrangulaire, avec une artère principale de 450 mètres et des rues transversales qui la divisent en îlots séparés les uns des autres par des portes, lesquelles isolent chaque quartier et qu'on ferme le soir, comme on le faisait dans nos cités au moyen âge.

C'est dans une des trois pagodes de la ville, la pagode de l'Impératrice du Ciel, que la commission franco-chinoise de délimitation des frontières du Tonkin avait tenu la plupart de ses séances. C'est à Monkaï que l'un de ses membres, le jeune et infortuné M. Haïtce, avait été victime

d'un odieux guet-apens et était tombé sous les coups d'assassins chinois.

Au sud de Monkaï et à 700 mètres se trouve le village annamite de Haininh avec une citadelle située à l'est de ce village et à environ 100 mètres. L'angle sud-ouest de la citadelle est relié par un chemin couvert à un mamelon de 28 mètres d'altitude dominant toute la région. Au sommet de ce mamelon était un blockhaus où avaient logé MM. Perrin, commis de résidence, et Ferlay, surveillant des travaux du génie, qui furent aussi victimes du guet-apens où périt Haïtce.

Nous croyons devoir revenir sur ce sombre drame et rappeler à nos lecteurs le sympathique collègue qui était devenu un ami pour tous les membres de la délégation française.

Haïtce (Jean-Séverin), né le 11 février 1859, appartenait à une famille honorable, mais pauvre, qui s'imposa de grands sacrifices pour lui faire donner une éducation libérale. La modicité des ressources de ses parents conduisit le jeune homme à entrer dans l'administration des télégraphes où il fit son service dans l'important bureau de la Bourse à Paris. En même temps,

Haïtce collaborait au supplément du Dictionnaire de la conversation de la maison Didot et préparait ses examens pour l'École des langues orientales. Il en sortit interprète adjoint à Bangkok, le 15 décembre 1881, devint interprète à Pékin le 21 février 1882, à Canton le 3 juin de la même année, et à Shang-haï en mai 1883. M. Harmand, commissaire général civil de la République française au Tonkin, le prit comme secrétaire particulier le 1er août 1884. Haïtce fut ensuite nommé interprète à Shang-haï et membre adjoint de la commission de délimitation le 14 décembre 1885. Il fit la campagne du Kouang-si et celle de Laokay où il fut cruellement éprouvé par la maladie. Dès sa rentrée à Hanoï, où il fournit à Paul Bert de précieux renseignements sur l'état du pays, à peine guéri, il alla préparer la mission de la délégation française à Haininh-Monkaï, où il devait attendre S. Exc. Teng, président de la délégation chinoise[1]. Il était accom-

1. Les Chinois avaient deux délégations, une pour le Kouang-toung et le Kouang-si, l'autre pour le Yunnan. La commission française a eu deux présidents, MM. Bourcier Saint-Chaffray et Dillon, tous deux consuls généraux au moment où ils pri-

pagué par M. le lieutenant d'infanterie de marine Bohin que, sur ma demande, le général Warnet avait bien voulu détacher à la commission comme officier topographe.

MM. Haïtce et Bohin ne redoutaient rien des habitants, tant la tranquillité de la région paraissait complète. Ils s'installèrent à Monkaï dans une des maisons réservées à la commission.

Le 20 novembre 1886, le lieutenant Bohin partit avec quelques hommes pour faire la reconnaissance topographique de la zone frontière du cap Packlung.

La citadelle de Haininh était à ce moment oc-

---

rent la présidence et faits tous les deux ministres plénipotentiaires en récompense de leurs remarquables services.

Les autres membres de la commission ont été M. Scherzer, consul à Canton; M. le colonel Tisseyre, représentant le ministère de la guerre; M. le commandant Boüinais, représentant le ministère de la marine et des colonies; M. le docteur Néis, médecin de 1re classe de la marine, explorateur du Laos, et M. Haïtce, vice-consul.

La commission a été très éprouvée. Elle a perdu trois membres sur sept: M. le président Dillon, décédé ùn an après sa rentrée en France; M. Scherzer et M. Haïtce, dont nous venons de raconter la mort. Pendant la campagne de Laokay, deux officiers de l'escorte, MM. Geil et Henry, avaient été tués dans une embuscade.

Le capitaine Daru fit la campagne du Yunnan comme membre intérimaire de la délégation.

cupée par MM. Perrin et Ferlay, agents du protectorat, avec une vingtaine d'hommes, chasseurs à pied du 11e bataillon et miliciens ; à Monkaï, ville habitée par des Chinois mais située en territoire annamite, s'était installé Haïtce avec sept ou huit hommes.

Dans la nuit du 24 au 25, la citadelle fut attaquée par les pirates chinois; peu après la maison de M. Haïtce fut assaillie et vers le matin celui-ci dut en sortir pour chercher un refuge dans la citadelle annamite de Haininh. Il rencontra M. Perrin qui venait au-devant de lui pour le dégager. Les attaques continuèrent le 25, le 26 et dans la nuit du 26 au 27 jusqu'à sept heures du matin. Cette dernière nuit, l'acharnement des assaillants, au nombre de 1,500, était inouï et les assauts se multipliaient. Nos compatriotes avaient épuisé presque toutes leurs munitions et il ne leur restait plus que quelques cartouches. Une sortie fut décidée à sept heures et demie. Les défenseurs de la citadelle, au nombre de vingt-trois, sortirent par le sud. Arrivée au poste de l'ancienne douane, situé au confluent du Song-thack-mang et d'un canal faisant com-

muniquer cet arroyo avec la mer, la petite troupe, serrée de près par les Chinois, se jeta à la nage pour traverser l'arroyo. M. Ferlay se noya, MM. Haïtce et Perrin tombèrent dans une bande de pirates qui avaient déjà franchi le petit cours d'eau : ils furent entourés et massacrés.

Plusieurs *trams* (piétons chargés de porter les dépêches) avaient été envoyés à M. Bohin, dont la mission topographique se continuait, par Haïtce et par le P. Grandpierre, prêtre des missions étrangères, dont le dévouement fut admirable pendant tous ces événements. Ils apprirent à cet officier toute la gravité de la situation à Haininh. Il revint, mais fut attaqué. Le combat retarda son retour. A Com-ping il trouva une lettre plus pressante du P. Grandpierre, s'embarqua le 27 au matin et arriva le 28 à l'entrée de la rivière de Haininh. Il était malheureusement trop tard. De son côté, le lieutenant de Mac-Mahon, enfermé avec 200 hommes dans un blockhaus à Hakoï, attaqué chaque jour, avait résisté avec une énergie qui lui valut les félicitations du général commandant le corps expédi-

tionnaire et plus tard la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il n'avait pas hésité à envoyer un détachement au secours de Haïtce : on put seulement recueillir huit chasseurs à pied et cinq miliciens échappés au massacre.

Dès son arrivée à Monkaï, la délégation française lança des émissaires dans toutes les directions pour retrouver les restes de M. Haïtce dont la tête avait été portée en Chine. Deux têtes furent d'abord rapportées, mais, après examen, on reconnut que c'étaient des crânes d'Asiatiques. Enfin, le 13 janvier 1887, nos émissaires arrivèrent à Monkaï avec deux têtes d'Européens. L'une d'elles, conservée dans de la chaux, les chairs encore adhérentes, avait été signalée par des enfants d'un village chinois comme étant celle de l'*ambassadeur*. On l'avait promenée, disaient-ils, dans le camp chinois, puis mise dans de la chaux et exposée en Chine, à une heure de Monkaï. Notre émissaire l'avait rapportée au milieu de mille dangers. Elle était assez bien conservée, et à sa vue, l'impression de tous ceux qui avaient connu Haïtce fut unanime. Le lendemain, pardevant le lieutenant d'infanterie de marine de

Goy, résident à Haininh, la tête fut examinée par les docteurs Roberdo, Néis et Béguin, en présence de M. Dillon, président de la délégation française, du colonel Tisseyre, du commandant Boüinais, de M. Delenda, chancelier de la légation, des lieutenants Bohin et Hairon, officiers topographes attachés à la commission. On la compara à la photographie de Haïtce et on la reconnut officiellement. M. Dillon donna des instructions pour qu'elle fût enfermée dans une boîte et déposée dans une chapelle ardente. Enfin, par les soins de la délégation française, un service religieux fut célébré en présence de toutes les troupes et un mausolée fut élevé.

La mort d'Haïtce nous fut très sensible.

C'était un jeune homme charmant, distingué et très érudit.

Le commissaire chinois Wang-tche-tchouen, membre de la commission, l'avait invité, sachant le pays peu sûr, à accepter son hospitalité. Haïtce refusa avec fierté, voulant rester en territoire annamite.

Un amour malheureux dont il avait fait le rêve de toute sa vie l'amena à s'absorber dans un

labeur de tous les instants et il en vint, lui qui était un brave, à mépriser tout danger.

A notre avis, il eût dû ou accompagner le lieutenant Bohin dans son excursion topographique, au lieu de s'obstiner à rester à Monkaï pour être toujours en rapport avec notre collègue chinois, ou retarder la mission de l'officier topographe. Celui-ci, qui avait l'expérience des Chinois, eût pu, aux côtés d'Haïtce, prévenir le guet-apens ou tout au moins en atténuer les conséquences.

Revenons maintenant à mon voyage.

Je partis de Monkaï le 16 mars 1887, à minuit, avec mon ordonnance le zouave Chalot, car bien qu'appartenant à l'infanterie de marine, on m'avait donné un soldat d'une autre arme. Je dus compter avec la marée et je ne pus arriver à Haïphong que le 18.

Le général Mensier, qui avait autrefois occupé Caobang et séjourné à Dong-Dang avec la délégation française, me reçut affectueusement avec sa simplicité habituelle et une cordialité dont la différence de nos grades doublait le prix. Je lui fis part des renseignements que le colonel Dugenne[1]

1. Le colonel Dugenne est mort au Tonkin le 2 décembre

m'avait chargé de lui transmettre sur la situation militaire à Monkaï, dans l'enclave et au cap Packlung.

Le général Mensier devant rentrer en France, mes explications furent transmises à son successeur par intérim, le colonel Pernot, le vaillant défenseur de la citadelle de Hué en juillet 1885. Le même jour je vis le résident, M. Bonnal, et mon camarade de collège et de promotion, M. le capitaine d'infanterie de marine Radiguet, vice-résident. Tous les deux sortaient de l'arme de

---

1887. Né le 10 février 1841 près de Pau, il entra à Saint-Cyr en 1859 et en sortit sous-lieutenant en 1861. Lieutenant le 1er avril 1866, capitaine le 15 août 1870, chef de bataillon le 28 novembre 1878, lieutenant-colonel le 22 mai 1884, il était colonel depuis le 2 juillet 1887 et proposé pour la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Tout le monde connaît sa brillante valeur lors de l'affaire de Bac-Lé, où sa petite colonne fut attaquée par les Chinois lorsqu'il se rendait à Langson pour occuper cette ville. Nous l'avons vu commander à Monkaï après le meurtre de Haïtce, organiser la défense de la ville et purger les environs des pirates et des rebelles avec une vigueur et une énergie peu communes. C'était un officier infatigable, dur pour lui-même, se donnant à peine le repos nécessaire, tenant nuit et jour ses hommes en haleine. Le colonel Dugenne est mort, à cheval, en colonne, à peu de distance de Phu-lang-thuong, qu'il venait de quitter pour poursuivre son vieil ennemi le Caiking, qui devait plus tard nous être livré par sa propre bande.

l'infanterie de marine et avaient à leur actif de brillants services en Cochinchine, dans l'Annam et au Tonkin. Tous les deux étaient passionnés pour la gloire de la France dans l'Indo-Chine. Je retrouvais en eux deux cœurs ardents et généreux que j'étais heureux de voir encore une fois.

Le *Ninh-Binh* qui me portait avait un fort tirant d'eau et son échouage, entre Haïphong et Hanoï où j'arrivai le 19, à sept heures du soir, n'aurait surpris personne. Mais, au Tonkin, comme dans certains pays européens fréquentés par les touristes, on connaît le pouvoir de l'argent : quelques piastres, abandonnées à propos, tentent les indigènes toujours avides de jouer leur petit pécule au baccarat chinois ou *bakouan* ou d'aller dépenser leur monnaie à la fumerie d'opium. Le voyage se fit sans difficultés.

Dès mon arrivée à Hanoï, j'allai porter le rapport de M. Dillon à la résidence et je reçus de M. Bihourd rendez-vous pour le surlendemain. Je fus bien heureux de pouvoir serrer la main à mon supérieur et ami, M. le colonel Tisseyre.

L'exposition de Hanoï était ouverte et très réussie ; elle témoignait de beaucoup de bonne

volonté chez nos négociants, qui avaient envoyé de France des représentants, et chez les indigènes qui avaient fait merveille. On y voyait cependant des articles assez inutiles aux indigènes, mais il faut tenir compte des inexpériences d'une première tentative. Les boîtes à musique faisaient fureur et étaient très demandées par les Annamites, ces grands enfants. L'horlogerie faisait prime. Il y avait trop de corsets dans un pays où l'usage en est heureusement inconnu et où nous gagnerions beaucoup à ne pas l'introduire, à moins que nous ne voulions renouveler le spectacle de cette ambassadrice japonaise, qui se trouvant mal un soir dans un grand bal officiel, à Paris, fut trouvée cuirassée de deux de ces odieux appareils. On voyait aussi un grand nombre de voitures, amère dérision dans un pays où les routes ne sont pas encore carrossables, sauf dans la capitale, qui a maintenant de magnifiques boulevards, la rue Paul-Bert (ancienne rue des Incrusteurs), et le tour du Petit et du Grand-Lac, tout comme au bois de Boulogne[1]. Les conserves alimentaires et

1. Actuellement (1891) il y a quelques voitures au Tonkin, mais l'on se sert surtout de la djinriska japonaise, également

le champagne se produisaient sous toutes les marques, mais quel champagne, bonté divine! Jamais on n'avait vu de marques plus fantaisistes et des produits moins naturels. En somme beaucoup d'objets de luxe, peu de marchandises d'un caractère pratique. C'est d'ailleurs le propre de presque toutes les expositions où l'on recherche souvent le superflu quand on manque du nécessaire.

Le 21 mars, je dînai chez M. Bihourd en compagnie du général Mensier, du colonel Tisseyre et de la maison du Résident général. J'avais eu, dans la matinée, une entrevue d'affaires avec M. Bihourd qui témoigna le plus vif intérêt aux travaux de la délégation à Monkaï.

Le 22, je partis de Hanoï pour Haïphong sur le *Ninh-Binh* où me conduisirent des amis et j'eus l'honneur flatteur de voir, au moment où le bateau allait lever l'ancre, MM. Bihourd et Tisseyre venir me serrer la main, en dépit d'une pluie battante. Je n'oublierai jamais cette marque de haute estime. J'ai senti dans la présence

très répandue à Singapore. L'Exposition de 1889 a fait connaître en France ce léger et pratique véhicule.

de M. Bihourd le prix qu'il attachait au succès de notre œuvre commune : en reportant sur moi sa sollicitude, le résident général honorait la délégation française tout entière.

Le 23, à midi, le *Ninh-Binh* était à Haïphong. Le capitaine Radiguet mit gracieusement son logement à la disposition de son vieux camarade et M. Bonnal, avec qui Radiguet prenait ses repas, m'offrit sa table, témoignages d'amitié touchants dont ceux qui ont voyagé dans ces lointains pays connaissent seuls le charme.

Je dus rester à Haïphong jusqu'au 28 en attendant un bateau pour Hong-Kong. La journée du 27 fut marquée par une promenade à Quang-yen avec le capitaine de frégate Bugard, mon ancien camarade à l'état-major du ministre de la marine en 1883-1886 et le dévoué collaborateur de la délégation à Monkaï.

Au retour de cette promenade j'eus le plaisir de dîner avec le colonel Pernot, le commandant Bugard, le chef d'escadron d'artillerie de la marine Boyer et plusieurs officiers, dîner charmant où chacun, connaissant le Tonkin à merveille, avait à raconter les plus intéressants souvenirs,

et où tous avaient les uns pour les autres ces sentiments de sincère amitié qui effacent les rangs parce que tous les cœurs battent à l'unisson pour une même cause.

Le 28 mars, à dix heures du matin, l'*Activ*, consigné à la maison Pila, une vaillante maison du Tonkin, et commandé par un capitaine danois, complètement étranger à notre langue, me prenait à son bord.

Le 30 j'étais à Hong-Kong et j'apprenais avec un certain étonnement que, sur le bateau, des Chinois passagers avaient trouvé moyen d'emmener deux femmes de Hanoï, trompées par de fallacieuses promesses et destinées à être vendues.

Le fait arrive fort souvent et, malgré les minutieuses précautions que les autorités françaises prennent à l'embarquement, les rusés pirates chinois parviennent à tromper toute surveillance et à rendre muettes leurs victimes elles-mêmes. En voyant ce qui se passe aujourd'hui on comprend la gravité de la plaie qui désolait le pays sous l'administration des mandarins.

Ce commerce de femmes ne se fait pas seulement par mer. La piraterie, endémique dans les

pays d'Extrême-Orient, use largement des voies terrestres, et c'est ainsi qu'au Tonkin les bandits chinois introduisent en contrebande par notre frontière de l'opium et l'échangent contre des femmes. Ce trafic infâme, véritable traite, disparaîtra avec le progrès de nos armes.

Il est bien peu d'officiers chefs de poste sur les confins chinois qui n'aient à leur actif la délivrance de quelques-unes de ces malheureuses dont la valeur maxima dépasse rarement quatre cents francs.

II

HONG-KONG

La station navale française. — La ville. — Les casernes et la garnison. — Le port. — Enseignements tirés de l'histoire de Hong-Kong pour la colonisation. — Relations de Hong-Kong et de Haïphong.

A mon arrivée à Hong-Kong, j'allai immédiatement saluer le gérant du consulat français, M. Rigoreau, fonctionnaire très agréable qui faisait l'intérim de M. Dejardin, lequel était lui-même intérimaire à Shang-haï.

Malgré la hâte qu'on avait de me voir à Pékin je ne pus partir que le 4 avril sur le *Yang-tsé*.

Pendant mon séjour à Hong-Kong je rencontrai, à *Hong-Kong hôtel*, M. de Bezaure, vice-consul gérant le consulat de Canton [1]. Nous échangeâmes nos impressions sur l'hostilité du

---

1. Actuellement consul à Hong-Kong.

vice-roi de Canton, alors Chang-Ché-Ton[1], à l'égard des Européens en général et de la délégation française en particulier.

M. de Bezaure était très intéressant quand il racontait ses souvenirs sur l'illustre Courbet. C'était lui, en effet, qui était consul à Fou-tchéou au moment du bombardement de ce port. Il ne quitta la ville que quelques minutes avant l'acte de représailles qu'avait attiré à la Chine le guet-apens de Bac-Lé et sa crâne attitude lui valut la croix de la Légion d'honneur. Un mois auparavant, Courbet, qui était un galant homme, avait embarqué sur un de ses bâtiments, sans même qu'elle eût le temps d'avertir son mari, éloigné de Fou-tchéou par une tournée aux environs, Mme de Bezaure, pour la soustraire aux péripéties qui précèdent les coups de canon.

Le 31 mars, M. de Bezaure et moi, nous allâmes saluer l'amiral Layrle sur le *Turenne* alors en rade. Le successeur de l'amiral Rieunier à la tête de la station navale nous reçut avec la cour-

---

1. Ce vice-roi a été heureusement remplacé à Canton par le frère de Li-Hung-Chang.

toisie qui distingue le glorieux corps de la marine française. Nous parlâmes longtemps, le consul et moi, de la situation à Canton et à Monkaï. L'amiral nous donna sa baleinière pour retourner à terre et nous invita à déjeuner pour le dimanche 3 avril. Malheureusement l'amiral dut contremander ses invitations, ayant eu, le lendemain, la douleur d'apprendre la mort de sa mère.

Nos navires de guerre sont moins nombreux sur les côtes de la Chine que les bâtiments anglais, mais ils ont une tenue que peuvent nous envier, sans l'atteindre, toutes les marines étrangères. Nos officiers sont tous de race par le tempérament, l'éducation, le savoir-faire et les vieilles traditions de courtoisie chevaleresque et de cordiale urbanité qui sont le propre de notre flotte de guerre[1].

A bord d'un cuirassé on se sent vraiment dans une atmosphère virile. Nos équipages sont superbes, pleins d'entrain, la bravoure rayonne sur tous les visages. C'est une petite France armée

1. Les visites de Cronstadt et de Portsmouth sont venues une fois de plus, en 1891, affirmer ces brillantes traditions.

qu'on a sous les yeux et les couleurs nationales au sommet des mâts audacieux de cette machine de guerre impressionnent les esprits les plus sceptiques. Et puis, quand le souvenir se reporte sur Courbet et sur ses exploits, on bondit d'orgueil à la pensée de ce que peuvent faire nos *mathurins* conduits par de tels chefs.

Tout Français qui a habité la Cochinchine ou le Tonkin et qui, lié par son service, n'a pu aller à Hong-Kong a le plus grand désir de visiter cet îlot où les Anglais ont fait des merveilles.

Je n'échappai pas à cette attraction et c'est avec une véritable satisfaction que je fis, sur l'*Activ,* mon entrée dans la magnifique rade que dessinent les contours d'un îlot de 83 kilomètres carrés et les côtes de la mer de Chine. On pénètre dans la rade par les deux passes de Kycemoun à l'est et de Hana à l'ouest. Cette rade est fermée par une ceinture d'îlots avec des villages de pêcheurs et par l'îlot fortifié de Kellet, à l'est du port[1]. Le panorama est séduisant et, la forêt

---

1. Hong-Kong fait partie d'un groupe d'îles appelé par les premiers navigateurs portugais les *Ladrones* à cause de la tendance des indigènes au pillage. Les Anglais augmentent cha-

de mâts qui s'élève dans la rade, capable de contenir toutes les flottes du monde, indique, au premier coup d'œil, la prospérité de cette station britannique dont le commerce dépasse annuellement 350 millions de francs et dont le mouvement du port égale en tonneaux le mouvement de Londres il y a cinquante ans[1].

A terre, l'œil n'est pas moins charmé. Les vastes constructions (hôtel du gouverneur, banque, bureaux de la Compagnie péninsulaire et orientale et des Messageries maritimes, églises, club des officiers, casernes, arsenal, hôtels) bien appropriées au climat assez fatigant de Hong-Kong, s'étagent sur les collines et grimpent jusqu'au sommet de l'île (Victoria Peach, 540 mètres).

Les hauteurs les plus escarpées sont desservies par un chemin de fer funiculaire. Dans le bas de la ville se trouvent les comptoirs, les magasins, les entrepôts et les docks à côté de magni-

que année les fortifications de l'île, mais le nombre de soldats chargés de servir les bastions est peu considérable : la vraie défense de l'île est la présence permanente de l'escadre de Chine.

1. En 1887, 27,599 bâtiments jaugeant 6,401,837 tonneaux sont entrés dans le port de Hong-Kong. Sur ce nombre on compte

fiques *wharfs* (quais) en forme de fer à cheval. Hong-Kong, trop à l'étroit dans son île, a obtenu du gouvernement chinois de nouveaux emplacements à Kao-Loung, sur le continent.

Cent cinquante mille habitants peuplent l'île granitique de Hong-Kong occupée en 1843 par l'Angleterre.

On comprend que les Anglais se soient réfugiés sur les hauteurs, rendues praticables par le pic et par la poudre; car, à part deux ou trois rues dont la plus belle est *Queen's Road,* ouverte de l'ouest à l'est, avec ses boutiques européennes ou chinoises, les places et les promenades, toute la basse ville est occupée par les Célestes et ceux-ci ne brillent pas précisément par la propreté.

La population asiatique est surveillée par des agents de police indiens qui, dès la tombée de la nuit, circulent armés d'un bon Martini Henry chargé et font feu, sans la moindre hésitation, sur les malfaiteurs. Les Chinois se le tiennent

---

3,890 vapeurs dont 2,873 anglais, 540 allemands, 140 chinois et 100 français. Dans le quartier maritime on parle un sabir de mots anglais, portugais, chinois, analogue à la *lingua franca* des Échelles du Levant. Ce sabir est parlé dans tous les ports de la Chine ouverts au commerce européen.

pour dit et comme les fusils partent, ils restent généralement tranquilles.

La crainte du seigneur, du maître, du gendarme est le commencement de la sagesse. Nulle part cette maxime n'est plus vraie qu'à Victoria, la capitale de l'île. Si la ville compte de très honorables négociants parmi les fils du Ciel, elle recèle aussi la fine fleur des pirates des mers de Chine. Un observatéur parlant, nous ne dirons pas le chinois, mais la langue verte, l'argot de ces gens-là, ferait des études de mœurs bien curieuses. En voyant les cipayes anglais monter gravement leur garde, dans une tenue irréprochable, on se demande pourquoi, en Indo-Chine, on n'emploierait pas aux mêmes fonctions nos Indiens de Pondichéry ou de Chandernagor. Est-ce parce qu'ils sont électeurs? Mais, comme nos soldats, ils cesseraient de l'être en exerçant le noble métier des armes et ils ne perdraient rien à une incapacité qu'ils partageraient avec des généraux de division.

Les Anglais ont mille fois raison quand, dans un pays asiatique, ils font faire la police par une race différente de la race indigène. C'était la po-

litique de l'Autriche en Italie. Les hommes de l'Extrême-Orient sont d'une telle vénalité, que si l'on n'avait pas ce défaut à sa disposition comme moyen de gouvernement, les sociétés secrètes seraient maîtresses de la situation. Chez eux, les Chinois n'emploient pas d'autre moyen pour être renseignés sur les agissements de leur franc-maçonnerie. Il est vrai que les mandarins, s'ils paraissent, comme Panurge, « manger leur bled en herbe », ont, dans les confiscations et les amendes, des ressources qui valent les 63 moyens que celui-ci avait à sa disposition pour se procurer de l'argent.

Pendant que les *policemen* montent une garde vigilante, la garnison de l'île, admirablement tenue, logée princièrement pour des soldats, attend avec la fierté de l'Anglais, qu'on ait à faire appel à la réserve qu'elle constitue. Elle joue au *lawn-tennis* ou parade sur les places.

Nous aimerions, pour nos soldats, un peu du confortable des Anglais, qui en ont trop à notre sens ; mais nous nous garderons bien de leur souhaiter une vie identique à celle des militaires de *Her Gracious Majesty*.

Notre petit soldat endure tout sans se plaindre, et est toujours gai, même quand il grelotte la fièvre. Quand vient le moment de l'action, il montre un élan, un entrain que n'aura jamais l'Anglais, malgré sa bravoure incontestée et sa ténacité. Aussi quand nous voyions dans nos colonnes du Tonkin, ce qu'on pouvait faire du *lignard,* du *marsouin,* du *chacal* ou du *vitrier,* nous étions rempli d'admiration...

Tout ce que nous demandons c'est qu'au point de vue de l'hygiène, de la nourriture et du vêtement, on traite nos soldats comme des Anglais.

Nous devons d'ailleurs rendre hommage au Ministère de la marine qui a fait à Saïgon de magnifiques casernes et construit au Tonkin des établissements sur le même plan[1].

Tout, à Hong-Kong, porte au plaisir : les promenades, le jardin public situé à mi-côte de la montagne, le grand champ de courses circulaire

1. Le Parlement a compris la nécessité de l'établissement de casernes confortables en Indo-Chine et affecté sur le budget de 1889 plus de deux millions à cet usage. Un magnifique hôpital sera prochainement construit à Hanoï, sur les bords du Fleuve Rouge.

à côté du cimetière dans la Vallée heureuse (*Happy Valley*), le cimetière même, merveilleusement entretenu.

A Hong-Kong, les moyens de communication sont le cheval, la *djinriska* et la chaise à porteurs. Ce dernier mode de locomotion est fort agréable et convient parfaitement aux pays montagneux. Nous l'avons regretté plus d'une fois à Pékin où l'usage de la chaise est réservé aux mandarins, aux ministres et toléré pour les dames du corps diplomatique.

Jusqu'au sommet de Hong-Kong, l'Anglais cultive le *lawn-tennis*. C'est grâce à son goût pour les exercices du corps qu'il se maintient vigoureux et robuste sous toutes les latitudes.

A Saïgon, une société de jeunes gens a cherché à introduire dans la colonie tous les jeux familiers aux Anglais. Nous souhaitons qu'elle réussisse. Il vaut mieux, en effet, passer ses moments de loisir en plein air que stationner de longues heures dans les cafés coloniaux ou se laisser aller à l'habitude, plus funeste encore, de fumer l'opium [1].

1. Au Tonkin, le sport le plus à la mode est le cheval, mais

Hong-Kong est improprement appelé une colonie par les Anglais et par nous. C'est une station, et de là vient l'erreur qu'on commet toujours en comparant les Anglais dans cet îlot avec les Français en Cochinchine ou au Tonkin, à notre détriment bien entendu.

Cependant la situation n'est nullement la même et l'on ne saurait tirer de conclusion d'un rapprochement entre l'établissement britannique, créé à grands frais depuis cinquante ans, ayant une situation unique dans les mers de la Chine et nos établissements de l'Indo-Chine, dont le plus ancien, la Basse-Cochinchine, pourrait enorgueillir n'importe quelle nation. Ces colonies attirent assez l'attention des Anglais, d'ailleurs, pour que nous ayons le droit d'en être fiers.

Tout ce qu'on peut avancer, c'est que l'Angleterre procède autrement que nous quand elle s'installe sur un point du globe et qu'elle ne lésine pas sur les frais de premier établissement; que ses nationaux, à l'inverse des nôtres, émigrent sans esprit de retour presque immédiat

---

on dédaigne le lawn-tennis et les autres exercices gymnastiques.

dans la métropole, et qu'ils vont aux colonies en famille et avec des capitaux importants ; enfin qu'ils savent plier leur commerce aux goûts et aux exigences des indigènes. Ces remarques ont été faites depuis longtemps et ne sauraient être trop répétées.

Nos entreprises coloniales auraient des débuts plus brillants si nous faisions comme les Anglais. Nous ne désespérons pas de voir adopter cette méthode parce que, depuis la guerre, il s'est établi en France un mouvement qui nous porte vers les choses coloniales et parce qu'il nous semble impossible que la logique de l'esprit français n'arrive pas à trouver la formule qui convient à la fois à notre tempérament, aux mœurs et aux coutumes des populations que nous devons gouverner et régénérer [1].

Nous avons trop de fonctionnaires dans nos colonies, de fonctionnaires qui sont trop souvent les fruits secs des autres carrières et pas assez d'établissements de crédit.

Le Comptoir d'escompte et la Banque de l'Indo-

---

1. Les grandes compagnies de colonisation qu'on se propose de créer répondront en partie à ce but.

Chine, pour l'Extrême-Orient, pourraient suffire au développement de notre commerce si ces établissements étaient moins timides.

Mais, au lieu de mettre à la tête de ces banques des hommes de premier ordre qui ouvriraient les yeux des actionnaires sur le très bon salaire que pourraient trouver leurs capitaux, on les fait diriger par des hommes de second rang, dont la plus grande valeur réside dans leur résistance au climat, emprisonnés par des règlements étroits, et obligés de prendre des ordres à Paris pour les décisions importantes.

On ne s'étonnera donc pas que les banques anglaises fassent des affaires si considérables dans nos colonies et l'on n'a qu'à constater avec un douloureux regret que M. Bavier-Chauffour ait été obligé de demander à Hong-Kong, où il les a trouvés, des capitaux anglais pour exploiter les mines de houille de Hongay au Tonkin[1].

---

1. Il semble cependant que les capitaux français aient, depuis quelque temps, une tendance à vaincre leur timidité et leur répugnance pour les entreprises coloniales. C'est ainsi, notamment, que les actions des mines de charbon concédées à M. Dupuis ont été souscrites intégralement, ou à peu près, en France.

D'un autre côté, nos négociants, qui cherchent toujours des débouchés, ont la prétention d'imposer leurs propres goûts aux indigènes et de ne pas se plier aux exigences du consommateur asiatique.

C'est par une entente du gouvernement avec les établissements financiers français qui ont des agences dans l'Extrême-Orient qu'on peut arriver à développer la prospérité de notre établissement indo-chinois. M. Félix Faure l'avait très bien compris en 1888 et était entré dans cet ordre d'idées.

Les Anglais ont, au point de vue du commerce avec la Chine, une avance considérable sur nous, par leur situation à Shang-haï et à Hong-Kong, mais une avance seulement. Nous avons, dans la baie d'Along, un emplacement permettant de créer au Tonkin un établissement rival de Hong-Kong. En nous reliant par des chemins de fer aux frontières sino-annamites, nous avons accès dans le bassin de la rivière de Canton, par Monkaï, à douze heures de la baie d'Along, à dix-huit heures de Haïphong. Monkaï, vaste entrepôt de marchandises, avant, pendant et

après la guerre franco-chinoise, est à 150 mètres de Tong-hinh, ville chinoise, et devient un foyer de contrebande, parce que nous n'avons pas pris de précautions suffisantes pour établir une surveillance active. Rebâtie, la ville de Monkaï peut devenir un emporium commercial important. C'est, en effet, un point de pénétration par excellence, où nous n'avons qu'à imiter, l'honnêteté en plus, l'exemple des Chinois qui s'y étaient installés. Le Kouang-si nous est ouvert par Long-tchéou à deux petites journées de la frontière, avec des cours d'eau facilitant les communications.

Voici d'ailleurs l'opinion de M. Carl, Anglais, commissaire des douanes chinoises à Long-tchéou (rapport de 1889) :

« Le commerce de Long-tchéou avec le Tonkin continuera à être fort restreint jusqu'au moment où le chemin de fer de Phu-lang-thuong à Langson aura été construit.

« Celui-ci réduira à cinq jours la durée du trajet entre Haïphong et Long-tchéou et le fret à une piastre et demie (6 fr.) le picul (60 kilogr.), tandis que celui-ci s'élève à 4 piastres pour le

même poids de marchandises venant de Pakhoï. De plus, comme par suite du consentement de la France, les droits de transit à travers le Tonkin sont fort réduits, non seulement Long-tchéou, mais bien d'autres marchés du Kouang-si utiliseront cette nouvelle voie. »

Le Yunnan nous offre Mong-tsé et Mang-hao. Nous avons des consuls à Long-tchéou et à Mong-tsé.

Au sujet de Mong-tsé, M. Happer, Américain, commissaire des douanes chinoises, avec qui nous avons eu le plaisir de nous trouver au Kouang-si en 1885, où il faisait partie de la commission chinoise comme interprète et conseiller technique, dit dans son rapport de 1889 :

« Mong-tsé peut être comparée à Salt Lack City. Bâtie sur un plateau long de 39 kilomètres et large de 19, horizontal comme un palier, à 1,560 mètres au-dessus du niveau de la mer, la ville, qui est le principal entrepôt du commerce avec le Fleuve Rouge, domine toute la plaine jusqu'aux montagnes qui l'entourent. Autrefois, une chaussée empierrée avait été construite et la

reliait à Mang-hao, son véritable port sur le fleuve. Mais, dans la terrible insurrection musulmane qui, il y a vingt ans, a dévasté tout le Yunnan, Mong-tsé paraît avoir beaucoup souffert, ainsi que le prouvent les ruines de nombreux temples et édifices publics.

« De tout temps Mong-tsé a toujours eu une grande activité commerciale, à cause de la proximité des mines d'étain du Yunnan et de la distance relativement courte où elle se trouve de la mer. Maintenant que le fleuve a été ouvert à la navigation à vapeur, le voyage de Haïphong à Yunnan-fou, par Mong-tsé, peut être accompli en 25 jours, tandis que le trajet de la capitale à Packhoï est de 54 jours.

« L'itinéraire de Haïphong à Yunnan-fou est le suivant :

Haïphong à Hanoï par bateau à vapeur . .	1 jour.
Hanoï à Laokay — . .	5 jours.
Laokay à Mang-hao par jonques.	7 —
Mang-hao à Mong-tsé par animaux de bât. .	3 —
Mong-tsé à Yunnan-fou — .	9 —
Total . . .	25 jours.

« Mais le gain du temps n'est pas le seul avantage que procure la nouvelle route, préférable à toutes celles qui sont employées actuellement pour pénétrer au centre du Yunnan comme, par exemple, celles venant de Chung-king et Pai-See. La première exige en effet un trajet de 40 jours par animaux de bât, et la seconde, un de 22 jours dans les mêmes conditions de transport. Le droit de transit à travers le Tonkin est léger et n'atteint que 5 p. 100 de leur valeur pour les objets les plus imposés. Quand ces marchandises ont payé à Mong-tsé un droit d'importation inférieur des trois dixièmes à celui demandé dans les ports ouverts, elles peuvent obtenir une passe de transit qui les décharge de tout autre droit à payer à travers le Yunnan et leur permet d'atteindre ainsi le Sé-tchouen.

« L'avantage, au point de vue pécuniaire, de la route du Yunnan par le Fleuve Rouge et Mong-tsé sur celle qui vient de Packhoï est le suivant : une caisse de marchandises, du poids de 36 kilogr., paye treize francs, tous frais compris, pour être transportée de Hong-Kong à Mong-tsé (*viâ* Tonkin). Elle doit payer la même somme rien que

pour la location des mules, afin d'accomplir seulement la moitié du trajet par la route venant de Packhoï.

« D'un autre côté, les mesures libérales du gouvernement français, au sujet des droits à acquitter par les marchandises d'origine chinoise qui transitent à travers le Tonkin pour le Yunnan et le Kouang-si, sont admirablement calculées pour favoriser le commerce d'exportation par cette route.

« La valeur totale des marchandises qui ont passé par Mong-tsé, pendant la période d'août 1889 au 1er janvier 1890, est de 1,098,930 fr.

« Sur cette somme, 373,800 fr. appartiennent aux marchandises d'origine étrangère divisées comme suit, savoir : 146,430 fr. de marchandises venant du Tonkin ; 227,370 fr. de marchandises venant de Hong-Kong.

« Hong-Kong fournit aussi les marchandises d'origine chinoise dont la valeur a été de 196,200 fr.

« L'exportation des produits du Yunnan est montée d'autre part à 528,000 fr., sur lesquels la plus grosse part à destination de Hong-Kong.

En somme, ce port seul a absorbé plus de 18 p. 100 du commerce par la nouvelle route.

« Enfin, on compte 231,000 fr. pour le commerce direct entre le Tonkin et le Yunnan. »

MM. Marty et d'Abbadie ont démontré en 1889 et 1890 avec le *Laokay* et le *Yunnan* (vapeur de 52 mètres de long, $8^m,30$ de large, $0^m,70$ de tirant d'eau et 10 nœuds de vitesse) que la navigation à vapeur, facile d'Haïphong à Yen-baï, est, aux hautes eaux, avec quelques travaux, possible entre Yen-baï et Laokay, qu'ils ont atteint.

Assurément il y a beaucoup à faire pour obtenir journellement dans la saison favorable le même résultat; mais si l'on poursuit avec ténacité l'expérience de nos entreprenants compatriotes, il n'est pas douteux que le Fleuve Rouge ne devienne la véritable artère du commerce du Yunnan.

Un chemin de fer le long du fleuve serait très coûteux.

Pour réussir il faut vouloir et disposer d'importants capitaux.

Par le Yunnan nous arriverons au Sé-tchouen

plus vite que les Anglais par la voie du Yang-tsé-kiang. Si ceux-ci avaient notre magnifique situation, comme ils en profiteraient! Mais nous ne voulons pas appuyer sur ce sujet[1].

Il nous paraît aussi fort important qu'on ne change pas sans raison notre régime douanier.

La Cochinchine était prospère avec la liberté commerciale. Voilà que récemment, sous prétexte d'union douanière, on applique à toute la presqu'île indo-chinoise le système de la protection avec le tarif général métropolitain et que, du même coup, on risque de tuer la poule aux œufs d'or!

Notre éminent maître, M. Le Myre de Vilers,

1. Quelques renseignements géographiques compléteront ces notions économiques. Notre établissement tonkinois a pour voisines les trois provinces chinoises du Yunnan, du Kouang-si et du Kouang-toung. Le Yunnan a 317,000 kilomètres carrés de superficie et 12 millions d'habitants, soit une population égale à celle de l'Espagne et du Portugal réunis, sur une superficie un peu moins grande. Le Kouang-si compte 202,000 kilomètres carrés de superficie et 25 millions d'habitants, le Kouang-toung 270,000 kilomètres carrés et 30 millions d'habitants. Les deux provinces réunies ont donc une population double de celle de la Prusse, sur une superficie moindre d'un quart.

s'il eût été à Saïgon au moment où se préparaient les décrets, aurait su démontrer ce qu'avait de périlleux cette mesure inconsidérée. Qu'on le veuille ou non, le commerce de l'Indo-Chine se fait principalement avec la Chine et nous ne pouvons opérer autrement que nos rivaux d'outre-Manche, à moins de nous faire la guerre à nous-mêmes.

Telles sont les réflexions d'un Français à Hong-Kong. Elles ont fortifié dans notre esprit la certitude que nous avons dans l'Indo-Chine un établissement de premier ordre, mais qu'il nous reste beaucoup à faire pour en tirer le parti indiqué par sa situation et par ses richesses naturelles. La première condition à remplir, c'est que nous devenions d'abord des esprits pratiques.

L'histoire de Hong-Kong est aussi pour les Français un utile enseignement et prouve qu'avec de la persévérance il n'y a aucune difficulté qui ne puisse être vaincue. Quand l'Angleterre occupa cette île, à cause de sa situation stratégique et maritime, pour dominer les mers de Chine, elle ne se dissimulait pas les efforts presque surhumains qu'elle aurait à surmonter pour en faire une

place de commerce importante. La position de la ville qu'on voulut y fonder, et à laquelle le loyalisme britannique donnait le nom d'une reine jeune et aimée, ne pouvait être choisie ailleurs qu'au nord de l'île, à l'abri du vent du large qui, pendant la mousson de sud-ouest, assainit les contrées voisines. Aussi quand il fallut creuser le sol, la population fut victime, pendant plusieurs années, de fièvres typhoïdes qui enlevèrent de nombreux individus. Rien n'arrêta la ténacité des Anglo-Saxons. Instruits par l'expérience, ils firent leurs grands travaux pendant la saison d'hiver, combattirent les épidémies plutôt par des mesures prophylactiques d'hygiène que par les remèdes de la thérapeutique, comblèrent les bas-fonds marécageux, drainèrent les terres humides, favorisèrent l'écoulement des eaux. Chaque année, le climat s'améliora. Les Chinois établis dans l'île furent, autant que possible, obligés à une propreté relative par des mesures de police sévèrement appliquées. Les Anglais ne s'effrayèrent pas des dépenses de premier établissement : en 1845, le budget des dépenses était de 66,172 livres sterling, celui des recettes, de

22,242 livres : ce qui donnait un déficit annuel de 43,930 livres sterling. Les travaux publics exécutés dans les cinq premières années de l'occupation dépassèrent deux millions de francs. Voilà comment on colonise.

Au moment de mon passage à Hong-Kong se trouvait, avec le capitaine Waleski, notre attaché militaire en Chine, et la comtesse Waleska, sa femme, M. Gobert, interprète à Pékin, venu de Shang-haï par le *Melbourne* et se rendant en Europe. En même temps arrivaient du Tonkin par le *Chélydra,* pour y prendre la correspondance des Messageries maritimes, à Victoria, le général Mensier et son fils, le capitaine de frégate Bugard, M. Klobukowski, ancien directeur du cabinet de M. Paul Bert, aujourd'hui consul à Yokohama, M. Bonnal, résident, M. Wehrung, correspondant du *Temps,* enfin, M. Strauss, frère du conseiller municipal de Paris.

Il existe à Hong-Kong deux principaux hôtels que les auberges du Tonkin devraient bien prendre pour modèles[1] : *Hong-Kong Hotel* et *Victoria Hotel*.

---

1. A Saïgon nous avons l'hôtel Ollivier ; à Haïphong, l'hôtel

Les relations entre Hong-Kong et Haïphong sont très fréquentes.

Les frères Roques, qui furent à la fin de 1890 capturés par les pirates chinois, avaient un service régulier entre Haïphong et Hong-Kong. Les maisons Pila, Marty et d'Abadie ont, à leur consignation, un certain nombre de navires. Enfin la Compagnie des *Messageries maritimes* dessert actuellement, par son annexe de Saïgon, Haïphong et Hong-Kong tous les quinze jours [1].

L'amiral Courbet, en occupant le groupe des îles Pescadores (29-31 mars 1885), formé de quatre îles situées dans le détroit de Formose, entre cette île et la province du Fo-kien, et peuplé de 180,000 habitants, avait surtout en vue de donner à la France sur les côtes de Chine une posi-

---

Gandaubert; à Hanoï, l'hôtel Alexandre. Si la nourriture y est plus appropriée à nos habitudes, le service et l'installation des chambres ne sauraient rivaliser avec les établissements de Ceylan, de Hong-Kong et de Shang-haï. En dehors de leurs hôtels principaux, les Anglais ont encore leurs clubs, où l'on peut se loger et se nourrir avec un grand confort et un bon marché relatif. Nous n'avons rien d'équivalent dans notre Indo-Chine.

1. Elle a organisé depuis peu un service direct et régulier entre Haïphong et Hong-Kong.

tion comparable à celle de l'Angleterre à Hong-Kong. Makong, dans la plus importante de ces îles, a un port de près de 900 hectares de superficie, d'un accès facile, à l'abri des moussons et d'une profondeur d'une dizaine de mètres. L'amiral s'était empressé d'y établir un poste de ravitaillement, et espérait bien que sa conquête nous resterait.

III

CANTON

La traversée de Hong-Kong à Canton. — Les concessions européennes. — La ville chinoise.

Si l'on a quelques jours à passer à Hong-Kong, on va nécessairement à Canton, et c'est dans cette ville qu'on a plus que partout ailleurs l'impression la plus vive des Chinois.

De grandes facilités sont offertes au voyageur, au *globe-trotteur* (introduisons ce néologisme emprunté aux Anglais) qui désire visiter la ville de Canton. Ce port est en communication quotidienne (le dimanche excepté) avec Hong-Kong par de grands vapeurs, imitation des navires américains à étages qui sillonnent le Mississipi. Ces *steamers* quittent Hong-Kong deux fois par jour, à 8 heures du matin et à 6 heures du soir; ils partent de Canton également deux fois par

jour, le matin et le soir, mais à des heures variables selon l'état de la marée, sans laquelle il n'est pas possible de descendre la rivière de Canton. Ils appartiennent à une compagnie locale dite *Hong-Kong, Canton et Macao Steamship Company*, et à la maison anglaise Butterfield et Swire (agents à Canton, MM. Russell et Cie)[1].

La traversée de jour s'effectue en 7 à 8 heures : on pourrait même la faire plus rapidement encore si l'on ne faisait pas des économies de charbon. Le voyage de nuit est plus long, parce qu'une heure après son départ de Hong-Kong, le navire jette l'ancre et ne repart qu'au milieu de la nuit, de façon à arriver à Canton vers les 6 heures du matin, au moment de l'ouverture de la douane chinoise. Il est préférable de faire la traversée pendant le jour : on peut ainsi se rendre compte de la route suivie, de la situation des faubourgs immenses et de la cité cantonnaise, ainsi que, à un point de vue exclusivement militaire, des

1. La compagnie chinoise dite *China Merchants' Company* a récemment mis sur cette ligne un de ses vapeurs, afin de faire concurrence aux navires des « diables étrangers » ; les prix de passage ont été naturellement réduits pour attirer les passagers chinois.

défenses accumulées par les Chinois pour la défense du Tchou-kiang, rivière des Perles, sur les bords de laquelle s'étend la ville de Canton.

Le navire sur lequel nous avons pris passage, le *Hô-nam* (Sud harmonieux !), largue ses amarres à 8 heures du matin : le voici qui s'avance lentement au milieu de cette belle rade de Hong-Kong, encombrée de vapeurs de tous pays, de voiliers, de jonques. Devant nous se déroule le panorama le plus pittoresque que l'on puisse imaginer : nous avons sous les yeux la ville de Victoria avec ses blanches maisons étagées sur les flancs des hauteurs qui constituent l'île de Hong-Kong, couronnées par le pic Victoria dont le sommet est souvent caché par les nuages. Nous avons en face la presqu'île de Kao-loung, sentinelle avancée du continent chinois, dont une partie, propriété de l'Angleterre, est couverte de magnifiques docks.

Le *Hô-nam* se dirige peu à peu vers le nord-ouest et passe entre la longue île de Lan-taô et le continent chinois que nous continuerons toujours de voir à tribord. Bientôt nous passons par le travers de l'île historique de Lin-tin, aussi nue que

la précédente, et n'offrant aux regards que des rocs de granit, recouverts parfois de longues herbes sauvages : il ne s'y trouve aucune habitation. C'est à l'île de Lin-tin que mouillaient jadis, avant la guerre anglo-chinoise de 1840, les navires étrangers, presque tous anglais, qui apportaient l'opium en contrebande.

Le rivage du continent chinois a un aspect désert; peu de végétation, point de culture : ici et là, à l'embouchure de quelque arroyo, des villages de pêcheurs ou de pirates (la piraterie heureusement n'est plus florissante comme il y a vingt ans, grâce à l'action énergique de la marine anglaise), tous à l'air misérable. Les falaises qui les surplombent ne présentent rien de particulier et ajoutent encore à la désolation de la nature sur ces bords peu hospitaliers.

Trois heures environ après avoir quitté Hong-Kong, nous arrivons à l'entrée de la rivière de Canton, véritable goulet que les Chinois appellent Hou-men, la bouche du tigre, nom conservé sur nos cartes sous la forme de *Bocca tigris,* dont les marins anglais ont fait *Bogue.* L'île et la pointe de la terre ferme qui constituent le

Bogue sont garnies de batteries rasantes d'un bon aspect : l'éloignement ne nous permet pas de nous rendre compte de la valeur défensive de ces ouvrages, ni des pièces d'artillerie qui les garnissent.

L'île du Tigre, qui se trouve au-dessus, presque au milieu de la rivière, est également défendue par des batteries du même genre. Cette île granitique tire son nom de la ressemblance qu'elle a, disent les Chinois amateurs de ces sortes de désignations par à peu près, avec la tête d'un tigre.

Les rives de la rivière des Perles deviennent plus définies : ce sont des bandes plates de terre alluvienne, sur lesquelles s'étendent de vastes champs de riz et de canne à sucre, parsemés de quelques îlots de bambous. Des hauteurs se dressent à quelque distance, et sur l'un de leurs contreforts, près de la rivière, s'élève une pagode à neuf étages, spécimen classique de l'architecture chinoise. Un peu au-dessus est une *barre* que les Chinois ont indiquée à l'aide d'une rangée de pieux enfoncés dans la rivière et entre lesquels il serait aisé, afin de rendre tout passage

impossible, de couler, à la première alerte, des jonques chargées de pierres ou de sable. Nous trouvons plus haut une autre barre à peu près semblable, avant l'île Danes, où est situé le village de Whampoa.

Tous les efforts de la défense semblent s'être portés sur l'île Danes et les hauteurs qui la constituent. Ces hauteurs sont une série de collines, dont la direction générale est d'abord perpendiculaire au lit de la rivière et s'infléchit ensuite vers l'ouest. Elles sont garnies d'ouvrages de fortification où l'on aperçoit des canons lisses Rodman de gros calibre (25 c/m environ) ; au pied de ces collines, les Chinois ont installé un camp retranché, entouré de talus de terre recouverts de béton et blanchis à la chaux, précédé d'un fossé peu profond. Le camp renferme des baraquements et des magasins à toits de tuiles rouges qui peuvent s'apercevoir d'assez loin. On m'a assuré qu'il y avait aussi, ici et là, sur les hauteurs, des canons Krupp commandés pendant le conflit franco-chinois et mis récemment en position.

Auprès du village de Whampoa, qui n'offre rien

d'intéressant et qui présente, comme toujours, des maisons basses et mal entretenues, des rues glissantes et tortueuses, où grouillent pêle-mêle enfants, porcs et poules, se trouvent les anciens docks de la *Hong-Kong et Whampoa dock Campany* dont une partie est occupée par l'école navale du vice-roi. Deux officiers allemands, MM. Kractchmayer et Tenkoff, aux gages du gouvernement chinois, y sont employés : le premier est chargé d'enseigner à des élèves chinois le maniement des torpilleurs et des torpilles, le second leur inculque tant bien que mal les principes de la tactique navale. Les torpilleurs sont au nombre de douze ; ils ont été construits par la compagnie Vulcain de Stettin, et sont munis chacun de quatre torpilles Schwartzkopf et armés d'un canon Hotchkiss. On les aperçoit dans une anse artificielle de la rivière, fermée par une sorte d'écluse.

A côté de cette école, on voit le cimetière des Parsis et, non loin de là, le vice-consulat d'Angleterre, situé sur une petite colline qui domine le village, ses alentours, et la rade de Whampoa.

Depuis le conflit franco-chinois, les navires de

haute mer ne peuvent plus remonter à Canton même ; à cette époque, en effet, les autorités chinoises, craignant une attaque de notre flotte, firent fermer le passage sud de la rivière des Perles, — le seul par lequel il était possible à nos vaisseaux, vu leur tirant d'eau, de remonter jusqu'à Canton, — par une solide barrière de pieux. Ces bâtiments sont donc obligés de rester à Whampoa, d'y décharger leurs marchandises qui sont transportées à Canton sur des jonques ou allèges, et de prendre celles qui sont amenées par les mêmes moyens. Il va de soi que les navires de guerre sont à la même enseigne : les petites canonnières seules sont en état de passer par le bras septentrional, celui que suivent les steamers de Hong-Kong-Canton.

Le *Hô-nam* ralentit sa course devant Whampoa ; il s'arrête même quelques minutes, le temps de jeter dans des sampans accourus plusieurs passagers chinois, puis il reprend sa marche. Nous apercevons sur les rives deux nouvelles pagodes, un certain nombre de batteries échelonnées de distance en distance. Nous traversons deux autres barrières analogues à celle dont il est

question plus haut, puis, enfin, nous distinguons dans le lointain, dominant une forêt de mâts, deux immenses clochers pointus : c'est la cathédrale catholique de Canton. Elle nous annonce que nous approchons du terme de notre voyage.

Avant d'atteindre les faubourgs, nous passons devant l'île Napier où l'on a construit un fort assez sérieux, situé à la pointe Est et présentant la forme d'un triangle isocèle. Il est en béton (pierre cassée, terre et chaux vive) et est armé de canons à âme lisse de 15 ％ environ, placés en barbette. Les embrasures sont fermées par des mantelets en tôle. Pour faire pendant à cet ouvrage, un fort carré en terre, à plates-formes en carapaces bétonnées, à canons disposés en barbette et cachés par des capots en toile, a été élevé sur la rive droite de la rivière. La rive gauche présente un ouvrage du même genre, de forme ronde, à six canons en barbette.

On voit que les Chinois n'ont rien négligé pour mettre la capitale du Kouang-toung à l'abri d'un coup de main. Mais, ce qu'il y a de mieux, c'est que toutes leurs défenses sont accumulées sur la rivière et que, par suite, du côté de la

terre, aucun ouvrage ne protège la ville. Ils se figurent sans doute que les « barbares étrangers » ne viendront jamais attaquer Canton que par la voie fluviale et n'auront pas l'idée, pourtant bien simple, de débarquer des troupes au nord du Bogue, en prenant ainsi la position à revers. L'événement pourrait, un jour, donner un démenti à cette sécurité.

Nous passons enfin devant les faubourgs de Canton, au milieu d'une flotte immense de jonques de toutes dimensions en charge ou en décharge. C'est merveille que de voir le *Hô-nam* évoluer savamment à travers les nombreuses embarcations, sampans ou jonques, qui sillonnent la rivière en tous sens et ne semblent pas pressées de céder le pas au vapeur étranger, malgré les coups de sifflet que celui-ci pousse incessamment. Il arrive quelquefois des accidents, des collisions; il n'est pas rare aussi que des patrons de jonques essaient de se faire couper en deux par le vapeur ou de s'attirer des avaries. Quand ils ont eu ce bonheur inespéré, ils courent vite au consulat d'Angleterre déposer une plainte, exagérer leurs pertes en pleurant toutes les larmes de leur corps,

et réclamer de gros dommages-intérêts qui leur permettront d'acheter une jonque neuve et de faire fête et bombance pendant quinze jours. Lorsque pareille occurrence se produit, les compagnies essaient bien de discuter, de rabattre les exigences des naufragés adroits ; mais, en fin de compte, elles paient toujours les dégâts plus qu'ils ne valent.

Devant la ville est à l'ancre la flotte vice-royale : une vingtaine de bâtiments de guerre, paraissant assez bien entretenus, construits à Canton, à Fou-tchéou (arsenal créé par M. Giquel, lieutenant de vaisseau de notre marine), à Hong-Kong ou en Angleterre. Ils jaugent de 60 à 500 tonneaux. Ils sont presque tous en bois, sauf le *Hai-king-tsing*, construit par Armstrong (220 tonneaux), qui est en acier. Le plus ancien date de 1867. Outre ces bâtiments, qui ont fort bon air pour une marine récente comme celle des Chinois, il y a là une flottille considérable de chaloupes à vapeur de toutes dimensions, destinées à naviguer dans les rivières de l'intérieur.

Ici, nous sommes en face de la cité, une mer de toits en tuiles grises s'étend devant nous,

coupée de temps à autre par de grosses tours carrées assez élevées, qui ne sont autre chose que des monts-de-piété, constructions en briques dont la solidité doit résister aux incendies, toujours fréquents à Canton, et aux attaques des voleurs. Près de la rivière, s'élève la cathédrale, bâtie dans l'ancien *yamen* du vice-roi Yé (celui-là même qui, fait prisonnier par les Anglais en 1857, mourut quelque temps plus tard à Calcutta) ; ce *yamen,* splendide résidence, occupée d'abord par les troupes franco-anglaises maîtresses de la ville, resta notre lot ét fut donné aux missions étrangères par le gouvernement français, en compensation des pertes que celles-ci avaient éprouvées et des anciens terrains qu'elles possédaient jadis dans la cité. La cathédrale a été élevée à l'aide de fonds distraits de notre indemnité de guerre et de la cassette particulière de l'impératrice Eugénie.

Derrière la cité, formant l'arrière-plan du tableau, s'élève une série de hauteurs: ce sont les montagnes des Nuages blancs (*Po-yun-shan*), ainsi appelées parce que leurs sommets sont souvent cachés par les nuages. Dans les interstices

de cette longue chaîne il existe plusieurs temples entourés d'arbres ; c'est, paraît-il, un lieu de promenade assez fréquenté par les résidents étrangers de Canton ; on y fait des parties de plaisir, des pique-niques, qui viennent rompre, de temps à autre, la monotonie de l'existence dans ce port où l'on est sevré de tous les plaisirs et des jouissances de la vie.

Encore quelques tours de roue, et le *Hô-nam* s'accoste au *wharf* ou ponton de la Compagnie Butterfield et Swire. C'est là que s'élevaient jadis les fameuses factoreries européennes où les étrangers étaient parqués pour commercer avec la corporation des Hanistes, qui avaient le monopole du commerce avec les « barbares ». La corporation des Hanistes fut abolie par le traité anglais de 1842 ; les factoreries subsistèrent jusqu'en 1856, mais furent pillées et brûlées, détruites de fond en comble, par la populace cantonnaise, toujours avide de pillage, au moment où les flottes alliées attaquaient les forts du Bogue. Leur emplacement est occupé aujourd'hui par une partie du faubourg chinois, et là où flottaient jadis les pavillons de la France, de l'Angle-

terre, des États-Unis d'Amérique, de la Suède, etc., on ne voit plus que des rues tortueuses, sales, bordées de boutiques et de maisons de briques enfumées, où se presse une foule compacte, affairée, qui ne s'ouvre que pour laisser passer des chaises à porteur ou des coolies pliant sous de lourds fardeaux.

Une sorte de marché en plein vent borde la rivière : étalages abrités du soleil par de larges parapluies de toile blanche, où l'on vend des fruits, des allumettes, de la ferraille, du bric-à-brac, du thé, du riz tout cuit, etc. Il y a là aussi quelques petits restaurants ; les coolies du voisinage y viennent prendre, pour trois ou quatre sapèques, leurs modestes repas, consistant en un bol de riz, des herbes salées, un morceau de porc, une soupe graisseuse, etc.

A peine sommes-nous accostés, qu'un aimable Chinois se précipite à bord et vient à nous. Il nous explique en *pidgin-english*, baragouin étrange composé de mots anglais et portugais plus ou moins estropiés, qu'il est un des guides généralement choisis par les touristes pour visiter Canton. Ce *cicerone* a reconnu de suite que nous

étions Français. Il nous exhibe les témoignages de satisfaction qui lui ont été donnés par nos devanciers ; ce sont principalement des cartes de visite ; nous y voyons les noms d'officiers du Tonkin, d'officiers de marine française, etc., et un mot au crayon attestant les services rendus par cet hônorable industriel. Comme un guide est fort précieux quand on débarque sur une terre inconnue et surtout lorsqu'on veut parcourir une ville immense comme celle de Canton, où il est si aisé de se perdre, nous nous empressons d'engager le *cicerone* en question, qui répond au nom harmonieux d'Atchi !

Précédé d'Atchi (Dieu le bénisse !), nous débarquons, nous frayant difficilement passage à travers la cohue dont le steamer est entouré : passagers chinois qui se rendent à terre avec leurs bagages, coolies demi-nus courant en tous sens pour offrir leur aide intéressée, etc. Nous contournons le quai dallé de briques rouges et le guide nous montre, à notre gauche, l'îlot de Shameen qui sert de résidence aux Européens. Un pont défendu par une grille y donne accès.

L'histoire de cet îlot mérite d'être racontée en

peu de mots. Lorsque les troupes franco-anglaises prirent et occupèrent Canton en 1857, les négociants européens, qui s'étaient retirés à Hong-Kong pour attendre l'issue des événements, revinrent en foule pour reprendre leurs opérations. Les factoreries n'étaient plus qu'un vaste monceau de ruines. On ne pouvait songer à les relever instantanément ; il fallait au surplus attendre que les autorités chinoises eussent versé les grosses indemnités qu'on leur réclamait pour le pillage et la destruction de ces établissements. On savait, d'autre part, que les commissaires alliés allaient exiger la création d'une concession étrangère identique à celle qui existait à Shanghaï. Il était néanmoins nécessaire de s'installer à bref délai ; la plupart des négociants louèrent alors des terrains situés le long de la rive droite du fleuve, vis-à-vis des anciennes factoreries, sur le flanc du faubourg de *Hô-nam,* d'où notre bâtiment a pris son nom ; ils y bâtirent rapidement des maisons et des magasins ou transformèrent à l'européenne les maisons indigènes qui s'y trouvaient déjà.

Peu après, des négociations s'ouvrirent entre

les commissaires alliés et les autorités chinoises à l'effet de déterminer un emplacement convenable pour la résidence des étrangers ; les discussions furent longues, les avis partagés. Les uns proposaient la reconstruction des factoreries sur leur terrain primitif; les autres prétendaient qu'il importait de ne plus être ainsi en contact avec les Chinois et que, pour éviter le retour d'émeutes et de pillage, il fallait trouver un endroit isolé et à l'abri d'accidents de cette nature. Après maintes délibérations, il fut enfin décidé qu'on aménagerait de longs bancs de sable qui gisaient non loin des factoreries, sur la rive gauche et sur lesquels les Chinois avaient construit deux ou trois petits forts. On appelait ces bancs *Sha-meen,* surface de sable. Dans ce but, on commença par circonscrire les bancs en question par une solide muraille de grosses pierres granitiques, puis on remplit l'intérieur des débris des forts chinois, de terre rapportée, de sable et de boue. On forma ainsi une île factice, de forme ovoïde, entourée d'un côté par la rivière des Perles, de l'autre, par un canal de cent pieds de large, destiné à la séparer du faubourg chinois.

Ces travaux durèrent environ deux ans ; ils coûtèrent plus de trois cent mille piastres, somme qui fut payée au moyen de l'indemnité de guerre versée à la France et à l'Angleterre par le gouvernement chinois. L'île fut par suite partagée en deux parties : eu égard à l'importance de ses intérêts, l'Angleterre en eut les deux tiers, nous en reçûmes le tiers restant. Cependant les gouvernements français et anglais ne se déclarèrent pas propriétaires de ces deux concessions créées à leurs frais ; par des contrats officiels faits entre les consuls et le vice-roi, ils n'en furent reconnus que concessionnaires ; il résulte de là que les terrains sont affermés à perpétuité à la France et à l'Angleterre.

Le gouvernement anglais, toujours pratique, chercha immédiatement le moyen de rentrer dans les fonds qu'il avait déboursés, et il le trouva. Il décida de mettre en vente, en adjudication publique et ouverte à toutes les nationalités, les terrains qui formaient sa part. Il avait d'abord eu la pensée de ne vendre qu'à des sujets anglais, mais il avait vite renoncé à cette idée trop exclusive ; elle aurait pu, en effet, écarter des acqué-

pas à opérer une vente aux enchères. Plus tard, le gouvernement essaya de revenir sur sa décision ; mais il était trop tard. Une tentative de vente eut lieu vers 1873 ; elle n'eut aucun succès, la mise à prix des lots étant la même que celle qui avait été adoptée douze ans auparavant par les Anglais. La décroissance des affaires, leur limitation à un petit nombre de produits d'exportation et d'importation ne permettaient plus de tirer parti, à des conditions aussi avantageuses, de notre territoire.

Notre concession est donc restée dans l'état où elle était il y a vingt-sept ans : c'est un vaste terrain en friche, à l'aspect désolé, couvert de détritus de toutes sortes et d'immondices, où paissent des troupeaux de vaches et de buffles qui nous regardent passer l'œil voilé et morne. Il n'y existe qu'une seule construction, à l'air minable et chétif, où réside un Anglais possesseur d'une flottille de chaloupes à vapeur qu'il loue à des Chinois[1]. Malgré soi, un sentiment de tris-

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, la situation n'est plus la même : elle a changé à notre avantage. Grâce à ses efforts persévérants et à ses relations personnelles avec les

tesse vous saisit quand vous voyez la place que tient la France dans ce pays lointain, le peu qu'elle a fait pour maintenir son ancienne influence, les édifices consulaires délabrés ou en ruines où habitent ses représentants officiels, et quand vous comparez sa situation effacée avec celle de son alliée d'autrefois, de sa voisine et de sa rivale, l'Angleterre !

C'est sous l'empire de ces impressions que nous traversons, sous la conduite d'Atchi, ce qu'on appelle la concession française de Shameen. On y débouche après avoir franchi le pont de l'est qui relie l'île au faubourg. Depuis l'émeute de

---

résidents de Canton et de Hong-Kong, notre sympathique consul, M. Huart, qui joint à de nombreuses qualités celle d'être un habile administrateur, a réussi à trouver des acquéreurs pour les lots de la concession. Tous les terrains ont été vendus en 1889 à des négociants français et anglais. La concession a été appropriée rapidement, une organisation municipale a été créée de toutes pièces, une police française veille au maintien du bon ordre et de la sécurité, etc. Par une clause adroitement introduite par M. Huart dans les contrats d'affermage, les acquéreurs sont tenus de bâtir dans le délai de deux ans. Nous aurons bientôt, sous la protection du pavillon tricolore, un quartier qui fera honneur à la France, et qui rivalisera avec celui qu'occupent les Anglais. C'est un nouveau succès à l'actif de notre agent, qui est considéré depuis longtemps, d'ailleurs, comme l'un des fonctionnaires les plus sérieux du service consulaire français.

1884, qui a eu pour origine un accident fortuit (un coup de revolver tiré par un Anglais aviné et blessant un enfant) et pour résultat le pillage et l'incendie d'une dizaine de maisons de Shameen par une populace désordonnée, surexcitée par les événements qui se déroulaient alors au Tonkin, le vice-roi de Canton entretient sur les concessions une garde d'environ deux cents soldats : ces prétendus guerriers résident surtout sur notre terrain. Ils y ont élevé d'affreuses paillottes et leur chef, se croyant chez lui, a édifié un véritable *yamen* avec les dépendances classiques et traditionnelles des constructions de ce genre. Voisinage peu agréable pour la vue et l'odorat des résidents étrangers, et, peut-être, de minime utilité, car cette force militaire paraît être plutôt morale qu'effective, et, en cas de troubles, il ne serait pas surprenant de voir ces tigres de guerre se joindre aux émeutiers et aux pillards, comme cela a eu lieu récemment lors de l'échauffourée de Tchin-kiang.

L'île de Shameen, que nous fait parcourir Atchi, a environ un kilomètre de long sur trois cents mètres de large ; elle est coupée au centre

par une belle allée de *banyans* dont le feuillage touffu repose la vue, tempère les rayons tropicaux du soleil, et fournit en abondance de l'oxygène aux poitrines oppressées des étrangers. Il est vrai qu'en outre il doit attirer et nourrir les moustiques ; mais ceux-ci ne viendraient-ils pas néanmoins, sans eux, torturer le « barbare » assez imprudent ou assez courageux pour venir habiter Shameen?

Il faut, en effet, être armé d'un courage et d'une patience à toute épreuve pour résider dans ce port : les concessions forment une espèce de prison ; le quai ou *bund*, unique promenade, en est le préau. Peu ou point de distractions, quelques excursions ou pique-niques en chaloupe à vapeur dans les arroyos des alentours, des dîners ou réunions dans lesquelles on rencontre toujours les mêmes personnes et où se débitent les mêmes plaisanteries, voilà la vie monotone qu'on mène à Shameen ; la seule perspective est un voyage à Hong-Kong et à Macao, que d'aucuns effectuent sous prétexte d'affaires, d'autres pour changer d'air! Il y a des négociants qui vivent ainsi pendant des vingtaines d'années! Mais ils vont de

temps à autre en Europe, direz-vous. Si peu souvent, peut-être une fois tous les cinq ou six ans ! Tous les soirs, quand il fait beau, la colonie se retrouve sur le quai macadamisé qu'elle arpente pendant une heure ou deux.

Le jeu de *lawn-tennis* est un des rares amusements de l'endroit : les Anglais ne pourraient pas se passer de cet exercice violent, ils ont entraîné à leur suite les Allemands et plusieurs autres amateurs[1].

Le quai est ombragé, comme l'allée centrale, de beaux *banyans :* c'est là que l'on trouve le *lawn-tennis club* et le jardin public, jardin où personne ne va et qui semble réservé aux enfants et aux *amahs* ou nourrices. Le long du quai, derrière ces jardins, se trouvent une splendide rangée de maisons d'habitation appartenant à MM. Schelan et C[ie], Brökelmann, Arnold Karberg, Jardine Matheson, et les divers consulats, anglais, américains, danois, allemand ; quant au consulat de France, il n'est pas là où il devrait être : il est installé dans l'allée centrale, et notre représen-

---

1. Ils pratiquent aussi le *rowing* sur la rivière.

tant occupe une petite maison d'aspect assez misérable.

Nous sortons de la concession par un autre pont jeté sur la partie nord du canal : il ne manquerait plus qu'un pont-levis, pensions-nous en le franchissant, et l'on aurait l'image d'une prison d'État ! Il s'agit maintenant pour nous de faire quelques promenades dans la ville de Canton si souvent visitée et décrite. Nous ne reprendrons pas les descriptions déjà faites dans tant d'ouvrages relatifs à la Chine et dans lesquels les touristes ont peint ce qu'ils ont vu, quelquefois ce qu'ils ont cru voir, nous ne citerons que les principales choses à visiter pour celui qui, comme nous, n'a que peu de temps à consacrer à cette opération.

D'abord, le Temple des cinq cents génies, édifice très ordinaire qui renferme cinq cents statues de bois doré représentant les cinq cents *lohan* ou saints bouddhistes. Il est situé dans le faubourg de l'ouest. Avec une gravité imperturbable, Atchi nous conduit devant une des statues et nous dit : « Voici Marco-Polo. » La présence de l'image de l'illustre voyageur vénitien dans ce

cénacle bouddhique nous surprend quelque peu : la statue censée figurer Marco-Polo est coiffée d'un chapeau mou, et les traits du personnage ont plutôt l'air européen que chinois. Mais de là à affirmer que c'est bien la « pourctraiture » de Marco, il y a loin : il faut toujours se défier des assertions des *cicerone*. Le nôtre ne saurait faire exception à la règle générale.

Au sortir de ce temple, nous remontons en chaise à porteurs (excellente idée d'Atchi : d'abord on va plus vite qu'à pied; ensuite, on n'est pas bousculé par la foule des allants et venants), nous circulons dans des rues étroites et sinueuses, véritable labyrinthe où l'on pourrait se perdre mille fois sans le fil d'Ariane, c'est-à-dire sans notre guide; puis nos porteurs nous font passer sous une porte cintrée gardée par deux ou trois soldats : nous entrons dans la cité. Deux minutes après, nous tournons à gauche et nous mettons pied à terre devant une porte de bambou qui donne accès à un chemin de ronde conduisant aux murailles de la ville.

Du haut de ces murailles, crénelées à la façon du moyen âge, on plonge le regard, d'un côté, à

gauche en allant vers le nord, dans le faubourg de l'ouest, que nous venons de traverser, de l'autre, à droite, dans la ville même, qui est partagée en deux portions distinctes, séparées par une épaisse muraille également crénelée : la ville chinoise ou vieille ville, la ville tartare ou ville neuve. La ville chinoise est la plus au sud : elle n'est séparée de la rivière que par un faubourg étroit, c'est la partie la plus commerçante, la plus industrielle. La ville tartare, au nord de la précédente, est pour ainsi dire la ville officielle : on y voit les *yamen* du vice-roi de Canton, du gouverneur, du maréchal tartare, du trésorier et du juge de la province, etc. Elle est la résidence des troupes tartares, qui ne vivent pas dans des casernes. Chaque soldat demeure chez lui, entouré de sa femme, de ses enfants, etc., comme un bon et brave bourgeois.

Cette colonie militaire comprend environ vingt mille âmes, hommes, femmes, enfants ; cinq mille hommes touchent la paye modique de soldat et sont considérés comme en état de porter les armes. Comme cette paye ne peut leur permettre de vivre et de soutenir leur famille sou-

vent nombreuse, les guerriers tartares se livrent à diverses industries plus ou moins lucratives, telles que la confection de feuilles de carton pour boîtes, la fabrication de jouets d'enfants, la culture de plantes maraîchères, etc. En longeant les murailles, nous foulons aux pieds des feuilles de carton séchant au soleil: c'est le travail des Tartares chargés de la garde des postes échelonnés de distance en distance. Quelques-uns de ces vaillants défenseurs de la patrie s'exercent dans certains endroits à tirer de l'arc, bien que leur arme officielle, si l'on peut s'exprimer ainsi, soit aujourd'hui le fusil à piston.

Les spécimens de l'artillerie chinoise qu'on rencontre sur les murailles n'ont rien de formidable : ici et là, une vieille pièce, « antique et solennelle », fort rouillée, affalée sur un affût vermoulu et branlant, et qui éclaterait certainement au bout de quelques coups. Comme il a été dit plus haut, les Chinois ont réservé leur artillerie moderne pour la défense de la rivière. On nous a affirmé que, même pendant le conflit franco-chinois, à l'heure où les autorités de Canton s'attendaient à tout moment à une attaque

de notre flotte, il n'y avait pas un canon de plus sur les murs.

La promenade sur la muraille nous conduit à la Grande pagode rouge, dite pagode à cinq étages, qui s'élève au nord de la ville, sur cette fortification même et d'où l'on a une vue splendide sur toute la ville de Canton et ses environs. C'est par une brèche pratiquée tout près de cette pagode, que les troupes franco-anglaises montèrent à l'assaut en 1857. Lorsque la hauteur sur laquelle elle est située fut garnie de quelques canons, on se trouva maître de la ville. L'endroit est toujours indiqué pour procéder à un bombardement en règle.

En descendant de la colline, nous côtoyons, à peu de distance, le « palais d'été » du vice-roi : il ne paraît pas bien considérable et semble consister en un jardin étendu sur le coteau d'une petite colline renfermant plusieurs pavillons de plaisance. Nous rentrons dans le dédale des rues, passons devant le *yamen* du vice-roi, la plus haute autorité de la province ; le guide nous conduit aux *yamen* français et anglais.

Autre souvenir historique qu'il importe de re-

lever : lorsque les alliés prirent Canton en 1857, plusieurs détachements français furent casernés dans le *yamen* ou palais (si l'on peut appeler de ce nom les résidences officielles chinoises) occupé par la trésorerie de la province de Canton ; le génie aménagea tant soi peu les bâtiments et entoura le parc de quelques travaux de défense. Trois ans plus tard, au moment de la signature de la paix, il fut décidé que les consuls français et anglais résideraient dorénavant dans la cité même, et le vice-roi, qui ne pouvait rien refuser, et pour cause, concéda à la France la partie est du *yamen,* où se trouvaient les appartements privés du trésorier, pour servir de résidence officielle à notre agent. C'est là qu'a habité le consul de France pendant vingt-cinq ans, isolé de tous, sans communications, une fois la nuit venue (les portes de la cité sont fermées à la chute du jour), avec les résidents de Shameen. L'un d'eux, le baron de Trenqualye, y est devenu fou après un séjour de neuf ou dix ans. Il y a vraiment de quoi. Ajoutez à cela que le terrain y est en contre-bas, par suite très humide pendant huit mois au moins, un nid à fièvres, à *malaria;* que les

construction [illegible] moitié chinoises en sont peu confo[illegible], et que les nombreux arbres qui les en[illegible]urent arrêtent toute brise réconfortante.

Mais il faut dire que le site est pittoresque : l'entrée surtout est grandiose, magistrale. Au sortir d'une petite rue infecte et populeuse, on arrive devant un grand portail composé, comme dans tous les *yamen,* de trois portes : l'entrée d'honneur, au centre, flanquée à droite et à gauche d'une petite porte. Les panneaux de la porte centrale sont ornés de deux immenses figures peintes représentant deux illustres personnages de l'antiquité chinoise, canonisés dans la suite des temps et devenus les *génies des portes,* faisant sentinelle pour protéger les habitants du *yamen.* Cette porte franchie, on voit se dérouler devant soi une magnifique allée ; les arbres qui la forment sont fort élevés et joignent leur feuillage en arcade à une grande hauteur. Aspect très pittoresque : les rayons du soleil, pénétrant par de rares interstices des feuilles, viennent se jouer en quelque façon avec le chemin dallé du milieu. A l'extrémité, le vestibule de l'ancien

nois, dont ils ne comprennent pas un traître mot, et qui ont une analogie frappante avec notre plain-chant. L'évêque bonze porte une mitre et s'appuie sur une crosse.

Nous terminerons ce court récit par quelques renseignements sur le commerce actuel de Canton, que nous empruntons à un travail extrêmement intéressant adressé par notre consul, M. Huart, aux affaires étrangères et qui a été publié dans le *Bulletin consulaire*[1].

En 1887, le commerce général du port de Canton s'est élevé à la somme de 232,623,648 fr., soit 112,822,926 fr. 63 c. pour les importations et 119,800,721 fr. 40 c. pour les exportations. Les principaux articles d'importation sont l'opium, les tissus de coton et de laine, les métaux, le riz, le pétrole, etc. Les marchandises d'expor-

1. XVI[e] volume, année 1888, 6[e] fascicule, décembre : *Chine. Commerce et navigation de Canton en* 1887, par M. Huart, consul de France à Canton. Ce recueil renferme des rapports très instructifs que nos négociants feraient très bien de méditer. Ceux qui sont dus à M. Huart sont marqués au coin d'un bon sens pratique, nourris de renseignements, et dénotent de la part de leur auteur une connaissance approfondie du pays qu'il habite. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous autoriser à les reproduire.

tation sont très nombreuses ; voici les principales : les soies et étoffes de soie, la cannelle, les éventails, les pétards, l'indigo, les nattes, les sucres, les thés, etc.

Les soies sont presque toutes pour le marché de Lyon. Malgré l'importance de ces expéditions, il n'y a qu'une seule maison française établie à Canton. Les négociants français s'adressent généralement à des commissionnaires anglais et surtout allemands. Et cependant la France reçoit les deux tiers de la production totale des soies de Canton ! Il y aurait place pour cinq ou six maisons françaises sérieuses. Mais voilà, les Français émigrent difficilement, ils n'aiment pas aller au loin pour commercer, ils préfèrent attendre que les cailles leur arrivent toutes rôties, si elles ne sont pas mangées sur place par des rivaux plus actifs et plus entreprenants ! Il faut avouer aussi que la perspective de passer cinq ou six ans dans un port comme Canton n'a rien d'attrayant pour un Français qui se trouve alors exilé, sans théâtres, sans cafés, sans amis, et sans l'élément féminin.

« La situation géographique de Canton et la

politique du gouvernement chinois, dit M. Huart, ont fait de cette ville pendant longtemps l'entrepôt d'un immense commerce, tant intérieur qu'étranger. Il fut un temps où presque tout le commerce de la Chine avec les étrangers était centralisé à Canton. Les provinces y envoyaient toutes leurs productions et des navires étrangers y importaient des denrées de tous les pays. On y trouvait des soies du Kouang-toung, du Tché-kiang, du Kiang-sou, du riz du Kouang-toung, du Kouang-si, des thés du Kouang-toung, du Fou-kien, du Tché-kien, du Kiang-sou, du Yunnan, du Hou-pé ; de la rhubarbe du Chantoung, du Tché-li, du Sseu-tch'ouen, du Koueï-tchéou, du Hou-nan et du Hou-pé ; du musc du Yunnan, du Ho-nan, du Sseu-tch'ouen, du Hou-nan et du Hou-pé ; des métaux (cuivre, étain, plomb, fer, or, vif-argent) du Yunnan, du Kouang-si, du Koueï-tchéou, etc.

« En échange, les étrangers apportaient des bois (ébène, sandal, safran), des cornes (de bœuf, de buffle, de rhinocéros), du coton (en laine et filé), de l'horlogerie (montres, pendules), de la coutellerie et quincaillerie, de la parfumerie, des

dents d'éléphant (entières ou brisées), des métaux, des peaux (de bœuf, de loutre, de renard, de castor, de lièvre, de lapin, etc.), du savon, de l'opium, des tissus de coton (batiste, mousseline, *twilled cloth*, blanc et écru), *chintze* (toile perse) et indiennes, mouchoirs, cotonnades teintes, velours, draps, des tissus de laine (*spanish stripes*, *broad cloth*, camelot hollandais et anglais, couvertures, flanelles), des toiles (fine et grosse de lin et de chanvre), des verres et cristaux, des vins, bières et liqueurs, etc.

« Tout ce commerce d'exportation et d'importation se faisait en vertu d'un privilège exclusif accordé par l'empereur de Chine, par l'entremise obligatoire d'une corporation de douze gros négociants chinois, qui étaient connus sous le nom de marchands *hong* ou *hanistes*[1]; les étrangers ne pouvaient traiter directement avec les Chinois de l'achat ou de la vente des marchandises d'exportation et d'importation. C'est ainsi que les Portugais, arrivés en Chine en 1504,

1. Ces marchands répondaient au Ho-po ou chef de la douane chinoise de tous les individus arrivés en Chine et considérés comme des barbares.

les Espagnols venus quelques années plus tard, les Français (1520), les Hollandais (1601), les Anglais (1635), les Suédois et les Danois (1732) et les Américains (1784), conduisirent pendant longtemps leurs opérations commerciales dans la Chine. Ces diverses nations louaient dans le faubourg de Canton, au bord de la rivière des Perles, des factoreries ou entrepôts ; il y avait la factorerie hollandaise, la factorerie française, la factorerie anglaise, etc. ; des compagnies dites des *Indes Orientales* furent créées en Europe pour diriger les entreprises commerciales sur la Chine.

« La première compagnie française, appelée *Compagnie de Chine,* date de 1660 ; quatre ans plus tard elle fut réunie à la Compagnie des Indes ; deux autres sociétés, établies en 1697 et en 1713, ne réussirent point, et en 1719 les compagnies d'Occident, des Indes et de Chine se réunirent sous le nom de *Compagnie des Indes.*

« A l'origine, cette compagnie n'eut pas de factorerie à Canton ; elle faisait des expéditions annuelles et ne gardait pas de pied-à-terre en Chine. Par la suite elle institua à poste fixe un « conseil

de direction » chargé de la gestion des affaires. En 1770, ce conseil se composait de trois membres. Six ans plus tard il fut créé un consulat français à Canton « à l'instar, dit l'ordonnance royale, des consuls de la nation française résidant auprès des princes de la Barbarie » ; le chef du conseil, M. Thimothée, fut choisi comme consul, et un des membres, M. Clouet, comme chancelier (3 février 1776). Ces deux personnes n'ayant pas accepté ces fonctions, M. Vauquelin, qui avait été pendant vingt-quatre ans attaché au service de la Compagnie des Indes en qualité de subrécargue, fut nommé consul, et M. Vieillard, membre du conseil de direction, désigné comme chancelier.

« L'Angleterre, de son côté, avait accordé à sa compagnie des Indes, dite *London Company,* le privilège du commerce avec la Chine. Le roi Guillaume III autorisa une compagnie rivale à s'installer sous le titre de *East India Company* (1678), et les directeurs (présidents) obtinrent des commissions de consuls. M. Catchpole fut le premier consul anglais en Chine (1699). Dès lors, les chefs de factoreries conservèrent les attri-

butions dévolues aux consuls du Levant par l'ordonnance de Charles II (1662). Le privilège de la Compagnie des Indes ayant pris fin en 1834, la porte de la Chine fut ouverte à la libre concurrence, et des maisons de commerce, agissant chacune de leur côté à leurs risques et périls, s'établirent à Canton ; les deux plus puissantes furent *Jardine Matheson et Cie* et *Dent et Cie* ; elles eurent à lutter dès le début contre une forte maison américaine, celle des *Russel*. Les opérations de ces maisons, qui portaient spécialement sur les thés, les soies, les cotons et l'opium, étaient colossales ; déjà riches par elles-mêmes, et opérant sur des masses de capitaux considérables appartenant à d'anciens marchands *hongs* chinois et à des capitalistes *parsis*, elles tinrent longtemps les rênes du commerce étranger en Chine et tirèrent des profits énormes du monopole des Hanistes, dont elles avaient acquis toute la confiance.

« La guerre de l'opium et le traité que l'Angleterre conclut avec la Chine pour y mettre fin supprimèrent le privilège des Hanistes et portèrent le premier coup à la prépondérance commerciale de Canton en ouvrant ce port, en même

temps que Shang-haï, Ning-po, Amoy et Fou-tchéou, au commerce étranger. L'établissement d'une colonie anglaise à Hong-Kong et l'ouverture de nouveaux ports par les traités subséquents achevèrent de ruiner le commerce de Canton : les produits de l'intérieur, au lieu de se centraliser dans le Kouang-toung, se divisèrent entre les nouveaux ports ouverts, plus rapprochés des lieux de production, et les denrées étrangères pénétrèrent dans l'intérieur, au détriment de la cité cantonnaise, par ces nouvelles voies commerciales. C'est ainsi que les soies et les thés, principaux articles d'exportation, qui arrivaient autrefois de toutes les autres provinces pour être expédiés de Canton sur les marchés étrangers, sont aujourd'hui exportés directement de Shang-haï, de Fou-tchéou et de Han-kéou.

« Canton n'est plus, comme il y a un siècle, un centre de distribution générale, mais seulement un centre de distribution pour quelques districts. Par suite, il n'y existe plus de grandes maisons *princières,* ainsi que les appelaient les Anglais, accaparant tout le commerce d'importation et d'exportation, mais il s'y trouve un certain

nombre de maisons rivales dont les opérations limitées se bornent à un commerce de détail.

« On ne voit plus de grands spéculateurs détenir des stocks considérables de marchandises et faire varier les cours des marchés en envoyant ces produits en Europe ; on n'y fait plus des fortunes colossales, on y vit, pour ainsi dire, au jour le jour.

« D'autre part, la cession de Hong-Kong à l'Angleterre et l'extension rapide qu'a prise cette colonie (jadis un rocher nu et aride, maintenant l'une des plus belles villes de l'Extrême-Orient) ont modifié d'une façon presque radicale les conditions du commerce d'importation. Malgré les efforts des négociants, les marchandises étrangères se centralisent dans cette ville et les marchands indigènes, en raison du peu de distance qui sépare Hong-Kong de la capitale des deux Kouang, ont pris l'habitude d'aller eux-mêmes faire avec avantage sur ce grand marché, sans passer par l'intermédiaire des négociants de Canton, leurs approvisionnements de denrées européennes.

« Les marchandises étrangères arrivent à Hong-Kong de toutes les parties du monde et sont débarquées dans d'immenses *godowns* ou magasins, où elles attendent qu'elles soient vendues : bien que des échantillons soient envoyés à Canton et dans d'autres ports du littoral, la livraison doit être faite à Hong-Kong même. La position géographique de l'île et les communications qu'elle a par vapeurs avec tous les ports de Chine sans exception permettent au commerce d'importation de rayonner en quelque sorte sans se déplacer. De plus, et ceci est un point important à noter, Hong-Kong est un port franc, et offre ainsi des facilités de toutes natures aux négociants européens et indigènes.

« Le commerce de détail qui se fait à Canton est entre les mains des maisons anglaises, américaines et allemandes, succursales pour la plupart de maisons mères établies à Hong-Kong.

« Je ne crois pas qu'il soit néanmoins impossible au commerce français de suivre la même voie que ses concurrents et de soutenir ici la réputation de nos articles ; mais il ne faut pas que nos négociants restent inactifs, qu'ils manquent

de courage ou d'ambition ; il est nécessaire qu'ils prennent l'initiative ; qu'ils se donnent la peine de venir eux-mêmes examiner de très près les conditions actuelles du commerce de Chine, d'étudier soigneusement le champ d'action, de voir enfin quels seraient les nouveaux articles qui pourraient être introduits. L'exportation ne se fait pas toute seule, ni même par l'appui d'un gouvernement, ainsi que le pensent beaucoup de nos commerçants ; elle ne se fait pas non plus par correspondance. Si les négociants ne veulent pas s'expatrier, qu'ils envoient au moins des voyageurs sérieux à leur place : c'est le meilleur moyen de relever notre commerce en Chine.

« Ce que je viens de dire pour le commerce d'importation s'applique également à celui d'exportation, quoique celui-ci soit moins nul que le précédent, grâce à la présence ici du représentant de la maison Cozon et Giraud, qui fait de grands achats de soie pour le marché de Lyon.

« La chambre de commerce de Lyon connaît cependant suffisamment le marché de Canton pour savoir tout le profit que notre industrie

pourrait en retirer. Plusieurs négociants de Lyon sont venus eux-mêmes autrefois en Chine. Il me semble qu'il serait facile de constituer une sorte de syndicat dont les représentants viendraient s'installer à Canton même. Un syndicat des soies aurait à Canton, dans cette spécialité, les mêmes succès que le syndicat placé sous la direction du Comptoir d'escompte a eus et a encore à Tien-tsin.

« Après avoir examiné rapidement l'état du commerce de Canton dans le passé et dans le présent, il nous faut l'envisager dans l'avenir.

« Les négociants étrangers, jaloux des avantages commerciaux qui nous ont été récemment concédés par la Chine, notamment par la convention conclue le 26 juin 1886, cherchent à les contre-balancer à leur profit dans le sud de la Chine. L'ouverture de Long-tchéou, dans la province du Kouang-si, au commerce franco-annamite, portera un coup sérieux au port de Canton. Les produits francais et étrangers pourront en effet pénétrer plus facilement dans cette province par la rivière Song-ki-kong qu'en remontant les cours d'eau qui vont se jeter dans le Si-kiang

ou fleuve de l'Ouest, et il est à présumer que les envois de casse ou de cannelle, principal produit du Kouang-si, seront faits dorénavant par le Song-ki-kong et par le Tonkin, afin d'éviter les droits de li-kin considérables imposés par le gouvernement vice-royal des deux Kouang. La chambre de commerce de Hong-Kong insiste donc pour que les villes de Vou-tchéou-fou et de Nan-ning-fou, situées sur le Si-kiang ou fleuve de l'Ouest, dans le Kouang-si, soient ouvertes le plus tôt possible au commerce étranger, avant que le courant commercial se soit dirigé vers Long-tchéou et sur le Tonkin[1].

« Vou-tchéou-fou est située dans la province du Kouang-si, à peu de distance de la frontière du Kouang-toung, sur le Si-kiang ou fleuve de l'Ouest, au centre même d'un cercle imaginaire qui passe par Canton, Hong-Kong, Koueï-ling-fou (capitale du Kouang-Si), Nan-ning-fou et Pakhoi, et est mise en communication directe avec l'intérieur de la Chine par plusieurs cours

1. On voit par ces considérations combien nous devrions nous hâter d'achever le chemin de fer de Langson. A. B.

d'eau tributaires du Si-kiang, et avec Hong-Kong par le Si-kiang même, qui se jette dans la mer à côté de Macao. Cette ville est appelée, si elle est ouverte au commerce, à devenir l'entrepôt de tout le sud-ouest de la Chine et à prendre sous ce rapport la place de Canton.

« Le cours du Si-kiang a été parcouru par plusieurs Européens : le lieutenant Bullock, officier de la marine anglaise, en 1859 ; M. Mayers, vice-consul d'Angleterre à Canton, en 1862; M. Michael Moss, délégué de la chambre de commerce de Hong-Kong, en 1870 ; MM. Colquhoun et Wahab, en 1884 ; M. H. Schrœder, employé d'une maison allemande de Canton, en 1886; M. Stewart, ancien commandant d'une des canonnières du vice-roi de Canton, en 1887. On sait, d'après leurs observations, qu'il est navigable jusqu'à Vou-tchéou-fou pendant toute l'année pour des vapeurs calant 12 pieds anglais (3^m,65), et que, pendant la saison des pluies (de février à septembre), des vapeurs de tirant plus élevé pourraient même le remonter. Cette route fluviale est aujourd'hui parcourue par des jonques transportant du riz, de l'indigo, de l'huile d'ara-

hides, des bestiaux, des fruits, du poisson de ner salé et des étoffes, de Canton et de Fatshan n passant de la rivière des Perles dans le Si-iang au moyen de plusieurs petites rivières ui unissent ces deux grands cours d'eau. Une ompagnie chinoise possède treize énormes onques faisant un service régulier entre Vou-chéou, Fatshan et Canton et réciproquement. e commerce par jonques aurait pris un très rand essor si les bureaux du li-kin installés le ong du Si-kiang ne l'avaient entravé par leurs xactions. Si Vou-tchéou-fou était ouvert et mis ur le même pied que les autres *Treaty-Ports* ports à traité); et si, par suite, les vapeurs trangers avaient la faculté de remonter le Si-iang, toutes les marchandises éviteraient les etards, les délais et les taxes du li-kin, et 'auraient plus qu'à acquitter les droits de ouane entre les mains des employés européens u service des douanes maritimes, conformément ux tarifs actuellement en vigueur. Le commerce rait, dans ces conditions, singulièrement faci-té et prendrait alors une grande extension. On et, en moyenne, aujourd'hui une vingtaine de

jours pour aller de Hong-kong à Vou-tchéou-fou en passant par Canton et Fatshan; il serait possible de faire le même trajet en trois jours, par vapeurs, en passant par la voie directe du Si-kiang. En présence de tous ces avantages, on s'explique aisément l'insistance des négociants étrangers en général, et de ceux établis à Hong-kong en particulier.

« Nan-ning-fou ne présente pas des conditions aussi favorables que Vou-tchéou-fou : également située sur le Si-kiang, qui, à partir de Ping-nan-chien, non loin de Vou-tchéou-fou, coule du nord-est au sud-ouest, au lieu de continuer sa course dans la direction de l'ouest, mais aussi éloignée de Vou-tchéou-fou que cette dernière ville l'est de Hong-Kong, cette cité n'a pu être encore visitée en détail par les Européens. Ceux qui sont arrivés jusqu'à ses portes ont rencontré une telle hostilité chez les habitants, qu'ils n'ont pas osé passer outre, ni enfreindre les ordres des autorités locales, opposées à leur débarquement, pour se rendre un compte exact des produits qui y sont entreposés et étudier en connaissance de cause le marché qui pourrait y exister. D'ailleurs

la navigation du Si-kiang est très difficile au-dessus du Ping-nan-chien : on a à lutter à la fois contre un courant très violent, le peu de profondeur de l'eau et des rapides dangereux. Des *steam-launches* ou chaloupes à vapeur seraient seules capables de remonter jusqu'à Nan-ning-fou. En été, toutefois, des vapeurs d'un assez fort tirant d'eau pourraient, à cause de la crue annuelle des eaux, entreprendre le voyage sans trop de peine, mais à la condition que cette partie du Si-kiang eût été étudiée avec soin, et qu'une bonne carte, indiquant minutieusement les récifs et les rapides, les chenaux et les passes, en eût été faite. On voit, par ce qui précède, que Nan-ning-fou se trouve occuper sur le Si-kiang une situation à peu près analogue à celle de Tchong-king (Sseu-tch'ouan) sur le Yang-tsé-kiang.

« Il est hors de doute pour moi, dit M. Huart, que le gouvernement chinois cédera tôt ou tard à la pression des puissances étrangères intéressées, et que le Si-kiang aura dans un avenir peu éloigné, comme le Yang-tsé-kiang, des ports ouverts, auxquels les vapeurs étrangers venant

directement de Hong-Kong auront accès. Le premier port ouvert sera nécessairement Vou-tchéou-fou. Quant à Nan-ning-fou, il se peut que le Cabinet de Pékin, eu égard au mauvais esprit dont la population est animée envers les étrangers, ne veuille pas consentir à l'ouvrir de sitôt au commerce étranger. Ce ne serait toutefois que partie remise et qu'une affaire de temps, car l'intérêt des négociants étrangers est le même dans cette question que celui des commerçants indigènes et du Trésor impérial ; le gouvernement central est assez intelligent pour le comprendre et pour donner satisfaction aux demandes incessantes des représentants étrangers, surtout s'il voit que la population accueille plus favorablement les Européens, et que, par suite, sa propre responsabilité ne se trouve pas engagée.

« Le jour où le Si-kiang sera ouvert, le commerce de Canton diminuera encore : les vapeurs ne passeront plus par cette ville, ils iront directement de Hong-Kong à Vou-tchéou-fou et transporteront les produits étrangers plus près des lieux de consommation. D'autre part, les produits

indigènes, au lieu de parcourir en jonques le Si-kiang et la rivière des Perles, seront embarqués dans le nouveau port à bord des navires étrangers, qui les dirigeront immédiatement, sans transbordement, sur Hong-Kong. Il ne restera plus à Canton qu'un petit commerce d'importation de détail, localisé aux besoins peu étendus des quelques districts qui l'entourent, et le commerce d'exportation sera réduit aux soies et aux thés. Canton, jadis le port le plus commerçant et le plus florissant de l'Empire chinois, sera relégué parmi les entrepôts de troisième ou de quatrième ordre. »

Dans une fort intéressante brochure, *Les Grandes Voies commerciales du Tonkin*, le capitaine Devrez, de l'état-major des troupes de l'Indo-Chine, dit au sujet des différentes voies de la province de Canton par lesquelles on peut arriver au Yunnan :

« On peut gagner le Yunnan par la rivière de Canton de deux manières, soit en remontant directement de Canton, soit en partant de Packhoï pour aboutir par voie de terre à Nanning-fou.

« 1° Voie directe.

« De Canton à Wucheou[1], la rivière peut être remontée par des bateaux à vapeur de faible tirant d'eau. Le trajet, long de 300 kilomètres, demande deux à trois jours.

A partir de Wucheou commence la navigation par jonques.

« Le voyage de Wucheou à Nanning-fou s'effectue en bateaux ne tirant pas plus de $0^m,70$, et dure 17 jours. De Nanning-fou à Paï-see, il faut 12 à 20 jours, suivant la direction du vent.

« Vient alors le portage à dos de coolies ou d'animaux de bât. Il faut encore 23 jours de ce mode de transport pour arriver à Yunnan-fou, ainsi répartis : de Paï-see à Quang-Nam-fou, 11 jours ; de Quang-Nam-fou à Yunnan-fou, 12 jours ; c'est donc un total minimum de 65 à 70 jours de Canton à Yunnan-fou.

« Paï-see est l'entrepôt général de cette route commerciale. Il y transite tous les ans une valeur de 9 à 10 millions d'opium qui sert de monnaie d'échange, car c'est avec l'opium qu'on paie les

1. Le consul de Canton écrit Vou-tchéou-fou.

marchandises étrangères venant de Nanning. Les autres objets d'exportation sont le thé de Poueurh et les métaux[1].

« 2° Pénétration au Yunnan par Packhoï et Nanning-fou.

« Au lieu de remonter la rivière directement à partir de Canton, on peut déboucher sur son cours en partant du port ouvert de Packhoï, sur le golfe du Tonkin.

« Il est ainsi possible d'atteindre le port fluvial de Nanning-fou par une route directe; mais celle-ci demande cinq jours de portage à dos d'homme, sur un terrain excessivement difficile, et elle n'est praticable que pour des colis ne dépassant pas 15 à 20 kilogr.

« Une deuxième route est utilisée pour les marchandises plus lourdes. De Packhoï on gagne par mer le port de Kin-tchéou (1 jour); on remonte de là à Lu-wu-shu par jonques sur la rivière de Kin-tchéou (4 jours). Il faut ensuite trois jours de portage de Lu-wu-shu à Nanshiang, où l'on rejoint la rivière de Canton. Le

---

1. Rapport de M. Bourne.

port fluvial de Nan-shiang est à 6 jours en aval de Nanning, d'où l'on gagne Paï-see. »

Ces rapprochements font bien ressortir la valeur de notre établissement du Tonkin, si admirablement situé pour monopoliser le commerce des provinces méridionales de la Chine, ainsi que nous l'avons indiqué au chapitre relatif à Hong-Kong, pages 34, 35 et suivantes.

IV

SHANG-HAÏ

La société française. — Retour sur l'histoire des relations de l'Europe et de la Chine. — L'amiral Protet et les Taïpings. — Le port. — Les concessions. — La vie de la colonie européenne. — Shang-haï et le commerce du Yang-tsé-kiang.

De retour à Hong-Kong, je partis le 4 avril par le paquebot le *Yang-tsé* (commandant Lormier), qui me conduisit à Shang-haï, où j'arrivai le 7 à midi, après une belle traversée rendue agréable par la grande amabilité du commandant. Je restai dans ce port jusqu'au 10, attendant une occasion pour gagner Tien-tsin.

Le consulat de France à Shang-haï était alors géré par M. Déjardin, consul à Hong-Kong, qui me fit un gracieux accueil. Il avait auprès de lui MM. Guillien et Lutscher. Je rencontrai

aussi dans cette ville une charmante famille française, M. et Mme Brunat (celle-ci fille de Lefébure-Wély), anciens passagers de l'*Oxus* que nous avions pris ensemble, et le docteur de Malherbe, un Parisien très pur qui, à 75 ans, est allé s'établir à Shangh-haï près de son fils, et est bien le vieillard le plus érudit et le plus agréable par ses réminiscences qui se puisse rencontrer sous ces latitudes [1]. Je pourrais encore citer d'autres Français de distinction : le docteur Pichon, le directeur du Comptoir d'escompte, etc.

Nos compatriotes sont, hélas ! bien peu nombreux.

A Shang-haï, l'habitude est que les nouveaux arrivants reçoivent la visite des compatriotes déjà établis sur chaque concession. On voit par là que, si on reste quelques jours, on ne manque pas d'agréables relations.

Il ne nous paraît pas hors de propos, au moment où nous convions nos lecteurs à nous suivre sur le territoire chinois, de rappeler rapidement les événements qui ont conduit les puissances

1. J'avais fait avec lui en 1885 la traversée de Marseille à Saïgon sur le *Peï-ho* qui le conduisait à Shang-haï.

occidentales à l'exercice d'une politique énergique vis-à-vis du Céleste-Empire, et qui ont ouvert ce pays à l'influence européenne.

Jusqu'au XVII[e] siècle, les Portugais, établis en 1557 à Macao, étaient le seul peuple qui eût des rapports commerciaux suivis avec l'Empire du Milieu [1], tandis que les Jésuites français venus à la suite du P. Ricci travaillaient à la diffusion du christianisme et étaient accueillis à la Cour de Pékin. A cette époque les Russes réussirent à faire recevoir une légation permanente dans la capitale ; les Anglais, qui parurent pour la première fois sous les ordres du capitaine Weddell en 1637, et les Français ouvrirent des comptoirs à poste fixe à Canton. Toutefois, les établissements étrangers étaient plutôt tolérés que reconnus par les mandarins, en dépit des ambassades envoyées par la Grande-Bretagne et dirigées par lord Macartney en 1792 et par lord Amherst en 1802. Les missionnaires tombèrent en disgrâce et furent expulsés des provinces en 1815, et de Pékin en 1828 ; l'exercice du christianisme fut interdit et

1. Canton avait eu depuis les temps reculés des rapports avec l'Inde et les Arabes.

les chrétiens poursuivis. A Canton, les officiers impériaux faisaient subir des avanies continuelles aux agents de la Compagnie anglaise des Indes. Celle-ci les souffrait avec patience pour ne pas perdre le privilège exclusif qui la rendait maîtresse du commerce jusqu'en 1834 et lui assurait d'énormes bénéfices. Ce privilège n'ayant pas été prorogé, un grand nombre d'Anglais qu'on appela les *free traders,* allèrent commercer à Canton. Le gouvernement britannique se trouva ainsi directement engagé dans la protection de ses nationaux. Sur ces entrefaites, le Céleste-Empire s'inquiétait du commerce de l'opium, lequel était interdit dans toutes les provinces, mais alimenté par une contrebande effrénée faite par les sujets anglais. L'introduction de l'opium amenait d'une part la maladie et l'abrutissement des indigènes et, d'autre part, imposait à la Chine un tribut annuel de cinquante millions encaissés par les facteurs des maisons de l'Inde. L'empereur Tao-kouang renouvela les prohibitions contre la drogue malfaisante et nomma le grand mandarin Lin commissaire pour la surveillance des douanes de Canton. Ce personnage agit avec une

énergie brutale, bloqua dans leurs comptoirs le commissaire anglais Elliott et les commerçants, et les obligea à lui livrer vingt mille caisses d'opium qui furent immédiatement jetées à la mer. C'était une perte de plusieurs millions pour les Anglais ; c'était de plus la rupture de toutes leurs relations commerciales avec l'Asie orientale (7 juin 1839).

La métropole s'émut et arma pour assurer à son négoce le marché chinois. Une flotte, conduite par l'amiral Gordon Bremer, et un corps de débarquement, commandé par le général Hugh Gough, furent dirigés contre le Céleste-Empire et s'emparèrent le 5 juillet 1840 de l'île de Chusan qui domine tout à la fois le Yang-tsé-kiang et la route du Japon, et est considérée à bon droit comme une des clefs de la mer de Chine. La flotte se dirigea ensuite sur Canton qui, le 25 mai 1841, dut consentir à payer une indemnité de guerre de 36 millions. Néanmoins la ville ne fut pas occupée ; le commerce y continua, entre Anglais et Chinois, et les forces anglaises évacuèrent même l'île de Chusan. Un mandarin, nommé Ki-chan, négocia avec le commissaire

Elliott, et, avec tous les atermoiements de la diplomatie orientale, réussit à traîner les affaires en longueur pendant plusieurs mois. Chose curieuse, les sujets britanniques établis à Canton consentaient à payer une taxe supplémentaire imposée à tous les commerçants pour rembourser la ville de la contribution de guerre qu'elle avait avancée. Le commerce anglais payait ainsi les frais de l'expédition.

Les négociations du commissaire Elliott n'ayant donné aucun résultat, il fut remplacé comme plénipotentiaire par sir Henry Pottinger, et la flotte passa sous les ordres du contre-amiral William Parker. Une seconde campagne commença. L'île de Chusan fut occupée de nouveau, ainsi que les ports d'Amoy, Chin-haë et Ning-pô (au nord-est de la province du Tché-kiang), dont la forte citadelle tomba aux mains du général Gough, le 13 octobre.

La Chine ne se déclara pas encore vaincue. Elle fortifiait Tien-tsin et Pékin, où elle pensait que l'ennemi porterait ses coups dans une troisième campagne. L'état-major britannique avait d'autres plans. Il avait résolu, non pas de marcher

sur la capitale, mais d'empêcher les produits du sud de la Chine, les tributs en nature d'arriver à Pékin, de couper ainsi les vivres au gouvernement central et de désorganiser toute l'administration de l'Empire. Tel était le plan que plus tard l'amiral Courbet présentait au ministère français, et qu'il aurait exécuté avec d'autres procédés que les Anglais, s'il n'avait été arrêté par la paix.

Les Anglais avaient reconnu que le Yang-tsé-kiang, dans son long parcours de 3,000 kilomètres, partage la Chine en deux grandes divisions et qu'une armée, maîtresse de Nankin, du confluent du grand canal impérial et du fleuve, empêche tous les transports du sud au nord. Le commandement résolut donc de remonter le Yang-tsé-kiang dont le cours fut reconnu par la frégate le *Conway*.

La flotte comptait deux vaisseaux de 74, le *Cornwallis* et le *Belle-Isle*[1], huit frégates, plusieurs

1. La marine anglaise militaire compte plusieurs bâtiments au nom français, ce qui s'explique par nos longues guerres. L'amirauté se servit plusieurs fois des navires tombés entre ses mains, et a transmis leur nom à de nouveaux vaisseaux,

bricks ou goëlettes, des transports à voiles et à vapeur. Le corps expéditionnaire était fort de 15,000 hommes, la plupart empruntés aux régiments indiens. Après s'être emparée de Cha-pou, la flotte parut le 13 juin à Wosung, enleva les batteries qui défendaient l'entrée du Hoang-po et se dirigea sur Shang-haï pendant qu'une colonne, débarquée, suivait la rive gauche de la rivière. Les Célestes n'attendirent pas le choc et Shang-haï fut occupé. De; plénipotentiaires chinois tentèrent d'arrêter les Anglais par de feintes négociations, mais sir Pottinger répondit qu'il ne traiterait que si l'on acceptait toutes les propositions contenues dans son *ultimatum* et la flotte, quittant Shang-haï, retourna au Yang-tsé-kiang pour le remonter jusqu'à Nankin, ancienne capitale de la Chine.

Le *Cornwallis,* éclairé par la flottille légère, arriva devant Chin-kiang-fou, qui fut pris après un court engagement et livré au pillage. La ville de Koua-tchou, située sur la rive opposée, terrifiée d'un tel exemple, se racheta par une contri-

---

construits pour remplacer ceux-ci quand la vétusté les faisait condamner.

bution de guerre : le but principal de l'expédition était atteint, le grand Canal se trouvait bloqué.

L'escadre remonta encore le Yang-tsé-kiang et arriva en vue de Nankin, devant laquelle elle s'embossa. Mais trois négociateurs, le général tartare Niu-kien, Eli-po et le prince Ki-ing, membre de la famille impériale, vinrent apporter la soumission du Fils du Ciel. Le 29 août 1843 la paix fut signée, à bord du *Cornwallis*, aux conditions suivantes : contribution de guerre de 120 millions, payable en trois ans ; ouverture au commerce des cinq ports de Canton, Amoy, Foutchéou, Ning-po, Shang-haï ; cession de l'île de Hong-Kong. Les Anglais promirent la restitution de Chusan et de l'île de Kolong-seu, située dans la rade d'Amoy, après le complet paiement de l'indemnité et se retirèrent le 24 septembre 1843.

Cependant la France résolut de profiter des circonstances pour obtenir un traité analogue. M. de Lagrené fut envoyé comme ambassadeur. Il réussit dans cette entreprise et signa le 24 septembre 1844, à Wampoa, l'instrument diploma-

tique qui nous concédait les mêmes avantages commerciaux qu'aux Anglais. De plus, les articles relatifs aux missionnaires nous donnaient un droit de protection sur les chrétiens, qui a fait notre force pendant de longues années, et qui est si important que nos rivaux en influence à Pékin ont dernièrement poussé le Céleste-Empire à négocier avec le Souverain Pontife pour essayer de nous le ravir. Peu après, M. de Montigny obtenait une concession pour nos nationaux à Shang-haï.

La Grande-Bretagne était victorieuse ; elle avait obtenu un traité. Mais il ne suffit pas avec les Chinois d'avoir une signature. Les véritables difficultés naissent avec la paix ; c'est alors qu'il faut être ferme et habile pour empêcher les Célestes de retirer d'une main, par leur inertie et leurs faux-fuyants, ce qu'ils ont accordé de l'autre après la bataille. Aux yeux de ses sujets, l'empereur n'avait rien perdu de son prestige : les forces ennemies n'avaient pénétré ni à Canton ni à Nankin, donc elles avaient été vaincues ; les concessions faites aux étrangers étaient des dons gracieux du Fils du Ciel : c'est ainsi qu'on écrit

l'histoire en Chine. Les mandarins firent tout ce qui était en leur pouvoir pour rendre illusoires les avantages accordés aux pavillons européens. Les Anglais durent agir en 1847 ; ils menacèrent Canton et obtinrent de nouvelles concessions, mais, à Macao, un gouverneur énergique, le capitaine de vaisseau Amaral, fut assassiné à l'instigation du vice-roi de Canton (22 août 1849). Les Chinois, bien informés de l'état de l'Europe, ne craignaient pas les représailles du Portugal.

Les années suivantes, le Céleste-Empire fut désolé par les ravages des Taïpings. En 1855, la concession française de Shang-haï ayant été menacée par ces rebelles, nos marins marchèrent contre eux et aidèrent les Impériaux à reprendre la ville (18 février). La guerre de Crimée empêchait la France et la Grande-Bretagne de poursuivre plus activement les affaires de Chine. La paix de Paris leur rendit la liberté. Presque au même moment, Yé, vice-roi de Canton, leur donnait un prétexte d'intervention en faisant arrêter un navire sous pavillon britannique (la lorcha *Arrow*) et en refusant toute réparation au cabinet de Saint-James. D'un autre côté,

les magistrats de l'intérieur, au mépris du traité de Wampoa, faisaient conduire au supplice plusieurs missionnaires. L'amiral Seymour fit aussitôt retirer ses nationaux à Hong-Kong et bombarda Canton (24-28 octobre 1856). L'année suivante, la guerre ayant été déclarée, les troupes anglo-françaises entrèrent dans la ville qu'elles occupèrent plusieurs années. Yé fut fait prisonnier et interné à Calcutta. Dans la campagne de 1858, les forts du Peïho furent enlevés, et le corps expéditionnaire pénétra jusqu'à Tien-tsin. La Chine parut céder et signa deux traités, l'un avec le baron Gros, ambassadeur français, l'autre avec lord Elgin, ambassadeur britannique (27 juin). Cinq nouveaux ports, Niou-chouan, Teng-tchéou et Swatow sur le littoral continental, Taï-wan dans l'île de Formose, et Kioung-tchéou, dans l'île de Haïnan, devaient être ouverts au commerce, ainsi que le cours du Yang-tsé-kiang ; l'exercice du christianisme devait être libre dans tout l'empire et les deux hautes puissances contractantes obtenaient le droit d'entretenir un ambassadeur à Pékin. Les États-Unis et la Russie acquéraient les mêmes

avantages par des traités séparés, et cette dernière puissance faisait consacrer l'occupation du territoire de l'Amour où elle s'était établie pour avoir des débouchés sur l'Océan Pacifique. Une convention commerciale annexe, signée à Shang-haï, établissait un droit de 5 p. 100 *ad valorem* sur les marchandises importées et exportées.

Il avait été convenu que les ratifications des traités auraient lieu à Pékin dans le délai d'un an. Mais quand les plénipotentiaires des deux grandes puissances occidentales se présentèrent en 1859 à l'embouchure du Peï-ho, ils trouvèrent le fleuve barré par deux fortes estacades et furent accueillis à coups de canon par les positions de Takou. Le commandant de l'escadre anglaise, le contre-amiral Hope, ordonna une attaque de vive force qui fut infructueuse, à cause du petit nombre des assaillants. La guerre dut recommencer[1].

1. Nous n'avions, à l'affaire de Takou, qu'un bâtiment, le *Duchayla*. Les Chinois profitèrent de cette circonstance pour essayer de séparer la France de la Grande-Bretagne dans leur demande commune de réparation adressée à la cour de Pékin.

En 1860, la France envoya une flotte, sous les ordres du vice-amiral Charner, et une petite division commandée par le général Cousin-Montauban. Les troupes anglaises avaient à leur tête le général Grant. Les forces alliées comptaient 23,000 combattants. Elles occupèrent d'abord l'île de Chusan pour leur servir de base d'opérations, et se dirigèrent sur le Peï-ho. Les forts de Takou furent tournés et pris après un combat livré à Pétang, et l'armée s'empara de Tien-tsin et de Tong-tchéou, à 16 kilomètres de Pékin. Les Chinois parurent vouloir reconnaître leur défaite et entamèrent de nouvelles négociations : c'était une trahison de leur part. Ils mirent à mort plusieurs des parlementaires alliés, parmi lesquels trois officiers français, MM. Foulon de Grandchamp, Dubut, Ader, deux soldats-ordonnances et un missionnaire interprète, le P. Duluc. En même temps, la cavalerie tartare, commandée par San-ko-lin-tsin, attaquait le 18 septembre nos colonnes près de Tchang-kia-wang. Cette trahison ne fut pas heureuse. L'attaque fut repoussée, le pont et le camp de Palikao furent emportés, le Palais d'été de l'empereur

brûlé par représailles par les Anglais et les troupes alliées entrèrent à Pékin. Alors, la paix fut définitivement signée aux conditions suivantes : 1° rétablissement de la paix ; 2° paiement d'une indemnité de guerre de 62 millions à la France et de 62 millions à l'Angleterre, dont une partie était payable en argent immédiatement et le reste devait être prélevé sur les recettes des douanes chinoises établies dans les ports ouverts, les deux cinquièmes seulement de ces recettes pouvant être retenues pour cet usage et partagés entre les deux puissances européennes contractantes ; 3° ouverture du port de Tien-tsin au commerce des nations étrangères qui pourraient y entretenir des consuls ; 4° liberté de commerce et de transaction, droit d'acquérir et de posséder dans toute la Chine pour les sujets des deux nations européennes ; 5° liberté des cultes chrétiens et protection efficace accordée aux ministres des religions chrétiennes ; 6° restitution des édifices et des terrains ayant jadis servi au culte ou ayant appartenu à l'Église catholique dans toute la Chine ; 7° révision des droits de douane ; 8° droit des alliés à hiverner en Chine, dans des lieux à

leur choix, et à conserver des garnisons à Takou, Tien-tsin, Shang-haï, Canton, jusqu'à complet paiement de l'indemnité; 9° résidence à Pékin des ministres plénipotentiaires des deux nations pour traiter directement des affaires avec les premiers ministres de l'empereur, sans autre intermédiaire.

La Chine était désormais ouverte aux Européens. Nous verrons plus loin quelles sont les relations diplomatiques actuelles du Céleste-Empire et des puissances européennes.

Mais revenons à la description de Shang-haï.

Le port, situé à 26 kilomètres de l'embouchure du Yang-tsé-kiang, est un des dix-neuf ports ouverts à coups de canon au commerce international sur le sol chinois. C'était autrefois une petite sous-préfecture ou *hien* sans importance. Aujourd'hui le mouvement d'échanges de Shang-haï dépasse un milliard de francs, et le port est le premier de l'Asie après Bombay.

On pénètre à Shang-haï par Gutzlaff, où se trouve un phare construit par les ordres de sir Robert Hart, directeur général des douanes impériales, et on remonte le Yang-tsé-kiang jusqu'à

Woosung, où l'on franchit une barre qui s'ensable tous les jours et donne de sérieux sujets d'inquiétude pour la navigation future. La Chine, dans un but politique de défense, appelle cette barre une barrière donnée par le ciel. Elle ne veut pas la draguer et refuse aux Européens l'autorisation de le faire. Au delà de la barre, sur la rive gauche du Wang-poo ou Hoang-po, affluent du Yang-tsé-kiang, s'élève la ville européenne. Les quais, où sont accostées des milliers d'embarcations de toute forme et de tout tonnage, steamers, jonques, barques et sampans sont embellis, sur toute l'étendue des concessions européennes, de squares et de kiosques. Les criques qui séparent les concessions sont franchies par de beaux ponts.

L'entrée du Yang-tsé-kiang (fils de l'Océan), ou Kiang (le fleuve), présente quelques difficultés à cause des bancs de sable qui se sont formés des dépôts de ce puissant cours d'eau, long de plus de 3,000 kilomètres, le quatrième du monde par le volume de ses eaux, dont le débit dépasse vingt mille mètres cubes par seconde, six fois celui du Nil et dix fois celui du Rhône. La côte

est basse et, sur plusieurs points, on a dû construire des digues pour défendre le pays contre les inondations.

Les Européens appellent souvent le Yang-tsé-kiang le *fleuve Bleu,* quoique la couleur de ses eaux soit loin de rappeler la belle teinte du lac de Genève, à cause des matières qu'elles tiennent en suspension. Suivant certains auteurs, le nom de fleuve Bleu proviendrait cependant des Célestes, qui considèrent cette grande artère fluviale comme une émanation du principe mâle, c'est-à-dire du dragon, représenté par l'azur.

Outre les produits de l'Europe et de l'Amérique, le port de Shang-haï, tant par les jonques que par les bâtiments à vapeur des compagnies anglaises ou chinoises qui sillonnent le fleuve Bleu jusqu'à Ichang, à 450 lieues dans l'intérieur, reçoit les soieries, les cotonnades, les poteries, la porcelaine, les cristaux, le thé, la cannelle, l'indigo, le bois de construction, les fruits, les salaisons, le poisson sec des diverses provinces de l'Empire, etc.

Shang-haï est une ville sino-européenne et se compose d'une cité asiatique et de trois conces-

sions européennes. La ville chinoise, de forme ovale, fortifiée de hautes murailles crénelées percées de cinq portes, est placée sous l'autorité des fonctionnaires impériaux. Viennent ensuite : la concession française, s'étendant des fortifications chinoises jusqu'au canal de Yang-king-pang, la concession anglaise entre le Yang-king-pang et la crique de Tou-tchéou, et la concession américaine. Les concessions forment la ville cosmopolite dont nous allons raconter l'origine.

L'article 2 du traité de Nankin, conclu entre la Chine et l'Angleterre, à la suite de la guerre de l'opium, avait ouvert au commerce britannique cinq ports et avait permis aux sujets anglais de s'y établir avec leurs familles pour faire le trafic. Le même article donnait le droit à l'Angleterre d'instituer des consuls dans ces ports pour protéger les intérêts de ses nationaux.

En conséquence, le capitaine Balfour, nommé consul anglais à Shang-haï, arriva à son poste le 9 novembre 1844. Par une notification en date du 14 novembre de la même année, il annonça l'établissement temporaire de son consulat dans la ville chinoise même. Le port fut définitivement

ouvert le 17 novembre. Dès son arrivée, le capitaine Balfour chercha le lieu convenable pour l'établissement des demeures et des magasins de ses nationaux. Un terrain, alors inculte, marécageux, situé entre la crique Yang-king-pang au sud et le fleuve de Woosung au nord lui plut ; là où aujourd'hui sont les plus belles maisons, les palais, il n'y avait que des champs de coton et de riz coupés par des fossés, entremêlés de marais et semés à chaque pas de tumuli ; où se trouve le club, était alors un village et, à la place du consulat anglais, un vieux fort en ruines.

De ses nombreuses entrevues et conversations avec le taotaï Hong-maoken sortit un arrangement, d'après lequel les étrangers achèteraient le terrain aux propriétaires chinois. Ainsi fut signé un règlement, connu sous le nom de *Land regulation,* qui fixa les limites du *British settlement* et forma un conseil composé de plusieurs membres, chargé de répartir les impôts, d'établir leur assiette, leur perception, leur emploi, de veiller à l'établissement des rues, des quais, etc. Le règlement fut publié le 29 novembre 1845 ; c'est de ce jour que date la concession anglaise.

Sur ces entrefaites, la France, elle aussi, avait conclu avec la Chine le traité de Wampoa et l'article 22 du traité donnait aussi aux Français arrivant dans les cinq ports ouverts, le droit de louer des magasins et des maisons pour déposer leurs marchandises, ou bien acquérir des terrains pour bâtir. Un vice-consul, M. de Montigny, ancien aide de camp du général Fabvier, en Grèce, et naguère attaché à la mission de Lagrenée, qui avait négocié le traité français, fut envoyé à Shang-haï. Arrivé à son poste le 25 janvier 1848, il s'occupa dès l'abord de donner à la France une place honorable, non seulement vis-à-vis des autorités chinoises, mais encore des étrangers rivaux déjà établis, ce qui était plus encore. M. Rémi, négociant français, fixé depuis six ans à Macao, ayant demandé des terrains pour s'installer à Shang-haï, il en profita pour réclamer, comme concession française, l'espace entre le Yang-king-ping et la cité chinoise. Malgré les difficultés qu'on lui opposa, il obtint du taotaï l'emplacement demandé au commencement de 1849.

La France et l'Angleterre furent donc les

deux seules nations qui conclurent des conventions spéciales pour fixer l'endroit le plus convenable à la résidence de leurs nationaux. Quant au quartier appelé encore aujourd'hui quartier américain, voici comment il s'est formé. En 1846, quelques missionnaires américains vinrent s'établir au nord de la crique de Fou-tchéou, presque au confluent de celle-ci avec le Hoang-po, y achetèrent des terrains et y bâtirent. Peu à peu se groupa autour d'eux une population de marins étrangers, de petits employés et de petits négociants chinois ; jamais ce quartier n'acquit beaucoup d'importance ; aujourd'hui, c'est en quelque sorte le faubourg de la ville européenne de Shang-haï.

Les concessions, surtout la concession anglaise, prirent peu à peu une grande extension, et des étrangers de toute nationalité vinrent s'y fixer. L'intervention armée de la France fut nécessaire pour contraindre le gouverneur de la ville à respecter les traités, et l'amiral Laguerre occupa la ville avec les compagnies de débarquement du *Colbert* et de la *Jeanne-d'Arc*. Cependant les Chinois bâtirent eux-mêmes des habitations près

des maisons européennes, surtout quand eut lieu la rébellion des Taïpings et que les troupes impériales vinrent faire le siège de la ville ; nombre de Chinois vinrent se réfugier, avec ce qu'ils avaient de précieux, sur les concessions, qui furent elles-mêmes mises en péril par le siège de dix-huit mois ; mais, grâce aux mesures prises et aux secours des marines américaine, anglaise et française, elles furent respectées par la soldatesque effrénée des Impériaux et par les légions des rebelles de la cité.

Au cimetière municipal, sur le monument en granit élevé à la mémoire de nos officiers et de nos marins tués en combattant les rebelles à cette époque, on lit :

AD MEMORIAM GALLORUM
QUI, VINDICANDO JUSTITIÆ ET HUMANITATIS JURA
CONTRA PIRATAS CIVITATE CHANGAI POTITOS,
PRO PATRIÆ DECORE, VIâ DIE JANUARII MDCCCLV, CECIDÊRE
HOC MONUMENTUM COMMILITONES, CONCIVES ET AMICI
EREXERUNT.

COLBERT	JEANNE-D'ARC
1855	1855

La rébellion des Taïpings devait encore enlever à la marine française un officier général, l'amiral Protet. Nous croyons devoir rappeler ici la fin glorieuse de ce brave marin. En 1862, les Taïpings menaçaient encore Shang-haï, et la France et l'Angleterre soutenaient le gouvernement impérial contre les révoltés. Au mois d'avril, l'amiral Protet chassa 30 ou 40,000 de ces pirates d'une dizaine de camps qu'ils avaient fortifiés à l'ouest et au nord de la ville. Pour compléter son œuvre, il ne lui restait plus qu'à délivrer la rive droite du Hoang-po et à chasser les rebelles de la petite ville de Nê-kio, à six lieues au sud de Shang-haï. Le 17 mai, vers cinq heures du soir, le petit corps franco-anglais arriva devant Nê-kio et canonna les murailles. Puis on donna l'assaut. Les Taïpings, au nombre de 7 à 8,000, bien abrités derrière leurs remparts, accueillirent les colonnes d'attaque par une vive fusillade. Un parti anglais dut se retirer, mais les Français avaient déjà franchi les fossés ; deux jeunes gens de la milice de Zi-ka-wei, arrivés au haut du retranchement, donnèrent la main à leurs marins instructeurs, et les rebelles s'enfuirent. Mais la

joie du triomphe se changea bientôt en consternation. L'amiral Protet, en conduisant au feu sa petite troupe, était tombé, frappé d'une balle en pleine poitrine, et expirait, peu d'instants après, entre les bras de l'aumônier Goudot.

Le corps du vaillant officier général fut ramené à Shang-haï par M. des Varannes, capitaine de frégate, premier aide de camp, et par le R. P. Lemaître, supérieur de la Compagnie de Jésus, et déposé dans une chambre de l'hôpital français, transformée en chapelle ardente.

Les obsèques eurent lieu le lundi 26 mai 1862, en présence des autorités civiles et militaires, des mandarins chinois et des troupes. En tête du cortège marchaient les Anglais, dont la musique alternant avec la musique de la marine française, exécutait des morceaux funèbres. Venaient ensuite la croix et les élèves chinois des orphelinats catholiques, la musique militaire française, le clergé, précédant l'évêque, Mgr Borgniet, et le cercueil, porté par douze matelots. Les quatre coins du poêle étaient tenus par les consuls de France et d'Angleterre, et par deux capitaines de frégate. M. de Kersauson, capitaine de vais-

seau, chef d'état-major de l'amiral et son remplaçant intérimaire, conduisait le deuil. Il était accompagné des premiers magistrats impériaux de la ville, d'officiers de tous grades et de toutes les nations et de quinze ou seize consuls en costume. Deux compagnies de débarquement fermaient la marche.

Après la messe, M. de la Borderie, aumônier attaché au service de l'hôpital, prononça l'oraison funèbre, et l'évêque donna l'absoute solennelle. L'inhumation provisoire eut lieu dans la cour du consulat français, dans le mausolée élevé à la mémoire des officiers et des marins du *Colbert* et de la *Jeanne-d'Arc*.

Un terrain fut acheté par M. Macaire, aide de camp de l'amiral Laguerre et commandant des compagnies de débarquement, et un monument, recouvrant un caveau, fut élevé près du Hoang-po. En 1871, il n'était pas facile de découvrir ce monument, entouré de maisons. Sur la demande de M. Millot, il fut transporté à la place que le Conseil municipal avait réservée au milieu de son nouveau cimetière municipal.

Peu après la mort de l'amiral Protet, des com-

missions créées à Shang-haï et à Paris ouvrirent une souscription pour l'érection d'une statue au brave officier général. Elles confièrent l'œuvre au talent de M. Barré. Diverses circonstances retardèrent l'exécution du projet. La statue, envoyée de Paris en septembre 1870, arriva sur les bords du Hoang-po en novembre, et le 10 décembre, alors même que la France succombait sous le poids de malheurs inouïs, eut lieu l'inauguration, par un temps magnifique, en présence des états-majors de trois navires de guerre français alors en rade. Des officiers de marine américains, anglais et russes y assistaient. Des détachements de marins français et anglais et du corps franco-chinois formaient le carré autour de la place. Une foule compacte de tous les résidents français et de nombreux étrangers emplissait le jardin.

A onze heures précises, une salve de treize coups de canon, tirée par les artilleurs français annonça que la statue était découverte. Des discours furent prononcés par M. le comte Méjan, consul général ; M. Millot, président du Conseil d'administration municipale, et M. le capitaine

de vaisseau de Pritzbuer, depuis vice-amiral et préfet maritime du quatrième arrondissement à Rochefort, au nom de la marine[1].

Après la cérémonie, un déjeuner réunit plus de trois cents invités dans la salle des fêtes de l'hôtel municipal, et fut clos par une allocution patriotique de M. Méjan, pendant que nos navires tiraient une salve de vingt et un coups de canon.

Ce souvenir donné aux événements où la France a joué un rôle glorieux et civilisateur, nous revenons à l'exposé des progrès de notre concession. En 1854, les règlements de 1844 furent revisés par les trois consuls d'Angleterre, des

1. Sur un piédestal de granit au cimetière on lit :

A
L'AMIRAL PROTET
AUX
OFFICIERS
MARINS ET SOLDATS
TUÉS GLORIEUSEMENT
DEVANT LES REBELLES
SUR LA TERRE DE CHINE
1855-1862.

Sur les côtés, les noms des compagnons d'armes du héros : Tardiff de Moindray, Le Breton de Coligny, Riscrit, Durun, Petit, etc.

États-Unis et de France, et publiés à nouveau, sous le titre de *Municipal and land regulation*. Mais, bien qu'il ait été signé par le consul de France, jamais ce règlement ne fut appliqué sur la concession française, qui reste en dehors de son action, et notre consul demeura seul chargé d'appliquer les impôts aux dépenses utiles, à l'entretien des rues et des quais. Cependant, la concession française grandissant, il devint impossible au consul de centraliser toutes les affaires et, en 1862, on créa un conseil municipal composé de cinq notables.

En 1866, eut lieu une nouvelle révision des règlements de 1854 dans un *special meeting* des *land renters*, soumise à l'approbation de leurs gouvernements respectifs par les ministres de la Confédération germanique, des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie. Le code, ainsi revisé, est appliqué sur les concessions américaine et anglaise. Il a subi certaines modifications signées par le consul général de France, M. le vicomte Brenier de Montmorin, en 1869, pour l'usage de notre concession.

La présence de nombreux Célestes sur les con-

cessions européennes a conduit à la création d'un tribunal de justice de paix et de simple police sur la concession française et sur les concessions étrangères. Ce tribunal est appelé *cour mixte* parce qu'il se compose de deux éléments, un *juge chinois,* délégué du taotaï, et un *assesseur européen,* délégué du consul, qui est habituellement l'interprète du consulat.

Ce tribunal connaît de toutes les affaires de peu d'importance qui ont lieu : 1° entre Chinois résidant sur la concession où siège la cour ; 2° entre Chinois et Européens, lorsque le Chinois est défendeur. C'est une application de notre règle de droit : le défendeur est assigné devant le tribunal de son domicile. Comme conséquence logique, un Chinois appellera un Européen devant le tribunal consulaire, composé du *consul juge* et d'un *assesseur chinois,* notable de la localité. Dans le cas, heureusement exceptionnel, où un Européen immatriculé à un consulat en attaquerait un autre qui ne serait inscrit à aucun consulat, la cour mixte serait compétente comme tribunal territorial.

Cette institution de la cour mixte est relative-

ment nouvelle : elle ne date que d'une vingtaine d'années. Auparavant, pour toutes les contestations entre Européens et Chinois, on agissait d'après l'article 35 des traités. Survenait-il un litige, le consul français faisait venir au consulat un délégué du taotaï ou le taotaï lui-même pour juger l'affaire. Cette procédure est encore suivie pour les litiges importants : le tribunal consulaire est donc supérieur à la cour mixte quant à la compétence. Les affaires de police étaient envoyées au tché-chien.

Le principal motif qui conduisit à la création de la cour mixte fut la nécessité de soustraire l'Européen demandeur à l'obligation d'assigner un Chinois défendeur devant le juge impérial : la justice chinoise en effet n'est qu'un mot, l'argent seul fait gagner un procès, acquitter un coupable ou condamner un innocent. Parfois, dans les affaires correctionnelles ou de police, il arrivait que la peine prononcée par le magistrat asiatique n'était pas en rapport avec le délit ou contraire à nos mœurs. Du reste, les Chinois préféraient notre justice, simple et équitable, à celle de leurs propres tribunaux et considéraient

comme une grande punition le renvoi devant ces derniers.

La cour mixte fut donc une bonne institution en soi. Elle est due à sir Harry Parkes qui l'établit d'abord au consulat d'Angleterre. A la fin de 1868, elle fut transportée dans un prétoire situé dans la rue de Nankin, qui est la grande rue de Shang-haï. Nos voisins auraient bien voulu en faire une institution cosmopolite et un tribunal commun à toutes les concessions. Le consul des États-Unis accepta cette combinaison et, de temps en temps, il envoie un délégué comme assesseur. Mais, avec raison, le consul de France de cette époque, M. Brenier de Montmorin, à qui la concession française doit en grande partie ce qu'elle est aujourd'hui, se refusa à reconnaître cette juridiction. Il proposa au taotaï la création d'une cour mixte franco-chinoise, compétente pour notre concession, et l'institua en 1869.

La cour mixte tient ses séances trois fois par semaine. Les journaux chinois y envoient leurs reporters et publient des comptes rendus des affaires intéressantes. Il est curieux d'assister à quelque séance ; on voit d'abord le magistrat

chinois, en costume officiel, le chapeau surmonté du bouton, insigne de son grade, prendre place au tribunal auprès de l'interprète du consulat assesseur. Auprès d'eux se rangent un lettré faisant fonctions de greffier, le chef de la police (Européen) et son interprète. Les prisonniers, au nombre de douze à quinze, sont entravés par leurs queues attachées les unes aux autres et conduits par un seul agent français. Le sinologue qui vient du nord où il a appris la belle langue mandarine, parfumée de littérature et de poésie, demeure absourdi : il a beau ouvrir les oreilles, se torturer l'intelligence, il ne comprendrait pas mieux les habitants de la lune ; tous les dialectes défilent l'un après l'autre, dialectes de Ning-po, de Shang-haï, de Canton, etc. Autant de provinces, autant de patois. C'est une cacophonie générale : se tire de là qui peut ; ce n'est que par l'habitude et la pratique qu'on y arrive. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le talent avec lequel les plaignants exposent leur affaire, l'habileté des accusés dans leur défense. Les femmes se distinguent par la volubilité du langage dans leurs récits ou dans le débit d'une leçon apprise à l'avance.

Le juge écoute tout avec gravité et, selon le cas, ordonne une distribution de coups de bâton, prononce une condamnation à la cangue, ce cadre de bois massif que le condamné porte sur les épaules, ou impose une simple amende.

Les concessions renferment environ 3,000 Européens qui vivent en présence de 300,000 Célestes, dont 100,000 au moins habitent les quartiers européens, où ils se sentent plus à l'aise. La concession française est la moins peuplée d'Européens, mais non la moins grande ; aussi y a-t-il sur son territoire de nombreux fils de Han qui fournissent les meilleures ressources de son budget, ce qui, on l'avouera, ne manque pas d'un certain piquant.

Toutes les concessions renferment de somptueuses maisons à plusieurs étages, élevées sur les quais ou sur de magnifiques boulevards, des usines aux hautes cheminées, mais la plupart des riches Européens habitent des villas sur la route de Bubbling-Well (le puits murmurant, Haï-yan, œil de la mer, des Chinois), où s'élèvent des maisons de plaisir et des restaurants, près d'une source minérale sulfureuse. A Shang-haï, le sol

étant plat, il n'est guère d'Européen aisé qui ne possède une voiture. C'est un luxe qui remplace les chaises à porteurs de Hong-Kong, et que commandent à la fois l'étendue des concessions et le climat, très chaud en été et très froid en hiver.

Parmi les édifices de nos nationaux, les plus beaux sont le Comptoir d'escompte [1] et la Municipalité dans le jardin de laquelle se trouve la statue de l'amiral Protet. Notre consulat général, fort belle maison agrémentée d'un jardin où joue la musique municipale, tombe en ruines et, faute de quelques centaines de mille francs, le consul est obligé de loger en ville. Ce n'est vraiment pas digne d'un grand pays comme le nôtre, et nous dépensons assez d'argent inutilement pour qu'on ne lésine pas pour un crédit d'un caractère national. Mieux vaudrait raser le consulat général que de le laisser dans cet état de délabrement.

Les Européens mènent grande vie à Shanghaï et cependant le luxe, au dire des anciens habitants, a bien diminué. Tout est d'ailleurs assez cher, le superflu plus que le reste, et une

---

1. Construit sur la concession anglaise.

famille ordinaire subsiste difficilement à moins d'une vingtaine de mille francs. L'existence est d'ailleurs fort agréable. Dès que l'heure de la fermeture des bureaux ou des magasins a sonné, chacun se retire chez soi ou se rend aux lieux de plaisir ou de réunion, au club, au théâtre. Les Anglais ont porté en Chine leur amour des courses et des paris ; ils ont communiqué cette passion aux Célestes, et on voit courir des poneys mongols montés par des jockeys chinois. Shang-haï abonde en ressources apportées par les trois grandes malles, française, anglaise et allemande (cette dernière créée en 1887). Nos magnifiques paquebots des *Messageries maritimes* arrivent toujours bons premiers dans ces luttes de vitesse et sont presque toujours préférés, à cause de leur confort, aux autres malles.

La ville indigène de Shang-haï est très animée, comme toutes les cités chinoises. Dans ses rues, les passants, les uns avec la petite calotte noire, les autres avec le chapeau conique, se pressent sur les étroits trottoirs ou croisent sur la chaussée les portefaix avec leur charge en balance sur l'épaule, marquant le pas par des

hi-ho, *hi-ho* rythmés, les brouettes chinoises couvertes ou découvertes traînées par les coolies. Sous les enseignes de magasins, s'étendant souvent d'un côté de la rue à l'autre, les marchands attendent les acheteurs, appuyés sur la balustrade à jours, qui orne la devanture des boutiques.

On ne doit pas certainement avoir les mêmes idées quand on arrive directement de l'Europe à Shang-haï que quand on y parvient après avoir étudié les Indes néerlandaises, Singapore, Saïgon et le Tonkin et après avoir pris depuis longtemps le contact avec les Célestes. Le Chinois, qui s'expatrie toujours avec esprit de retour, ne ressemble guère au Chinois chez lui, tel qu'on le voit à Shang-haï, où il nous tolère parce qu'il ne peut faire autrement et parce que notre présence profite à sa bourse. Il est certainement curieux de voir dans cette ville le fils de Han enrichi, — méprisé d'ailleurs par les partisans des mœurs antiques, — rendu audacieux par notre voisinage, fouler aux pieds ses vieilles coutumes, rouler carrosse sur la route de Bubbling-Well avec des femmes somptueusement parées. Mais

ces frasques que lui permet à Shang-haï le dieu dollar, s'arrêtent à la fin de cette célèbre promenade de quelques kilomètres. On est, en effet, en pleine campagne au bout de Bubbling-Well, et le gouvernement chinois n'a pas voulu prolonger plus loin la route sur laquelle circulent les Européens et dont profitent quelques-uns des plus riches indigènes.

Une compagnie anglaise avait relié Woosung à Shang-haï par une petite voie ferrée de quinze kilomètres. Les Chinois aimaient à se faire transporter en wagon. Au bout de quinze mois, le gouvernement impérial retira la concession qu'il avait accordée et fit détruire la voie, sous le fallacieux prétexte que le railway portait atteinte au culte des ancêtres et du Dragon protecteur de la terre. Le vrai motif était la crainte que ce petit tronçon ne devînt la tête de ligne d'un réseau considérable. Cependant les Chinois viendront aux chemins de fer, comme à toutes les inventions de l'Occident, quand ils seront en mesure de les utiliser à leur profit exclusif[1].

---

1. Depuis la guerre franco-chinoise du Tonkin, les Célestes ont compris l'utilité des chemins de fer. C'est ainsi qu'ils ont

Cette manière de procéder est bien chinoise et on la retrouve dans tous les ports ouverts. Aussi, en voyant l'hostilité non déguisée pour les *diables* étrangers, surtout chez les petits mandarins et les lettrés, on se demanderait naturellement comment l'avenir des concessions n'est pas plus menacé, si l'on ne se rappelait que le Chinois est avant tout commerçant et que, quand il n'est pas surexcité par des mandarins ambitieux ou travaillé par des sociétés secrètes, il est doux comme un agneau. Ainsi peut-on s'expliquer comment notre ami, M. Brunat, peut faire des voyages de deux à trois mois dans l'intérieur de l'Empire fleuri, sans armes et sans aventures avec son *comprador*[1].

Cependant, et l'histoire de la Chine est là pour le prouver, il n'en est pas toujours ainsi, témoin les événements de 1891 dans la vallée du Yang-

---

construit un chemin de fer de Tien-tsin aux charbonnages de Kai-ling, de 260 kilomètres, qu'ils prolongeront sans doute jusqu'aux limites du Tché-li et de la Mandchourie, reliant Tien-tsin à Nicou-tchoang, Port-Arthur, Moukden-kirin et se dirigeant vers la frontière russe. Les Russes, de leur côté, par leur railway transsibérien, atteindront bientôt l'Amour.

1. Nom donné aux interprètes dans l'Extrême-Orient.

tsé-kiang. Aussi les Européens, pour se garantir, ont organisé à Sang-haï un petit corps de quelques centaines d'hommes, recrutés parmi les différentes colonies française, anglaise et américaine, fort bien équipés et armés, et prêts à défendre les concessions. Il existe aussi un petit corps de sapeurs-pompiers avec des engins à vapeur. Puis, il y a les navires européens. Enfin, heureusement pour tous, la question des intérêts concilie bien des choses. Toutefois, on ne saurait être trop prudent; car la Chine est certainement menacée de graves révolutions que peut précipiter l'irrégularité de la succession au trône.

Nous repassâmes par Shang-haï le 14 juillet et nous assistâmes aux fêtes que donna M. Dejardin à l'occasion de la fête nationale.

Avant de quitter Shang-haï, nous voulons faire ressortir l'importance, au point de vue de nos intérêts, de notre établissement à Laokay. Jusqu'ici Shang-haï a été la grand'route de la province du Sé-tchouen. Or, nous pouvons arriver bien plus vite dans cette province par le fleuve Rouge et le Yunnan que les Anglais par le Yang-

tsé-kiang. Le Sé-tchouen est habité par 35 millions d'âmes. Il produit des soies jaunes et blanches vendues à Pékin, dans le Chen-si, le Chan-si, le Kouang-si, le Yunnan et, par Tali-fou, jusqu'en Birmanie. En 1875, les marchands de Tchong-kin-tou, entrepôt des soies qui y arrivent par le Kia-ling, affluent du Yang-tsé-kiang, avaient dirigé sur Shang-haï de 6,000 à 8,000 balles de soie et, en 1883, 17,500 piculs [1], d'après les renseignements fournis par M. Hosie, agent anglais dans cette ville. Le Sé-tchouen produit aussi de l'opium dont le prix de revient est moitié moindre de celui de Bénarès (100,000 piculs, valeur 20 millions de taëls [2]), de la cire blanche pour les chandelles, exportée par terre à Canton et à Pékin, de la canne à sucre exportée au Yunnan, de l'huile d'elæococca qui sert à la fabrication d'un vernis très estimé en Chine, du tabac,

1. Le picul = 60 kilogrammes.

2. Le taël est une monnaie de compte fictive dont la valeur varie avec le change de l'argent. Le taël, qui valait 7 fr. 50 c., est descendu à 6 fr. 50 c. en 1884 et vaut actuellement un peu moins. Les paiements se font avec des lingots d'argent d'un kilogramme environ et avec la piastre mexicaine. Les lingots sont découpés et les marchands chinois portent avec eux de petites balances pour en peser les parcelles.

du chanvre, du thé, du riz (4 fr. le tao de 40 livres, prix doublé ou triplé en cas de disettes, moment où il se produit un grand mouvement d'émigration vers le Koueï-tchéou, où les céréales sont en général meilleur marché), du sel extrait de puits salants, de la rhubarbe, du safran, des médecines chinoises, de l'indigo, du charbon, des métaux (cuivre de la préfecture de Ning-yuen-fou, zinc, étain, mercure, plomb, argent, fer), du soufre, etc. Le seul article d'importation indigène est le coton que l'on réexporte au Koueï-tchéou et au Yunnan. L'importation des marchandises indigènes : cotonnades (calicots, percales, jaconas blancs, teints ou imprimés), étoffes de laine, se fait par Ichang, à 1,750 kilomètres de l'embouchure du Yang-tsé-kiang, et par Tchong-kin[1], à 650 kilomètres en amont de Ichang. On peut encore remonter plus haut, jusqu'à An-pien,

1. Tchong-kin est le dépôt général des marchandises importées sous le régime de la passe de transit : toute la province vient s'approvisionner sur son marché, même les cités de Wan-shien et de Peng-ton qui, situées sur le Yang-tsé-kiang, sont cependant plus rapprochées de Ichang. La valeur de l'importation des étoffes étrangères est de deux à trois millions de taëls par an.

avec de petites jonques, c'est-à-dire à 300 kilomètres de Ichang.

En 1890, les Anglais ont obtenu l'ouverture de Tchong-kin.

Les marchandises allant de Shang-haï à Yunnan-fou mettent trois mois :

Shang-haï à Ichang. . .	10 jours par vapeurs.
Ichang à Tchong-kin . .	25 jours par jonques.
Tchong-kin à An-pien. .	14 jours par petites jonques.
An-pien à Yunnan-fou. .	30 jours par terre.

Actuellement le commerce avec le Sé-tchouen se fait par le Yang-tsé-kiang, malgré la difficulté de navigation dans les endroits resserrés du fleuve, où le courant a une vitesse de 12 à 14 kilomètres à l'heure. Les communications par terre ont lieu par la route de Ta-pé-lou qui conduit à Pékin, et par la route de Ning-yuen-fou à Tali-fou et à Young-tchang-fou, près de Bhamo. Cette voie est suivie, dit-on, par des marchandises anglaises.

De Tchong-kin, une grande route se dirige vers Ichang dans le Houpé par Koueï-tchéou-fou. Les marchandises de valeur pour lesquelles on

peut éviter les risques de la navigation des rapides du Yang-tsé-kiang supérieur suivent cet itinéraire.

Les Anglais étudient les moyens d'améliorer la voie fluviale du moyen fleuve Bleu pour faciliter le commerce du Sé-tchouen qui, chaque année, suivant M. Parker, importe par des jonques 700,000 livres sterling de marchandises étrangères. Pour nous, nous devons penser au Song-koï et faire luire le jour où nos produits pourront pénétrer sur le marché de Su-tchéou-fou, dont Laokay n'est qu'à 35 jours.

V

LE COMMERCE FRANÇAIS ET LA CHINE

Shang-haï. — Autorité des consuls. — Les frais de premier établissement consentis par les étrangers. — Les Messageries maritimes. — Nécessité de modifier nos articles d'exportation. — Diminution de nos prix de revient. — Les traités de commerce et l'action officielle. — Action des Anglais et des Allemands. — Historique et conditions du commerce français en Chine. — Les ports ouverts au commerce international.

Shang-haï est la place la plus importante de la Chine septentrionale et reçoit les produits de l'Europe, soit directement, soit par l'intermédiaire de Singapore et de Hong-Kong, et les marchandises du Japon ou des États-Unis, ces dernières expédiées par San-Francisco. Malheureusement la France n'occupe pas sur le marché de cette ville la place que devraient lui assurer

sa puissance politique et les sacrifices faits par les différents gouvernements qui se sont succédé depuis la signature du traité de Wampoa, en 1844. Plusieurs sociétés françaises, en particulier le *Comptoir d'escompte* de Paris, ont préféré s'installer hors de la concession régie par nos consuls, parce qu'elles se trouvaient plus libres sur la partie anglaise de Shang-haï. Tous les voyageurs dans l'Extrême-Orient ont constaté cette situation fâcheuse et ont déploré un tel état de choses. Recherchant les causes de notre infériorité, ils ont cru la trouver dans les pouvoirs quasi-dictatoriaux conférés par notre législation aux consuls généraux. Ces pouvoirs paraissaient nécessaires autrefois. Personne n'aurait osé les contester. En France, en Angleterre, en Hollande, dans les villes hanséatiques, seules places faisant alors le commerce international de l'Allemagne, en Espagne et en Portugal, le commerce intérieur lui-même était soumis à une étroite réglementation. Le régime des corporations était tout-puissant. Colbert, avec cette intuition des progrès modernes qui a caractérisé son régime économique, avait, sur certains points,

réagi à l'intérieur contre la puissance exclusive des privilégiés, en particulier quand il fonda les Gobelins et la manufacture de Beauvais. Mais, à l'extérieur, il pensait nécessaire de créer de grandes compagnies protégées par l'État, et sur lesquelles l'État aurait un pouvoir dictatorial. Il appartenait à Turgot, pendant son ministère de vingt-deux mois, d'essayer de faire prévaloir la maxime de ses amis, les physiocrates Quesnay, Dupont de Nemours et de l'Anglais Adam Smith : « Laissez faire, laissez passer. » Mais on ne s'apercevait pas que la protection industrielle soutient le producteur « comme la corde soutient le pendu ». Turgot fut renversé par la coalition des intéressés. On chansonna jusqu'aux diligences qu'il avait créées entre Bordeaux et Paris, lesquelles réduisaient de 14 à 5 jours le voyage entre ces deux villes. Une épigramme se terminait ainsi :

Puisse ta poste absurde aller un si grand train
Qu'elle te mène à tous les diables !

Louis XVI céda, malgré la tristesse qu'il exprimait, disant : « Il n'y a que moi et M. Turgot

qui aimions le peuple. » Il fallut attendre l'Assemblée nationale constituante pour la proclamation définitive de la liberté du travail.

Bientôt arriva la promulgation de la liberté des esclaves dans nos colonies. « Cet arrêt de la justice, exécuté avec violence (Cochin) » sans les ménagements que le Brésil, instruit par l'expérience de la France et des États-Unis, a pris pour accomplir cette réforme salutaire, amena une réaction contre le régime libéral, qui ne fut pas sans influence sur les errements suivis par l'administration de la marine et des affaires étrangères dans les comptoirs des Échelles du Levant et de l'Extrême-Orient. Dans les meilleures intentions du monde, nos ministres crurent à la nécessité d'imposer à nos nationaux la surveillance incessante de nos agents consulaires. L'expérience a prouvé, aujourd'hui, que rien ne vaut un régime libéral. La seule tâche du pouvoir central doit se borner à assurer l'ordre sur les concessions accordées à notre commerce en Chine, dans les pays protégés et dans nos colonies elles-mêmes. Nous voyons avec regret la politique contraire appliquée dans l'Extrême-Orient.

Mais le mal n'est pas imputable à l'État seulement. Il faut reconnaître que nos compatriotes n'ont pas toujours fait, dans les contrées étrangères et dans une large mesure, les sacrifices de premier établissement consentis par nos rivaux anglais, américains ou allemands. Ceux d'entre eux qui n'ont pas eu peur de l'inconnu et ont aventuré des capitaux importants, les *Messageries impériales*, devenues plus tard les *Messageries maritimes*, ont récupéré au centuple les sacrifices qu'ils ont faits, et soutiennent avec honneur la réputation de notre pavillon dans les places ouvertes, en Chine, au commerce international. Les bateaux des Messageries maritimes sont plus fréquentés que les bâtiments similaires des compagnies étrangères ; ils font le trajet de l'Europe dans un temps moindre et avec plus de confort : des gouverneurs de colonies anglaises leur ont souvent accordé la préférence.

Une cause de l'infériorité du commerce français dans l'Extrême-Orient tient au mode de fabrication des produits importés, et a été signalée dès les premières années de l'ouverture des ports du Céleste-Empire aux factoreries européennes.

Nos manufactures, habituées à produire certains modèles demandés dans la métropole ou sur le marché occidental, ont envoyé ces modèles à Singapore ou à Hong-Kong, à Saïgon ou à Hanoï, à Canton ou à Shang-haï, sans considérer que les Chinois, les Annamites ou les Cambodgiens ont des goûts différents des nôtres et qu'il convient au marchand de se plier aux exigences de la clientèle, et non à la clientèle de se faire aux vues du producteur. Un exemple d'intelligence commerciale à suivre nous est donné par la Suisse. Les fabricants d'horlogerie de Genève ont fait des boîtes à musique, très recherchées dans l'Empire du Milieu, parce qu'elles ont un cachet tout chinois et que les airs qu'elles font entendre ont été empruntés aux mélodies populaires favorites sur les bords du Yang-tsé-kiang et du Peï-ho[1].

---

1. Nous signalons avec plaisir à nos compatriotes l'exemple donné par les manufacturiers d'Elbeuf, qui subventionnent largement un jeune homme distingué, diplômé de l'École des hautes études commerciales, M. Vehrlin, avec qui nous avons voyagé en Chine. Il portait, en 1888, pour la deuxième fois en Asie, les échantillons de nos draps et étudiait sur place les conditions dans lesquelles ses commettants pouvaient produire leurs articles en Chine.

Les produits français envoyés dans l'Extrême-Orient se distinguent aussi souvent par le fini du travail. Cette qualité, très précieuse en Europe, a moins d'importance dans la Fleur du Milieu. Nos rivaux font moins bien, le cachet artistique des marchandises est moins soigné, à notre sens; mais qu'importe notre goût aux fils de Han? Nos compatriotes achètent pour se créer un musée chinois ou japonais dans leur salon. Une semblable pensée ne se fait pas jour dans l'esprit des mandarins. Les Anglais et les Allemands font des produits au goût des Célestes, moins chers et d'un placement plus facile que les nôtres.

Il ne faut pas se dissimuler enfin, que la concurrence européenne étrangère a fait des progrès et donne aujourd'hui, à meilleur compte ou à égalité de prix, des marchandises comme les articles de Paris, fournies autrefois uniquement par l'industrie française. De semblables marchandises forment une grande partie des chargements partant de Hambourg pour la Chine.

En dépit de toutes ces difficultés et des avances prises par le commerce étranger, notre pays peut

encore lutter. Le prix de revient de nos produits manufacturés, quelque élevé qu'il soit, par suite des exigences de nos ouvriers, des grèves et des coalitions, n'est pas sensiblement supérieur au prix de production des marchandises similaires de l'étranger. Nous pouvons encore envoyer dans l'Extrême-Orient des articles bien conditionnés, au même taux que les Anglais ou les Allemands. Les fabriques de ces nations ont débarqué, à plusieurs reprises, pour acquérir une clientèle, des produits de qualité inférieure. Cet exemple n'est pas à imiter. La commande chinoise peut être surprise une première fois et achetée ; mais elle est trop habile pour se laisser leurrer souvent et elle délaisse rapidement les marques de pacotille. Certains industriels de Manchester en ont fait l'expérience à leurs dépens.

Les différents États européens ont pu imposer à la Chine l'ouverture des ports et des traités de commerce. Mais ils ne sauraient acquérir un avantage dans les tarifs des douanes, sur les rivaux, même par un traité intervenu après une guerre heureuse, parce que les traités conclus avec les autres puissances contiennent la clause

du traitement de la nation la plus favorisée et que ces puissances réclameraient aussitôt les mêmes bénéfices. Quand, à la suite de l'expédition du Tonkin, l'article 7 de la convention Cogordan spécifia que, lorsque la Chine aurait « décidé de construire des voies ferrées, il était entendu qu'elle s'adresserait à l'industrie française et que le gouvernement de la République lui donnerait toutes les facilités pour se procurer en France tout le personnel dont elle aurait besoin », on fut obligé d'ajouter à cet article 7 : « Il est entendu que cette clause ne peut être considérée comme constituant un privilège exclusif en faveur de la France. » Tout le monde aurait réclamé[1].

Le seul avantage que puisse acquérir une nation, est celui que ses ambassadeurs ou ses consuls peuvent lui assurer en favorisant, en

1. On s'occupe actuellement (1891) du chemin de fer de Mandchourie. Les soumissions pour la fourniture des matériaux se font à Tien-tsin. Mais les autorités impériales sont loin de suivre les errements ordinaires en fait d'adjudications. On tient secret même le chiffre de la commande, de façon que les industriels n'ont aucune base sérieuse pour présenter leurs propositions.

dehors de leur action officielle, la conclusion de marchés entre le pouvoir central ou un vice-roi des grandes provinces, d'une part, et des maisons de commerce relevant de leur pavillon, d'autre part. Il faut avouer que, dans cet ordre d'idées, les agents de la Grande-Bretagne, de l'Empire allemand ou des États-Unis se montrent plus entreprenants que ceux de la République française ; ces derniers ne restent souvent pas assez longtemps à poste fixe dans leurs résidences pour être prévenus en temps utile des besoins locaux ; ils sont peut-être plus préoccupés de leur action politique que de leur influence commerciale. Enfin, ayons le courage de le dire, ils craignent d'injustes accusations de péculat, d'agiotage, de pots-de-vin, auxquelles n'ont pas échappé, de la part de concurrents évincés, les meilleurs de nos représentants consulaires. Nous tournons dans un cercle vicieux : nous demandons, avec juste raison, à nos fonctionnaires de nous protéger, et quand ils le font, nous leur savons mauvais gré de leurs agissements. On comprenait, au temps où les consulats ont été créés, quand la concurrence était moins active, que le représentant de

la France fût surtout magistrat et agent diplomatique. Mais les conditions de la lutte commerciale ont changé du tout au tout ; le *Foreign Office* et la grande chancellerie de Berlin comprennent différemment aujourd'hui leurs intérêts.

Quiconque est un peu versé dans les affaires de l'Extrême-Orient sait, par exemple, que les Anglais ont poursuivi de leurs attaques l'ambassadeur Li-fong-pao, coupable, à leurs yeux, d'avoir fait des achats considérables en Allemagne pour le compte du gouvernement de Pékin, pendant le conflit franco-chinois. Il semble que toute commande faite ailleurs qu'en Angleterre ou dans les possessions britanniques soit un crime de lèse-majesté au tribunal des sujets de Sa Gracieuse Majesté la reine Victoria, et c'est là un crime qu'ils ne pardonnent jamais. Les agents diplomatiques de la Grande-Bretagne, qui se montrèrent toujours favorables au tracé de voies ferrées dans le Céleste-Empire, aussi longtemps qu'ils crurent en obtenir le monopole pour leurs nationaux, changèrent d'avis quand ils se virent menacés par des syndicats français ou allemands.

Nous ne protestons pas, nous constatons des faits.

Les Allemands, de leur côté, luttent ouvertement contre le monopole exclusif que veulent se donner les fils de la vieille Albion, et sont soutenus dans leurs efforts par les représentants de leur gouvernement. Ils ont fait entrer un grand nombre de leurs nationaux au service des Célestes. M. de Bismarck a compris que le nouvel empire germanique devait avoir, lui aussi, une politique coloniale. Il sait que les émigrants teutons aux États-Unis sont rapidement perdus pour leur patrie d'origine, dont ils fuient le service militaire, et deviennent citoyens de la libre Amérique, non sans avoir importé dans ce pays le goût des produits fabriqués entre le Rhin et la Vistule, ce qui est déjà tout avantage pour le commerce allemand. Le chancelier de l'Empire, reconnaissant son impuissance contre l'émigration, a voulu la détourner en partie. Il a pensé à établir ses compatriotes dans certaines contrées de l'Afrique orientale pour avoir des établissements et en faire, non des colonies de peuplement, — ce que ne permet pas le climat —

mais des stations de commerce et d'exploitation. Il a pensé aussi à l'Océanie et a conclu des traités à ce sujet avec la Grande-Bretagne. Il avait également jeté ses vues sur les Carolines. Tout le peuple espagnol s'est élevé contre cette usurpation et a donné au monde le magnifique exemple d'une vieille nation, fière de ses droits antiques et de son ancienne gloire, résolue à ne jamais permettre aux héritiers des Césars allemands de toucher à une seule de ses possessions. M. de Bismarck a reculé. Il a caché sa retraite sous la médiation du Souverain Pontife et est allé ainsi à Canossa, après avoir eu, lui aussi, sa lutte infructueuse du sacerdoce et de l'Empire. Cet exemple de virilité des vieux Castillans, nous le saluons. C'est un exemple pour nous, et nous en profiterons.

Mais c'est surtout dans l'Extrême-Orient que les Allemands travaillent à se créer une situation prépondérante. Ils ont remplacé, sur une partie de la flotte chinoise et de la flotte siamoise qui transporte les bois de construction des bords du Ménam, les capitaines anglais qui en avaient le commandement : ils se sont montrés plus accom-

modants que leurs devanciers sur le chapitre des appointements et ils ont fait preuve de qualités nautiques aussi sérieuses que celles des Anglais.

Les Allemands sont-ils satisfaits de ces succès? Nous en doutons. Il y aurait pour eux, si la fortune des armes nous était encore contraire sur les Vosges et le Rhin, l'Indo-Chine française, dont un amiral, membre de la famille impériale, aurait bien voulu, en 1871, se faire céder la possession, même quand notre colonie ne comprenait encore que les six provinces méridionales conquises par Charner, Page, Bonard et de la Grandière, et le protectorat du Cambodge.

Le régime du commerce français en Chine est réglé par plusieurs instruments diplomatiques, qui s'appliquent : les uns aux ports ouverts au commerce étranger sur l'Océan Pacifique (traité de Wampoa et tarif des droits), les autres sur les frontières du Yunnan, du Kouang-si et du Kouang-toung, limitrophes de nos possessions du Tonkin et reconnues par la Commission de délimitation dans ses deux campagnes de 1886 et dans sa campagne de 1887.

Nous examinerons successivement les conditions du commerce maritime et celles du commerce continental.

Par le traité de Tien-tsin, signé le 27 juin 1858 par le baron Gros et Kouéi-liang, revisé et signé de nouveau à Pékin par le baron Gros et le prince Kong, le 25 octobre 1860, les nationaux de la France et du Céleste-Empire doivent jouir, dans les États respectifs des deux puissances contractantes, d'une pleine et entière protection pour leurs personnes et leurs propriétés. Des ambassadeurs peuvent être établis à Pékin et à Paris, des agents consulaires dans les ports ouverts. Ces ports sont les suivants : Canton, Shang-haï, Ning-po, Amoy et Fou-tchéou, ouverts depuis 1843; Niou-chouan, Teng-tchéou, Swatow, Taïwan et Kioung-tchéou, ouverts en 1860, et neuf autres ports ouverts depuis cette époque. Les Français peuvent louer des maisons et des magasins pour y déposer leurs marchandises, affermer des terrains et y bâtir des habitations, des entrepôts, des églises, des hôpitaux, des hospices, des écoles et des cimetières, dans des concessions pour quatre-vingt-dix-neuf années, fixées

d'un commun accord par nos consuls et les autorités locales. Le régime de la douane est déterminé, de même que les formalités de l'embarquement et du débarquement des marchandises, l'autorité des consuls français sur leurs nationaux et leurs relations avec les fonctionnaires impériaux.

L'administration des douanes chinoises, créée avec des fonctionnaires européens dans le but de garantir à la France et à l'Angleterre le paiement des indemnités de guerre qui leur étaient dues, est aujourd'hui la principale ressource financière du Céleste-Empire. Les traités portaient qu'un tiers du personnel devait être composé d'Anglais, un tiers de Français et que le troisième tiers pouvait appartenir aux autres nationalités. Mais le directeur général, sir Robert Hart, étant Anglais, nos compatriotes sont loin d'occuper toutes les places que leur réservaient les traités.

Le mouvement de la navigation dans les dix-neuf ports ouverts a été, en 1887, de plus de 22 millions de tonneaux. Sur ce chiffre :

Le pavillon	anglais	figure pour	14,171,810	tonneaux.
—	allemand	—	1,400,083	—
—	japonais	—	306,000	—

Le pavillon	français	figure pour	180,890	tonneaux.
—	danois	—	92,064	—
—	hollandais	—	68,236	—
—	américain	—	66,529	—
—	russe	—	51,335	—

Le reste est absorbé par les pavillons chinois et non dénommés.

L'Angleterre fait en Chine, avec son opium et ses cotonnades, environ la moitié du commerce du Céleste-Empire qui se chiffrait, en 1888, par 1,186,466,000 fr., dont 627,605,000 fr. pour l'exportation, et 558,861,000 fr. pour l'importation.

La France importe peu en Chine, mais en exporte pour 135 millions environ, dont 115 millions de soie.

Nous n'occupons, abstraction faite du Japon [1], puissance asiatique, que le 4e rang.

Nous trouvons en effet, avant nous, en 1888 :

L'Angleterre, avec 297 maisons de commerce et 3,682 nationaux ;

L'Allemagne, avec 71 maisons de commerce et 607 nationaux ;

1. 67 maisons, 811 nationaux en 1888.

L'Amérique, avec 29 maisons de commerce et 1,020 nationaux ;

Nous avons 19 maisons de commerce et 467 nationaux ;

La Russie n'a que 11 maisons de commerce et 119 nationaux, ce qui est dû à la situation géographique de la Sibérie, car le traité de 1881 crée à l'empire du czar une situation privilégiée dans toute la Mongolie.

L'Espagne, l'Italie et l'Autriche n'occupent qu'un rang très secondaire.

Les différents ports ouverts ont une importance plus ou moins grande. Nous allons les passer en revue en commençant par le sud et en suivant la côte continentale, puis en descendant dans les îles.

PORTS CONTINENTAUX.

I. *Packhoï.* — Ce port est situé au pied de falaises dans une petite presqu'île du golfe du Tonkin et a été ouvert au commerce international par la convention de Tché-fou (1876). La profondeur de la mer en permet l'accès en tout

temps aux bâtiments du plus fort tonnage. Jusqu'à l'époque actuelle, Packhoï (*mer blanche*), qui est le port de Lien-chau, marché important de la province du Kouang-toung, n'a guère été qu'un point de relâche, mais son commerce pourra se développer par suite de notre établissement au Tonkin. Pendant la guerre, des renforts en hommes et en munitions, destinés à l'armée impériale du Kouang-si étaient débarqués à Packhoï et dirigés par terre sur Langson. La ville, peuplée de 15,000 habitants environ avant l'expédition du Tonkin, a près de 30,000 habitants maintenant. On exporte de Packhoï du thé, du sucre, du coton, de l'huile et du riz, et on y importe de l'opium et des marchandises manufacturées.

Malheureusement c'est par Packhoï que se fait la plus active contrebande d'armes de guerre et d'opium à destination du Tonkin. Il importe au plus haut degré que le cabinet de Pékin fasse cesser, sur notre demande, cet état de choses si préjudiciable à notre établissement du Tonkin. Le jour où il en sera ainsi, les pirates du Fleuve Rouge et de la frontière de Chine seront bien malades. M. le capitaine Devrez a très bien mis en

relief l'importance de Packhoï dans les lignes suivantes :

« Toutes les marchandises qui transitent par Packhoï ne sont pas destinées seulement au Yunnan ; une certaine partie s'écoule dans la province du Kouang-si, dont Packhoï se trouve être en quelque sorte « la porte de côté », suivant la pittoresque expression de M. Allen, consul anglais de ce port.

« Quelques chiffres suffiront pour faire ressortir l'importance de Packhoï, dont le commerce n'a cessé de se développer, depuis que cette ville a été ouverte au commerce européen.

« Le tableau ci-après donne, en francs, le total des importations et des exportations effectives pendant les années 1888 et 1889.

	1888.	1889.
	—	—
Importations . . .	19,666,825 fr.	21,279,850 fr.
Exportations . . .	5,758,000	6,077,155
Totaux. . . .	25,424,825 fr.	27,357,005 fr.

« Ajoutons que le commerce total a été respectivement :

De 2,350,000 fr.	. . . .	en 1879
12,500,000	. . . .	en 1881
16,500,000	. . . .	en 1885

« Ces chiffres répondent victorieusement à ceux qui prétendent impossible de détourner sur une route donnée un courant commercial. Ce qui a été fait à Packhoï, nous pouvons le réussir au Tonkin avec de bien plus grandes chances de succès, car nos routes sont plus courtes et plus commodes.

« Les Anglais se préoccupent déjà de la concurrence dont notre colonie menace le port chinois, et tous leurs efforts tendent en ce moment à obtenir du vice-roi de Canton la construction d'un chemin de fer reliant Packhoï à Nanning-fou ; mais jusqu'ici ils n'ont pas réussi et le vice-roi y regardera à deux fois avant d'autoriser la création d'une ligne ferrée, qui ferait de Packhoï un port rival fort dangereux pour Canton[1].

---

1. Rapport du consul anglais Allen sur le commerce de Packhoï (*North China Herald,* juin 1890).

« Les choses resteront encore fort longtemps dans l'état actuel et, de ce côté comme dans l'Ouest, les voies de transit tonkinoises continueront à être encore longtemps les meilleures et bientôt les plus fréquentées[1]. »

II. *Canton.* — Nous prions le lecteur de se reporter au chapitre que nous avons consacré à Canton, que nous mentionnons ici pour suivre la côte dans notre énumération des ports ouverts.

III. *Swatow.* — Swatow est bâti à 8 kilomètres de l'embouchure du Han, à 390 kilomètres au nord-est de Canton, sur la limite septentrionale du Kouang-toung. La ville, peuplée de 30,000 habitants, ne date que de l'ouverture du port au commerce ; c'était autrefois une misérable bourgade de pêcheurs. Un petit nombre d'Européens sont établis à Swatow dont la population est peu hospitalière. Le Han permet aux bâtiments de 6 mètres de calaison de remonter jusqu'aux quais de débarquement. L'exportation porte sur le sucre, la cassonade, le papier, l'eau-de-vie de riz, les arachides, les laques et les éven-

1. Capitaine Devrez, *Les Grandes Voies commerciales du Tonkin*. Paris, 1891.

tails. L'importation demande des engrais (tourteaux de haricots) pour la culture de la canne, l'opium, les métaux et les cotonnades.

IV. *Amoy.* — Amoy (Hia-moun, *port de Hia*) est une ville de 300,000 habitants, fréquentée par les Portugais dès 1624 et par les Espagnols. Construite dans une petite île sur la côte du Fokien, sur le détroit de Formose, au fond d'une petite rade d'un accès difficile, mais protégée contre les vents par plusieurs îlots montagneux, elle a deux ports, le port extérieur et le port intérieur. Amoy est relié par un service régulier de vapeurs avec Hong-Kong et a un dock pour la réparation des vaisseaux. C'est le chef-lieu du commandement d'un amiral chinois qui a sous sa surveillance Formose. Les Européens, au nombre de 300 environ, habitent la petite île de Koulong-sou. Amoy, qui a été le centre d'un commerce important avec la Malaisie, l'Inde et même la Perse, exporte le sucre, le thé, les feuilles d'or et importe du riz, de l'opium, des cotonnades, des laines, des tourteaux, des fèves du Nord. La Cochinchine française fait le commerce du riz avec Amoy. Un grand nombre d'émigrants s'embar-

quent dans ce port pour les Straits Settlements, Singapore et Saïgon.

V. *Fou-tchéou.* — Le nom de Fou-tchéou rappellera toujours aux Français l'admirable fait d'armes de l'amiral Courbet. Le port est établi dans la province du Fo-kien et en est la capitale, à 56 kilomètres de l'embouchure du Min. Fou-tchéou compte plus de 500,000 habitants, dont 10,000 Mandchoux, descendants des conquérants qui vinrent y tenir garnison il y a deux siècles. Les Européens sont établis dans le quartier de Nantaï. Les bateaux à vapeur s'arrêtent au mouillage de la Pagode. L'arsenal et les fortifications ont été réparés depuis le bombardement de 1884. Fou-tchéou reçoit, en grande partie par des caboteurs chinois, des marchandises européennes achetées dans les entrepôts de Hong-Kong, Canton et Shang-haï, des thés pour l'exportation (en Angleterre et en Australie) venant de Wau-tchéou, et de l'opium indien. L'exportation porte sur les bois de construction pour les provinces septentrionales, les bambous, les meubles, le papier, le riz et les fruits.

VI. *Wan-tchéou.* — Cette ville (150,000 habi-

tants), une des plus importantes du Tché-kiang, sur la rive gauche du Ou-kiang, à une dizaine de lieues du littoral, a été, jusqu'en 1861, le seul port d'exportation pour les thés, aujourd'hui envoyés en grande partie à Fou-tchéou. Un service de steamers pour Shang-haï par Ning-po est établi à Wan-tchéou.

VII. *Ning-po.* — La ville (200,000 habitants) est établie au confluent du Yung et du Yugao, et à la jonction de canaux qui se relient à toutes les cités du Tché-kiang et du Kiang-si, à 22 kilomètres de la mer, dans la fertile province du Tché-kiang. Les Portugais firent, au milieu du XVI[e] siècle, un commerce passager avec Ning-po (*les vagues pacifiques*), que les Anglais choisirent, en 1841, à cause de la facilité du mouillage et de sa position stratégique (avec l'archipel voisin des îles Chusan) comme base d'opérations contre Nankin. L'avant-port est à Tsin-haï, à l'embouchure du Yung, à 18 kilomètres au nord de Ning-po, difficile d'accès, mais profond et parfaitement abrité. Ning-po exporte le poisson sec, les meubles incrustés et laqués, les tapis, les nattes d'ortie, le sel et importe l'opium.

VIII. *Shang-haï.* — Nous prions le lecteur de se reporter au chapitre précédent.

IX. *Tching-kiang.* —La cité de Tching-kiang, dans la province du Kiang-sou, est située sur la rive droite du fleuve Bleu, à 185 kilomètres de Shang-haï, au confluent du Yang-tsé-kiang et du Grand Canal impérial. Malgré les désastres de la guerre de 1842 contre l'Angleterre, les dévastations et les massacres de la révolte des Taïpings, Tching-kiang compte 150,000 habitants, souvent hostiles aux Européens, et son heureuse situation à la rencontre de voies fluviales importantes lui promet une renaissance commerciale assurée. Près de la ville, sur la rive gauche du fleuve et sur les bords du Grand Canal, s'élève Yang-tchéou, encore fermé aux Européens. Tching-kiang est surtout un port d'importation pour les marchandises étrangères (sucre, opium, métaux) destinées aux provinces de la Chine centrale. Elle exporte cependant des riz à destination de Canton et de Hong-Kong, des soies, des dattes et des fleurs.

X. *Nankin.* — *Wou-hou.* — A 80 lieues de Shang-haï, Nankin, l'ancienne capitale de la

Chine, sur le fleuve Bleu, a été ouvert au commerce par le traité de Tien-tsin, mais la ville, en pleine décadence à la suite de la rébellion des Taïpings, se relève trop lentement. Le trafic international se fait à Wou-hou (100,000 habitants), situé à 130 kilomètres en amont de la vieille résidence impériale. Wou-hou est accessible aux négociants européens depuis la convention de 1876 ; son exportation porte sur les thés, la coutellerie, le papier de mûrier, les cordages, la ficelle rouge. Le papier de Wou-hou est renommé dans toute la Chine pour l'écriture et le dessin. On le fabrique avec l'écorce de l'arbre à suif, le liber du mûrier et la paille de froment. Près de Wou-hou se trouvent des mines de plomb, de cuivre, de fer et de houille. Quelques tentatives d'exploitation ont été faites par des Chinois sous la direction d'Européens et avec les procédés de l'Occident.

C'est dans la vice-royauté de Nankin, à Wou-hou, à Yang-tchéou, Tching-kiang, etc., qu'ont eu lieu, en 1891 [1], les incendies et les tentatives

---

1. 15 mai 1891, désordres à Ho-chaw, ville située à 70 kilomètres de Nankin.

26 mai 1891, pillage à Nankin de l'école méthodiste de filles.

de massacre, qu'on attribue à l'agitation soulevée par la vaste société secrète du Kalao-hui. Le gouvernement chinois paraît devoir dominer le mouvement qui menaçait de s'étendre.

XI. *Kiou-kiang.* — Ville de 60,000 habitants, près du Yang-tsé-kiang, à 210 lieues de Shang-haï. Exportation de porcelaine du lac Poyang, de thé, de chanvre, de papier et de tabac. Importation d'opium, de cotonnades, de métaux (surtout de plomb), de sucre et de coton.

XII. *Han-kéou.* — Entrepôt des marchandises de l'ouest de la Chine, vers le milieu du cours et sur la rive gauche du Yang-tsé-kiang, au confluent du Han [1], station des steamers qui relient Shang-haï à Ichang. La concession européenne est la plus belle de celles de l'intérieur et est mise à l'abri des inondations, comme celle de Kiou-kiang, par des digues et des levées [2]. Han-kéou

---

1. Le Han est la voie commerciale qui remonte dans le Chen-si presque jusqu'au Hoang-ho.

2. De l'autre côté du Han, est Han-yang et, sur la rive droite du fleuve Bleu, Ou-tchang-fou, capitale de la province du Hou-pé. Ces trois villes ont une population qui dépasse 1,200,000 âmes. Autrefois, cette agglomération urbaine atteignait de 7 à 8 millions d'habitants, la plus considérable qu'on ait connue.

(*bouche du Han*), bâtie dans une plaine d'alluvions, exporte de la soie, du tabac, du chanvre, de l'huile, de la cire, du suif et surtout du thé, dont une partie (thé en briques) est destinée à la Russie, contre l'opium de l'Inde, les cotonnades, le sucre, les articles du Japon et les marchandises européennes transitées par Singapore. Les steamers de Shang-haï remontent à Han-kéou en cinq ou six jours et descendent en trois ou quatre. Le fleuve Bleu est navigable en toute saison, mais, aux basses eaux, il convient de porter son attention sur les bas-fonds pour éviter tout échouage. L'équipage des steamers est composé de Chinois, sauf l'état-major qui est anglais ou allemand[1].

XIII. *Ichang.* — Ichang, dans la province du Hou-pé, le dernier port ouvert sur le fleuve Bleu, bâti en croissant sur la rive gauche du cours d'eau, à 1,750 kilomètres de Shang-Haï, reçoit pendant la plus grande partie de l'année des na-

1. C'est à Wou-tchang, en face de Han-kéou, que réside le vice-roi Tchang-tché-toung, l'ancien vice-roi de Canton, et c'est dans sa vice-royauté, à Wou-Sine (Hou-heï), qu'ont eu lieu, en 1891, les assassinats du missionnaire Wesleyer, de M. Urgent et de l'agent des douanes, M. Grenn.

vires de 6 mètres de courant d'eau : c'est le point terminus des steamers du Yang-tsé. Exportation de soie, de musc, de charbon, de médecines chinoises, de sucre, de cire blanche. Importation de cotonnades. Ichang se trouve au milieu d'un centre houiller et minier. Nous avons fait ressortir ci-dessus toute son importance [1].

XIV. *Tché-fou.* } Voir au chapitre suivant.
XV. *Tien-tsin.* }

XVI. *Niu-tchouang.* — La ville de Niu-tchouang appartient à la Manchourie, sur la rive gauche du Liao-ho qui se jette dans la mer au nord du golfe du Pé-tché-li (golfe de Liatoung). Le port est fermé par les glaces pendant quatre mois de l'année, du 15 novembre au 20 mars, bien que sa latitude (40°40′) soit plus méridionale que celle de Paris, ce qui est une conséquence des courants froids du pôle. Niu-tchouang exporte du froment, de l'orge, du maïs, du millet, des pois, des haricots, des tourteaux de haricots, des huiles de fèves et de haricots, du coton brut,

---

1. Au mois de septembre 1891, la mission épiscopale américaine a été attaquée et ses membres n'ont dû leur salut qu'à la fuite.

du ginseng, du tabac, des soies grèges, du chanvre, de la houille supérieure à celle du Japon et de qualité égale à celle de Cardiff. Il importe de l'opium, des cotonnades, des métaux.

PORTS DES ILES.

XVII. *Kuing-tchéou.* — Kuing-tchéou est la capitale de l'île d'Haïnan, sur le détroit qui sépare l'île du continent; son avant-port est Hoïhow. C'est un point de relâche pour les steamers de la ligne Haïphong-Hong-Kong, qui doivent s'arrêter à trois kilomètres au large. Le commerce d'Haïnan est surtout entre les mains des Allemands. L'île exporte du sucre, du sésame, des étoffes faites avec de l'ortie, des cuirs, des animaux domestiques (porcs, volailles) et importe de l'opium.

L'île d'Haïnan, à proximité du Tonkin, est encore un joli nid de pirates, qu'on doit surveiller attentivement.

XVIII. *Takou-Taïwan.* — Taïwan (65,000 habitants), capitale de Formose, communique par un canal de quatre kilomètres avec son avant-port Anping, où sont les bureaux de la douane.

Le port de Takou est considéré comme l'annexe de Taïwan, bien que la distance des deux villes soit de plus de dix lieues. Quelques travaux de dragage seraient utiles pour améliorer l'entrée de Takou qui ne peut actuellement recevoir que des bateaux de 4 mètres de tirant d'eau. Les deux ports exportent du sucre pour la Chine septentrionale et le Japon, du chanvre, du thé, du café et du quinquina.

XIX. *Tamsui-Kélung.* — Au nord-est de l'île de Formose, sur la rivière de Kélung, s'élèvent les deux ports de Tamsui et de Kélung qui, au point de vue commercial, sont réunis sous la même direction des douanes. Le port de Kélung a été occupé par un petit corps de débarquement pendant la dernière campagne contre le Céleste-Empire et évacué à la paix. Les habitants exportent du sucre, du thé, de la houille pour les ports du sud, du riz et de l'indigo. La principale importation est celle de l'opium. Un service régulier bimensuel relie Tamsui-Kélung à Amoy.

Les relations entre le Tonkin et les provinces limitrophes du Yunnan, du Kouang-si et du Kouang-toung ont été réglées par la convention

additionnelle au traité de paix, signée à Pékin, le 26 juin 1887, par M. Constans et par S. A. I. le prince K'ing. La ville de Long-tchéou, au Kouang-si, et celles de Mong-tseu et de Mang-hao, au Yunnan, sont ouvertes au commerce ; deux consuls ont été installés dans les deux premières de ces places et un agent consulaire doit être placé à Mang-hao[1]. Les marchandises étrangères importées en Chine par ces villes ouvertes ont à acquitter le droit du tarif général de la douane maritime, diminué de trois dixièmes, et les marchandises chinoises apportées au Tonkin le droit d'exportation du même tarif diminué des quatre dixièmes. L'exportation de l'opium indigène est autorisée, moyennant un droit d'exportation de 20 taëls par picul. Les bateaux français et annamites, à l'exception des bâtiments de guerre et des navires employés au transport des troupes, peuvent circuler de Langson à Caobang et réciproquement, en passant par le Song-ki-kung et la rivière de Caobang, moyennant un droit de 5 p. 100 de taël par tonneau à chaque voyage. La

1. M. Rocher, ex-agent des douanes chinoises, a été nommé consul à Mong-tseu ; M. Bons d'Anty à Long-tchéou.

France doit jouir, de plein droit, de tous les privilèges et immunités et de tous les avantages qui seraient concédés dans la suite à la nation la plus favorisée par les traités ou conventions ayant pour objet le règlement des rapports politiques ou commerciaux entre la Chine et les pays situés au sud ou au sud-ouest de l'empire chinois (cet article vise les rapports futurs de la Chine et de l'Angleterre par la Birmanie).

M. Constans obtint du Céleste-Empire les concessions qu'il demandait sur l'ancienne convention signée par MM. Cogordan et Bruwaert, en particulier la liberté du commerce du sel entre le Tonkin et la Chine, et l'abandon par les Chinois du droit d'établissement de consuls à Hanoï et à Haïphong qui présentait de sérieux inconvénients.

VI

TIEN-TSIN

Voyage de Shang-haï à Tien-tsin. — Les femmes européennes en Chine et dans les pays de protectorat de l'Extrême-Orient. — Le Peï-ho et les forts du Takou. — Le Grand Canal Impérial. — Tché-fou. — Le vice-roi Li-hung-chang. — Palikao. — Arrivée à Pékin.

Grâce à l'aimable M. Lutscher, j'avais trouvé sans trop de difficultés un bateau pour Tien-tsin, le *Poo-chi,* de la *China merchant's.* Ce n'était pas assurément le meilleur de la compagnie, mais ma mission ne souffrait aucun retard et je pris naturellement le premier en partance de Shang-haï, d'où je fis télégraphier mon départ à M. le ministre de France en Chine.

En quittant la commission de délimitation restée à Monkaï pour retourner à Hanoï, j'avais retrouvé dans cette ville ma jeune femme et ma

petite fille Renée, âgée de cinq ans. Mon séjour à Pékin étant d'une durée indéterminée et dépendant du bon vouloir des Chinois, gens généralement peu pressés, j'avais pris le parti de les emmener avec moi. Il n'y avait, en remontant vers le nord, que les fatigues du voyage à supporter, et ce voyage était, pour Mme Boüinais, un repos nécessaire après les émotions que lui avaient causées les aventures de la commission à Laokay, l'assassinat du pauvre Haïtce qui était un ami de la famille, enfin les cinq mois de séjour de la commission à Monkaï qui avaient été pour elle cinq mois d'inquiétude.

A ce sujet nous nous permettons d'ouvrir une parenthèse sur la présence des femmes françaises au Tonkin. C'est à grand tort que nos fonctionnaires se séparent de leur famille pour aller dans l'Extrême-Orient. En dehors de cette considération que les Françaises supportent généralement assez bien le climat, car elles ont, moins que les hommes, l'occasion de s'exposer à la pernicieuse action du soleil, elles se montrent très vaillantes et s'intéressent à nos affaires coloniales. La famille n'est pas rompue ; on trouve les

joies du cœur et la force morale nécessaire dans un pays où l'on devient nerveux avec une déplorable facilité. Les Anglais ne manquent jamais de s'expatrier en famille quand ils le peuvent et, sur ce point, leur exemple mérite d'être suivi.

Il n'est pas toujours facile, dans les premiers temps des conquêtes coloniales, d'emmener une femme dans les pays lointains, et j'ai dû cette faveur à M. Herbette, aujourd'hui ambassadeur de France à Berlin, et à ce moment directeur du cabinet de M. de Freycinet, président du conseil et ministre des affaires étrangères, qui m'honorait d'une affectueuse bienveillance. Plus tard, la chose fut plus aisée, et je vis arriver en famille, au Tonkin, mon camarade de Trentinian[1] qui fut notre voisin dans l'enclave et qui dut à la courtoisie du général de Courcy de pouvoir installer sa jeune femme à Bac-ninh, le chef de bataillon Poncet qui commanda le 11e chasseurs à pied à Monkaï, le commandant d'infanterie de marine Duchêne qui devait bientôt mourir du choléra. Dans notre infanterie de marine, nous avons l'ha-

1. Mme de Trentinian est morte en couches à Hué, au mois de mai 1891, pendant un second séjour en Indo-Chine.

bitude de laisser le moins possible notre monde derrière nous, et les femmes de nos plus brillants généraux, Mmes Bossant, Brière de l'Isle, Bichot et Reste ont constamment suivi leur mari dans les colonies où les appelait le service, donnant en toutes circonstances les témoignages d'une grande énergie. C'est donc, à notre avis, une excellente chose d'autoriser nos officiers mariés à ne pas se séparer de leur femme. Leur vie y gagne en dignité et généralement l'épouse d'un officier, qui sait ce que l'honneur commande à celui-ci, n'est jamais pour lui une entrave. Où en serions-nous si, avec nos menaces perpétuelles de guerre européenne, la compagne de l'officier n'avait pas le cœur haut placé? La Française a montré pendant les rudes épreuves de 1870-1871 un tel courage, un tel dévouement que nous savons l'héroïsme qu'on peut attendre des compatriotes de Jeanne d'Arc, de Jeanne Hachette et de Mlle de la Tour du Pin de la Charce. L'amiral de la Grandière le savait bien quand, le premier, il amenait toute sa famille en Cochinchine. Le capitaine de vaisseau Aube, dont la femme succomba de la fièvre jaune à la Martini-

que, en était également convaincu. Dans l'ordre civil MM^mes Paul Bert et Filippini étaient aux côtés de leurs maris quand ils sont morts en Indo-Chine. Enfin, Mme de Lanessan est retournée dans l'Extrême-Orient quand le nouveau gouverneur général, qu'elle n'a jamais quitté dans ses voyages antérieurs, a été prendre possession de son poste.

Le lundi de Pâques, 10 avril, à trois heures du matin, nous partîmes donc de Shang-haï sur le *Poo-chi*, en compagnie de M. Strauss qui nous était déjà bien sympathique et avec qui nous ne devions pas tarder à nous lier d'amitié. Sur le même bateau avaient pris passage M. et Mme Forbes, deux Américains de Shang-haï, fort distingués et avec qui nous nouâmes d'agréables rapports pendant cette traversée. Mme Forbes parlait très élégamment le français, ce qui avait bien son prix, car nous avouons à notre honte que nous ne balbutions que quelques mots d'anglais. Les étrangers d'un certain rang, par leur habitude de parler français, nous donnent moins de regret de notre inconcevable paresse à apprendre les langues. Les nouveaux programmes universitaires rendront-ils nos arrière-neveux un peu

plus polyglottes que nous ? Nous le désirons plus que nous ne le croyons.

Pour aller de Shang-haï à Tien-tsin, on descend les bords plats et monotones du Hoang-po, au milieu de bâtiments européens, de jonques et de sampans ; on entre ensuite dans le Yang-tsé-kiang qu'on suit jusqu'à son embouchure et, arrivé à la mer, on met le cap au nord. C'est une traversée de 750 milles environ.

Ce diable de *Poo-chi* était un des bâtiments les plus rouleurs qu'on puisse rencontrer, et était bondé de matières inflammables. Les installations pour les passagers étaient convenables, la nourriture anglaise confortable, mais cet omnibus de la mer Jaune ne filait que ses dix petits nœuds. Le capitaine était Anglais, les officiers appartenaient à diverses nationalités, seul le pavillon était chinois. Bien que son fret fût à bon marché, le bateau a dû, dans ce voyage au moins, réaliser de beaux bénéfices, car il n'y avait pas une seule place libre.

Au fond du golfe du Pé-tchi-li débouche le Peï-ho que nous devions remonter. Le fleuve a une barre d'alluvions que signale un bateau-

hare, ancré d'après les instructions de sir Robert Hart, directeur général des douanes. L'entrée du cours d'eau est défendue par les forts de Takou (grande bouche), de forme polygonale, et qui constituent un sérieux obstacle pour un assaillant venant de la mer. On se rappelle que les anciennes fortifications du port avaient arrêté, en 1859, l'escadrille anglo-française. Le Peï-ho se rétrécit rapidement et son cours a de brusques circuits. Sa largeur est d'environ 500 mètres. L'embouchure se comble peu à peu, et le colmatage de la côte est peut-être favorisé par un lent mouvement de soulèvement.

Le 13 avril, le *Poo-chi* arriva à Tien-tsin après une courte escale la veille devant Tchéfou, la ville aux 120,000 estomacs, comme disent les Américains, jolie plage de sable fin que les baigneurs de Pékin et même de Shang-haï fréquentent sans trop se rappeler que c'est à nos coups de canon qu'ils doivent ce lieu de villégiature. La ville chinoise est déplorablement malpropre. Nous l'avons visitée à notre retour de Pékin, où nous croyions avoir vu tout ce qu'on peut imaginer en fait de saleté ; nous étions dans

l'erreur! Quand donc les Chinois se décideront-ils à s'occuper de la voirie?

A Tché-fou nous fûmes accostés par de nombreuses barques manœuvrant à la godille. Ces esquifs portaient des Chinois qui venaient s'embarquer pour Tien-tsin, d'où ils devaient gagner Pékin en charrettes ou à pied. C'étaient généralement de petits marchands dont nous revîmes quelques-uns dans la capitale. Ils venaient de bien loin, du fond du Kouang-toung, du Kouang-si, du Hou-pé, du Chen-si avec une petite pacotille qu'ils allaient vendre dans la ville.

Le port de Tché-fou, avec un phare allumé par ordre de l'administration des douanes impériales, fait plus de 110 millions d'affaires par an. On y trouve surtout de la soie qui est fort belle, fournie par des fabriques situées près de la ville, et du *pondji*[1], étoffe de soie provenant de l'élevage de cocons sauvages. Les Anglais y vendent des cotonnades. En 1876, une convention y fut signée entre sir Thomas Wade et S. Exc. Li-hung-chang. La position de la ville est heureuse, à

1. On dit aussi *pongi*.

l'entrée du golfe du Pé-tchi-li, non loin de la Mandchourie et de la Corée.

A Tien-tsin, nous fûmes fort bien reçus par M. Ristelhueber[1]. Cet agent distingué, parlant remarquablement le chinois et très apprécié de Li-hung-chang, qui aime à s'entretenir avec lui, a rendu les plus grands services à la France.

Le soir de notre arrivée, M. Strauss et moi nous dînâmes avec sa charmante famille, au consulat où il avait eu la gracieuse idée d'inviter notre ancien chef et ami, le vaillant commandant Aubert, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, mon capitaine à la Guadeloupe quand j'étais sous-lieutenant. On juge de ma joie ! Nous y trouvions aussi M. Bons d'Anty, interprète-chancelier, et Mme Bons, couple très aimable, et M. Leduc, élève-interprète.

Dans la journée, nous eûmes le plaisir de serrer la main de M. Thévenet, ingénieur des ponts et chaussées, directeur du syndicat français à

1. Aujourd'hui consul général. M. Ristelhueber a été, pendant l'année 1891, chargé d'affaires à Pékin en l'absence de M. Lemaire en congé. C'est un de nos futurs ministres plénipotentiaires.

Tien-tsin, l'un des plus actifs et des plus distingués collaborateurs de M. Le Myre de Vilers en Cochinchine, du maître dont nous avons toujours été fier d'avoir été le disciple, et qui nous fit le grand honneur de nous prendre, de 1881 à 1883, comme chef de son bureau politique à Saïgon.

Les oreilles ont dû tinter, bien fort, à M. de Vilers, alors à Madagascar, ce jour-là, car M. Thévenet ne tarissait pas d'éloges, et toutes ses appréciations rencontraient un approbateur bien chaleureux dans l'auteur de ces pages. Si quelqu'un écrit un jour la biographie de M. de Vilers, il pourra montrer, par son exemple, quels serviteurs la France peut rencontrer, et comment, dans la marine, dans l'administration départementale, en Algérie, dans l'Indo-Chine, à Madagascar, une intelligence d'élite et un noble cœur sait se faire une place, comment un tel homme, dans un jour de deuil, sait ressaisir son épée, et, dans la capitale assiégée, redevenir l'officier prêt à tous les sacrifices[1].

1. M. de Vilers est actuellement député de la Cochinchine qu'il sut rendre si prospère et où, pendant les quatre années

Notre soirée fut charmante chez le consul. Nous nous retirâmes fort tard, tout heureux de la cordialité de son accueil, pour regagner l'*Hôtel du Globe* de Tien-tsin, qui est loin de valoir *Hong-Kong-Hotel* ou l'*Hôtel des Colonies* de Shang-haï.

Nous devions partir le lendemain de Tien-tsin. M. Ristelhueber nous communiqua les instructions de M. le Ministre de France en vue de notre arrivée à Pékin, et voulut bien assurer notre départ pour le lendemain neuf heures.

Le consulat de Tien-tsin est fort coquet, précédé d'un jardin ; on arrive à l'entrée principale, percée de trois portes cintrées, pratiquées entre quatre colonnes à chapiteaux supportant un balcon, par un escalier de huit degrés flanqué, à droite et à gauche, de deux chimères en pierre.

Quand on est dans le consulat, dont M. Ristelhueber a fait un petit musée, on a de la peine à se rappeler qu'il a été construit avec l'indemnité

---

de son gouvernement, l'ordre ne fut pas troublé un seul jour, fait bien rare dans nos annales de l'Indo-Chine. Personne n'a oublié à Saïgon son dévouement pendant la terrible épidémie cholérique de 1882.

que le gouvernement chinois a donnée à la suite des massacres de Tien-tsin survenus le 21 juin 1870[1]. Nous ne voulons pas raconter ces massa-

1. Les événements de Wu-hu, An-hui*, du 12 mai 1891, rappellent le massacre de Tien-tsin de 1870. La cause en est la même : de prétendues violences commises par les missionnaires sur de jeunes enfants pour leur arracher les yeux dans le but d'en faire des médecines.

Ces calomnies sont traditionnelles dans le Céleste-Empire. Nous les trouvons mentionnées dans les anciennes ***Lettres édifiantes*** au sujet d'un jésuite, le P. Beuth, en 1746. Elles sont contenues dans des placards affichés en Mongolie en 1859. Les lettres des missionnaires les rappellent fréquemment. Pendant la guerre du Tonkin, en 1884, le vice-roi des deux Kouang les faisait répandre parmi la population de Canton.

La pratique de monstrueuses mutilations sur des personnes vivantes pour opérer des maléfices est prévue et punie par l'article 257 du code annamite, copié sur le code chinois. La peine du coupable de ce crime, rangé au nombre des dix crimes atroces, est la mort lente. Les parents du condamné, par une mesure basée sur le collectivisme familial, sont frappés de l'exil à 2,000 lis, et ne peuvent retourner dans leur pays d'origine, même après la mort du coupable et la promulgation d'une amnistie ordinaire.

Les missionnaires sont donc accusés de pratiques en usage dans certaines provinces de la Fleur-du-Milieu.

En juin 1891, une femme, sans doute poussée par les adeptes d'une société secrète, ameuta la population, accusant les ***diables*** étrangers de lui avoir enlevé ses enfants. La maison des missionnaires fut pillée, le consulat anglais insulté; le consul et sa femme purent s'échapper sous un déguisement. L'ordre

*** Voir à ce sujet le *Livre bleu* que le cabinet Salisbury a fait distribuer au Parlement en août 1891.**

cres, qui ont été rappelés plusieurs fois et où périrent le consul M. Fontanier, M. et Mme Thomassin, jeune ménage en voyage de noces, le P. Chevrier, plusieurs Européens et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. L'église, dont on voit encore les ruines, fut incendiée. Cependant nous voulons relater ce détail que nous donnait, le 24 juin 1888, la mère de notre regretté collègue à la commission de délimitation, M. Scherzer. Les bruits d'attaque circulaient depuis longtemps à Tien-tsin ; les missionnaires avaient averti notre consul, qui se fiait trop au droit des gens. Scherzer arriva la veille du massacre à Tien-tsin ; il était en route pour Pékin, où il se rendait en qualité d'élève-interprète. N'écoutant que son courage, malgré les appréhensions que causait son voyage et désirant gagner rapidement le poste qu'il avait l'ordre de rallier au plus tôt, il partit et parcourut seul, au milieu des Chinois, la distance qui sépare Tien-tsin de

---

fut rétabli le lendemain par l'arrivée de trois canonnières chinoises, bientôt suivies de l'aviso français l'*Inconstant*. Les prêtres fugitifs furent recueillis par un navire anglais. Le 16 mai des tentatives de désordre eurent lieu à Nankin.

Pékin. Il dut à sa ponctualité dans le service d'échapper au massacre, qu'il apprit en arrivant à Pékin [1].

Ainsi que nous l'avons relaté dans la biographie de M. Dillon, c'est à notre regretté président de la commission de délimitation qu'est dû l'état actuel de notre concession. En succédant à M. Fontanier, il y consacra toute sa tenace énergie.

---

1. M. Scherzer (Georges-Francisque-Ferdinand) est né le 4 avril 1849. Élève-interprète à Pékin le 10 mars 1870, chargé des fonctions d'interprète, chancelier de la légation de Chine du 9 mars 1873 au 1er novembre 1874, premier interprète de cette légation du 1er novembre 1874 au 26 octobre 1876, interprète-chancelier à Han-kéou, officier d'académie, on lui confia la gestion du consulat de Canton le 11 mars 1879. Il se trouva là dans un poste difficile qu'il remplit à la satisfaction du département des affaires étrangères. Interprète général du consulat de Shang-haï, inscrit dans la seconde classe des interprètes le 18 septembre 1880, gérant du vice-consulat de Hang-hao le 21 février 1882, il fut chargé par le ministre de l'instruction publique d'une mission scientifique à Kinté-tchang (Kiang-si) le 14 mars 1882. Il était consul de deuxième classe à Canton depuis le 1er mai 1884, quand il fut détaché auprès de l'amiral Courbet sur l'escadre de l'Extrême-Orient, et enfin, à son retour à Canton, il fut nommé membre de la commission de délimitation des frontières du Tonkin où il reçut, après la première campagne, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il mourut en mer, le 15 mars 1886, au retour de la frontière où il avait usé les dernières ressources d'une mâle énergie.

Tien-tsin (*le gué du ciel*), jusqu'où se fait sentir la marée, est une des villes les plus considérables de la Chine, l'entrepôt du riz et du sel pour Pékin, le quatrième port, par ordre d'importance, des places ouvertes au commerce européen, à l'entrée du Canal impérial, à 80 kilomètres à vol d'oiseau de la capitale, à 100 avec les sinuosités du canal.

Le Grand Canal impérial (Yunlean-ho, fleuve pour le transport des grains ou Thsao-ho, rivière des tributs) est en partie hors d'usage par suite de l'incurie des mandarins, et ne rend plus les services qui avaient conduit les empereurs à en ordonner l'ouverture. Le canal empruntait le cours de nombreux arroyos et unissait le Yang-tsé-kiang, le Hoang-ho et le Peï-ho. Sa longueur est de 1,200 kilomètres. Commencé en 1181, presque en même temps que Notre-Dame de Paris, le Grand Canal ne fut terminé qu'au XIIIe siècle, comme l'église métropolitaine de la Cité.

Plus de 3,000 jonques arrivaient autrefois à Tien-tsin par cette voie. Aujourd'hui le canal ne porte plus que des barques lors de l'inonda-

tion du fleuve Bleu et du fleuve Jaune. La réfection de cette voie commerciale serait encore possible, mais il faut se hâter et malheureusement rien ne fait prévoir que les mandarins songent à ce travail d'utilité publique.

Li-hung-chang habite Tien-tsin[1] et a sous sa direction les principales forces du Céleste-Empire, l'embryon de son armée future, dressée, hélas! par des instructeurs allemands. Le commerce de Tien-tsin est florissant. Les seules importations de la place dépassent 180 millions de francs, et la France n'entre dans ce mouvement que pour 6,000 ou 7,000 tonnes. Sur les vingt-cinq comptoirs établis dans la concession de Tien-tsin, il n'y en avait pas un seul français avant l'installation du syndicat français dirigé par M. Thévenet. Les vingt-trois Français séjournant dans la ville étaient au service des affaires étrangères et des douanes impériales. Leur nombre était bien inférieur à celui des Anglais

---

1. Le vice-roi réside à Tien-tsin, quoique le chef-lieu de la province du Pé-tchi-li (dépendance du nord) soit à Pao-ting-fou, ville de 150,000 âmes, située dans l'intérieur. Li-hung-chang a actuellement (1891) 69 ans.

(127), des Allemands et des Russes. C'est par Tien-tsin que les thés à destination de la Russie gagnent la Sibérie où ils sont échangés contre les pelleteries centralisées à Kiatcha.

La ville chinoise, beaucoup moins sale que Tché-fou, a une population considérable, un million d'habitants au bas mot.

A notre retour, nous l'avons parcourue en tous sens. On se promène en paix au milieu de tous ces Chinois, habitués à la vue des Européens, mais non déshabitués de les égorger quand les sociétés secrètes ou les mandarins ont surexcité leurs passions [1].

Au retour, pas plus qu'à l'aller, nous ne demandâmes au consul, qui a cependant l'ha-

---

1. Les lettrés et les affiliés des sociétés secrètes chinoises avaient, en juin 1870, répandu le bruit que les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul crevaient les yeux des enfants orphelins qu'elles adoptaient, pour en faire des couleurs. L'Anglais Thomson se demande si la cathédrale, qui écrasait par sa grandeur tout ce que les Chinois considéraient comme ce qu'il y a de plus sacré, les yamens et les temples, n'a pas pu porter à son paroxysme le sentiment d'animosité contre les étrangers (Thomson, *Dix ans de voyage dans la Chine et l'Indo-Chine*, p. 481). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à Pékin, le Pétang, cathédrale catholique, a été désaffecté parce que du haut de sa tour le regard plongeait dans la ville impériale.

bitude de ces requêtes, à saluer le vice-roi. La réserve que nous imposait notre qualité d'officier et notre mission officielle nous interdisaient semblable velléité. Nous n'avions, d'ailleurs, aucun désir de voir le Bismarck de la Chine, sachant par expérience combien sont impénétrables ces hauts mandarins, et convaincu que les causeries d'une demi-heure avec les Européens ne peuvent donner à ces dignitaires que les idées les plus fausses, les plus contradictoires, sur la politique que poursuit notre pays dans l'Extrême-Orient.

Nous étions passé au petit jour devant les forts de Takou[1], en montant à Tien-tsin. Nous les vîmes mieux à notre retour. Il n'y a pas de doute à avoir, la Chine s'organise pour préserver sa capitale. Les défenses qu'elle fait à l'embouchure du Peï-ho, ainsi que la construction de l'arsenal de Port-Arthur[2], où nous lui prêtons le secours de notre industrie, indiquent suffisamment la

---

1. Les Chinois ont fait un petit chemin de fer de 40 milles, de Tien-tsin à Takou, pour éviter la barre.

2. L'armement de Port-Arthur (Wei-hai-wei), de certains points de la côte du Pé-tchi-li et du Leao-tong, consiste en pièces de 15, 19, 21 et 24 centimètres.

crainte que les exploits du vaillant Courbet ont fait concevoir à l'Empire.

Mais, si les fortifications et les armes modernes doivent exiger un jour de plus grands efforts, de plus nombreux contingents des nations européennes qui auraient à frapper la Chine, il reste acquis que de longues années se passeront avant qu'elle ait ces solides bataillons qui, animés d'un souffle patriotique, disciplinés, instruits et aguerris, sont les meilleurs remparts des dynasties. Il faudra pour cela que l'esprit de la nation soit modifié, et les grands politiques du Céleste-Empire travaillent à cette transformation. Ils se rendent parfaitement compte que les qualités militaires sont surtout des qualités morales. Jusqu'à ce que les Chinois les aient acquises, les instructeurs allemands pourront former des mercenaires se faisant bravement tuer avec ce mépris de la mort qui est une des caractéristiques du tempérament des populations de l'Extrême-Orient, mais ils ne créeront pas de vrais soldats, sachant pourquoi ils affrontent le danger et heureux de sacrifier leur vie à l'honneur du drapeau et de la patrie.

Nous avouons toutefois, que ce qui nous paraît éloigné, peut arriver plus rapidement que nous ne le pensons. Les révolutions sociales se préparent dans l'Empire du Milieu, et si elles trouvent toujours, pour les diriger, des hommes de la valeur de Li-hung-chang, il se fera dans l'esprit, jusqu'ici immobile, des disciples de Confucius, une évolution dont les conséquences peuvent être grandes. Il appartient à nos agents diplomatiques de suivre attentivement cette transformation du Céleste-Empire, les progrès de la valeur morale de ses soldats : c'est plus important et plus difficile à constater que le nombre de fusils qu'il achète ou de canons qu'il fond.

Bien que Tien-tsin ne soit qu'à environ une vingtaine de lieues de Pékin, ce n'est pas une petite affaire que d'arriver à la capitale. On a le choix entre le cheval, l'affreuse charrette chinoise, où l'on est meurtri et soumis aux arrêts obligés dans les misérables auberges, et le bateau en forme de péniche, installé parfois assez confortablement en *house-boat* qui, moitié à la voile, moitié à la cordelle quand le vent fait défaut, vous mène à Tong-tchéou, ville de plus de

100,000 âmes, à cinq ou six lieues de Pékin. De là, vous pouvez parvenir dans cette dernière cité par les canaux, ce qui est le plus long à cause des écluses (nous avons fait ce trajet au retour en six heures), soit par terre.

M. Ristelhueber nous avait muni d'un passeport pour notre famille, M. Strauss et l'ordonnance. On peut, à la rigueur, se passer de cette pièce, puisque personne ne vous la demande ; mais il est toujours bon, surtout quand on remplit une mission officielle, de faire les choses régulièrement. Un Chinois organise le voyage, se chargeant lui-même de faire la cuisine. Trois jonques nous portaient, nous et notre bagage. Dans la première, j'avais pris place avec ma femme et ma petite fille ; la seconde était occupée par M. Strauss ; la troisième par le pourvoyeur et par le zouave Chalot. Sur chaque jonque, quatre Chinois faisaient la manœuvre, tirant à la cordelle avec un tapage infernal.

Le Peï-ho est sinueux, vaseux ; sa pente est peu sensible et, à la suite des pluies, il déborde fréquemment et son inondation couvre parfois jusqu'à 15,000 kilomètres carrés avec des blancs

d'eau de $0^m,50$ à $1^m,50$ de profondeur. Il est très fréquenté et on y traverse de véritables flottes de jonques. Les Chinois nous regardaient passer avec une bienveillante curiosité (nous étions loin des frontières du Tonkin et ces gens-là ne semblaient pas plus se rappeler la guerre de la veille, que les massacres d'il y a dix-huit ans à Tien-tsin). Ce qui les étonnait le plus, c'était certainement ma petite fille. Ce peuple est bon et aime beaucoup les enfants, et il n'est pas jusqu'aux grossiers bateliers qui n'eussent pour l'enfant un bon sourire et mille petites attentions dont la délicatesse étonnait.

Ce sont de rudes travailleurs que ces bateliers. Ils oublient de dormir. Seule, la tempête de sable les arrête et nous en eûmes une le 16. Alors ils disparaissent dans la profondeur de la jonque. C'est, d'ailleurs, ce qu'ils ont de mieux à faire, car on est aveuglé, et il faut plusieurs heures pour se débarrasser de cette affreuse poussière.

De temps en temps, M. Strauss et moi, nous sautions à terre avec la fillette et nous attendions nos jonques à un coude. C'est vraiment merveilleux qu'on puisse naviguer avec cette sécurité

sur le Peï-ho. A certains moments, d'ailleurs, passent des jonques, armées d'un bon canon d'acier se chargeant par la culasse, qui font la police des innombrables bateaux à fond plat qui vont porter le riz à Pékin, où on l'emmagasine dans les greniers impériaux. Ces embarcations se pressent toujours, car l'hiver arrive vite dans ces parages, à cause des courants froids du nord qui longent la côte asiatique et glacent le mince cours d'eau. Dans les deux mois qui suivent la débâcle, on compte 150 steamers de riz, se rendant de Shang-haï à Tien-tsin, car pendant la saison des glaces, du commencement de décembre au commencement de mars, on ne peut communiquer avec le Yang-tsé-kiang que par de très mauvaises routes.

A l'heure des repas, nos jonques se rapprochaient et naviguaient deux de front. Il est difficile à plusieurs Français réunis de s'ennuyer à table. J'avais du reste eu le soin d'emporter avec moi quelques vieux vins de France, sans oublier l'inévitable champagne, et on devisait joyeusement.

La cuisine de notre pourvoyeur était excel-

lente et, si nous l'appréciions, il ne dédaignait pas, lui, nos produits et donnait un avis de connaisseur sur le fond des bouteilles. Cet homme prodigieux parlait le français et l'anglais, mal, il est vrai, mais de façon à pourvoir aux besoins des voyageurs pour un prix relativement modéré, et était d'une entraînante belle humeur. Ces voyages sont sa spécialité.

L'équipage nous regardait manger sans étonnement. Bientôt après, il prenait son repas sur le pouce et savourait les reliefs de notre table.

La température était agréable et l'on aurait pu dormir sans le vacarme infernal que faisaient les bateliers et leurs barques qui en accostaient d'autres.

Le paysage est plat, sablonneux, monotone, les tumuli des tombeaux[1] parsèment la plaine; on dirait par moments, ce détail à part, qu'on traverse l'isthme de Suez ou qu'on navigue sur le fleuve Rouge; mais, à la place de rizières, on ne voit que des champs de millet. Cependant la

1. Quelquefois les cercueils sont supportés par deux charpentes verticales et surmontés de petits toits.

campagne est peuplée ; on aperçoit de nombreux villages, des moulins à vent à voiles et les cultivateurs travaillent avec application.

Enfin le dimanche 17 avril, à deux heures, nous arrivâmes à Tong-tchéou[1]. Un *ma-fou*, homme à cheval, sorte de tchin-tchaï ou chef des domestiques de la légation de France, nous attend avec une lettre, dans laquelle le vice-consul, M. Frandin, nous avise des dispositions prises par le Ministre à notre égard. Une chaise pour ma femme et ma fille, une sibérienne, sorte de voiture basse découverte, pour M. Strauss, un cheval pour moi.

Le zouave Chalot, muni de piastres, fut laissé avec le pourvoyeur et les bagages, avec consigne de nous rejoindre le lendemain sans retard. J'emportais seulement les dépêches officielles dont j'étais chargé pour le Ministre. Nous nous mîmes immédiatement en route, car il s'agissait d'at-

---

1. A notre départ de la Chine (juillet 1887), on se disposait à construire un chemin de fer de Tien-tsin à Tong-tchéou. Il n'a pas encore reçu un commencement d'exécution, Li-hung-chang s'étant heurté à une opposition formidable. Le parti vieux chinois y voyait sans doute, en cas de complication avec l'Europe, un danger pour la capitale.

teindre Pékin avant la fermeture des portes, sous peine de coucher dans les fameuses auberges chinoises.

Nous traversâmes sans incident la ville de Tong-tchéou, puis le pont de Palikao, qui évoquait chez nous les plus glorieux souvenirs. Nous parvînmes enfin, au milieu d'un flot de poussière, devant les remparts de la capitale et, à six heures du soir, nous étions à l'hôtel Tallieu, tenu par un Français.

Je fis immédiatement prévenir le Ministre de France de mon arrivée. Peu après, M. Camille Imbault-Huart, vice-consul et interprète de la légation, vint recevoir les plis officiels. Je le priai de m'excuser auprès de M. Constans de ne pas aussitôt le saluer. Le poney mongol que j'avais monté depuis Tong-tchéou s'était comporté en véritable sauvage ; mon inexpressible, usé par les chevauchées de la frontière, avait été complice du bidet chinois, comparable pour les formes et la couleur à celui qui conduisait jadis d'Artagnan et sa fortune du fond de la Gascogne à Meung et à Paris, et je devais attendre nos bagages pour être en état de me présenter con-

venablement devant l'envoyé extraordinaire de la République française.

Du 17 avril au 5 mai, ma famille et moi nous restâmes à l'hôtel Tallieu. A cette date, nous allâmes, sur l'invitation de M. Constans, prendre logement à la légation française. Dans l'intervalle, sir Robert Hart nous avait fort gracieusement offert une confortable installation, en souvenir du temps passé à la frontière avec son frère. Je lui exprimai toute ma reconnaissance pour ce délicat procédé, mais je ne crus pas devoir l'accepter. De tous les Européens qui sont en Chine, ministres compris, sir Robert Hart est assurément, en raison de ses fonctions, le plus grand personnage de Pékin [1]. On conçoit dès lors qu'un officier français en mission ne pouvait, sans donner prise à la critique, accepter son hospitalité, bien qu'il convienne d'ajouter que chez M. Hart, j'aurais été libre à tous les points de

---

1. Sir Robert Hart a exercé pendant quelques mois, à la fin de l'expédition du Tonkin, les fonctions de ministre d'Angleterre. Il s'est ensuite volontairement effacé pour reprendre la direction des douanes chinoises, où il rend à son pays les plus éminents services.

vue. Le ministre de France avait d'ailleurs, la veille de cette offre, donné l'ordre de nous préparer un pavillon à la légation [1].

On est assez bien à l'hôtel Tallieu, ancien hôtel Vrard, l'unique de Pékin ; il existe bien un second établissement, tenu par un Chinois, mais c'est une hôtellerie borgne placée sous la protection de Vénus. Le premier soir de notre séjour à Pékin, nous avons dîné à la modeste table de l'hôtel en compagnie d'un fort beau noir, très intelligent, du nom de Butler, qui traitait d'affaires avec le gouvernement chinois. Dès le lendemain, nous mangeâmes dans un petit salon attenant à nos chambres, avec notre ami Strauss, qui devait aussi bientôt loger à la légation.

1. Pendant deux années nous avions eu, à la frontière du Tonkin, de très agréables rapports avec le frère de sir Robert Hart, James Hart, et c'est à lui que nous dûmes d'être accueillis par le directeur des douanes chinoises avec une cordialité dont nous lui conservons le plus reconnaissant souvenir.

VII

PÉKIN

Les différentes villes. — Les remparts. — Les rues. — L'architecture. — L'Observatoire impérial. — Le camp des lettrés. — La population. — Le Palais d'été.

A proprement parler, la ville de Pékin échappe à une analyse minutieuse comme à une vue d'ensemble nettement définie. Dans l'intérieur des gigantesques murailles, datant du XVIe siècle, est enserrée la cité ou plutôt les trois cités qui constituent la *grande résidence du Nord*, comme disent les Chinois, par opposition à Nankin, bien déchu de son ancienne splendeur depuis la rébellion des Taïpings[1]. Ces trois villes sont :

1. Sur les cartes chinoises Pékin est appelé Chun-tien-fou ; le peuple le nomme K'ing tchhing (la résidence). Les anciens Égyptiens appelaient aussi la capitale la bonne résidence (Mennefer, Memphis).

La *Ville impériale* (Neï-tchhing, ville intérieure), entourée d'un mur d'enceinte aux tuiles jaunes, couleur du pouvoir suprême, et où ne pénètre jamais l'Européen;

La *Ville tartare* (K'ing-tchhing), peu à peu envahie par l'élément chinois, dans laquelle se trouve la rue des légations;

La *Ville chinoise* (Vaï-tchhing, ville extérieure), la plus remuante et la plus commerçante. La ville tartare est moitié moins peuplée que la ville chinoise bien qu'elle occupe une étendue deux fois plus grande.

Chacune de ces villes a elle-même son enceinte, et les trois réunies occupent un rectangle d'une trentaine de kilomètres de périmètre embrassant une superficie égale aux 4/5 de celle de Paris (6,341 hectares).

Pékin remonte aux temps antérieurs à l'ère chrétienne, mais ce n'est que depuis 1409, sous Koubilaï, qu'elle est élevée au rang de capitale. La nécessité de concentrer sur les frontières septentrionales de la Chine, les plus menacées par l'ennemi, les forces vives de l'Empire conduisit les souverains à transporter leur résidence au nord et à

abandonner le séjour de Nankin, quoique cette dernière ville fût plus au centre du pays[1]. Certains géographes qui d'ailleurs n'avaient jamais vu Pékin, ont donné à cette ville jusqu'à deux millions d'habitants. Quand, du haut des remparts de l'observatoire, on contemple l'ensemble de l'agglomération et qu'on voit de nombreux bouquets d'arbres émerger des groupes de maisons, les larges boulevards se coupant à angle droit, donnant à la ville l'aspect d'un vaste damier, on se range facilement à l'avis des missionnaires qui lui assignent au plus 600,000 âmes. On ne peut jamais faire que des calculs approximatifs puisque les autorités provinciales ne communiquent pas leurs éléments de statistique. On se demande même souvent où sont les autorités : quand vous pénétrez dans la ville personne ne visite votre passeport et, dans les rues, vous ne rencontrez pas l'ombre d'un agent de police. La foule va et vient, vaque à ses affaires et, si l'Européen qui s'y mêle

1. Pékin était, sous le nom de Ki, la capitale du royaume de Yen jusqu'au commencement du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Gengis-khan s'en empara en 1215. Les murailles édifiées en 1409 furent complétées au XVIe siècle. Les Mandchoux y entrèrent au XVIIe siècle.

a le soin de se montrer discret, de passer tranquillement son chemin, quand on l'examine de trop près, il peut se promener sans crainte à Pékin.

La prudence devient nécessaire, par exemple, si l'empereur vient à sortir, ce qui est rare, car les rues sont barrées et la police, absente les autres jours, fait alors preuve d'un zèle extraordinaire pour dérober le Fils du Ciel à la vue des « diables étrangers », obligés de tourner leurs regards du côté opposé au souverain sous peine de recevoir des horions. C'est d'ailleurs une coutume en Chine de témoigner sa politesse sur le passage des hauts mandarins en se détournant à la vue de leurs chaises à porteur. C'est un signe de respect plus grand que nos saluts et nos acclamations adressés aux puissants de la terre. Quand passe le cortège d'un mandarin, des satellites font faire place en frappant à coups de fouet la populace qui encombre les rues et les places publiques.

Les remparts. — Les murailles de Pékin sont construites en terre soutenue par un revêtement de briques renforcé à intervalles réguliers de 200 mètres par des tours de 20 mètres de saillie for-

mant de solides contreforts ; elles sont hautes de 15 mètres ; leur épaisseur au pied est de 18 mètres et au sommet, constitué par une plate-forme dallée, de 12 mètres : deux chars attelés peuvent s'y croiser. Seize portes donnent accès dans la ville chinoise et dans la ville tartare ; l'enceinte intérieure de la ville impériale, de forme carrée, a une étendue de 11 kilomètres et est percée de quatre portes. Là s'élèvent, au milieu de jardins, des temples remontant aux anciennes dynasties, des palais, les habitations des femmes, des eunuques et des serviteurs de la cour formant une population qu'on peut évaluer à une dizaine de mille d'individus.

La ville de Pékin est à 37 mètres d'altitude ; elle est sur l'isotherme de 10° centigrades, ce qui fait correspondre sa température moyenne à celle des départements du nord de la France et des comtés du sud de l'Angleterre, bien que sa latitude ne soit que de 39°54'. La température moyenne de l'été est de + 28°1, celle de l'hiver — 3°1 ; son climat est tout continental à cause de la forme massive du continent asiatique, et la rigueur de l'hiver provient des cou-

rants froids du pôle, tandis que l'Europe occidentale, plus découpée et arrosée par le courant chaud du Gulf-stream, n'éprouve pas des temps si rigoureux. Pékin est traversé par deux petits cours d'eau affluents du Peï-ho dont l'un, le Yu-ho, sert d'émissaire méridional au lac de Yat-suam-chan, situé au nord-ouest de la capitale. Le canal de Tatong-ho unit aussi la ville au Peï-ho : c'est sur ce canal que se trouve le pont de Palikao.

Les rues. — Dans les rues on voit de loin en loin des grilles en bois mal entretenues. Ces grilles, appelées lankan, servent, ou plutôt servaient à barrer les voies publiques en cas de troubles ou d'émeutes. Elles sont mieux entretenues dans les petites villes que dans les grandes, et l'autorité municipale des cités peu étendues accorde plus d'importance à ces barrières portatives. Celles que nous avons vues à Monkaï étaient solides et bien disposées : elles auraient pu servir à la défense de la ville contre les pirates.

Les rues sont ou plutôt ont été macadamisées ou dallées, mais elles ne sont guère entretenues : on y voit des ornières plus anciennes que

l'époque mérovingienne; les égouts, autrefois recouverts, sont aujourd'hui à ciel ouvert. Par un temps sec, on est couvert de poussière et, par la pluie, d'une boue noirâtre dont les boys des consulats doivent maudire les taches. A droite et à gauche de la voie figurent, mais pour mémoire seulement sur bien des points, des trottoirs dallés ou cailloutés : preuve de l'incurie de l'administration qui laisse détruire, dans la capitale même, de magnifiques travaux d'édilité.

Les maisons ont toutes le même caractère : elles sont en bois avec des façades sculptées ou dorées d'où pendent de bizarres enseignes, et sont surmontées de mâts avec de grandes banderoles agitées par le vent. Elles ne laissent cependant d'autre impression que celle des baraquements d'un camp. Dans la ville chinoise, les maisons se pressent, aucun espace n'est perdu ; dans la ville tartare, des jardins et des parcs séparent les différentes habitations.

L'arrosage n'est pas inconnu. De loin en loin des hommes tirent dans des corbeilles de jonc tressé l'eau d'un puits, si toutefois on peut donner ce nom au liquide mêlé aux infiltrations des

égouts et, à Pékin, le tout à l'égout n'est pas un vain mot.

Depuis les temps les plus reculés, la Chine n'a eu qu'un seul type d'architecture, et la reproduction de ce type est singulièrement monotone, en dépit de la diversité des détails sculptés, dragons, oiseaux, moulures, arabesques, tuiles vernissées de différentes couleurs, employés sans succès pour distinguer les bâtiments. Partout l'usage du bois et de la brique : les Chinois ne construisent pas pour l'éternité. Au bout de quelques années les édifices tombent en ruines. On ne les répare pas; on laisse le temps faire son œuvre de destruction; on construit, à côté du bâtiment attaqué, de véritables échoppes en matériaux aussi peu résistants : une ville du Céleste-Empire est l'ensemble de maisons à un degré plus ou moins avancé de décrépitude.

L'ennui naquit un jour de l'uniformité. C'est aux cités de la Fleur-du-Milieu qu'il convient d'appliquer le vers de Boileau. Quiconque a vu une agglomération chinoise en a vu mille. Le point de départ de toute construction est le t'ing aux extrémités recourbées à la manière d'une

tente relevée par des piquets, sans plafonds, sans ouvertures latérales. On a cru voir, sans doute avec raison, l'origine de ces toits caractéristiques dans la tente habitée par les Cent familles lors de leur établissement sur les bords du Hoang-ho et du Yang-tsé-kiang. Le toit donne aux constructions leur cachet particulier ; son développement a conduit les Célestes à multiplier les colonnes des édifices ; le bois est généralement employé comme mode de soutien ; dans les maisons ordinaires on se sert de bois commun ; dans les palais, de bois précieux, apportés de l'Indo-Chine ou des provinces méridionales de l'Empire.

On voit peu d'édifices de plusieurs étages. C'est surtout en surface que se développent les constructions chinoises ; elles sont tracées sur un plan symétrique ; les pavillons répondent aux pavillons sauf dans les jardins de plaisance où les kiosques, les rivières artificielles, les ponts, les massifs forment des labyrinthes charmants.

La puissance des rites s'est étendue sur les constructions comme sur tout ce qui existe en Chine. Longueur, largeur, hauteur des bâti-

ments, étendue des salles, nombre des cours, tout est réglé depuis les palais impériaux jusqu'aux plus humbles demeures. C'est là encore un motif de monotonie dans les cités du Céleste-Empire. Heureusement, même dans l'immuable pays des Fils du Ciel, les modifications aux rites se font jour et, si un propriétaire est habile et ne sort pas d'une manière scandaleuse des usages officiels, il est à peu près libre chez lui, surtout s'il fait précéder sa demeure d'un *tchao-p'ing,* écran en briques à deux mètres environ de la porte, dont la décoration est différente d'après la qualité des personnes et qui a l'avantage, disent les Chinois superstitieux, d'arrêter les mauvais esprits.

L'Observatoire impérial. — A l'angle externe de la saillie formée par la ville chinoise sur la ville tartare se trouve l'observatoire élevé par le P. Verbiest. On y voit une haute tour dépassant les remparts. Les instruments étaient en plein air, faits en bronze avec le plus grand soin ; ils sont abandonnés aujourd'hui dans une petite cour envahie par des herbes : ce sont un grand azimut, présent de Louis XIV,

une sphère céleste de deux mètres de diamètre, tournant en tous sens à l'aide d'articulations et de genoux à coquilles ; les constellations y sont figurées en relief ; un équatorial, un sextant de quatre mètres, auquel on parvient par un marchepied porté sur des rails, une lunette parallactique et un cercle mural. Les pieds de la sphère, appuyée sur un support cylindrique central, sont ornés de dragons, de chimères, de feuilles d'acanthe et de fleurs de lis. En 1872, à l'occasion du mariage de l'empereur, les mandarins du bureau de l'astronomie allèrent observer les étoiles à l'ancien observatoire des jésuites pour chercher, d'après les données de l'astrologie, le jour favorable pour la cérémonie. On se demande comment procédèrent ces graves savants, les verres des lunettes étant perdus depuis des années.

Le camp des lettrés. — Non loin de l'observatoire s'élève le camp des lettrés, baraques entourées de murs où les candidats aux grades supérieurs viennent subir, tous les trois ans, sous la surveillance de gardes qui ne les laissent sortir sous aucun prétexte, des examens de qua-

torze jours. Nous avions déjà vu un de ces camps des lettrés à Hanoï ; il en existait autrefois un à Saïgon, mais tous les deux moins étendus. Dans ces pays de l'Extrême-Orient, toutes les places sont censées être accordées au mérite constaté par le concours, mais on sait que nulle part la brigue et la protection ne sont plus puissantes.

La porte principale du Palais impérial est réservée au Fils du Ciel. Seul, le monarque a le droit de la franchir. Il en est de même dans tous les pays de civilisation chinoise, et nous avons eu l'occasion, dans la partie historique de l'*Indo-Chine française contemporaine*[1], de rappeler les négociations qui ont précédé l'entrée de nos plénipotentiaires par la porte centrale du palais royal de Hué. Il fallut, pour obtenir ce résultat, toute la fermeté des colonels Guerrier et Rheinart. Cette question d'étiquette avait une importance capitale et le passage de nos représentants par la porte sacrée démontrait aux vieux Annamites la substitution du protectorat de la France à celui de la Chine. Le symbolisme a tou-

1. A. Boüinais et A. Paulus, *L'Indo-Chine française contemporaine*, 2 vol. in-8°. Paris, Challamel.

jours une grande importance, parce qu'il fait tomber sous les yeux de la multitude un événement politique caché et cette démonstration a sa valeur surtout dans l'Extrême-Orient prosterné devant la puissance des rites séculaires.

La population. — Le Chinois ne brille pas par la propreté et a peur des ablutions. Il ne quitte guère ses vêtements, ce sont ceux-ci qui le quittent après avoir fourni un long usage. A côté du lettré aux grandes lunettes rondes à monture de cuivre et des mandarins ornés des globules distinctifs de leur rang, vous rencontrez les portefaix chargés d'un fardeau réparti dans les deux plateaux d'une sorte de balance portée sur l'épaule, ou se mettant à deux pour porter à domicile un fardeau plus lourd suspendu au milieu d'un bâton appuyé sur les épaules des porteurs. Sur la chaussée, c'est un pêle-mêle continuel de chars, de charrettes, de cavaliers, de porteurs de chaises. La charrette chinoise est un véritable instrument de supplice pour les Européens. Elle a deux roues et deux brancards ; la caisse est placée directement sans suspension sur l'essieu et est surmontée d'une bâche ; on ne peut s'y tenir ni assis, ni

couché, il faut y prendre une de ces poses impossibles auxquelles se prête si bien la souplesse des membres de l'Asiatique. Un tailleur seul pourrait s'y trouver à l'aise si les cahots ne le renversaient sans cesse à droite ou à gauche. Le conducteur s'assoit sur le brancard de gauche dans la position des charretiers de nos tombereaux quand le sergent de ville n'est pas là pour les obliger de se conformer aux ordonnances de police et de marcher à côté de leurs chevaux. Cette place est permise à Pékin, et une sorte de tente mobile, soutenue à la bâche et à des appuis fixés sur les brancards, abrite à la fois mule et cocher. Les charrettes ont des stations déterminées et doivent transporter les clients à un tarif réglementaire : les bonzes et les soldats ont droit à une diminution de prix. Le tarif doit être donné au voyageur par l'automédon : on voit que nous n'avons rien inventé à Paris. Les cochers jaunes ne sont pas plus agréables que leurs collègues de nos boulevards ou de la cité de Londres, ce qui n'est pas peu dire.

De loin en loin on passe sous un arc de triomphe en bois vermoulu. L'Européen qui a lu la

description de Pékin dans Marco Polo est vite désabusé des splendides tableaux du voyageur italien : il ne reste rien de ses rêves de palais des Mille et une Nuits. La décadence est partout. Sur les trottoirs, des marchands de comestibles, des restaurants en plein vent vendent leurs produits pour quelques sapèques aux Chinois faméliques, des barbiers font la barbe et la tête de leurs clients.

Quand on circule dans les rues, où grouillent d'innombrables chiens sales et maigres, quand on s'enfonce dans les quartiers chinois par des ruelles infectes à peine assez larges pour permettre le passage d'une voiture et où les cochers sont obligés de reculer pendant plusieurs centaines de mètres pour trouver l'endroit où ils pourront croiser leurs véhicules, la pensée se reporte involontairement vers l'Europe telle que nous nous la représentons au moyen âge, telle que la décrit Victor Hugo dans *Notre-Dame de Paris* et telle que nous la rappellent la rue Brantôme, la rue de Venise, la rue Brise-Miche, la rue Pierre-au-Lard, derniers vestiges d'un passé disparu depuis M. Haussmann.

A Pékin et dans toute la Chine, chaque maison est soigneusement enclose et toute la vie familiale se passe à l'intérieur. Nous n'étonnerons pas beaucoup en disant qu'à côté de véritables qualités domestiques, les Chinois font souvent preuve d'une grande dépravation morale. Tous ceux qui en ont les moyens fument l'opium, et sur les murs des rues on voit s'étaler cyniquement des annonces de produits pharmaceutiques pour l'avortement. Le long des maisons on rencontre des hommes indécemment accroupis; le célèbre *Pont des mendiants,* bâti en marbre, séparé en trois parties par des balustrades, vous montre le prolétariat des deux sexes, maigre, à peine couvert de haillons remplis de vermine, rôtissant ses plaies au soleil, attendant la sapèque, la demandant avec une insistance éhontée, ou grelottant le froid quand viennent les frimas. Les mendiants sont organisés en corporations, et les membres de cette Cour des miracles taxent les habitants de chaque quartier : l'incendie et le pillage auraient raison de la résistance à cet impôt; le boutiquier paie pour sauvegarder son étalage.

Parfois, au milieu des Chinois, on rencontre des Coréens au costume pittoresque ou des bonzes venus des lamaseries du Thibet. Un spectacle intéressant est celui des coolies attendant du travail, des médecins ou charlatans, des diseurs de bonne aventure et des conteurs en plein vent qu'on trouve dans chaque quartier populeux et qui racontent d'interminables légendes à ces naïves et ignorantes populations : c'est encore le moyen âge.

La ville tartare est pleine de petits mandarins ou de soldats mandchoux qu'on voit se rendre avec leur arc à l'exercice ou monter la garde en jouant aux dominos ou en dormant au soleil. Quelques-uns, recevant de petites rentes, vivent du souvenir de la grandeur déchue et de la générosité de la race conquérante.

Dans la ville chinoise il y a des boutiques de toutes sortes avec des écriteaux ou annonces rappelant nos vieilles auberges et plus usités encore aujourd'hui en Angleterre qu'en France. Ce qui frappe surtout les Européens, ce sont les magasins de fourrures, de soieries, d'éventails, de lanternes, de papier, etc., et les magasins de bi-

belots. Il y en a de bien beaux, très chers; mais il faut être un fin connaisseur pour les marchander, et on risque fort d'acheter, pour des antiquités, des produits fabriqués de la veille. Les étoffes de soie, les robes de mandarins, les velums, les draperies, les porcelaines, les bronzes d'art cloisonnés abondent. Dès que la présence d'un Européen est signalée, tous les marchands accourent; les yeux sont souvent émerveillés, mais aussi souvent déçus par la camelotte présentée. Quelques-uns des objets d'art proviennent, dit-on, du Palais impérial, volés ou remis à un marchand par quelque mandarin besoigneux. Nous avons vu un grand nombre de ces bibelots. Malheureusement la bourse d'un chef de bataillon ne permet que des convoitises et se refuse à satisfaire tous les désirs qui naissent devant cette incessante obsession des marchands chinois pour qui le temps ne compte pas. Quand on veut acheter, il faut être aussi patient qu'eux et ne pas manifester trop tôt qu'on tient à tel ou tel objet, autrement, avec leur merveilleuse souplesse de vendeurs, ils réussissent bien vite à vous entortiller. Depuis trente ans que

Pékin nous est ouvert, on a beaucoup exporté de ces objets et l'industrie de l'imitation des vieux bibelots est devenue florissante. Toutefois il y a souvent intérêt à se laisser aller à ouvrir sa bourse. En Europe on paie le double.

Tous les ministres font des collections : M. de Brandt, ministre d'Allemagne, approvisionne les musées de Berlin et se montre connaisseur émérite. Seul, sir Robert Hart, qui a peut-être de belles collections en Angleterre, a, à Pékin, un salon où règne simplement le confort britannique. Cette remarque frappe chez un tel personnage qui, plus que tout autre, peut avoir des merveilles. Quelques Européens se spécialisent dans leur manière de collectionner. C'est ainsi que M. Pender, un Russe bien sympathique, professeur au collège de Pékin, possède une collection de six mille bronzes bouddhiques provenant des lamaseries et de très curieux manuscrits des bonzeries : c'est une collection unique au monde.

On trouve peu de promenades aux environs de Pékin. Il y a les temples, les résidences d'été, à trois

ou quatre heures des murailles, sur les collines où il est de bon ton, quand on ne va pas au Japon ou aux bains de mer de Tché-fou, d'aller respirer un peu librement. Il faut tout emporter avec soi, mais on s'y résout, car on sait, en Chine, qu'il faut toujours avoir un bagage considérable si l'on veut se procurer non seulement le confortable, mais le nécessaire.

Le Palais d'été est à cinq heures de Pékin. Il est difficile d'y pénétrer. C'est une merveille, quoique en ruines, et qui montre ce qu'ont pu faire les jésuites en imitant Versailles et Trianon. Les Célestes sont peu flattés des visites qu'y font les Européens. Ils commencent à sentir ce qu'il y a d'humiliant pour eux à laisser ces magnificences dans un tel état de délabrement[1]. Puis ces restes leur rappellent une époque néfaste. Dans le simple fait de leur préoccupation de nous cacher le Palais d'été, on peut voir un signe du réveil d'esprit des classes dirigeantes sorties de leur torpeur. On peut enfin aller à la Grande Muraille. Mais il

---

1. Ne soyons pas sévères. Nous n'avons reconstruit ni les Tuileries, ni Saint-Cloud et les ruines du palais du quai d'Orsay ne sont pas même démolies depuis l'incendie de la Commune.

faut trois jours pour la visiter, coucher dans les auberges chinoises sans garantie des voleurs, et on revient généralement avec une déception, n'ayant vu qu'un beau paysage, la passe de Nan-Kou. Plus près de la ville se trouvent les tombeaux des Mings, l'avenue des chameaux de pierre, etc.

Le Palais d'été. — Le Yuen-ming-yuen ou Palais d'été, d'une étendue de 60 hectares, est situé à quatre ou cinq heures de cheval de Pékin. On y parvient par des avenues autrefois garnies de constructions, aujourd'hui ruinées, comme les édifices dont elles annonçaient la proximité : la guerre a passé par là. Le plan du palais était irrégulier comme celui de tous les lieux de plaisance du Céleste-Empire. Mais les architectes y avaient accumulé les kiosques, les pagodes, les yamens; des allées aux gracieux contours en traversaient les parcs. Plusieurs pavillons du Palais d'été construits par les jésuites, au moment où ces religieux avaient la confiance de la cour, présentaient un gracieux mélange des motifs de l'ornementation chinoise et des grandes lignes architecturales des résidences royales de la France au

XVIe et au XVIIe siècle. De frais ruisseaux entrecoupés de cascades étaient franchis par des ponts en marbre ou en porphyre, aux arches hardies; des lacs étaient embellis par les nénuphars et les plantes aquatiques. Partout des statues, des bas-reliefs, avec de merveilleuses représentations de scènes religieuses du bouddhisme ou de l'histoire nationale, des animaux fantastiques, des colonnes aux riches chapiteaux. La végétation se donne carrière, laisse passer les racines ou les rameaux à travers les interstices des escaliers, les parois des murs, entoure les fûts de colonnes, embrasse les chapiteaux de volutes de verdure et rend quelque vie aux murailles encore souillées par les traces de la fumée et du feu.

L'avenue des chameaux de pierre conduit aux sépultures des Mings. On lui donne ce nom bien qu'on y trouve aussi des animaux plus ou moins fantastiques, des lions, des tigres, des dragons ailés, des éléphants, des griffons, des licornes, des chevaux de granit. Avant l'entrée des tombeaux, les animaux sont remplacés par des figures monolithes de mandarins ou de guerriers armés de

pied en cap, casqués et cuirassés, habillés des bizarres costumes de l'Orient, mais trop souvent d'une facture grossière, enfantine et sans idéal. Un grand arc de pierre, composé de cinq portes accouplées, chaque porte surmontée d'une construction caractérisée par le t'ing, précède la nécropole. Celle-ci renferme treize tumuli impériaux, rangés en demi-cercle, entourés de bouquets d'arbres. Les tombeaux sont souvent creusés dans le flanc d'une colline. L'architecture funéraire des Chinois a déployé dans la sépulture des Mings toute la splendeur dont elle est capable : les portiques de marbre, les toits sculptés des temples et des pagodes, soutenus par des colonnes de bois de teck amenées de l'Indo-Chine, les autels des sacrifices, les tablettes commémoratives des défunts, tout est richement orné. À part les sépultures de la dynastie actuelle, édifiées sur un plan identique, la Chine n'offre pas d'autres monuments semblables. Les anciennes tombes ont été détruites lors de l'invasion mongole. Les souverains de la race conquérante firent détruire la plupart des sépultures des anciens empereurs, comme pour infliger à ceux-ci une dégradation posthume et

un caractère d'illégitimité. Cette conduite leur était suggérée par les croyances des Orientaux sur le culte des ancêtres dont nous parlons plus loin. Les Mings, qui succédèrent aux premiers Mongols, montrèrent le caractère national de leur domination par la réfection des tombeaux des anciens monarques. L'histoire des Égyptiens présente des faits analogues lors de la conquête des Hycsos et de la restauration des Pharaons thébains [1].

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans détruire la légende qui nous attribue le pillage du Palais d'été. Le palais, à la vérité, fut d'abord et momentanément occupé par quelques détachements français, qui se livrèrent à des actes regrettables, mais furent sévèrement réprimandés. Mais les Anglais, pour venger les prisonniers, dont vingt sur trente-huit moururent dans d'a-

1. A nos lecteurs qui voudront se rendre compte, par la gravure et de remarquables descriptions, de l'état ancien du Palais d'été, nous signalons l'ouvrage de Paul Bonnetain, l'*Extrême-Orient*. Cet écrivain distingué a décrit en véritable artiste les merveilles du Palais. Le choix de vues qu'il a rapportées de la Chine met bien en relief des tableaux faits de main de maître.

troces souffrances, ordonnèrent l'incendie. Le général Cousin-Montauban ne s'associa pas à cette mesure qui amena la destruction ou le pillage des merveilleuses richesses accumulées dans la résidence impériale.

VIII

L'ARMÉE ET LA MARINE CHINOISES

Le pont de Palikao. — Souvenirs des anciennes campagnes. — Le soldat chinois. — Le milicien. — Infanterie. — Cavalerie. — Artillerie et génie. — Services administratifs. — Les écoles militaires. — La marine. — Le commandement.

Notre passage à Palikao et notre arrivée à Pékin avaient fait passer devant nos yeux la vision glorieuse des événements de 1860[1]. Nous voyions, par la pensée, nos prédécesseurs de l'infanterie de marine, successeurs eux-mêmes

---

1. Le corps de débarquement français était de 7,500 hommes. Les Anglais avaient 12,000 soldats dont 5,000 Indiens. Après la prise des forts du Peï-ho et de Tien-tsin et une reconnaissance offensive le 18 septembre, le corps expéditionnaire bouscula, trois jours plus tard, l'armée tartare qui comptait 55,000 combattants dont 30,000 cavaliers. Le 13 octobre, le général Cousin-Montauban entrait à Pékin.

du *Royal-Vaisseaux* et du *régiment de Pondichéry*, et nos camarades de l'armée de terre, le 2e chasseurs à pied, le 101e et le 102e de ligne, régiments ressuscités momentanément à cette époque, à la suite de la cession à la France de la Savoie et du comté de Nice, se précipiter vers le pont qui a donné son nom à la bataille du 18 septembre et leurs colonnes planter leurs tentes victorieuses au pied des murailles de la capitale du vaste Empire du Milieu, après une campagne qui rappelle les récits de Xénophon et de Quinte-Curce. Nous pensions que nous venions de quitter, quelques jours auparavant, cette armée du Tonkin qui, dans les rizières de Sontay et les montagnes de Tuyen-Quan, venait de rendre à nos drapeaux un regain de leurs vieux succès. Le souvenir de victoires est toujours doux au cœur d'un Français, mais il touche peut-être davantage encore l'âme d'un officier, appelé par profession à vivre dans une atmosphère toute virile et à envisager pour le lendemain une expédition nouvelle comme un des incidents ordinaires de sa vie aventureuse. Mais cette prévision même impose à l'officier l'obligation de rechercher les

moyens de préparer les succès futurs par l'étude des armées étrangères que le jeu de la politique peut lui donner comme alliées ou comme adversaires. Certes, dans l'état actuel du monde, la Chine doit être considérée comme un facteur important. Elle pourrait être appelée à jouer un rôle actif dans une de ces conflagrations que tout le monde prévoit dans un avenir plus ou moins éloigné. Les événements qui nous ont fait ses voisins et nous ont donné une frontière commune doivent attirer notre attention sur l'état de ses forces militaires. Si nous avions le Céleste-Empire pour allié, la proximité de ses ports donnerait une ressource nouvelle à nos flottes du Pacifique et obligerait nos rivaux, Anglais ou Allemands, à entretenir des forces sérieuses dans les mers de l'Extrême-Orient. Si, au contraire, il devenait notre ennemi, nous serions obligés de consentir à des sacrifices considérables dans notre nouvel empire indo-chinois.

Quel est, aujourd'hui, l'état militaire de la Chine ?

On s'étonne, quand on lit les relations des guerres de l'opium, de l'infériorité des Chinois

à cette époque. Une vieille nation qui avait trouvé d'elle-même, et souvent avant les Européens, une partie des procédés industriels qui ont donné à la civilisation moderne ses principales forces, pouvait être vaincue par une poignée de soldats européens ou disciplinés à l'européenne et commandés par des officiers européens. L'Angleterre, dans le plus grand effort qu'elle fit au moment de la première guerre de l'opium, c'est-à-dire lors de la marche sur Nankin, en 1843, ne mit en ligne que 15,000 hommes pour son corps de débarquement, et, sur ces soldats, la plupart appartenaient aux contingents indiens, armés encore de fusils à pierre. Mais dans quel état était alors l'armée chinoise !...

De misérables soldats, vêtus d'une jaquette bleue à revers rouges ou d'une casaque rouge à revers blancs et d'un long jupon bleu, coiffés d'un casque en bambou conique, ou d'un casque portant une hideuse chimère, armés de fusils à mèche, d'arcs et de flèches, de sabres mal trempés et de lances ; des cavaliers, avec une sorte de casque en forme d'entonnoir renversé d'où descendait une touffe de poils ou une queue de

cheval, munis d'un large sabre, d'un arc et d'un carquois. L'artillerie ne comprenait que de vieux canons de bronze, sur des affûts vermoulus et des arquebuses à pivot. Mais, en revanche, tout ce monde déployait une multitude de pavillons de toutes formes et de toutes couleurs et faisait un terrible bruit de tambours, de tamtams, de gongs et de trompettes, sans doute pour effrayer les diables étrangers... Le triomphe de l'armée britannique fut facile.

Le soldat chinois. — Le soldat chinois a une bravoure personnelle incontestable. Il résiste admirablement derrière un rempart ou une levée de terre, soutient sans défaillance le feu de l'artillerie et de la mousqueterie ainsi qu'on l'a vu aux lignes de Phu-sa, enlevées par l'armée de l'amiral Courbet, et au combat de Hoa-Moc, quand le général de division d'infanterie de marine Brière de l'Isle, commandant en chef le corps d'occupation, volait, avec la brigade Giovanninelli, au secours de la place de Tuyen-Quan. Il résiste moins bien à un mouvement tournant, et les principaux succès obtenus par le général Brière de l'Isle, pendant la marche sur Langson,

l'ont été par des opérations sur le flanc de l'armée des mandarins. La crainte de la mort a peu de prise sur les soldats de race jaune. Leurs idées sur l'existence future leur donnent une grande assurance : pourvu qu'ils soient certains que les sacrifices funéraires leur seront offerts aux époques rituelles, ils se font tuer sans hésiter. Ils ne craignent pas de se donner volontairement la mort pour éviter la captivité, et le chef malheureux dans une rencontre préfère le suicide à la dégradation ou au supplice dont le frapperait le gouvernement central. On a vu des soldats cernés se faire tuer jusqu'au dernier pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi ; d'autres attendre stoïquement la mort qu'ils s'apprêtaient à recevoir, et s'étonner de ne pas être passés au fil de l'épée par le vainqueur. Il est vrai que, de leur côté, ils ne font pas de prisonniers et que l'adversaire malheureux est aussitôt décapité. Les cadavres de nos soldats tombés sur le champ de bataille étaient mutilés si nous faisions un mouvement rétrograde. Francis Garnier, Henri Rivière, ont été massacrés de la sorte. Un de nos amis, M. le docteur Mondon, médecin de la

marine, a plusieurs fois eu à reconnaître de funèbres petits paquets, abandonnés par les Pavillons noirs sur un léger radeau au courant du fleuve Rouge et formés de la tête mutilée et des oreilles coupées de Français tombés entre leurs mains. Quand notre collègue Haïtce, membre de la commission de délimitation, eut été capturé à Haininh par les pirates, ces misérables, qui avaient admiré sa bravoure, mangèrent son cœur et burent son fiel délayé dans de l'eau-de-vie de riz ; ils croyaient ainsi se donner quelques-unes des qualités de courage de notre pauvre ami. Ils conservèrent sa tête pour en faire un trophée, et ce ne fut qu'après des difficultés inouïes, que nous avons déjà indiquées dans notre premier chapitre, que la délégation française a pu retrouver cette relique. Dans cette circonstance, les chrétiens des environs de Monkaï furent les agents qui reconnurent et recueillirent ces précieux restes, comme seuls, les chrétiens de Mgr Puginier avaient pu autrefois retrouver la tête du commandant Rivière.

La coutume d'égorger l'ennemi capturé les armes à la main indigne à bon droit les Européens.

Elle est barbare et ne répond en rien à l'idéal chevaleresque de la guerre. Pour nous, le vaincu est un être sacré; le droit rigoureux du glaive cesse quand l'adversaire est hors d'état de nuire. Le triomphateur s'honore en laissant ou en rendant leur épée aux officiers dont la bravoure a été trahie par la fortune. Rien de plus noble que le salut de Napoléon aux blessés autrichiens. Rien de plus politique. En Crimée, par exemple, Français et Russes ont appris à s'estimer. Le souvenir de cette guerre où, suivant l'expression du général Saussier, on ne peut trouver ni vainqueurs ni vaincus, encourage les anciens rivaux à se donner fraternellement la main pour l'indépendance de l'Europe[1], et aujourd'hui nous assistons à un magnifique élan des deux peuples l'un vers l'autre. Nous aimons à évoquer cette confraternité

---

1. Cette estime réciproque date de loin. Un ingénieur français, parcourant la Russie, vers 1840, interrogeait sur ses campagnes un Cosaque qui avait fait la *grande guerre* et lui demandait quels étaient les plus vivants souvenirs rapportés de sa course aventureuse de Moscou à Paris. Cet homme n'avait gardé aucune impression agréable de ses relations avec les alliés prussiens. Mais il se rappelait que là-bas, en Allemagne, quand le service d'avant-postes avait mis en présence, pendant une froide nuit, les Cosaques et nos hussards, ces der-

d'armes dans des camps momentanément opposés. Elle plait à nos sentiments. Nous ferons seulement remarquer, comme avocat à décharge des Chinois, que le respect de l'adversaire est né bien tard sur les champs de bataille. Il a été précédé dans les armées européennes par la rançon, et, à Azincourt, les chefs anglais, pour éviter les contestations entre les soldats victorieux et leurs prétentions respectives à l'argent des prisonniers, firent massacrer ceux-ci. C'était l'application du vieux droit de guerre. Les Chinois arriveront plus tard à une conception juste du droit des gens, mais le progrès ne se fera que peu à peu, par la diffusion de nos idées de l'Occident, basées sur le christianisme, principale source de la civilisation moderne.

Le milicien. — Le Chinois, brave par une

---

niers, à la pointe du jour, appelaient leurs adversaires et leur offraient *la goutte* pour se réchauffer. Quelques minutes après, les coups de feu recommençaient.

Encore un souvenir : Quand les Français entrèrent à Zurich, La Tour d'Auvergne vit un jeune tambour russe qui se battait avec acharnement. Au lieu de lui passer son épée au travers du corps, il lui donna un soufflet en lui disant : « Rends-toi donc, petit animal ! » Le mot avait sa saveur militaire, mais il était humain et digne du premier grenadier de France.

sorte de fatalisme, n'a pas le feu sacré qui fait les guerriers. Il entre dans la milice parce qu'il est appelé ou parce qu'il appartient à une famille dans laquelle le service militaire est héréditaire. Quand un garçon est arrivé à l'âge légal, il se présente devant le mandarin, satisfait à un examen sur le maniement des anciennes armes ; il reçoit, contre le paiement de quelques ligatures, un certificat d'incorporation, et le voilà soldat, porté sur les contrôles des garnisons sédentaires (*chéou-ping*). Il a le droit de se présenter, pour toucher une solde dérisoire, composée en grande partie de riz ou de vivres, quand elle est toutefois payée, ce que les fonctionnaires impériaux oublient fréquemment. Les soldats ne sont pas casernés ; ils vivent dans leurs villages où ils se marient et cultivent la terre. A certains jours, ils se réunissent pour faire l'exercice, contribuent au service de garde des *yamens* des vice-rois et des gouverneurs, dans les prétoires des mandarins, et fournissent des postes aux prisons et aux greniers publics. En général, ils ne sont pas redoutables, et les malfaiteurs ne craignent guère cette espèce

de maréchaussée. Si un ordre impérial arrive pour la levée du contingent d'une province, on signale un grand nombre de déserteurs ; souvent le mandarin ne les recherche que pour leur faire payer une amende, dont le plus clair reste dans sa caisse : c'est un des profits du métier. Pour combler les vides, les satellites parcourent les bas-fonds des villes et attirent sous le drapeau, à la façon des racoleurs de l'ancien régime, des mendiants et des vagabonds. On conçoit la figure que doivent faire de pareils soldats. Leurs uniformes sont en lambeaux, souillés de crasse, remplis de vermine. Partout où ils passent, ils sont obligés de vivre de rapines et de pillage, parce qu'ils ne sont ni payés ni nourris. Les armes fournies à ces soldats sont bientôt dans un état déplorable. Cela a peu de conséquence avec les lances et les anciens fusils à mèche qui partaient tout de même à la longue, mais les fusils modernes à culasse mobile sont vite mis hors d'usage par la rouille ou par la perte d'un des organes essentiels. On a pu constater, même à Woosung ou à Tien-tsin, dans les troupes les mieux organisées, cette incurie du soldat. Par-

fois, dans les manœuvres, on se sert d'armes anciennes pour ménager les nouvelles, et il faut reconnaître que c'est souvent une bonne précaution. Dans les provinces, la poudre distribuée aux soldats est encore la même que fabriquaient les aïeux, avec des mortiers primitifs et des auges pour mélanger le soufre, le salpêtre et le charbon : aussi les propriétés balistiques de cet amalgame sont-elles déplorables.

Les soldats fournis par les provinces frontières sont plus aguerris, mieux instruits, mieux entraînés, plus guerriers en un mot que ceux des provinces centrales. Les luttes incessantes avec les royaumes tributaires, souvent en révolte, ont toujours entretenu chez eux un véritable esprit militaire. Sortis des pays traversés par des chaînes de montagnes, ils ont toutes les qualités d'énergie qui caractérisent les highlanders et assurent à ceux-ci la supériorité dans les luttes contre les habitants des plaines fécondes et bien arrosées. Les montagnards du Yunnan et du Kouang-si envoyés contre nous au Tonkin étaient braves, sobres et durs à la fatigue. Ils supportaient la comparaison avec les bandes de Luu-Vinh-

Phuoc, composées d'*outlaws* habitués depuis des années à la guerre d'embuscade, la meilleure école du soldat.

Les Mandchoux méritent une mention spéciale au premier rang des forces impériales. Descendants des anciens conquérants du pays, robustes et courageux, ils sont stationnés dans les provinces du nord et surtout autour de la capitale. Ils sont répartis en huit bannières.

Infanterie. — La réforme de l'armée chinoise a commencé par l'infanterie *(pou-ping)*. Surtout dans la province du Pé-tché-li et dans les garnisons voisines de Pékin, elle est bien armée et a un commencement sérieux d'organisation. Elle fait bonne figure sur un terrain de manœuvres. Le bataillon de 500 hommes est l'unité fixe; il est placé sous les ordres d'un officier commandant et cantonné dans un camp fortifié. C'est l'armée du vice-roi Li-hung-chang.

L'instruction est donnée dans les arsenaux de Fou-Tchéou, fondé par les lieutenants de vaisseau Aiguebelle et Gicquel, de Woosung, de Tien-tsin, par des instructeurs européens de diverses nationalités, Anglais, Américains et surtout Al-

lemands. Aussi, un Champ de Mars de ces places est-il une véritable Babel, et l'instruction des hommes se ressent nécessairement de cette confusion des langues, d'autant plus que les mandarins, au lieu de confier à un même instructeur un certain nombre de recrues jusqu'à leur instruction complète, font souvent changer de maître les pelotons envoyés à l'exercice.

Les Chinois se méfient presque toujours de leurs auxiliaires européens. Ils ont cette *idée de derrière la tête* de leur supériorité native, et ils la manifestent par leur indolence, leur inertie et quelquefois par une attitude moins que polie. Les instructeurs n'ont pas le commandement des troupes qu'ils ont formées, ou du moins ils ne les ont conduites que rarement au feu. Il faut faire exception pour Gordon, cet homme de génie qui avait su se créer une vraie armée anglo-chinoise et que la Grande-Bretagne a laissé périr d'une manière si tragique à Khartoum. La statue qu'elle lui a élevé à Trafalgar-Square est une réparation bien pauvre et bien tardive.

L'armement de l'infanterie se compose des mo-

dèles les plus disparates, fusils allemands, américains, anglais, sniders, remingtons, mausers, martinis, winchesters achetés à l'étranger. Cependant la Chine pourra avoir un jour un armement national ; elle a institué des fabriques, où non seulement on répare les fusils de provenance européenne, mais où elle peut faire des armes à tir rapide, ce qui demande des ouvriers habiles et un outillage perfectionné.

Cavalerie. — La cavalerie (*ma-ping*) n'existe pas, si l'on entend par ce mot la réunion d'hommes montés capables d'assurer le service d'exploration d'une armée, d'escorter les convois, de pousser en avant des raids ou de hardies reconnaissances et, au besoin, de charger vigoureusement sur un champ de bataille. La faute n'en est pas complètement au gouvernement impérial : les chevaux aptes au service militaire sont rares dans l'Asie orientale ; nous ne l'avons que trop souvent constaté au Tonkin où nos généraux ont rencontré bien des difficultés pour remonter notre faible effectif de cavalerie et d'artillerie. Seuls, les Mandchoux font quelque figure, montés sur leurs petits chevaux tartares qui rappellent par

leur taille et par leur poil les coursiers cosaques des invasions de 1814 et de 1815.

Génie et artillerie. — Les Chinois sont d'intrépides remueurs de terre; ils improvisent un retranchement de fortification passagère avec une rapidité merveilleuse. Les défenses du défilé de Hoa-Moc en sont une preuve trop éloquente pour que nous puissions jamais l'oublier. Les jongles, les fourrés, l'escarpement du terrain ne permettaient pas à la brigade Giovanninelli de déborder l'ennemi par sa droite; la baisse des eaux du fleuve Rouge rendait impossible un mouvement tournant de notre flottille sur sa gauche, Luu-Vinh-Phuoc avait barricadé son front avec un art remarquable. L'infanterie de marine et les tirailleurs algériens vinrent plusieurs fois se briser sur des redoutes et des tranchées fort bien défilées, précédées de défenses accessoires en bambous, haies, chevaux de frise, trous de loups, piquets, fossés, derrière lesquelles les Célestes fusillaient presque à bout portant nos têtes de colonne. Le canon ne pouvait rien contre ces embûches, et Luu-Vinh-Phuoc, chef des Pavillons noirs, qui avait le commandement, en vieux

routier instruit par l'expérience des Quatre-Pagodes, de Palan et de Sontay, s'était bien gardé d'arborer les centaines d'étendards qui signalent de loin, au feu de l'artillerie, les lignes des combattants asiatiques. Il fallut tout l'élan de nos troupes électrisées par le commandant en chef, le général Brière de l'Isle, pour enlever cette position. Nos soldats y déployèrent une admirable ardeur. Le débloquement de Tuyen-Quan, après les combats mémorables de Langson et une marche rapide très remarquable, rendra impérissable, chez ceux qui ont pris part à la campagne, le nom du général Brière de l'Isle.

Au siège de Tuyen-Quan, les assaillants surent se servir de la sape avec une habileté merveilleuse. On a dit, et c'est notre conviction, qu'ils avaient été dirigés par des ingénieurs européens[1]. Quoi qu'il en soit, ils se sont montrés de dignes élèves de leurs professeurs, surtout si ceux-ci,

---

1. *Journal du siège*, 7 février : « On ne constate durant la nuit aucune tentative directe de l'adversaire contre la muraille, bien qu'à différentes reprises des coups de feu et des cris retentissent dans le camp ennemi. *On entend même une personne parlant français nous crier des insultes grossières.* »

contrairement à notre hypothèse, ne les ont pas accompagnés sur le terrain. Ils n'avaient pas été aussi bien inspirés dans la défense de Sontay, où ils n'avaient pas su approprier tous leurs travaux à la configuration du sol.

Les mandarins chinois ont avoué, après la guerre, aux officiers de la commission de délimitation, que l'habile usage de l'artillerie par le commandant Dominé avait été une des principales causes de leur échec devant Tuyen-Quan. Cependant nous n'avions que deux canons rayés de 4 de montagne, deux canons de 80 millimètres et deux hotchkiss. L'effet de cette artillerie de campagne était jugé si peu satisfaisant par la défense contre les travaux de sape de l'ennemi et le nombre des projectiles de l'approvisionnement malheureusement si limité (356 coups pour le 4 de montagne, 378 pour les 80 millimètres, 1,726 pour les hotchkiss) que le tir de l'artillerie n'était employé contre les batteries ennemies que lorsqu'il devenait nécessaire de faire taire leur feu pour protéger l'exécution d'un travail. En général, on réservait l'usage de nos pièces contre les groupes qui se montraient à por-

tée et les hotchkiss rendirent d'excellents services dans ces occasions. Mais les officiers d'artillerie chinois ne se montrèrent pas pendant le siège à la hauteur de leurs ingénieurs, qui surent, par l'emploi de la mine, faire plusieurs brèches au corps de la place. Dans le violent bombardement de Tuyen-Quan, qui se continua presque sans interruption, ils employèrent encore des armes anciennes, des fusils de rempart, connus depuis longtemps en Chine et très appréciés des soldats de race jaune, des fusées et des balles explosibles à côté de projectiles plus modernes, obus ordinaires et obus à balles.

A Fou-tchéou, les artilleurs chinois des batteries de position avaient été plus habiles que ceux de Tuyen-Quan : ils avaient des pièces d'autre portée et ils se trouvaient derrière des abris étudiés de longue main par les officiers français, autrefois chargés de l'organisation de l'arsenal de la rivière Min. Du reste, les Chinois sont en progrès sur ce point comme sur les autres et les instructeurs allemands ont obtenu d'eux une manœuvre correcte et précise de leurs canons à tir rapide de position et de campagne.

L'arsenal de Fou-tchéou est aujourd'hui reconstitué; à Shang-haï, à Tien-tsin il y a un arsenal, une poudrerie avec des machines européennes, une fabrique de torpilles. On fabrique des armes modernes à Canton et à Hang-tchéou.

Services administratifs. — Les Chinois n'ont pas de train des équipages; ils y suppléent par de nombreux coolies employés sur les derrières des armées au transport des provisions de bouche et des munitions. Pendant la dernière campagne du Tonkin, les routes reliant Packhoï, port du Kouang-toung, à Langson et à Haininh-Monkaï étaient sillonnées de nombreux convois.

Les écoles militaires. — Le vice-roi Li-hung-chang s'est toujours montré favorable au développement de l'école militaire de Fou-tchéou, fondée par le lieutenant de vaisseau Gicquel, et des trois écoles militaires organisées à l'européenne, qui sont ouvertes à Tien-tsin : l'*École militaire,* l'*Académie militaire* et l'*École navale.* Ces trois établissements sont entretenus sur le budget et dirigés par un mandarin, commandant supérieur, lequel est assisté de professeurs euro-

péens, vrais directeurs de l'enseignement technique et pratique.

L'*École militaire* date de 1884. Elle admet des élèves de 15 à 25 ans, justifiant des connaissances sommaires de lecture, d'écriture et de littérature chinoises exigées des aspirants au baccalauréat des lettrés. Les études, réparties en trois cours ou classes, portent sur les mathématiques, le dessin graphique, la chimie, l'histoire et la géographie, les langues allemande et anglaise pour la partie générale de l'enseignement; la tactique, la fortification, l'armement pour la partie militaire; enfin, des exercices pratiques ont lieu sur les armes portatives et sur l'artillerie. L'année scolaire est de onze mois, dont un réservé à la topographie pratique. Les élèves reçoivent un traitement annuel de 54 taëls (405 fr.) et une indemnité de logement et de nourriture. Ceux qui, avant leur admission, appartenaient déjà à l'armée, conservent leur solde. Des récompenses mensuelles de 1 à 5 taëls sont accordées aux élèves les plus méritants, et les lauréats de fin d'année reçoivent de plus une indemnité en argent.

L'*Académie militaire*, destinée à perfectionner

les études de l'École militaire, a été ouverte en 1886. Son programme comporte les mathématiques, la physique, l'astronomie, la chimie, la tactique, la fortification passagère et permanente, le service en campagne, la guerre de siège, l'armement des côtes, des places, l'artillerie et le lever topographique à l'aide des instruments. La solde et le logement des vingt-quatre élèves admis en première année sont les mêmes qu'à l'École militaire. L'année scolaire est de dix mois pour la théorie, et de deux mois pour les exercices pratiques. On compte de deux à trois heures de cours et cinq heures d'études par jour.

L'essor de ces deux établissements, destinés à fournir des officiers à l'armée impériale, est contrarié par le manque de bons ouvrages européens traduits en chinois et par la difficulté qu'éprouvent les élèves, au début, de suivre les cours faits par les professeurs étrangers.

L'*École navale*, plus ancienne que les deux précédentes, admet des candidats d'un âge moyen de seize ans, instruits comme les aspirants aux premiers grades des lettrés. Elle comprend la section du génie maritime et celle de la navigation.

Les matières d'études sont les mathématiques pures et appliquées, le génie maritime, les constructions navales, l'astronomie théorique et pratique et la navigation. Dans cet établissement, on s'est attaché à donner l'enseignement en langue anglaise et à mettre entre les mains des élèves des ouvrages anglais. Le cours normal est de quatre ans, à raison de trois heures de cours et de trois heures d'exercices par jour. Les jeunes gens qui ne parlent pas suffisamment l'anglais doivent d'abord l'étudier, ce qui prolonge pour quelques-uns de deux ans le séjour à l'école. L'entretien des élèves est à peu près le même que celui de leurs camarades de l'armée de terre. Le nombre des admissions est calculé d'après les exigences du service maritime, et les candidats semblent se porter vers cette école, de préférence aux établissements militaires spéciaux, ce qui s'explique en grande partie par le peu de considération dont jouissaient autrefois les mandarins militaires, toujours subordonnés aux magistrats civils. Les commandants à la mer sont plus considérés que les chefs d'armée, sans obtenir toutefois les égards accordés aux préfets. De plus, l'autorité

supérieure elle-même, pressée par les besoins journaliers, a porté davantage son attention sur la flotte que sur l'armée, ainsi que nous le montre un rapport présenté à l'empereur par le grand mandarin Tso-tsung-tang[1] et qui a abouti à la création d'un ministère de la marine, sous la présidence du prince Chung, père de l'empereur. Un conseil d'amirauté réunit le vice-roi Li-hung-chang, créateur de l'École navale de Tien-tsin, le ministre de la marine et un membre tartare.

Dans son rapport, Tso-tsung-tang recommandait de faire cesser la division organique de la marine du Sud et de la marine du Nord, d'organiser un corps unique d'officiers de vaisseau, l'équivalence des grades entre l'armée de terre et l'armée de mer, et la création d'escadres hauturiè-

1. Tso-tsung-tang fut l'émule de Li-hung-chang, mais sa nature semblait tout opposée. Il désirait la guerre quand Li-hung-chang souhaitait la paix. Tso-tsung-tang a dirigé, à travers le désert de Gobi, une armée chinoise outillée à l'européenne et munie d'artillerie, dans l'expédition de Kachgarie contre les rebelles. Son attitude vis-à-vis de la Russie, qui cependant l'avait aidé, lui permit de conserver le territoire de Kouldja. Dans l'expédition du Tonkin, sa prudence s'est inclinée devant la clairvoyance de Li-hung-chang.

res. Dix stations navales devaient être créées, dont huit à poste fixe dans les rades de Takou, Niou-Chang, Tché-fou, Tsung-Min, Chenaï, Fou-tchéou, Formose et Canton et deux, dites d'évolutions, avaient mission de montrer le pavillon impérial dans les ports de l'Europe et de l'Amérique. Un roulement devait être établi entre ces flottes pour les rendre plus mobiles, et de grandes manœuvres organisées pour les habituer aux opérations de la guerre maritime. Ainsi qu'on le verra plus bas, ce programme n'a pas été complètement réalisé. Mais les forces navales du Céleste-Empire n'en sont pas moins en très sérieuse voie d'organisation. Enfin, le grand mandarin Tso recommandait l'établissement de dépôts fixes de charbon à Kaeping et à Kélung, à l'imitation des Français à Obock et à Saïgon, des Anglais aux Indes, à Colombo (Ceylan), à Singapore et à Hong-Kong. D'autres vues, relatives à la construction de chemins de fer et de télégraphes, étaient indiquées dans le rapport[1].

1. Un décret impérial relatif à l'ouverture d'une ligne télégraphique entre la Birmanie et Canton a paru à la *Gazette officielle* de Pékin, qui publie les actes officiels de l'empereur

La marine chinoise. — L'escadre d'évolutions ou flotte du Peï-ho comprend : le *Chen-Yuen* et le *Ting-Yuen,* d'une longueur de 91 mètres, au déplacement de 7,400 tonnes, à la vitesse de 14,5 nœuds, datant de 1885 ; le *King-Yuen* et le *Lay-Yuen,* de 82 mètres de long, déplaçant 3,000 tonnes, filant 16 nœuds, construits en 1887 par la maison Vulcan, de Stettin, comme le *Chen-Yuen* et le *Ting-Yuen;* le *Chi-Yuen* et le *Ching-Yuen*, qui sont des avisos de bonne vitesse, très bien armés ; le *Tschao-Yong* et le *Yang-Ouei,* canonnières de 64 mètres de longueur, de 1,300 tonnes de déplacement, d'une vitesse de 16 nœuds [1], construits ainsi que le *Chi-Yuen* et le *Ching-Yuen* chez Armstrong ; enfin le *Tsi-Yuen* de 72 mètres de long, de 2,335 tonnes, armé d'une puissante

---

et de l'impératrice-mère, les nominations de fonctionnaires et les rapports des mandarins ou des ministres. La ligne télégraphique se reliera aux lignes du Tonkin vers les provinces méridionales de la Chine. Au Yunnan, le gouvernement impérial rencontre (1891) quelques difficultés pour l'établissement du réseau télégraphique, mais tout porte à croire qu'il triomphera du mauvais vouloir des populations.

1. Ces deux bâtiments ont échappé à notre poursuite pendant la guerre de Chine.

artillerie; six canonnières alphabétiques et un petit nombre d'avisos-transports.

C'est une belle escadre. Il est difficile de se rendre compte de ce que valent les équipages, et nous sommes de ceux qui pensent qu'entre les mains des Chinois ces cuirassés n'ont pas actuellement la même force qu'entre des mains européennes. Mais les Chinois se forment, et ils ont en marine des aptitudes évidentes. Leurs progrès réels peuvent imposer à l'Europe, dans ses revendications, une action collective, et nous devons, en ce qui concerne le Tonkin, protéger nos côtes et organiser très sérieusement les défenses fixes et mobiles du littoral indo-chinois.

Le commandant de nos forces navales en Indo-Chine est en ce moment l'amiral Fournier, le signataire du traité de Tien-tsin. Cet officier général, d'une très haute valeur, connaît parfaitement l'Indo-Chine et a une grande pratique des Chinois. On peut donc se reposer sur lui[1].

La flotte de Fou-tchéou comprend principale-

1. L'amiral a fait, à la fin de 1891, une démonstration navale devant le cap Packlung (Chine), qui confine au territoire de Monkaï (Tonkin), avec l'*Aube*, le *Lutin* et les canonnières de

ment des croiseurs qui sont le *Yang-Pao,* le *Ye-Sinh,* le *Caï-Chi,* le *Huau-Taï,* bien armés et de bonno vitesse; le *Huau-Taï* ainsi qu'un bâtiment, le *Fee-Chen,* servent à la pose des câbles sortant des ateliers de Fou-tchéou.

La flotte de Shang-haï comprend une vieille frégate cuirassée et cinq canonnières.

La flotte de Canton comprend huit canonnières et un aviso-torpilleur. Les canonnières servent à la surveillance douanière.

Enfin la Chine possède deux bons torpilleurs,

---

la douane *Hanoï, Nam-Dinh* et *Mongtsé,* armées pour la circonstance.

Cette démonstration avait pour but de protester contre la connivence des autorités chinoises provinciales qui avaient reçu, à proximité de notre territoire, le chef pirate Tien-D[illegible]c, ancien maître de la *Cac-Ba,* réfugié à Haïnam en 1890, qui venait organiser des bandes pour les lancer sur le Tonkin.

Le fait n'est que trop fréquent, et ce n'est que par des démonstrations et peut-être des représailles que nous arriverons à imposer aux autorités de Canton, dont relève Packlung, le respect des traités.

L'amiral l'a fort bien compris. Ce fait, qui se renouvelle souvent, démontre, une fois de plus, que la question du Tonkin est, en grande partie, une question chinoise.

Si, à Pékin, on accepte, en apparence du moins, notre présence sur les frontières méridionales de la Chine, dans ces mêmes provinces on ne néglige aucune occasion de la rendre précaire.

l'un de 38 mètres, le *Yarrow,* et l'autre de 44, le *Schidau,* ce dernier remarquable pour sa vitesse (24 nœuds), et elle fait construire, en Allemagne, quarante-sept torpilleurs de 38, 33, 26 et 19 mètres de long, qui lui sont livrés au fur et à mesure que les ressources budgétaires de l'Empire le permettent.

Comme on le voit, l'industrie allemande est très favorisée, le gouvernement de l'empereur Guillaume a prêté un puissant concours à la Chine dans l'organisation de ses forces navales et il n'y a rien de surprenant à ce que ses diplomates soient si bien en cour à Pékin.

Le commandement. — Un grand obstacle au développement de l'armée chinoise résulte de l'attachement des gouvernants aux antiques coutumes et à la suprématie de l'élément civil sur l'élément militaire. On a vu souvent un lettré devenir général sans avoir jamais commandé une escouade. Le prince Chung, improvisé chef de l'amirauté, n'avait jamais vu la mer[1]; il entendit

---

1. Les journaux de Chine nous ont appris que le prince Chung, père de l'empereur Kouang-Siu, est mort, à Pékin, d'une maladie de foie, le 1er janvier 1891. Le parti du pro-

le premier coup de canon sérieux en allant visiter les flottes européennes réunies à Tien-tsin. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas des erreurs dans le service de l'artillerie et du génie constatées au Tonkin par les officiers français : les chefs chinois trouvent toujours un vieux principe qui ne s'accorde pas avec les procédés européens. Confucius règne encore souvent à l'armée. Li-hung-chang lui-même n'échappe pas à cette règle générale. A un exercice auquel assistaient les consuls, un instructeur présenta plusieurs compagnies et

---

grès perd en lui un de ses plus solides soutiens, et la Chine, un conseiller plein de tact et de modération. L'arrivée du prince Chung aux affaires ne date pour ainsi dire que de 1884, époque à laquelle il remplaça le prince Koung en qualité de président du Grand-Conseil. Jusqu'alors, il n'avait joué aucun rôle politique, bien qu'il fût le père du souverain, et sa personnalité avait été très effacée. En 1885, il fut mis à la tête de l'amirauté, qui venait d'être créée et dont faisait également partie le marquis Tseng, autre perte notable pour les amis du progrès et de la civilisation. D'humeur progressiste, mais sage et prévoyante, il ne préconisait les idées ou les inventions européennes qu'après un mûr et sérieux examen ; principal appui du vice-roi Li-hung-chang, il aida celui-ci de toute son influence pour réorganiser la marine chinoise et se montra partisan du grand chemin de fer qui doit traverser toute la Chine, mais dont l'exécution, quoique sanctionnée par l'empereur, paraît être retardée par le jeu d'influences subalternes. Il est à souhaiter que le jeune empereur trouve un conseiller aussi pondéré, aussi habile que le prince Chung.

les fit manœuvrer d'après les règlements de l'armée allemande. Il déploya des tirailleurs, abrita les réserves, fit agir l'artillerie pour préparer et appuyer l'attaque, et, au moment décisif, lança les colonnes de compagnie. Le vice-roi ne fut pas satisfait et donna des ordres nouveaux. Il établit une compagnie en rangs compacts devant l'ennemi supposé, fit avancer une section d'artillerie, puis une seconde compagnie et une nouvelle section et ainsi de suite. Il ordonna alors d'ouvrir le feu : c'est la vieille tactique du moyen âge chinois.

Mais qu'on ne s'arrête pas à cet incident ; les progrès se feront. Les premières transformations de la Chine ont sûrement pour but d'organiser ses forces navales, qui lui sont le plus immédiatement indispensables. L'armée de terre ne vient qu'en seconde ligne dans ses préoccupations. Si les progrès de sa puissance militaire sont relativement lents, il faut en accuser les causes morales que nous avons indiquées et l'état de ses finances : c'est heureux pour les puissances qui se trouvent en contact avec le colosse. Celui-ci n'oubliera pas, sans doute, les paroles du dernier rapport à

l'empereur du maréchal Tso, avant sa mort : « Employez pour l'armée toutes les dépenses qui auraient pu être faites pour des choses inutiles. » Or, c'est précisément pour la guerre et la marine que le gouvernement central s'impose de véritables sacrifices. Si la Chine imitait les systèmes militaires de l'Europe et devenait une nation armée, elle pourrait mettre 40 millions d'hommes sous les armes [1].

Elle n'a aujourd'hui, de sérieusement organisée, que l'armée de Li-hung-chang, une vingtaine de mille hommes, qui protègent la capitale. Par contre, si l'on comptait comme troupes tous les étendards de Pékin et des villes provinciales, on aurait présents à l'effectif plus d'un demi-million d'hommes, sans véritable organisation militaire, il est vrai ; mais le temps marche et, dès mainte-

1. D'après l'éminent colonel Niox, notre savant géographe militaire, la Chine proprement dite représente une agglomération d'États que l'on pourrait comparer à ceux de l'Europe augmentés d'un tiers. La population de l'Empire croît rapidement, mais elle est sujette à d'énormes pertes. Ainsi, d'après le *Chinese Recorder* (septembre et octobre 1889), l'insurrection des Taïpings aurait fait périr 20 millions d'habitants, la rébellion du Yunnan 3 millions, les famines, l'émigration et la peste 35 millions pendant une période décennale (Niox, *l'Asie*).

nant, des esprits clairvoyants, connaissant bien la Chine, estiment qu'il faudrait 50,000 hommes pour renouveler les exploits de 1860.

Il ne faut donc plus, pour l'avenir, s'attendre aux faciles victoires de la période de 1840 à 1860. Les résistances que l'amiral Courbet et le général Brière de l'Isle ont vaincues si brillamment, indiquent déjà tous les progrès accomplis par les Célestes depuis l'entrée des Anglo-Français à Pékin. Instruits par l'expérience, ils travaillent sans relâche à mettre leurs côtes à l'abri de toute insulte. On peut faire cependant cette remarque que si on a à frapper ailleurs qu'à la tête, le développement du littoral et des îles est assez grand pour qu'on trouve d'autres points vulnérables que Canton et Shanghaï. Enfin, même pour le Pé-tchi-li, ce n'est pas en quelques années qu'on improvise, avec des ressources relativement restreintes, la défense d'une telle position. Quoi qu'il en soit, il est aujourd'hui indubitable que si, dès aujourd'hui, les puissances européennes avaient à lutter contre la Chine, les dépenses pour un tel effort, à une telle distance de l'Occident, pèseraient

certainement sur les résolutions de leurs Parlements.

En cas de guerre, le Japon, qui a 38 millions d'habitants et une superficie égale aux 2/5 de la France pourrait nous offrir une alliance précieuse.

Depuis 1867, le Nippon (pays du soleil levant), comme l'appellent les Japonais, a fait de remarquables progrès.

La politique des puissances européennes serait de marcher toujours unies dans leurs revendications contre la Chine. Mais, si leur action est sagement collective quand il s'agit d'attaques contre leurs nationaux, parce qu'au moment des massacres les Chinois ne distinguent guère un Anglais d'un Allemand ou d'un Français, il en est tout autrement lorsque les intérêts commerciaux sont seuls en jeu. Chacun reprend alors sa liberté d'action.

Nous nous garderons bien d'indiquer un groupement d'alliances possible, nous ferons seulement observer que les Russes, les Américains et les Japonais n'ont point d'intérêts, en Chine, qui soient en opposition avec les nôtres.

IX

LA RELIGION EN CHINE

Influence de la religion sur l'organisation sociale de la Chine. — Les temples de Pékin. — Les pagodes. — Mobilier sacré. — La peinture religieuse. — Le culte de Confucius. — Le taoïsme. — Le bouddhisme. — La religion populaire. — Le christianisme.

J'avais été vivement frappé, pendant mes précédents séjours dans l'Extrême-Orient, de l'influence profonde des idées religieuses sur l'organisation de la famille et de la société. Les travaux des lieutenants de vaisseau Luro et Philastre me confirmaient dans la pensée que, dans toute l'Indo-Chine et chez tous les peuples de civilisation chinoise, chaque détail de la vie journalière a une cause directe ou indirecte dans les traditions primitives. Le temps que je passai à la Commission de délimitation, en contact quotidien

avec les Célestes, me révélait de plus en plus la justesse de cette vue. Aussi, dès mon arrivée à Pékin, je résolus d'employer mes moments libres à l'étude, au moins sommaire, des monuments de l'art religieux de la Chine.

Le Temple du Ciel (Tien-Tan) s'élève au milieu d'un immense tapis de verdure et se compose de trois terrasses circulaires superposées, entourées de balustrades de marbre ou de bois sculpté. Au centre de la terrasse supérieure, où l'on parvient par plusieurs escaliers de marbre en fort mauvais état, dans un grand rectangle dallé, est un autel entouré de brûle-parfums en bronze et de statues de dieux gigantesques, où l'empereur en personne, à moins qu'il ne se fasse représenter par un haut mandarin, doit sacrifier au Ciel au solstice d'été, au solstice d'hiver et à l'équinoxe du printemps. Cet édifice rond, assez mal entretenu, couvert de tuiles bleues vernissées, remonte au xve siècle et a été construit par l'empereur Young-Lo (1421). Autour du temple qui recouvre l'autel sont les bâtiments habités par les gardiens, les sacristies, les écuries et les étables où sont conservées, soignées et préparées pour la

fête les victimes désignées, chevaux et bœufs, les temples secondaires dédiés aux ancêtres, etc. Près du sanctuaire du Ciel est situé le temple de la Terre, ensemble de bâtiments assez semblables aux précédents.

Le temple de Confucius, complètement entouré de murs, est précédé d'un païsang, sorte d'arc de triomphe ouvert de trois baies, chargé de sculptures, et d'une avenue de cyprès qui conduit du portique extérieur au bâtiment central, où l'on offre les sacrifices rituels devant la tablette du philosophe. Dans une des cours extérieures sont dressées des stèles où les différents empereurs ont fait écrire des inscriptions en l'honneur du grand homme.

Dans les pagodes on voit des œuvres d'une grande beauté, mais beaucoup de ces spécimens de l'art chinois sont entretenus d'une façon déplorable et couverts de poussière : on ne saurait pousser plus loin l'incurie et la négligence que les serviteurs des temples ; le mobilier sacré est aussi peu entretenu que les édifices : cette religion se meurt devant l'insouciance et la paresse, et quelquefois devant la vénalité de ses ministres

des divers ordres, devant le scepticisme des mandarins chargés de la surveiller. Parmi les œuvres d'art, il faut signaler des brûle-parfums en bronze, en jade, en porcelaine, des statuettes en jade, en stéatite, des bas-reliefs en porcelaine pe-tse, sortis au XVIIe siècle des manufactures de Te-Hoa, dans le Fo-Kien. Mais les plus grandes merveilles sont des bronzes de toute beauté, se rapportant aux différentes périodes de l'histoire de l'art en Chine, surtout depuis l'introduction du bouddhisme dans ce pays.

La religion de Confucius et la religion taoïste en effet, avec leur caractère tout rationaliste, leur proscription de la sculpture des formes humaines, se contentaient de l'emploi de quelques vases de sacrifices, de quelques brûle-parfums, aux formes hiératiques, consacrées par les rites traditionnels, toujours les mêmes, aux ornements très simples comme des combinaisons de lignes géométriques, de feuilles et de fleurs et, dans quelques circonstances, des figures d'animaux.

Le bouddhisme se montra plus exigeant. Ses premiers adeptes importèrent en Chine des idoles de Çakyamouni, des dieux ou des saints du Pan-

théon bouddhiste, en bois sculpté, en bronze, en pierre. Les pèlerins qui parcoururent ensuite l'Inde rapportèrent aussi de nombreuses divinités. Les artistes chinois n'avaient jamais sculpté autre chose que des bas-reliefs jusqu'à cette époque : ils voulurent imiter les produits de l'art indien et s'élevèrent jusqu'à la statue humaine, guidés, dans leurs études, par les modèles étrangers, instruits par les moines bouddhistes venus des bords du Gange, et surtout inspirés par les idées religieuses. De cette première période de l'art bouddhique, vers le VIIe siècle de notre ère, datent sans doute deux grandes idoles conservées aujourd'hui à Hang-Tchéou et à Sin-Tchang (Tché-Kiang), sculptées dans le roc, hautes, l'une, de 13, et l'autre, de 23 mètres, représentant Maitreya, le Bouddha du siècle futur, qui doit avoir la même mission que le prophète Élie après la venue de l'Antechrist et convertir le monde irréligieux et perverti. La sculpture sur bois, sur ivoire, sur jade, la céramique firent les mêmes progrès : au xe siècle, l'art chinois était complètement sous l'influence de l'école bouddhiste.

Les anciens sculpteurs avaient depuis longtemps employé le jade, ainsi qu'on peut le voir dans le Li-Ky ou livre des rites ; ils en faisaient des vases sacrés (coupes ts'io, vases neï-yen-you), des insignes de commandement à l'usage des princes et des mandarins, et jusqu'à des instruments de musique pour les cérémonies religieuses.

Le bouddhisme inspira aussi la peinture ; les religieux venus de l'Inde s'efforcèrent de reproduire et d'idéaliser les types fournis à leur imagination par la légende bouddhiste et firent des élèves dans l'Empire du Milieu. La peinture et la sculpture furent les auxiliaires de l'architecture dans l'érection des belles pagodes de cette époque classique. Mais, hélas! cette belle période ne pouvait durer ; le Chinois est trop porté à imiter servilement les procédés de ses devanciers pour conserver longtemps la liberté d'esprit, qui seule produit les vrais artistes. La main de fer des rites eut raison de l'inspiration. Les Célestes fournirent encore de belles œuvres, mais on y sent la contrainte, l'obéissance à un canon immuable : tel était le caractère des bas-reliefs en boccaro qui avaient été placés au XV[e] siècle dans

le revêtement de la fameuse tour de porcelaine de Nankin, détruite pendant l'insurrection des Taïpings.

Le bouddhisme seul a donc eu une heureuse influence sur l'esthétique chinoise. Quand on visite les différentes pagodes de la Fleur-du-Milieu, on ne tarde pas à remarquer que les œuvres d'art renfermées dans les temples de Confucius, de Lao-Tsé et même dans les mosquées, ont toutes plus ou moins subi l'influence de cette religion.

Mais avant d'aller plus loin, il nous paraît judicieux de dire quelques mots des différents cultes suivis par les Célestes. Ils sont au nombre de trois : le culte de Confucius, le culte de Tao et le bouddhisme.

Le philosophe Koung-fou-tsé ou Confucius exerça une profonde influence sur le développement moral des Chinois en faisant un Code des antiques traditions, que le pouvoir public adopta. Sa religion admet le Ciel comme dieu suprême : c'est moins une philosophie doctrinale, un déisme incomplet qu'une théologie morale enserrant l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort dans

un ensemble de pratiques destinées à sauvegarder l'autorité du prince dans l'État et du père dans la famille. Confucius est le maître des mandarins et des lettrés, sceptiques de leur nature, conservateurs des rites et ennemis de la spéculation intellectuelle et des doctrines nouvelles. Confucius a immobilisé la Chine pour des siècles : son influence balancera encore bien longtemps les progrès des idées de l'Occident dans son pays. C'est pour cela que les nations européennes doivent toujours rester unies quand il s'agit de lutter contre le monde païen.

La doctrine de Lao-Tsé ou Taoïsme, renfermée dans le Tao-té-King ou Livre de la Raison suprême et de la vertu, admet un être primordial, organisateur du monde, Tao ou la Raison suprême. Les hommes émanent de cet être et doivent un jour retourner vers lui et se confondre en lui dans un éternel repos. Les disciples de Lao-Tsé ont à peu près divinisé leur maître, et se sont rapprochés de jour en jour du panthéisme matérialiste. Aujourd'hui, le taoïsme est en pleine décadence et finit par se confondre avec les rites grossiers de la magie et de la sorcellerie sans

qu'aucun principe élevé lui permette de se soustraire à cette honteuse promiscuité.

La troisième religion est le bouddhisme, qui eut autrefois ses jours de gloire et qui est agité par sa lutte intestine contre une réforme sortie de son sein, le lamaïsme. Les différentes religions se sont autrefois disputé l'empire sur la Chine. Aujourd'hui, elles sont à peu près mortes. Le résultat des luttes dogmatiques a été malheureux, somme toute. Il n'y a plus qu'indifférence. Seules les doctrines traditionnelles et populaires sur le culte des aïeux n'ont pas été atteintes et sont demeurées la véritable foi du Céleste-Empire. Foi réelle, vivace, absolue pour la plupart des Chinois. Les mandarins et les lettrés sont des sceptiques, mais, comme les hommes d'État de la Rome païenne, ils participent aux sacrifices et aux cérémonies du culte officiel ou du culte familial.

Les bonzes, ministres du bouddhisme, ont rendu autrefois d'éminents services à la civilisation chinoise. Mais les bonzes méritent aujourd'hui que la malignité populaire se donne carrière contre eux, ce qui n'empêche pas les

railleurs de leur faire parfois l'aumône et de les appeler aux cérémonies funéraires pour en rehausser l'éclat : c'est de bonne compagnie. Il circule dans l'Annam une comédie satirique, *Bonze et Bonzesse*, composée par un lettré partisan des doctrines de Confucius, qui montre un bonze hypocrite. Le frater se dédommage par des plaisirs secrets de sa vie publique austère. Il veut séduire une jeune bonzesse et semble dire avec Tartufe :

Et ce n'est point pécher, que pécher en silence.

Il y a, à Pékin, un certain nombre de mosquées, dont rien à l'extérieur, si ce n'est quelques versets du Coran gravés sur la pierre, ne permet, à première vue, de deviner la destination. On prendrait ces édifices pour des pagodes bouddhiques ou lamaïstes : on ne voit pas, dans ces mosquées, de minarets s'élever dans les airs, et le muezzin annoncer, à la porte, l'heure de la prière. On compte dans tout l'Empire une vingtaine de millions de turbanais ou musulmans, répandus surtout au nord et à l'ouest du pays.

Il nous reste à parler du christianisme.

On reste confondu, en passant devant la cathédrale de Tien-tsin et devant les quatre églises de Pékin, de ce que peut faire la grandeur morale des hommes qui ont prêché l'Évangile en Chine. Quand on pénètre en Mongolie ou en Mandchourie, on est profondément frappé de la dignité de vie des chrétiens chinois dans leurs villages et surpris des résultats obtenus par les missionnaires.

Cependant l'histoire de nos relations avec l'Extrême-Orient est marquée à chaque page de massacres des apôtres et des néophytes. C'est que les chrétiens de tous les âges ont posé une limite aux droits du pouvoir politique sur la conscience individuelle. En vain ils se sont montrés sujets respectueux et fidèles ; il y a chez les mandarins une confusion profonde entre le pouvoir spirituel et la puissance politique, et les chrétiens sont tombés, comme autrefois à Rome sous la loi de majesté, sous des lois proscrivant les superstitions étrangères. De là, ces alternatives de tolérance et de persécution, cet accueil gracieux et chaleureux fait aux jésuites du XVII[e] siècle, tous hommes supérieurs, acceptés à la cour et devenus les maîtres des lettrés, et ces immolations de milliers

de chrétiens par des mandarins jaloux, poussés par des sociétés secrètes politico-religieuses.

Les services rendus à la dynastie mandchoue par les missionnaires jésuites du XVIIe siècle avaient attiré sur eux la protection de l'empereur Khang-Hi. Mais l'indulgence dont ils firent preuve pour le culte des ancêtres et le culte de Confucius fut condamnée par les bulles de Clément XI (1704) et de Benoît XIV (1742). Les Fils du Ciel se montrèrent dès lors moins favorables, et il fut impossible de penser, comme par le passé, qu'un simple décret du souverain aurait rendu la Chine catholique. Les poursuites recommencèrent contre les chrétiens. La plupart des jésuites envoyés dans l'Extrême-Orient étaient de nationalité française. Louis XIV avait correspondu en leur faveur avec Khang-Hi. Louis XVI, après l'abolition de la Compagnie de Jésus, avait obtenu du pape Pie VI que les prêtres des missions étrangères fussent envoyés à la place des fils de saint Ignace (1782). Le prince qui négocia un traité avec la Cochinchine, voulait garder le protectorat des chrétiens de l'Asie orientale.

Les guerres de la République et de l'Empire interrompirent la tradition, et jusqu'en 1844, les Portugais, possesseurs de Macao, purent seuls favoriser les missionnaires. Nos traités de 1844 et de 1860 nous rendirent le protectorat religieux des chrétiens de toute nationalité.

En 1886, Li-hung-chang envoya à Rome M. Dunn, ancien employé des douanes chinoises, pour proposer au Vatican d'envoyer un nonce à Pékin, mesure qui aurait diminué singulièrement le rôle du ministre de France. Léon XIII, prenant en considération nos justes protestations au Tsong-li-yamen, n'accéda pas à la demande du vice-roi du Pé-tchi-li. Tous les missionnaires catholiques s'adressent donc à la légation de France pour avoir des passeports, et ce n'est que depuis 1889 que le gouvernement chinois reconnaît valables ceux que délivrent les ministres d'Allemagne et d'Italie. On ne saurait nier qu'il y a là un indice d'émancipation de la part des catholiques de ces deux nations, encouragés par leur gouvernement à se soustraire à la protection de la France.

Les cabinets étrangers ont, à notre avis, tout

intérêt à ne pas entamer notre situation de puissance protectrice. Les événements de l'année 1891 ne prouvent que trop la solidarité que doivent affirmer les gouvernements européens vis-à-vis du Céleste-Empire. Nous pouvons, sur d'autres terrains, avoir des rivaux, mais le protectorat religieux nous revient par nos efforts antérieurs et par cette considération que plus des trois quarts des missionnaires sont Français.

Plus d'un million de Chinois sont catholiques, et Francis Garnier, dans son livre de *Paris au Tibet* a pu dire que nos missions étaient *comme une aurore de civilisation européenne qui commence à éclairer le vieux monde oriental et prélude à son rapprochement avec le nouveau monde de l'Occident.*

Le gouvernement de Pékin n'a d'ailleurs rien à redouter des catholiques, beaucoup trop clairsemés et qui demeureront toujours sujets fidèles; le péril pour lui est du côté des sociétés secrètes.

Par la force des choses, le missionnaire ne dirige pas seulement ses chrétiens au spirituel;

il défend aussi leurs intérêts matériels trop souvent lésés par des mandarins rapaces, et c'est parce que ces fonctionnaires craignent de voir dénoncer leurs exactions au pouvoir central qu'ils ont pour les missionnaires et les catholiques une haine féroce, entretenue avec soin par la classe des lettrés et cultivée avec soin dans les sociétés secrètes. Il y a là un problème très délicat dont le temps seul amènera la solution.

Sans penser, comme au XVIIe siècle, que la Chine puisse tout entière devenir catholique, il est permis d'espérer que le gouvernement impérial sera assez fort pour prévenir les émeutes contre les chrétiens, qui ensanglantent les provinces. S'il n'y parvenait point, l'intervention directe des puissances européennes deviendrait nécessaire et les conséquences en seraient d'une incalculable portée.

La protection des missionnaires est un article de foi pour le ministre de France en Chine. Cela est si vrai que, — détail piquant, — M. Constans qui ne passera pas, à coup sûr, pour un clérical, alors qu'il était envoyé extraordinaire de la République à Pékin, assistait, tous les diman-

ches, à la messe, dans la chapelle de l'ambassade, avec tout le personnel de la légation[1].

On compte à Pékin environ 8,000 chrétiens. Nous avons visité les établissements des missionnaires et nous avons reçu de Mgr Tagliabue, des PP. Favier, Cox, Bodinier, les témoignages de sympathie qu'ils étaient heureux de donner à un officier français. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul nous ont aussi bien ému lorsque nous avons parcouru

---

1. Pour se rendre compte de l'importance que présente, au point de vue du maintien de notre influence en Chine, le protectorat des missions catholiques attribué à la France jusqu'à ces derniers temps, sans distinction de nationalité des missionnaires et à l'exclusion de toutes les autres puissances, il suffit de constater les efforts faits par celles-ci et notamment par l'Allemagne, syndic de la Triple-Alliance, pour nous déposséder de cette situation privilégiée.

Déjà, à la suite de démarches faites à Rome et à Berlin par Mgr Anzer, l'évêque allemand du Quang-Toung, la mission allemande de cette province a passé cette année, officiellement, sous l'égide de l'Allemagne.

Le correspondant du *Temps* à Pékin, après avoir, dans une lettre datée d'août et du 22 septembre 1891, montré les atteintes portées à notre protectorat, conclut que le parti le plus sage à prendre est d'y renoncer absolument et définitivement, et d'accepter l'établissement d'une nonciature à Pékin, solution vers laquelle incline la cour de Rome.

Quelque autorisée que soit cette opinion, nous ne pouvons souscrire à l'abandon d'un protectorat qui, s'il nous impose des devoirs, nous confère aussi des droits. Renoncer à cet instrument traditionnel de notre influence en Orient, serait abdiquer.

leur orphelinat. Quelle abnégation ne faut-il pas pour disputer ces enfants à l'abandon, et cela sans avoir beaucoup à compter sur la reconnaissance, car la reconnaissance n'est pas une des vertus cardinales des Célestes. Certains de ces enfants sont idiots. Tous seront arrachés à la déchéance morale qui semblait devoir être leur partage. Il faut reconnaître que les Lazaristes et les Filles de la Charité sont guidés par une idée supérieure pour de telles œuvres de dévouement.

La mission de Pékin comprend les habitations de l'évêque, des PP. missionnaires, un séminaire pour les prêtres indigènes, une bibliothèque formée en grande partie par les volumes des Jésuites, qui ont pu être arrachés à la destruction au temps de la persécution, et un musée d'histoire naturelle créé par le P. Armand David, élu membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, en concurrence avec Francis Garnier, dont il était demeuré l'ami. L'établissement des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul abrite deux ou trois cents petites orphelines et une centaine de petits orphelins, il est pourvu d'une école et d'une pharmacie fréquentée par de nombreux Célestes.

Les Lazaristes ont un orphelinat où ils élèvent une centaine d'orphelins à qui ils enseignent divers métiers manuels ou qu'ils dirigent vers l'agriculture. Près du Nanthang (église du sud), une des paroisses de Pékin, est l'habitation des sœurs chinoises, organisées en congrégation par Mgr Delaplace, ancien évêque de Pékin. Ces religieuses portent le costume national.

L'ancienne cathédrale avait été bâtie par les Jésuites sur un terrain donné par l'empereur Khang-Hi. Après l'expulsion des missionnaires, elle fut abandonnée. En 1860, elle tombait en ruines. Les soldats français du génie la réparèrent à l'occasion du service funèbre célébré pour le repos de l'âme des Français tombés victimes de la perfidie des mandarins pendant les négociations pour la signature du traité de paix, service qui fut suivi d'un *Te Deum*. L'évêque de Pékin, Mgr Mouly, officiait, assisté de son coadjuteur, Mgr Annouilh, et de l'abbé Trégaro, aumônier en chef du corps expéditionnaire, aujourd'hui évêque de Séez. La cérémonie eut lieu en présence de l'ambassadeur, M. le baron Gros, et du général Cousin-Montauban. Des détachements

du corps expéditionnaire étaient rangés en armes dans l'église et sur la place qui la précède. Mgr Mouly prononça une allocution sur le texte : « *Istud a Deo factum est, et mirabile est in oculis nostris.* »

Nous avons eu l'occasion de nous trouver avec le clergé européen et le clergé indigène à la pose de la première pierre de la nouvelle cathédrale du Si-ché-Kou, qui doit remplacer le Péthang (église du nord), désaffecté du culte et remis à l'impératrice régente.

La cérémonie eut lieu le 30 mai 1887, en présence de MM. Constans, envoyé extraordinaire de la République française; Souhart, premier secrétaire d'ambassade ; le commandant Boüinais; Camille Imbault-Huart, vice-consul interprète ; le capitaine d'Amade, attaché militaire ; Frandin, vice-consul en mission à Pékin, du côté de la France ; de Leurs Excellences le marquis de Tseng et Cheng, du côté du Céleste-Empire.

La nouvelle cathédrale est construite sur les plans du P. Favier, avec l'indemnité accordée aux missionnaires par le gouvernement impérial.

La cérémonie de la bénédiction était présidée

par Mgr Tagliabue[1], assisté des PP. Favier, Cox, Bodinier et du clergé indigène. Toutes les personnes présentes, ainsi que le jeune Pichon, enfant de dix ans, sur l'invitation du marquis de Tseng, ont signé le procès-verbal, scellé, suivant l'usage, dans la pierre, avec des pièces de monnaie de la dynastie. Les mêmes personnes se rendirent ensuite au Péthang où, au cours de la collation, les meilleures assurances de paix et d'amitié furent échangées entre le ministre de France, Son Excellence Tseng et l'évêque.

1. Mgr Tagliabue est mort depuis cette époque, ainsi que le marquis de Tseng et M. Strauss. La cathédrale a été récemment consacrée.

X

LA COUR IMPÉRIALE

Retour sur l'histoire de la dynastie. — Son origine tartare-mandchoue. — Choun-tché, son fondateur (1644-1662). — K'ang-chi (1662-1723). — Young-tcheng (1723-1736). — K'ien-loung (1736-1796). — Kia-k'ing (1796-1820). — Mien-ning (1820-1850) ou Taô-kouang. — Chien-foung (1850-1860). — T'oung-tché. — Les régentes. — Majorité de l'empereur (1873). — Réception des ambassadeurs européens au palais impérial. — Mort de T'oung-tché. — Son testament. — Intrigues de palais. — Kouang-siu empereur (1875). — Sa majorité (1887). — La réception du corps diplomatique à Pékin. — Le couronnement de l'empereur.

L'empereur vit dans la ville impériale, au milieu de sa cour mi-tartare, mi-chinoise, dans de superbes jardins coupés de belles allées et admirablement entretenus[1]. On n'aperçoit que quel-

1. En juillet 1891, un capitaine d'artillerie allemand y a fait des installations d'éclairage électrique.

ques échappées de vue sur ces jardins, quand on traverse le délicieux *Pont de Marbre,* mais elles suffisent pour donner une haute idée des parcs impériaux. Ce pont est jeté sur une vaste étendue d'eau où croissent de nombreux nénuphars ; le dessin en est hardi et l'aspect très gracieux. La cession du Péthang à l'impératrice-mère l'a soustrait à la circulation publique. C'est fâcheux, parce que c'est le seul endroit de Pékin dont l'aspect soit vraiment pittoresque et d'où l'on aperçoive ces jardins, qu'on éprouve le désir irréalisable de parcourir.

Nous sommes arrivé à Pékin peu après le couronnement de l'empereur, qui avait eu lieu au mois de février, et nous pûmes nous procurer des détails sur cette fête, que nous nous proposons de décrire à nos lecteurs. Mais les choses de la Chine sont tellement peu connues en Europe et l'on prend si peu d'intérêt chez nous aux événements politiques qui se passent dans ce pays, qu'il ne nous paraît pas inutile d'entrer d'abord dans quelques détails sur la famille régnante de la Chine et sur sa généalogie. Nous soulèverons ainsi un des coins de ce voile qui cache à nos

yeux les intrigues des habitants de ce mystérieux palais impérial, dont les portes sont encore hermétiquement fermées à tous les étrangers, même aux représentants des puissances accrédités près la cour de Pékin.

La dynastie actuelle est tartare-mandchoue[1]; ses fondateurs, simples chefs de tribus tartares, soldats hardis, entreprenants, dont l'intelligence égalait la bravoure, pénétrèrent en Chine dans les premières années du XVII[e] siècle. La dynastie chinoise des Mings y régnait alors, mais ne brillait plus que d'un pâle éclat; déchirée par des querelles intestines, elle ne pouvait opposer une longue résistance au peuple guerrier qui entrait sur son territoire. Nombre de ses partisans l'abandonnèrent même, préférant la conquête de l'étranger à l'anarchie et à la ruine, et se rallièrent à la cause des Tartares. Ceux-ci eurent bien vite raison des Mings expirants et assirent sur le trône de Chine leur chef victorieux. Choun-tché fut le premier empereur tartare (1644-1662); son

1. Les Tartares-Mandchoux, au nombre de 20 millions seulement, sont répartis surtout sur les côtes. Ils supportent assez facilement les Européens et commercent volontiers avec eux.

fils, K'ang-chi, contemporain et émule asiatique de Louis XIV, agrandit les États que lui avait légués son père et donna un nouveau lustre à son règne en protégeant les arts, les sciences et la littérature chinoise ; il resta sur le trône soixante et un ans (1662-1723), et laissa la couronne à son fils, Young-tcheng, dont le règne fut de peu de durée (1723-1736). Le fils de celui-ci, K'ien-loung, marcha sur les traces de son grand-père et sut l'égaler en tout. Il fut, comme lui, un guerrier heureux, un littérateur distingué, un savant profond. Fatigué d'un règne de soixante ans, il laissa le sceptre, en 1796, à son fils, Kia-k'ing. Depuis lors, les souverains tartares n'ont plus été que la monnaie de K'ang-chi et de K'ien-loung.

A la mort de Kia-k'ing, cinquième empereur de la dynastie des Ts'ing ou tartare-mandchoue, qui eut lieu en 1820, la couronne passa au second fils de ce souverain, Mien-ning. En montant sur le trône, ce prince donna aux années de son règne le nom de *Taô-kouang* (lumière de raison), sous lequel il est connu dans l'histoire. Taô-kouang eut, de plusieurs femmes, neuf fils, dont les trois

premiers moururent du vivant de leur père. Le quatrième, Y-tchéou, lui succéda en 1850, sous le nom de Chien-foung ; il ne régna que dix ans et finit ses jours peu après l'expédition franco-anglaise de 1860.

Chien-foung laissa le trône à son fils, Tsaï-choun (nom de règne : *T'oung-tché*, gouvernement uniforme), alors en bas âge, qui régna sous la tutelle des impératrices de l'Est et de l'Ouest, toutes deux femmes de Chien-foung, mais à des titres différents. La première femme de ce souverain l'ayant précédé dans la tombe sans laisser d'enfants, il en épousa une autre, qui reçut le titre de Tsen-an (douce tranquillité). Celle-ci n'ayant pas non plus de postérité, l'empereur se décida à donner le rang de seconde impératrice à une concubine dont il avait eu un fils : elle fut nommée l'impératrice Tsen-chi (douce joie), et prit le titre d'impératrice de l'Ouest, par opposition à Tsen-an, désormais connue sous le nom d'impératrice de l'Est.

Voici comment s'expliquent ces deux titres, qui ne sauraient manquer de paraître singuliers au lecteur. En Chine, l'Est est considéré comme

la place d'honneur, et l'Ouest comme la seconde place. Par suite, il y a dans l'enceinte du palais impérial deux édifices séparés, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, qu'on appelle les palais de l'Est et de l'Ouest. Le premier, plus honorable, avait naturellement été désigné pour demeure à la *femme légitime* de Chien-foung, à l'impératrice Tsen-an, tandis que le second, regardé comme inférieur, avait été réservé à sa *concubine,* à l'impératrice Tsen-chi.

Le mariage de T'oung-tché eut lieu en 1872 : dans les premiers mois de cette année, les deux régentes firent venir au palais les filles des plus hauts fonctionnaires pour faire choix de la jeune impératrice. Leur préférence se porta sur la fille de Tchoung-k'i, président du tribunal des fonctionnaires et directeur de l'Institut impérial, de bonne famille mongole. C'était, nous dit le décret du 10 mars 1872, qui annonça ce choix aux populations de l'empire, « une personne douce de caractère, diligente, instruite et sérieuse ». Le prince Koung, sixième fils de Taô-kouang et, partant, oncle de l'empereur, à cette époque président du Tsong-li-yamen, et Pao-kuin, ministre

des finances, furent nommés médiateurs impériaux auprès des parents de la future impératrice et chargés, en cette qualité, d'aller leur transmettre les volontés et les présents de leur souverain[1]. Les noces furent célébrées le 15 octobre 1872.

Peu après, les deux impératrices régentes fixèrent la majorité de l'empereur au 23 février 1873. Le 14 juin de cette même année, un décret impérial autorisa la première audience aux ministres étrangers porteurs de lettres de leurs gouvernements respectifs. Les ministres furent reçus au palais le 29 du même mois.

T'oung-tché ne survécut pas longtemps à cette audience. Atteint, suivant les uns, de la petite vérole, suivant les autres, par la débauche, ou puni, à en croire quelques superstitieux Chinois, par le ciel, pour avoir laissé contempler sa *face de dragon* par des barbares, il mourut le 12 janvier 1875 sans laisser de postérité.

A la suite d'intrigues qui divisèrent le palais

---

1. Un mariage n'est légal en Chine qu'autant que les préliminaires en ont été réglés par des entremetteurs ou intermédiaires.

pendant plusieurs jours, le jeune prince Tsaï-tien, fils du prince Choun, septième fils de Taô-kouang, né vers 1871, fut choisi comme successeur de T'oung-tché, et les deux impératrices firent immédiatement paraître un testament politique attribué à l'empereur défunt, mais rédigé sous leurs ordres par les membres les plus savants de l'Institut, aux termes duquel cet enfant était donné en adoption à l'empereur Chien-foung, père de T'oung-tché[1]. De la sorte, Tsaï-tien, issu du mariage du prince Choun avec la sœur cadette de l'impératrice Tsen-chi, et, par suite, cousin de T'oung-tché, devint en même temps frère adoptif et successeur de celui-ci.

Nous mettons ici sous les yeux du lecteur, le testament de l'empereur T'oung-tché; c'est un spécimen de la littérature politique chinoise des mieux réussis. On y fait parler le souverain défunt de son règne et de sa fin prochaine dans des termes élevés et solennels, puis on lui fait vanter les mérites, le courage, la justice, l'intelligence,

---

1. De semblables impostures ont souvent réglé la succession des princes dans les pays de civilisation chinoise, dans l'Annam en particulier.

la bonté de son successeur, absolument comme s'il s'agissait d'un homme et non d'un enfant de trois ans. Une pareille fiction ne pourrait être prise au sérieux par un public européen ; mais, en Chine, le pouvoir souverain a quelque chose de si respecté, et son essence est tellement surnaturelle que le peuple n'eût pas compris qu'on pût parler autrement, ni omettre cette énumération de vertus parce qu'il s'agissait d'un enfant encore inconscient.

« L'empereur Chien-Foung me combla de ses bontés en me désignant pour le trône malgré mon extrême jeunesse. Je priai les impératrices de gouverner comme régentes, et, du matin au soir, celles-ci vécurent dans les préoccupations et les fatigues jusqu'au jour où elles m'obligèrent à prendre moi-même les rênes du gouvernement. On m'apprit les traditions et les devoirs de la dynastie ; on m'enseigna à vénérer le Ciel, à imiter les ancêtres, à m'appliquer sans relâche aux soins du gouvernement et à aimer le peuple. Je sentis moi-même combien mon mérite était petit ; je dus y suppléer par les veilles, et, de jour en jour, je pus me mêler davantage aux affaires.

« Au bout de dix ans, la régence cessa ; mais cependant je continuai à suivre les conseils de ma mère, et, bien que mes armées aient apaisé la rébellion des Taïpings, bien qu'elles aient exterminé ou soumis les Miao-Tseu (tribus à demi sauvages) et les Mahométans, et pacifié ainsi les provinces du Yunnan, du Kouéi-tchéou, du Chan-si et du Kan-sou, je ne pouvais prendre un instant de repos pendant la durée de ces guerres, tant j'avais hâte de voir le peuple délivré de ces fléaux. Chaque fois que se présentaient, dans l'empire, des calamités telles que des inondations ou des sécheresses, les hautes autorités me demandaient des remises d'impôts et des secours, et il n'est pas de province à laquelle je n'aie immédiatement fait sentir les effets de ma bienfaisance. Soit à la capitale, soit dans les provinces, mes sujets ont pu voir combien, du fond du palais, je me préoccupais de leur bien-être.

« Je jouissais d'une bonne santé, mais dans le courant de la onzième lune, je fus atteint de la petite vérole et obligé de me soigner ; je sens la faiblesse me gagner et mon souffle est prêt de s'éteindre ! Telle est la volonté du Ciel ! Le fardeau

du gouvernement est si lourd que je ne puis le laisser qu'à un homme de bien ; aussi ai-je accepté respectueusement l'ordre des deux impératrices, donnant comme fils d'adoption à l'empereur Chien-Foung, mon père, Tsaï-Tien, fils du septième prince[1], avec droit de succession au trône.

« Mon successeur est animé de sentiments d'humanité et de piété filiale ; il est intelligent et il acceptera avec respect la tâche que je lui laisse. Le Ciel, qui a créé le peuple, lui doit un empereur pour le gouverner et veiller sur lui. Mon successeur se montrera appliqué à ses devoirs et cherchera à connaître la valeur de ses sujets, à calmer le peuple et à assurer pour jamais la stabilité du trône que je lui lègue. Qu'il obéisse aux deux impératrices et veille sur Elles, qu'il se montre digne de leur affection maternelle ! Quant

---

1. Les trois fils de Taô-kouang étaient le prince Toun, le prince Koung, bien connu des Européens, avec qui il a eu à traiter pendant vingt-cinq ans, en disgrâce depuis 1884, et retiré des affaires, et le prince Choun. On les désignait sous les noms de Ouyé, Leou-yé, Ts'i-yé, cinquième, sixième et septième princes, qui indiquent leur rang dans la descendance de Taô-kouang. Le septième prince a épousé la sœur de l'impératrice de l'Ouest. Le prince Choun, père de l'empereur actuel, est mort le 1er janvier 1891.

aux officiers civils et militaires de la capitale et des provinces, ils seconderont l'Empereur dans son service de pacification par leur zèle, leur patience et leur application à leurs devoirs. Si ce vœu est exaucé, je mourrai tranquille.

« Mon successeur, suivant la coutume établie par mes prédécesseurs, quittera le deuil au bout de vingt-sept jours.

« Respectez mes paroles et faites-les connaître à tous. »

L'hérédité n'étant jamais dévolue, d'après les statuts de l'Empire, aux membres de la branche collatérale, le choix qu'on venait de faire de ce jeune prince était donc irrégulier; le trône devait revenir, en effet, au fils aîné de Tsaï-tché, enfant de Y-ki, deuxième fils de Taô-kouang. Ce Tsaï-tché avait été adopté par Chien-foung en 1854, et serait monté sur le trône, si plus tard cet empereur n'avait donné le titre d'impératrice à sa concubine, Tsen-chi, dite l'impératrice de l'Ouest, mère de l'empereur T'oung-tché. Il avait été auparavant adopté par Y-ouéi, fils aîné de Taô-kouang, mort en 1830. Tsaï-tché a eu quatre enfants, dont le plus jeune, P'ou-lon, na-

quit le 19 novembre 1874. L'un des enfants mâles du fils adoptif de Chien-foung aurait donc dû être donné en adoption à T'oung-tché et recevoir la couronne. Mais, dans ce cas, la jeune veuve de T'oung-tché aurait nécessairement pris en main la régence, et les impératrices de l'Est et de l'Ouest auraient été écartées des affaires. On attribue à ces deux régentes ambitieuses la combinaison adoptée qui, toute irrégulière qu'elle fût, ne leur permettait pas moins de rester au pouvoir.

La proclamation publiée par le jeune empereur à son avènement n'est ni moins emphatique, ni moins curieuse que le testament de son prédécesseur. En voici la traduction telle que nous l'a donnée notre ami C. Huart, sinologue distingué, à qui nous devons, pour toute cette partie, de précieux renseignements[1].

« L'empereur étant mort le 5 de cette lune (12 janvier), j'ai reçu respectueusement des deux impératrices, Tsen-an et Tsen-chi, l'ordre de monter sur le trône. Dans la douleur que m'a

1. Aujourd'hui consul à Canton où il rend des services très appréciés.

causée cette cruelle séparation, je me suis prosterné la face contre terre et mes lamentations se sont élevées jusqu'au Ciel. L'empereur défunt, durant les treize années de son règne, s'est inspiré des traditions de la dynastie ; il a exalté la piété filiale et a montré qu'il possédait au suprême degré le sentiment du devoir. Tous les jours il implorait le Ciel et il suivait les exemples de ses ancêtres en s'occupant avec zèle du gouvernement et en manifestant son amour pour le peuple.

« Il choisissait avec discernement les hommes de talent parmi ceux qui l'entouraient ; sa politique avait pour but la pacification de l'État et la prospérité de la nation.

« Vous tous qui êtes de ce monde, en apprenant la mort de l'empereur, vous serez plongés dans l'affliction et dans la désolation, et votre deuil sera sincère, je n'en doute pas. Quant à moi, je verse des larmes de sang et les paroles me manquent pour exprimer ma douleur.

« Le fardeau qui m'est échu est bien lourd pour mes faibles épaules ; aussi les fonctionnaires civils et militaires de la capitale et des provinces

devront-ils tous me prêter leur concours, afin de m'aider par leur loyauté et leur esprit de justice à gouverner sagement. Les vice-rois et gouverneurs s'inspireront des mêmes sentiments, ils aimeront le peuple et exauceront ainsi le vœu suprême de mon prédécesseur, dont l'âme est au ciel. C'est sur vous tous que je fonde mes espérances.

« Pour tout ce qui concerne le deuil, je devais selon les dernières volontés de l'empereur défunt et les exemples des âges précédents, le quitter au bout de vingt-sept jours ; mais je ne puis me résoudre à me soumettre à cette règle et, pour marquer mes regrets et ma douleur, je veux, suivant les règles antiques, porter un deuil de trois ans…

« Que tout le monde prenne le deuil en observant les rites, et que l'on fasse connaître partout mes paroles, à la capitale et dans les provinces. Respectez ceci ! »

Le jeune Tsaï-tien, qui donna aux années de son règne le nom de *Kouang-siu* (succession éclatante), régna donc sous la tutelle des impératrices Tsen-an et Tsen-chi. La première mourut le 9 avril 1881, peu de temps après la solution du

conflit russo-chinois. Le titre de *chao-tchin-chien-'houang-héou,* impératrice manifestement chaste et animée de piété filiale, lui fut décerné. L'impératrice de l'Ouest resta seule régente.

Cet état de choses subsista jusqu'en juillet 1886. A cette époque, le jeune prince allant — en comptant à la chinoise[1] — atteindre sa seizième année, l'impératrice rendit un décret chargeant l'Observatoire impérial de faire choix d'un jour propice et heureux du premier mois de l'année suivante, pour que l'empereur commençât, à cette date, de régner par lui-même. Quelques jours après, l'impératrice déclara, par un nouveau décret, que, sur l'avis des membres de l'Observatoire[2], elle fixait au quinzième jour du premier mois de l'année suivante (7 février 1887)

---

1. On compte un an, pour un enfant, à la première fête du Têt, ou jour de l'an qui suit sa naissance, quand même celle-ci ne daterait que de quelques jours.

2. L'astrologie est encore une grande puissance en Chine. Elle tire l'horoscope des enfants ; on lui demande des avis sur le jour favorable aux mariages, sur les événements de la vie, sur la situation des temples et des tombeaux. Les romans chinois ou annamites, les pièces de comédie font souvent allusion aux pratiques astrologiques.

le commencement du règne personnel de l'empereur.

Toutefois, soi-disant sur les instances du prince Choun et de plusieurs autres hauts dignitaires, ou plutôt parce qu'elle regrettait déjà d'avoir renoncé au pouvoir, l'impératrice décréta, peu de jours après, qu'elle continuerait, *pendant plusieurs années* encore, de *conseiller* le jeune prince, même après que celui-ci aurait pris en main les rênes de l'État.

Le même décret autorisa le prince Choun à conserver les fonctions dont il était chargé à l'Amirauté (il est le premier des cinq hauts dignitaires mis à la tête de cette administration nouvelle), puisque son fils ne régnait pas encore seul; en effet, en Chine, le respect que le fils doit avoir toujours pour son père ne peut se concilier, d'après les rites, avec l'obéissance passive du fonctionnaire à l'égard du souverain, et le père de l'empereur ne saurait plus exercer de charge publique dès le jour où son fils régnerait par lui-même.

Ce fut sur ces entrefaites que les Européens furent admis à contempler pour la première fois

la *face céleste* du père de l'empereur. Le prince Choun, chargé, par un décret de l'impératrice, d'aller visiter le grand établissement militaire de Port-Arthur (Lu-choun-kéou en chinois), passa par Tien-tsin, où il eut plusieurs entrevues avec Li-hung-chang, vice-roi du Pé-tchi-li. Ce dernier l'engagea vivement à recevoir les consuls étrangers de cette ville, qui désiraient lui présenter leurs hommages. Cette réception eut lieu et fut des plus cordiales. A Tché-fou, le prince rencontra les amiraux français et anglais et leur donna audience ; il alla rendre leur visite à bord de leurs bâtiments respectifs. Le corps diplomatique ne pouvait ainsi se laisser distancer par le corps consulaire. Son doyen, M. de Brandt, ministre d'Allemagne, fit des démarches pour que lui et ses collègues fussent reçus par le septième prince. Il paraît que Li-hung-chang appuya vivement cette demande ; c'était, en effet, pour lui une occasion unique de se couvrir vis-à-vis de ses ennemis et du peuple chinois en général : le père de l'empereur recevant lui-même les étrangers, on ne pouvait plus raisonnablement reprocher au vice-roi de le faire. Après maints pourparlers et

maints échanges de notes réglant le cérémonial de cette visite, et déclarant que celle-ci ne pourrait jamais être invoquée comme un précédent, il fut décidé que le Tsong-li-yamen donnerait un dîner au corps diplomatique et que le septième prince assisterait, comme invité lui-même, à ce festin.

Ce repas eut lieu le 4 août 1886, à deux heures de l'après-midi. A une heure, la rue des Légations présentait un spectacle inaccoutumé. De tous les hôtels habités par les ministres étrangers sortaient des chaises vertes, à quatre porteurs, des charrettes officielles, des cavaliers d'escorte faisant faire place au milieu des badauds étonnés et des boutiquiers surpris. Les ministres se rendaient au Yamen, accompagnés de leurs secrétaires et de leurs secrétaires-interprètes, tous en grand uniforme, malgré la chaleur et tous surchargés de décorations : ainsi l'avaient demandé les ministres du Tsong-li-yamen. Le boulevard de Ha-ta-meun, qu'on suit généralement pour aller au Yamen, avait son aspect accoutumé, grande animation devant les boutiques des deux côtés, quelque étonnement à la vue des cortèges

qui défilaient, et surtout beaucoup de poussière. Une foule plus considérable stationnait à l'entrée de la rue du Yamen ; chacun cherchait à plonger ses regards dans les chaises et dans les voitures. Pour ces bons Chinois, ignorants et naïfs, les *barbares étrangers* venaient ce jour-là offrir leurs hommages et leurs tributs au père de l'empereur. On sait que, d'après la théorie chinoise antédiluvienne, il n'y a qu'un seul pays, l'Empire du Milieu. Les autres nations qui gravitent autour de celui-ci sont des nations tributaires, et leurs souverains sont les humbles vassaux de l'empereur de la Chine. Ces idées, jadis répandues dans les classes les plus élevées de la population chinoise, n'ont plus guère cours que dans le bas peuple, mais dans l'intérieur, loin de la capitale et des ports ouverts, il n'est pas rare de les entendre encore émettre par des mandarins de rang élevé.

La cour du Tsong-li-yamen était remplie de chaises, de voitures, de chevaux ; une foule de domestiques, de ting-tchaï ou gens d'escorte, la parcouraient en tous sens. Les ministres étrangers furent d'abord reçus par quelques membres,

dans le pavillon où ont lieu d'ordinaire les visites de courtoisie et les réunions d'affaires. Puis, quand ils furent tous arrivés, on les conduisit à la grande salle de l'Ouest, où ont lieu les réceptions du jour de l'an. Le septième prince, ayant à ses côtés le prince K'ing, président du Tsong-li-yamen, se tenait devant la porte, mais dans la salle même. Autour de lui, les autres membres du Yamen, les secrétaires de ce ministère et quelques interprètes indigènes parlant plus ou moins bien l'anglais. Chaque ministre, entouré de son personnel, était présenté au prince Choun par le président du Yamen.

Après quelques compliments banals, on prit place au festin ; une grande table, chargée à la chinoise de pyramides de gâteaux et de fruits, se trouvait à droite en entrant, à l'extrémité est de la salle. C'est là que s'assirent le septième prince, les ministres étrangers et les membres du Tsong-li-yamen. Le prince occupait l'extrémité est de cette table rectangulaire, ayant à sa droite les ministres étrangers, par rang d'ancienneté, à sa gauche, vis-à-vis de ceux-ci, les membres du Tsong-li-yamen. A l'autre extrémité de la salle,

on avait disposé de petites tables pour les secrétaires, les secrétaires-interprètes et les *Tsong-pan* ou secrétaires du Yamen.

En se mettant à table, le prince Choun fit remarquer que le vin que l'on allait boire avait été envoyé pour la circonstance par l'impératrice, et il saisit l'occasion de proposer la santé des souverains et des États représentés par les ministres présents. Le doyen du corps diplomatique, assis à droite du prince, lut alors une adresse et porta la santé de l'impératrice et de l'empereur.

La conversation roula sur des sujets divers et de peu d'importance ; le prince se plut à discourir sur le récent voyage qu'il venait de faire, le premier qu'il eût jamais fait sur mer, et posa diverses questions aux ministres qui répondirent avec plus ou moins d'à-propos. Tout se passa fort bien, à la grande joie des ministres du Tsong-li-yamen, surtout du prince K'ing qui, au début de la séance, avait paru singulièrement gêné.

On nous a raconté que le prince Choun ayant remarqué que M. de Brandt, ministre d'Allemagne, souffrait de la chaleur, lui offrit son éventail,

une œuvre d'art pour les Chinois, qui avait été peint par Tchang-tché-ouann, membre du conseil privé et frère de Tchang-tché-t'ong, alors vice-roi des deux Kouangs. M. de Brandt aurait répondu que s'il l'acceptait, il le garderait en souvenir de cette entrevue : « Très bien, aurait répliqué le prince, Votre Excellence a l'habitude de se faire accorder ce qu'elle demande. Qu'il en soit ainsi. »

Vers les quatre heures, le prince donna le signal du départ en prenant, le premier, congé de l'assistance. Il fut accompagné jusqu'à sa chaise par le prince K'ing et plusieurs membres du Yamen. Au retour de ceux-ci, les ministres étrangers se retirèrent également.

Quelques mois plus tard eut lieu, dans l'enceinte même du palais impérial, une imposante cérémonie : le couronnement, si l'on peut dire ainsi, du jeune empereur Kouang-siu. En voici le récit tel que nous le fit à Pékin, à M. Huart et à moi, un mandarin de rang élevé avec qui nous avions de cordiales relations. Il en avait été le témoin oculaire et avait assisté à tous les rites accomplis ce jour-là. Notre savant ami a

bien voulu reconstituer pour nous ce récit dont voici l'intéressante traduction.

Dès le matin du quinzième jour du premier mois (7 février 1887), l'ordonnateur impérial disposa la voiture de l'impératrice à la porte de son palais, dit Tsen-ning-kong (palais de la bienveillance et de la tranquillité), qui est le palais de réception des régents, et rangea, sous la vérandah de cet édifice, un corps de musiciens armés de petits instruments; une autre troupe d'artistes, ceux-là porteurs de gros instruments, faisait vis-à-vis devant la porte Tchang-king-meun, qui est située en face du Tsen-ning-kong. Au bas de l'escalier du T'ac-ho-tien (salle de l'auguste harmonie), salle du trône, on plaça la voiture de l'empereur, et tout alentour, le cortège impérial. A la porte on déposa une chaise spéciale, ornée de dragons majestueux, destinée à transporter le Fils du Ciel de palais en palais, car la majesté du monarque lui interdit de fouler le sol de ses pieds de jade. Seize eunuques doivent le porter, huit devant, huit derrière. Le long du chemin que doit parcourir l'empereur on range cinq anciennes voitures de gala, employées jadis

aux sacres des empereurs chinois, des éléphants apprivoisés, dons des rois d'Annam et de Birmanie, derniers vestiges d'un tribut quinquennal, seize chevaux, richement caparaçonnés (huit à droite, huit à gauche). Sous les vérandahs est et ouest de la salle du trône, s'entasse le corps des musiciens impériaux. De chaque côté de la porte Vou-meun (porte du Midi), vis-à-vis du palais, se place un grand mandarin à bottes jaunes ; ces deux dignitaires jouissent de l'insigne privilège de jouer de la flûte devant l'empereur quand celui-ci se met en mouvement.

Au seuil même de la porte orientale du Tsen-ning-kong, une table recouverte de soie jaune est dressée ; les lettres de félicitations envoyées par les mandarins les plus élevés des provinces y sont déposées.

Arrive la lettre de félicitations de l'empereur à l'impératrice. Cette lettre est enfermée dans une boîte portée par les secrétaires du conseil privé. Au moment où le cortège approche du Tsen-ning-kong, cette boîte est remise à un membre du conseil privé qui, conduit par deux membres du ministère des rites, va la placer sur une table

jaune, dressée sur l'escalier oriental du palais. Ceci fait, tous se retirent. Des eunuques élèvent alors cette table, et, précédés de deux officiers du palais, la placent dans le palais même, devant le trône de l'impératrice et du côté oriental.

En même temps, des mandarins du ministère des rites déposent dans un t'ing ou kiosque portatif, les placets, contenant les félicitations des princes, maréchaux, etc.

Le maître des cérémonies dépose avec respect le *tchao-tchou* ou proclamation de l'empereur, annonçant aux populations de ses États sa prise de possession du pouvoir, sur une table également recouverte de soie jaune, disposée dans la partie orientale de la salle du trône. A côté, sur les degrés qui mènent au palais, on place un parasol de soie jaune, à trois volants ornés de dragons brodés en fils d'or et un grand plat orné de dragons, puis deux petits kiosques portatifs dans l'un desquels on doit brûler des parfums. Au-dessus de la porte Tien-an-meun (porte de la tranquillité céleste), des fonctionnaires du ministère des travaux publics placent un phénix en bois doré.

Alors les mandarins de tous grades envahissent le palais et, guidés par le maître des cérémonies, se placent, selon leur rang et leur ancienneté (princes du sang, princes et nobles mongols, ministres d'État, etc.), sur le chemin que doit parcourir l'empereur et forment la haie.

Le chef de la maison militaire fait placer un coussin juste au seuil de la porte du Tsen-ning-kong. C'est là que l'empereur doit s'agenouiller pour saluer l'impératrice régente.

Enfin les membres de l'Observatoire impérial annoncent que l'heure propice pour le commencement de la cérémonie vient de sonner. Aussitôt les ministres des rites se rendent auprès du jeune empereur pour l'informer que le moment est venu d'accomplir les rites antiques et solennels exigés. Revêtu de son plus beau costume, tout de jaune habillé, l'empereur sort du palais qui lui sert de résidence, le Yan-sin-kong (palais où l'on élève le cœur et l'espoir), et monte dans sa voiture qui se met en marche, précédée par les ministres des rites. Arrivé devant le Tsen-ning-kong, le cortège s'arrête, l'empereur met pied à terre et s'avance, suivi des princes du

sang et des plus hauts mandarins mongols et chinois, vers les degrés qui donnent accès au palais. Le cortège s'arrête au pied des marches : les ministres des rites font gravir au jeune souverain l'escalier de gauche et lui indiquent la place qu'il doit occuper à gauche de la porte du palais. L'empereur y reste debout.

Pendant ce temps, d'autres hauts fonctionnaires ont été prévenir l'impératrice régente qui sort de son palais, brillamment attifée, aux sons de l'air national tartare, exécuté à la fois par les troupes de musiciens à gros et à petits instruments. « Khouloun-Kha », agenouillez-vous ! cria en mandchou, d'une voix retentissante, le maître des cérémonies. L'empereur s'agenouille, toute l'assistance imite son exemple. Sur un nouvel ordre du maître des cérémonies, l'empereur exécute le *ko-téou*, salutation qui consiste en neuf prosternations front contre terre et trois génuflexions.

Ceci fait, le maître des cérémonies place lui-même dans divers endroits des maîtres ou sous-maîtres qui doivent répéter ses paroles et les transmettre, mot pour mot, à la foule des manda-

rins qui remplit les cours du palais, afin que tout se passe avec un ensemble parfait et conformément aux rites. Il y a tellement de monde qu'on ne peut entendre l'ordonnateur ni même le voir.

Les hauts fonctionnaires du ministère des rites préviennent l'empereur de rester debout, et le même ordre est scrupuleusement transmis à tous les mandarins épars dans les cours. La musique qui jouait des airs variés, cesse aussitôt. L'impératrice retourne à son palais, saluée de nouveaux accords. Les ministres des rites annoncent alors à l'empereur que cette partie de la cérémonie est terminée et le reconduisent à son palais, tandis que d'autres mandarins vont présenter à l'impératrice le placet de félicitations.

Puis, un grand mouvement a lieu dans les cours. Tous les dignitaires se dirigent vers le Taï-ho-tien, la salle du trône où va avoir lieu la cérémonie du couronnement. Chacun se place devant l'édifice, selon son rang et son ancienneté. Dès que les membres de l'Observatoire annoncent que le moment propice, choisi à la suite de leurs longues études sur le cours des astres, est arrivé, l'empereur, averti par les ministres des rites,

monte derechef en voiture et se dirige vers le Taï-ho-tien. Grand bruit de tambours et de grosses caisses. L'empereur est conduit derrière le palais et y pénètre par une petite porte. Il s'assoit sur le trône qui s'élève au centre de la grande salle. Les portes du devant s'ouvrent toutes à la fois, et la foule des mandarins, massée dans la cour, apercevant le souverain sur le trône des ancêtres, fait le ko-téou avec un ensemble parfait. Tous se relèvent.

De hauts dignitaires se dirigent à pas comptés vers la table où repose le *tchao-tchou* ou proclamation impériale. Deux d'entre eux s'agenouillent, chacun tenant une des extrémités de la longue feuille pliée en paravent sur laquelle est écrit, en beaux caractères imitant le dragon dans son vol impétueux, le document tombé du pinceau impérial. Un troisième, également à genoux, se met à lire le tchao-tchou, à haute et intelligible voix. Il est ensuite remis sur la table, et le ko-téou recommence.

Le tchao-tchou est repris de nouveau et remis aux ministres des rites, qui le reçoivent à genoux sous la vérandah du palais. De nouveaux accords

se font entendre : l'empereur se lève, descend de son trône et retourne à son palais. Lui parti, la musique cesse de se faire entendre.

Porteurs du tchao-tchou, les ministres des rites descendent les degrés du milieu de l'escalier et le déposent respectueusement dans un plateau appelé *plateau des nuages* que portent d'autres mandarins, de grades moins élevés. D'autres officiers ouvrent le parasol de soie jaune et le tiennent au-dessus du précieux document pour le garantir des rayons du soleil. La procession se met en marche et se dirige vers la porte You-meun. Le tchao-tchou est déposé dans un t'ing ou kiosque portatif, tandis que toute l'assistance exécute le ko-téou, puis des officiers de la maison impériale soulèvent le kiosque et le mettent sur leurs épaules ; d'autres, porteurs d'un autre t'ing où brûlent des parfums, se mettent devant les précédents. Nouvelle procession à laquelle se joignent tous les corps de musique, petits ou gros instruments, sous la direction du chef de la musique impériale.

La procession fait halte devant la porte Tien-an-meun. Le tchao-tchou est déposé sur la table

jaune, dressée au sommet de cette porte. Tous les mandarins se massent en face. Les plus vieux habitants tartares ou chinois de la capitale, simples particuliers, et qui doivent cet honneur à la vieillesse, si respectée en Chine, s'avancent en troupe, face tournée vers le Nord. Un des mandarins du cérémonial d'État crie alors: « Voici la proclamation ! » Toute la foule s'agenouille. Le document est lu de nouveau en chinois et en mandchou « pour que nul n'en ignore », puis on le place dans une coupe de bois ayant la forme d'un nuage qu'on attache au bec du phénix doré et on laisse tomber la proclamation qui est reçue en bas par les membres inférieurs du tribunal des rites tous à genoux.

Le thao-tchou est replacé dans le kiosque repris par ses porteurs, puis la procession se remet en marche au milieu de la musique qui fait entendre ses plus joyeux accords. On se rend processionnellement au *li-pou* ou ministère des rites, où la proclamation est déposée sur une table parfumée. Tous les membres du li-pou exécutent le ko-téou, puis d'habiles ouvriers se mettent à graver les planches pour imprimer le tchao-tchou

et le répandre dans tout l'Empire. La cérémonie fut ainsi terminée et tous les mandarins, remontant à cheval, en chaise ou en charrette, quittèrent le palais où venait d'apparaître à leurs yeux pleins de respect, pour un instant seulement, le successeur des illustres Kang-hi et Kien-loung.

A lire la description de ce cérémonial, on croirait que l'Empereur jouit d'un pouvoir illimité. L'attitude du cabinet de Pékin dans les événements de 1891 dément malheureusement cette croyance. Le journal *le Temps* a donc pu faire les justes réflexions suivantes dans son numéro du 21 avril 1891, à propos de l'insuffisance de la répression des attaques contre les Européens :

« Dans l'attitude du Tsong-li-yamen et de la cour impériale elle-même, il y aurait tout à la fois faiblesse réelle et mauvaise volonté évidente. Les autorités de Pékin se rendent parfaitement compte du relâchement des ressorts de la discipline hiérarchique. Elles ne se font point d'illusion sur la suzeraineté prétendue qu'elles exercent sur des vice-rois placés à la tête d'immenses provinces, égales en étendue et en population à des empires européens, et devenus de

véritables feudataires, ou plutôt des princes apanagés à force de vieillir à la tête de leurs ressorts administratifs.

« Elles comprennent que le solide, le réel du pouvoir est entre les mains, non pas du Fils du Ciel ou de son entourage immédiat, en dépit de l'encens officiel dont les fumées ne cessent de monter jusqu'à ces sommets, mais bien de ces vassaux qui ordonnent, qui jugent, qui perçoivent les impôts, qui commandent les troupes, qui incarnent aux yeux des peuples l'essence de la force gouvernementale. Il semble que l'on assiste, une fois de plus, en Chine à cette évolution qui, à plusieurs reprises, démembra l'empire au profit d'une féodalité héréditaire et créa, sur les frontières extérieures, des États plus qu'à moitié indépendants, uniquement soumis à l'obligation d'un hommage tout platonique.

« Comme, de plus, la dynastie céleste est d'origine mandchoue, c'est-à-dire étrangère, tandis que les hauts fonctionnaires en question sont chinois pur sang, on voit comment l'ambition de ces derniers pourrait, le cas échéant, exploiter à son profit un esprit de nationalisme aisé à surex-

citer. Les sociétés secrètes, qui ont de tout temps pullulé en Chine et qui se sont singulièrement multipliées et fortifiées depuis quelques années, pourraient servir plus ou moins consciemment les visées personnelles de tel ou tel haut mandarin.

« Voilà pour la faiblesse du gouvernement impérial, et l'on voit qu'elle n'a que trop de causes sérieuses. Pour la mauvaise volonté, elle résulterait en partie de cette faiblesse même : les ministres de l'Empereur ne se soucieraient pas de se créer des difficultés graves, peut-être insolubles, en provoquant le mécontentement populaire par des concessions, même justifiées, aux puissances civilisées. Elle serait, en partie également, une simple tradition diplomatique. »

Cette diplomatie est un jeu bien dangereux pour le cabinet de Pékin, car il peut amener les puissances européennes à se concerter et à agir simultanément sur tel ou tel point, à favoriser indirectement l'action des sociétés secrètes et à provoquer le démembrement d'un empire de 4,024,000 kilomètres carrés.

XI

LE CORPS DIPLOMATIQUE A PÉKIN

Les légations. — Le jubilé de la reine d'Angleterre. — Le marquis de Tseng. — M. de Brandt, ministre d'Allemagne, doyen du corps diplomatique. — Les légations française, russe, américaine, etc.

Toutes les légations sont situées dans la même rue de la ville tartare, et on les distingue par leurs mâts de pavillon et par les emblèmes placés au fronton de leur porte principale. Cette rue des Légations est aussi mal tenue que les autres, et l'on s'étonne que, pour ne pas offusquer le gouvernement chinois, les ministres ne se soient pas entendus pour y faire un trottoir[1]. Comme

1. A l'occasion du transport dans une pagode d'un document intéressant l'histoire de la dynastie, qui devait se faire en traversant la rue des Légations, on a dû réparer cette voie dans le second semestre de 1888.

les rues de Pékin, elle n'est pas éclairée, bien qu'il y ait, de distance en distance, des bornes qui semblent destinées à recevoir un lumignon toujours absent. Aussi, le soir, circule-t-on avec un domestique chinois qui vous précède avec une immense lanterne, soit que vous soyez à pied, soit que, pour éviter la poussière ou une boue gluante, vous soyez en chaise ou en charrette. Il faut vraiment que Pékin soit doué d'un climat extraordinairement sain pour que les épidémies n'y sévissent point davantage, avec la malpropreté constante qui y règne.

Les légations sont d'anciens yamens, entourés de murs en briques, dans l'enceinte desquels sont de grands et de petits pavillons, qui servent d'habitations au ministre et à son personnel. Ce sont autant de petites cités de nationalité différente. Les plus spacieuses sont celle de France, avec un grand jardin, et celle d'Angleterre.

Le ministre de France nous accompagna chez tous les ministres. Partout nous reçûmes l'accueil le plus flatteur du corps diplomatique. Nous pûmes constater que tous les diplomates savaient ce qu'était l'infanterie de marine dont nous por-

tions l'uniforme avec fierté. Ce n'était point la saison des dîners, très brillante l'hiver ; nonobstant nous fûmes gracieusement invité plusieurs fois chez sir Robert Hart, à la légation des États-Unis, à celle de Russie, à celle d'Allemagne, et au jubilé de la reine d'Angleterre, le 21 juin, à la légation de la Grande-Bretagne. Nous assistâmes naturellement à tous les dîners officiels donnés à la légation de France, à la table de laquelle nous nous asseyions deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche. Nous fûmes également reçu à dîner par les familles Souhart et Huart, par deux Français, professeurs au collège de Pékin, MM. Billequin et Vapereau, et par le très aimable Russe, M. Pender, professeur au même collège; enfin nous allions luncher une fois par semaine chez M. Ferguson, ministre des Pays-Bas, qui, suivant sa pittoresque expression, continuait la coutume de sa femme, alors en Hollande, et invitait, à son ancien jour, la colonie européenne à venir déguster une tasse d'excellent chocolat ou un petit verre de délicieux curaçao.

Mais les soirées les plus agréables étaient certainement celles de sir Robert Hart. Il y a dans

la douane de charmantes femmes de toutes les nations. A tour de rôle, chacune d'elles faisait les honneurs chez sir Robert, lady Hart étant en Angleterre. Après le dîner, malgré la chaleur, on sautait jusqu'à minuit. Comme un vrai grand seigneur, sir Robert envoyait chercher en chaise à porteurs les dames qui n'en avaient pas à leur disposition. En le voyant si galant et si simple, on ne se serait pas douté, si on ne l'eût connue, de la puissance concentrée entre les mains de cet homme remarquable. C'est chez lui que j'ai éprouvé mon plus grand étonnement, celui de voir du gaz, fabriqué avec du charbon venant de la Mongolie, et distribué dans les divers logements de ses agents. C'est vraiment incroyable, le gaz à Pékin ! et il faut être le ministre des finances de la Chine pour se donner un pareil luxe.

J'ai vu au jubilé de la reine le tout Pékin européen, qui compte une centaine de personnes. Voici quelques notes sur cette fête qui fut très brillante. Sir John Walsham porta un toast à la reine, et après lui, MM. Denby, ministre des États-Unis, et von Brandt, ministre d'Allemagne,

prononcèrent quelques paroles de circonstance. Tout le corps diplomatique défila dans les salons de la légation anglaise. Le marquis de Tseng et plusieurs membres du Yamen assistaient à la fête. Le marquis de Tseng était spécialement chargé à Pékin d'assister aux cérémonies extérieures et d'entretenir les rapports courants avec les étrangers, les autres membres du Tsong-li-yamen se contentant de recevoir, en service seulement, au ministère des affaires étrangères, le personnel des légations. C'est ainsi que le marquis a représenté son gouvernement à l'inauguration du Si-ché-kou ou nouvelle cathédrale catholique, au jubilé de la reine, etc. La marquise avait son jour le vendredi. On recevait un accueil courtois dans son intérieur très modeste, où l'on parlait anglais.

Le marquis de Tseng est mort depuis cette époque. Il était très connu en Europe et on lui avait attribué une puissance égale à celle de Li-hung-chang. C'était une grave erreur. Il avait certainement de la valeur et ses avis étaient écoutés, mais Li-hung-chang n'a jamais eu qu'un rival en influence, Tso-tsung-tang. Encore faut-

il être prudent dans cette appréciation, car il y a, en Chine, des fils invisibles pour nous.

Les grands mandarins sont à coup sûr des patriotes dévoués à la dynastie, et si l'un d'eux recevait du Bogdo-khan le cordon de soie, signe de la disgrâce du Fils du Ciel, il n'hésiterait pas à se pendre à la poutre de sa maison.

Des missionnaires ayant trente ans de Chine et qui ont vu un fait de ce genre se produire[1] n'ont aucun doute à ce sujet : en Chine, la disgrâce d'un Bismarck se manifeste ainsi. En Europe, on le tue moralement. Cela vaut-il mieux?

Le doyen du corps diplomatique est M. von Brandt, ancien officier, ministre d'Allemagne[2]. M. de Brandt est un élégant et galant cavalier. Il parle français et anglais avec une rare correction, et tourne très agréablement les speechs. Aussi l'heure des toasts ne sonne-t-elle jamais sans qu'il

1. En 1858, Ki-ing, ancien ministre de Tao-kouang, bien que fort âgé, fut condamné à se donner la mort pour avoir échoué dans ses négociations avec lord Elgin.

2. M. de Brandt arriva en Chine avec la mission du comte Eulenburg (1861-1862), venue pour conclure le premier traité de la Prusse avec la Chine. Ce fut la légation de France à Pékin qui servit d'intermédiaire au diplomate allemand.

soit au premier rang des orateurs. Il avait auprès de lui le baron Ketteler, ancien officier de la garde, débordant de santé et d'humour. La légation d'Allemagne a bon air, la table y est recherchée, les hôtes fort aimables et, vis-à-vis des Français, ils font preuve d'une parfaite courtoisie. A cette légation appartient M. Arendt, qui passe pour l'interprète le plus distingué de Pékin et vient d'être nommé professeur à Berlin. Ce qu'on peut reprocher à la légation d'Allemagne, c'est l'absence de l'élément féminin.

Tel n'était pas le cas, à ce moment, de la légation de France, dont cette réflexion m'amène à parler et qui, ce soir-là, était au grand complet à la légation d'Angleterre.

M. Constans est trop connu en France pour que nous esquissions sa silhouette. A côté de lui, MM. Souhart, premier secrétaire d'ambassade, le commandant Boüinais, Imbault-Huart, vice-consul d'Hankéou, qui assistait le ministre dans ses négociations ; Frandin [1], vice-consul à Fou-Tchéou, qui était avec le commandant Fournier

1. M. Frandin préside actuellement la commission d'abornement des frontières sino-annamites.

à Tien-tsin lors de la signature du traité de ce nom, le capitaine d'Amade, attaché militaire[1]; Guérin, élève-interprète, et Strauss. Mme Constans, en robe de dentelles blanches, était accompagnée de Mme Souhart, femme du premier secrétaire, Grecque brune fort jolie, de Mme Huart, femme du sinologue distingué, et enfin de Mme Vapereau, dont le mari, fils de l'auteur du dictionnaire, enseigne depuis vingt-cinq ans le français aux Chinois. Il manquait ce soir-là Mme Billequin, dont le mari, chimiste et professeur distingué du collège de Pékin, avait dû venir seul, et Mme Mirabel, femme du médecin de la marine attaché à la légation de la République, et si fort apprécié depuis dix ans qu'il prodigue ses soins intelligents et les secours de sa science à Pékin. M. et Mme Mirabel étaient en voyage de noces aux collines.

La légation de Russie avait pour ministre

---

1. Le capitaine d'Amade, officier fort distingué et très aimé à Pékin, vient d'être remplacé dans le courant de 1891. Cet officier connaissait parfaitement le Tonkin et il est nécessaire que l'attaché militaire ait toujours séjourné plusieurs années dans notre établissement indo-chinois.

M. Coumany, chambellan du czar[1]. Son uniforme superbe étincelait de décorations, parmi lesquelles la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Nous avons à peine besoin de dire les sympathies dont ce remarquable diplomate jouissait près des Français. Sa femme est une intrépide amazone, son salon était fort recherché. A côté d'elle, la princesse Lobanow de Rostow, née Rizo-Rangabé, femme du prince Lobanow, secrétaire de la légation. Grecque de haute naissance, la princesse est aussi une artiste distinguée. Venaient enfin MM. Ladygenski, premier secrétaire, Popoff, consul général, premier interprète, Paul de Kehrberg, attaché, et le sympathique docteur Vélitchkovsky, médecin de la légation. D'ailleurs, toute cette légation de Russie, dont quelques membres manquaient à la réunion, est remarquable par la distinction de ses membres et sa courtoisie.

Les États-Unis étaient représentés par le colo-

---

1. Actuellement la Russie a pour chargé d'affaires M. Kleimenow.

M. Cassini, le nouveau ministre de Russie en Chine, est arrivé en octobre 1891 à Pékin, en même temps que le ministre de France, M. Lemaire, qui rentrait de congé.

nel Denby, soldat de la guerre de Sécession; M. Denby est un avocat des plus distingués. Il était, avec le ministre de France, le seul des diplomates en habit noir. Sa famille est nombreuse, sa fille charmante. C'est avec regret qu'on constatait l'absence du premier secrétaire de la légation, M. Rockill, ancien officier, au titre étranger, dans l'armée française, mon ancien de Saint-Cyr, et dont la gracieuse femme était renommée à Pékin par sa beauté et son amabilité; tous les deux étaient retenus auprès d'un baby d'un mois.

Que dire du ministre du Japon, S. Exc. Shioda-Saburo[1], du colonel, premier secrétaire, Kajiyama, du capitaine Koizumi, qui a combattu avec nos troupes à Sontay, à Bac-Ninh et au Kep? Les Japonais ont cessé de nous étonner et il faut bien prendre son parti, ce dont nous sommes fort heureux, de voir en eux les Européens de l'Extrême-Orient. Ajoutons que le ministre, homme distingué, a l'esprit très ouvert et s'exprime admirablement en français.

---

1. Le ministre du Japon est actuellement M. Otori.

On constate, par habitude, l'absence systématique du ministre des Pays-Bas, M. Ferguson, ancien gouverneur de Saint-Martin, excellent officier de marine, très hospitalier, qui ne peut admettre, vu ses anciennes fonctions et quoique ministre résident, d'être placé après les envoyés extraordinaires et s'abstient, se contentant d'ouvrir hospitalièrement sa maison.

L'Espagne brillait par son absence; l'Italie n'a pas d'hôtel pour son ministre et maintenait à Shang-haï le brillant comte de Luca, un des meilleurs joueurs de whist de l'Extrême-Orient, qu'il a parcouru en tous sens [1]. La Belgique n'avait qu'un chargé d'affaires, le sympathique M. Michel [2]. Le ministre de la légation, M. Verhaeghe de Nayer, et Mme Verhaeghe, très aimés à Pékin, venaient de quitter la capitale [3].

Après les ministres et les membres des léga-

1. Le ministre d'Italie est actuellement M. Pansa.

2. Le chargé d'affaires de Belgique est actuellement M. Loumyers. Nous avons eu le plaisir, en juin 1891, de faire une traversée, sur le *Salazie* des Messageries maritimes, avec ce diplomate distingué, précédemment à Berne.

3. L'Autriche-Hongrie a pour ministre, en 1891, M. de Biegeleben, accrédité en même temps près des cours du Japon et du Siam.

tions venaient d'autres personnalités, sir Robert Hart et le révérend Scott, *bishop* des missionnaires anglais, évêque qui porte élégamment la culotte et les bas de soie.

Sir Robert Hart mérite une mention spéciale. Il est directeur des douanes chinoises et en même temps, par son expérience des affaires du Céleste-Empire, le vrai ministre d'Angleterre à Pékin. « Il sait, disait un de ses adversaires politiques, concilier ses devoirs à l'égard de la Chine avec le loyalisme anglais et avec les besoins du commerce britannique[1]. » Il a entre ses mains le budget chinois, et sa puissante organisation lui

1. « Il (sir Robert Hart) est ici (à Pékin), dit le correspondant du *Temps,* comme une sorte de ministre britannique occulte agissant à côté du représentant officiel de la reine. Il s'efforce toujours d'aiguiller dans le sens le plus favorable aux intérêts anglais la politique du Tsong-li-yamen. Son intervention lors de nos dernières difficultés avec la Chine est connue, et c'est à lui, à ses conseils malheureusement trop écoutés de nos correspondants d'alors, que nous devons la conclusion d'un traité qui, sans lui, eût pu être infiniment plus avantageux pour nous. » Le correspondant du *Temps* ajoute que, pendant que la France le récompensait de ses *bons offices* par le grand cordon de la Légion d'honneur, l'Angleterre le nomma, immédiatement après (le 23 juin 1885, le traité de Tien-tsin fut signé le 9) son ministre à Pékin, et que la seule raison de la non-acceptation de sir Robert Hart fut le désir exprimé par lui et auquel

permet, à l'aide de quelques secrétaires choisis et de toute nationalité, de diriger le développement économique de cet immense empire. Le collège, la poste, etc., relèvent de son administration.

Homme du monde parfait, il a un salon très recherché. Comme c'était la reine qu'on fêtait ce soir-là, il avait abandonné son brillant costume des douanes impériales et était en habit noir, tout entier au loyalisme qu'il devait montrer pour sa souveraine.

La société diplomatique de Pékin n'a pas, en été, de nombreuses distractions. Un bal est donc toujours pour elle une bonne fortune. En hiver, ils sont quotidiens, et, dans la journée, on patine sur l'emplacement où, l'été, on joue au *lawn-tennis*. Les jeunes gens et quelques dames montent à cheval : on organise même des courses. Puis il y a la chaise, les longues excursions en Mongolie et en Mandchourie, le séjour aux temples, les déplacements au Japon, à Tché-fou, les retours

---

la Chine refusa d'accéder, que son frère, M. James Hart, le remplaçât dans ses fonctions d'inspecteur général des douanes maritimes chinoises.

périodiques en Europe. Cette fête du jubilé de la reine d'Angleterre fut splendide.

Nos fêtes du 14 juillet sont également célébrées en Chine avec beaucoup d'éclat, et nous ne terminerons pas ce chapitre sans noter avec plaisir que, bien qu'elles tombent à l'époque où les ministres vont en villégiature, la plupart se font un devoir d'y assister. Les ministres d'Allemagne et d'Italie, ainsi que sir Robert Hart, n'y manquent jamais.

XII

LA POLITIQUE EUROPÉENNE EN CHINE

La politique chinoise. — Le Tsong-li-yamen. — La force d'inertie. — L'exclusivisme. — La France et la Chine. — Conclusion.

Nous connaissons maintenant le corps diplomatique européen. Essayons de nous rendre compte des relations politiques qu'on peut avoir avec le pouvoir central.

Il est un axiome dont la vérité ne saurait être mise en doute un seul instant par quiconque a vécu en Chine ou a tant soit peu pratiqué les Chinois, c'est que, dans ce pays, tout, du petit au grand, se fait ou se passe à l'inverse de l'Europe. Qu'il s'agisse de mœurs ou de coutumes, d'histoire ou de politique, de morale, de linguis-

tique, ce qui est blanc chez nous est noir en Chine et réciproquement. En Europe, il ne serait pas poli de recevoir un visiteur le chapeau sur la tête ; en Chine, si quelqu'un vient vous voir, il faut se hâter de se couvrir ; nous écrivons en lignes horizontales et de gauche à droite, les Chinois écrivent leurs caractères en lignes verticales et de haut en bas ; dans nos idiomes, on place toujours le prénom avant le nom de famille, en chinois, le prénom doit invariablement suivre le nom patronymique. Enfin, pour abréger ce parallèle que l'on pourrait étendre davantage, dans tous les pays du monde civilisé ou qui se prétendent tels, les représentants d'une puissance étrangère accrédités auprès d'un souverain sont reçus par ce chef d'État et lui remettent leurs lettres de créance. Il en est ainsi en Europe, en Amérique et en Asie même, où les ambassadeurs voient les empereurs, les rois, les présidents de République, le sultan, le schah, le mikado. En Chine, il va de soi nécessairement que le contraire a lieu. Jamais un ministre étranger n'est admis à voir le Fils du Ciel dont la *face de dragon* — c'est ainsi qu'on appelle son gracieux visage —

ne saurait être souillée par les regards profanes des barbares. Pour les vrais Chinois, nous ne sommes que des barbares : les Grecs et les Romains considéraient d'ailleurs comme tels tous les étrangers.

En 1873, lors de la majorité de l'empereur Tong-tché, prédécesseur du souverain actuel, et Dieu sait après combien de démarches, de pourparlers et de tournois diplomatiques, les ministres résidant à Pékin ont pu être reçus par un souverain chinois, sans être astreints à la cérémonie humiliante du ko-téou que sont obligés d'exécuter, de par les inexorables rites, les envoyés des souverains vassaux de la Chine, autrement dit les porteurs de tributs.

D'ailleurs, pour les Chinois, leur empereur n'est pas un homme : le *ta-hoūang-ti*, le grand empereur auguste, comme ils le dénomment, est plus qu'un être humain revêtu, non de la pourpre, mais de la soie jaune impériale. C'est une idée abstraite, un symbole de la souveraineté absolue du pinceau de laquelle dépend l'existence de quatre cent millions d'individus. Peu importe quel est l'homme qui personnifie cette

idée, jeune ou vieux, intelligent ou stupide, actif ou nonchalant, en tutelle ou régnant par lui-même. On ne le voit d'ailleurs pas, et les peintres, encore moins les photographes, ne sont pas autorisés à reproduire son image céleste. Il est inconnu de tous et vit au fond de son palais. Mais cet être est le *ta-houang-ti*, et lorsque le *ta-houang-ti* a parlé, il n'y a plus qu'à s'incliner. Il faut avoir vu le respect avec lequel les Chinois prononcent cette expression magique, et celui qui les étreint quand ils aperçoivent le sceau impérial sur un décret ou sur un document émané du palais, respect mêlé de crainte et d'adoration, pour se faire une idée de la puissance de l'empereur de la Chine[1].

Le souverain actuel, l'empereur Kouang-Siu (le reverdissement de la gloire !), se trouve pour ainsi dire encore en tutelle, l'impératrice régente étant encore sa conseillère, — on sait ce que ce mot peut signifier en politique. — Il est

---

1. Nous avons vu, à la fin du chapitre X, consacré à la cour impériale, que dans les provinces éloignées de Pékin cette puissance de l'empereur de la Chine tend singulièrement à diminuer. Mais, en apparence du moins, elle subsiste tout entière.

peut-être destiné à disparaître tout à coup un beau jour, comme son prédécesseur T'ong-tché dont la mort n'a pas cessé d'être fort mystérieuse. Mais il importera peu au pays. Un autre enfant sera choisi pour porter le titre de *ta-houang-ti*, et le changement de souverain n'aura aucune influence sur la politique extérieure de la Chine, qui, comme on le verra tout à l'heure, est basée sur des principes immuables et presque antédiluviens, légués par les anciens sages et diplomates chinois.

Il nous semble, à tort ou à raison, que les chefs d'État européens n'auraient pas dû recevoir officiellement, ainsi qu'ils l'ont fait, les ambassadeurs du Fils du Ciel, alors que les leurs ont eu tant de peine à pénétrer dans le palais impérial de Pékin. Les nations européennes ayant traité avec la Chine sur le pied de la plus parfaite égalité, — c'est l'expression diplomatique, — il devrait y avoir réciprocité. Nous choyons les ministres chinois et leur suite en robe longue, nous les invitons à nos fêtes, nos gouvernants les traitent avec courtoisie, tandis que nos ministres sont exclus, sauf des cas très exceptionnels, du palais de Pékin, n'assistent à aucune cérémonie officielle

chinoise et paraissent être ainsi des intrus dont la présence dans la capitale est à peine tolérée.

Se basant sur le précédent créé en 1873, — on sait qu'à cette époque, les ministres étrangers furent admis à contempler la « face de dragon » de l'empereur T'ong-tché, — le corps diplomatique essaya, à l'occasion de la prise des rênes du pouvoir par le jeune empereur, d'obtenir une audience analogue, mais sans succès. Les journaux de Chine nous ont fait connaître que tout récemment, par un coup de théâtre inattendu, l'empereur a annoncé qu'il daignerait dorénavant recevoir les représentants des puissances étrangères une fois l'an, dans le courant du premier mois de l'année, et qu'à l'issue de cette réception, ceux-ci seraient invités à un festin donné par le Tsong-li-yamen, auquel, bien entendu, Sa Majesté n'assisterait pas.

Mais les Chinois sont nés malins. Le décret impérial déclare que l'audience aura lieu dans un petit édifice situé en dehors de l'enceinte du palais impérial et où l'empereur ne va jamais. C'est dans ce petit palais isolé qu'a eu lieu la réception de 1873. Les ministres étrangers seront

donc traités encore plus mal que les envoyés des pays tributaires, tels que les Coréens, les Thibétains et les Birmans, qui, eux au moins, sont admis dans le palais impérial. C'est comme si le Président de la République, au lieu de recevoir un ambassadeur étranger dans le grand salon officiel de l'Élysée, allait l'attendre dans la loge du portier du palais[1] ! L'empereur sauve sa *face* aux yeux de ses sujets. Il veut continuer à faire croire que les souverains dont il reçoit les représentants ne sont point ses égaux, il tient à les faire passer pour ses inférieurs, pour ses vassaux ! La politique étrangère en Chine est une politique d'effacement, de laisser-faire : on cède de tous les côtés, on se plie à toutes les humiliations et cela dans le but d'obtenir pour soi des avantages commerciaux trop souvent illusoires. L'entente ne règne pas toujours dans le camp

---

1. La question d'audience, qui s'est posée lors de la réception collective du 5 mars 1891, se pose de nouveau au moment où MM. Lemaire, ministre de France ; Cassini, ministre de Russie, et de Biegeleben, ministre d'Autriche-Hongrie, vont, à la fin de l'année 1891, être reçus. Le dilemme est le suivant : audience au *tai-ho-sien,* c'est-à-dire dans l'intérieur du palais, ou pas d'audience. C'est la seule manière d'éviter toute équivoque.

des diplomates ; chacun cherche trop, selon une expression vulgaire, « à tirer la couverture à soi ».

Nos représentants à Pékin traitent les questions avec une sorte de conseil des relations extérieures dit *Tsong-li-yamen:* les représentants chinois ne devraient être reçus que dans nos ministères des affaires étrangères. Les ministres étrangers n'ont de rapports officiels qu'avec le Tsong-li-yamen, composé de onze membres, ignorants des choses d'Europe, de la politique générale, de la géographie même du monde[1]. Il serait inutile de leur demander des détails sur les pays étrangers : cristallisés dans leur orgueil national, imbus de préjugés classiques puisés dans les anciens auteurs, enveloppés de leur suffisance, ils ne songent qu'à une chose, garder intact le prestige du *ta-houang-ti* et du pays.

La politique du gouvernement chinois à l'égard des puissances étrangères repose sur des principes transmis de génération en génération par les hommes d'État du Céleste-Empire. C'est identiquement la même, l'histoire est là pour nous ser-

1. Le marquis de Tseng était une exception.

vir de témoin irrécusable, que celle dont il a fait usage depuis un temps immémorial, vis-à-vis des petits pays qui l'environnaient comme autant de satellites, la Mongolie, le Turkestan, la Birmanie, le Siam, l'Annam, la Corée; elle consistait alors à semer la division parmi ces États remuants, qui comptaient sur l'éloignement pour pouvoir secouer le joug suzerain du Fils du Ciel, et à profiter de leurs discordes et de leurs rivalités intestines. C'est le *divide ut imperes* des Romains, que les Chinois, naturellement profonds diplomates et astucieux politiques, avaient inventé, comme ils ont fait de toutes les choses, longtemps avant eux.

Cette politique du Céleste-Empire a été formulée par un historien de la dynastie actuelle, Ouéi-yuan, qui occupa de hautes fonctions à la cour de Pékin : « J'ai vu qu'à plusieurs reprises les dynasties précédentes s'étaient servies avec succès des peuples méridionaux contre leurs voisins. Que l'on sache donc profiter des discordes de nos ennemis, et l'on n'aura pas besoin d'employer toutes les forces de l'empire pour les réduire. » Elle a réussi contre les États voisins,

elle réussit encore aujourd'hui contre les puissances européennes : « Attaquer les barbares à l'aide des barbares, *y fan kong fan* », tel est le principe fondamental de la diplomatie impériale, qui y ajoute ses roueries, son astuce, sa chinoiserie et quelquefois sa mauvaise foi, qui excite les étrangers les uns contre les autres, qui jouit souvent de leurs rivalités et sait en profiter habilement.

Cette constatation a été très bien mise en lumière, en ce qui concerne les Européens, à propos des événements de 1891, dans un bulletin du journal *le Temps* du 21 août. Voici ce que dit notre grande feuille française :

« Les Célestes se sont toujours plu à jouer au plus fin avec les barbares étrangers. Ils ont su pendant longtemps exploiter leurs rivalités, les opposer les uns aux autres, les annuler mutuellement. C'est là un procédé auquel ils ne renoncent pas volontiers, et ils sont fort étonnés de voir qu'à l'heure actuelle le sentiment de la solidarité l'emporte chez les représentants des puissances sur les petites et mesquines jalousies internationales.

« A en croire le *Daily News*, cette surprise se serait naïvement exprimée. Le cabinet de Pékin se serait plaint au cabinet de Berlin de l'attitude du ministre d'Allemagne, M. de Brandt, qui se serait joint aux ministres de France et d'Angleterre dans leurs démarches. Il aurait fait observer qu'aucun sujet allemand n'ayant souffert en mai dans les émeutes, et les missions de Chine ne touchant pas directement l'Allemagne, il n'y avait point de motif à cette communauté d'action.

« La protestation est curieuse. La Chine y trahit le secret de sa récente assurance. Elle croyait pouvoir compter sur des divergences.

« Par bonheur, les puissances ont compris la leçon de ces dernières années. Elles ont constaté par une expérience fâcheuse que rien ne coûte plus cher à l'Occident que de continuer, dans l'Extrême-Orient, les luttes et les compétitions auxquelles il peut sans inconvénient majeur se livrer sur son propre terrain. Quand ce serait là l'unique résultat de la diplomatie un peu égoïste et à courte vue de certains cabinets, lors du séjour en Europe du trop fameux marquis de Tseng, il ne serait pas à dédaigner.

« Un homme qui connaît admirablement la Chine, où il a résidé pendant des années comme envoyé d'un État du premier rang, formulait ces jours-ci, dans une revue anglaise, le principe fondamental de la politique européenne dans ces lointains parages. Il le résumait en ces mots : solidarité, projets concertés, action commune. C'est en faisant front ainsi à la Chine que le monde civilisé parviendra à garantir la sécurité de ses ressortissants.

« Il découle un autre avantage de cette communauté d'action. Une puissance isolée peut être tentée de s'engager dans la voie d'une politique aventureuse. Elle peut croire de son intérêt de fomenter des désordres, de favoriser la substitution d'une dynastie à une autre, de prêter les mains à l'établissement de la nouvelle féodalité des mandarins de premier rang.

« Toutes les puissances ensemble ne sauraient pratiquer qu'une politique éminemment conservatrice. Les différents intérêts, les visées diverses se font contrepoids. Il en résulte un équilibre stable.

« Quand l'Europe agit comme Europe, avec la

conscience de son unité et le respect des droits mutuels des parties intégrantes de ce grand tout, elle n'a pas seulement une force irrésistible parce que les canons des escadres française, anglaise, russe, etc., réduiraient aisément au silence les batteries des Célestes[1] ; elle est aussi contrainte de suivre une ligne de conduite dont la sagesse et la modération méritent tous les succès qu'elle remporte.

« Voilà pourquoi aujourd'hui, l'alpha et l'oméga de la politique occidentale en Chine, c'est le concert loyal des puissances. »

A cela il faut ajouter la grande force des Chinois, la force d'inertie, contre laquelle on est d'autant moins armé qu'elle est moins tangible et moins sensible. Lasser la patience des Européens qu'il sait toujours pressés de rechercher la solution d'une difficulté, tel est le mot d'ordre

1. Il se trouvait, en octobre 1891, dans les ports chinois 46 vaisseaux de guerre des puissances étrangères avec 324 canons. L'Angleterre avait 20 vaisseaux avec 139 canons, la France 8 avec 53 canons, les États-Unis 6 avec 46 canons, la Russie 4 avec 40 canons.

L'Espagne et l'Allemagne en avaient chacune 2 avec 22 canons, l'Italie 1 avec 12 canons et le Portugal 3 vaisseaux avec 8 canons.

du gouvernement central à tous ses agents provinciaux. Cédant à une pression quelconque ou contraint par la force, le seul argument auquel les Orientaux n'ont jamais pu trouver de réplique, le gouvernement impérial accordera bien par un traité, sur le papier, certains avantages ou certaines stipulations, mais il fera souvent ce qu'il a fait au lendemain de la guerre de 1860, durant laquelle il fut écrasé par l'expédition franco-anglaise, il enverra dans les provinces des instructions invitant toutes les autorités, grandes et petites, à entraver par tous les moyens possibles la mise à exécution des traités.

Non seulement les Chinois désirent l'isolement politique, mais, par leurs procédés fiscaux, sous la forme de *li-kin* ou *taxe intérieure,* ils peuvent très aisément rendre illusoires les traités de commerce, car le li-kin varie suivant chaque province, et les mandarins ne se font pas faute de l'augmenter au point qu'il devient souvent une véritable prohibition.

Lorsque le commerce arrive, en utilisant les grands cours d'eau comme le Yang-tsé-kiang, à en amoindrir les effets, alors, comme on l'a vu,

en 1891, à I-chang, sur le moyen fleuve Bleu, éclatent des troubles, des incendies, des assassinats qu'on ne manque pas d'attribuer à d'autres causes, mais qui répondent au désir des mandarins et des lettrés de décourager les Européens.

C'est pour cette raison qu'on ne compte en Chine que six mille Européens environ[1], parmi lesquels il faut comprendre les nombreux employés des douanes impériales.

Les Chinois ne comprennent pas d'ailleurs le droit des gens comme les nations européennes. Ainsi, en 1884, une proclamation des autorités supérieures invitait les Célestes du Tonkin, de Saïgon, de Singapour et de Penang à détruire les navires français et à empoisonner nos nationaux. Sir Harry Parkes, ministre d'Angleterre[2], protesta énergiquement auprès du Tsong-li-yamen qui nia, mais manifesta, dit ce diplomate, *une inquiétude qu'il n'aurait pas laissé voir si, pour son propre compte, il n'avait su que mon assertion était fondée.*

1. Exactement 5,895 en 1888.
2. Mort en 1885.

Quand un ministre étranger apporte une réclamation au Tsong-li-yamen, les diplomates chinois essaient d'abord de lui répliquer qu'elle ne paraît pas fondée, puis sur l'insistance qu'on y met, ils tâchent de prouver que les torts sont du côté des Européens : si l'on insiste encore, ils gagnent encore du temps en disant qu'ils vont demander un rapport détaillé aux autorités que cela concerne. Ils emploient quinze jours à préparer la lettre demandant ce rapport ; il faut un mois ou deux à celle-ci pour parvenir à sa destination. « L'autorité que cela concerne » réfléchit souvent un mois ou deux ou répond par un rapport anodin qu'on se garde bien de communiquer de suite au ministre qui s'est plaint. Il faut que celui-ci écrive de nouveau ou se rende derechef au Yamen où il a de nouvelles conférences qui n'aboutissent pas. Souvent il arrive que les autorités des provinces ne répondent pas du tout. Le Yamen se garde bien de se fâcher ; il écrit à nouveau : pendant ce temps, des mois s'écoulent. Pour pouvoir régler la plus petite affaire à Pékin, il faut compter au moins sur six mois perdus en conférences, en réflexions, en

échanges de lettres[1]. Et quelle solution a-t-on alors? Elle est toujours peu satisfaisante et le plus souvent on est réduit à faire des cotes mal taillées. Le pis qu'il puisse advenir à un mandarin dont la culpabilité serait évidente et qui aurait contraint le pouvoir central à capituler serait d'être changé de poste, — ce qui n'est pas toujours un châtiment, car on lui donnera peut-être de l'avancement. Le mandarin peut être dégradé, mais ce n'est pas pour longtemps, et il est réintégré dans ses fonctions dès que les ambassadeurs étrangers ont perdu son souvenir[2].

---

1. On aura une idée de ce que durent les négociations avec la Chine par le traité de Livadia. Commencés en 1877, les pourparlers du Céleste-Empire et de la Russie amenèrent, en septembre 1879, la convention de Livadia. Mais cette convention, non ratifiée par le cabinet de Pékin, malgré les pleins pouvoirs donnés à Tchong-héou qui faillit payer de sa tête sa probité politique, ne fut acceptée, dans ses lignes principales, qu'au traité de Saint-Pétersbourg, le 12 février 1881. Ni-kiong-héou-tseng (le marquis de Tseng) avait pris la place de Tchong-héou dans les négociations; les Russes avaient maintenu comme plénipotentiaire M. de Butzoff, signataire de la première convention. Or, les Russes avaient occupé Kouldja le 21 juin 1871. Il avait donc fallu dix ans au cabinet de Pékin pour se décider à faire les concessions nécessaires.

2. En 1891, le tché-hien de Wou-hou, le seul qui ait fait quelques efforts pour protéger les étrangers, a été dégradé, et les ministres européens s'épuisent à demander la révocation

Dans les provinces on se heurte aux mêmes procédés dilatoires. Les consuls étrangers, assimilés aux taotaï ou intendants de cercle par les traités discutent avec ces dignitaires les affaires courantes. Rarement, à moins d'y mettre beaucoup de conciliation, ils réussissent à amener une solution quelconque. On laisse les questions dormir le plus longtemps possible. Parfois les autorités locales prétendent ne pouvoir rien faire sans ordre de Pékin : le consul saisit son ministre de l'affaire. Le ministre se plaint alors au Yamen et obtient à la longue, après maints pourparlers, que des instructions soient envoyées au taotaï (instructions fort anodines, laissant beaucoup de marge aux autorités locales). On n'en peut d'ailleurs jamais avoir copie, ce qui n'est pas conforme aux rites. Les autorités locales ne s'y conforment pas toujours, sachant qu'elles n'ont pu être envoyées que sous une pression très énergique et que le Yamen leur saura gré de les enfreindre. Si l'on se plaint encore, le gouverne-

des fonctionnaires qui ont laissé se produire les troubles, les incendies et les assassinats du Yang-tsé-kiang, s'ils ne les ont pas secrètement encouragés.

ment central se déclare désarmé vis-à-vis des autorités vice-royales et provinciales. On se rejette ainsi la balle d'une extrémité de la Chine à l'autre.

Par suite du système de décentralisation qui prévaut dans la Fleur-du-Milieu, le gouvernement central est obligé de compter avec ses agents provinciaux : chaque vice-royauté forme, en réalité, un petit État distinct dont le vice-roi est le seul souverain [1]. Il est d'autant plus absolu, il écoute d'autant moins les ordres ou plutôt les *prières* (car le Yamen, adressant des instructions à ces potentats, ne se sert pas du terme *ordonner*, mais de celui de *prier*) qu'il est plus éloigné de l'action du Tsong-li-yamen. Cet état de choses a encore un avantage appréciable pour le gou-

---

1. Les commandants de nos stations navales de l'Extrême-Orient ont conservé le souvenir des procédés peu courtois de l'ancien vice-roi du Kouang-toung, Tchang-tché-ton. L'amiral Richards, commandant la division navale britannique, a pu se rendre compte à son tour, en 1891, des façons d'agir de cet orgueilleux personnage. Se trouvant à Han-kéou, à bord de l'*Alacrity*, il fit annoncer sa visite à Tchang-tché-ton qui se trouvait à Wou-tchang sur la rive opposée du Yang-tsé-kiang. Le vice-roi répondit qu'il recevrait volontiers la visite, mais qu'il ne pourrait la rendre !

vernement central. Il lui permet, à l'occasion, de se désintéresser presque complètement de ce qui se passe dans les provinces et de se réfugier derrière un *non possumus* motivé, contre lequel il n'y aurait d'autre argument décisif que la force ouverte[1]. On ne soupçonne pas en Europe un tel système administratif.

D'ailleurs le Yamen approuve toujours les hautes autorités provinciales quand celles-ci ont commis quelque acte répréhensible pour résister aux exigences des Européens. Il est inutile de lui demander même de blâmer tel ou tel mandarin, petit ou grand. Cette manière de faire était bonne il y a vingt-cinq ans, elle n'est plus de mise aujourd'hui.

On doit convenir que cette diplomatie chinoise, qui a pour elle l'esprit de suite et le principe de résistance traditionnelle et systématique aux envahissements des Européens, a beau jeu contre l'expérience et la pratique acquises par les repré-

1. Que d'événements incompréhensibles dans l'histoire des Grecs, dans les rapports d'Athènes, de Sparte ou de Thèbes avec les satrapes perses de l'Asie-Mineure s'expliquent quand on pense que ces satrapes avaient une situation analogue à celle des vice-rois chinois!

sentants étrangers dans les chancelleries européennes. Elle est surtout forte vis-à-vis de notre politique française dans l'Extrême-Orient : elle n'a cessé d'être une énigme, qui fait croire à la vérité de ce dire d'après lequel nous serions le peuple le plus léger de la création.

Notre politique en Chine, on l'a dit bien des fois, pèche par la base : elle a toujours manqué d'esprit de suite, ce qui est dû surtout aux changements continuels qui ont lieu dans notre personnel diplomatique. Depuis onze ans nous avons eu à Pékin, tour à tour, cinq ministres (MM. Bourée, Tricou, Patenôtre, Constans, Lemaire) et cinq chargés d'affaires (MM. Patenôtre, Semallé, Cogordan, Kraetzer, Ristelhueber), en moyenne un chef de poste par an. Nos affaires ne peuvent que souffrir de telles mutations. Les Allemands ont un ministre, M. de Brandt, qui est en Chine depuis trente ans, qui connaît le pays, le gouvernement, la manière de traiter avec lui, le caractère du peuple, qui a tout vu, tout étudié, et l'on s'étonne, après cela, de voir ses nationaux prendre en Chine une situation prépondérante et leur commerce rivaliser avec celui des Anglais et des

Américains ! Notre insouciance, notre manque d'esprit de suite, nos luttes intestines, notre ignorance même de la Chine, voilà ce qui nous a fait perdre la situation magnifique que la guerre de 1860 nous avait donnée en Chine. Nous ne savons si jamais il nous sera donné de la reconquérir... Mais que nos gouvernants méditent ces paroles d'un homme qui, par sa situation en Chine autant que par sa connaissance étendue des choses de ce pays, est plus apte que tout autre à lire dans l'avenir : « Vous avez conquis le Tonkin sur les Chinois et non sur les Annamites, comme vous le pensez à tort : si donc vous voulez conserver ce pays et en tirer tout le profit que vous êtes en droit d'en attendre après l'avoir fécondé de votre sang et de votre argent, prenez garde à la Chine. Sachez trouver un *modus vivendi* pour entretenir des relations amicales avec elle, mais n'oubliez pas qu'elle vous considérera toujours comme un ennemi voisin et dont il faut se défier. »

Nous ne croyons pas, pour notre part, que la Chine menace jamais l'Europe d'une invasion. Celle-ci a sur celle-là une trop grande avance.

Les budgets de l'Empire chinois ne permettent pas de grands armements. Ils n'atteignent pas un milliard et la plus grosse part des revenus est fournie par les douanes, de telle sorte que pour augmenter sa puissance militaire la Chine est obligée de tolérer le commerce européen.

Pour devenir un danger pour l'Europe, il faudrait que la Chine transformât complètement son état social.

Sans doute, le parti vieux chinois rêve de reviser les traités de 1860. Les clauses d'exterritorialité, qui sauvegardent les étrangers dans les ports ouverts, le gênent bien davantage que l'exercice du culte chrétien antérieur aux traités. Le gouvernement impérial souhaite d'avoir des consuls partout où il a des nationaux, etc.

Mais ces visées politiques sont sans cesse contrariées par la nécessité de se procurer de l'argent, par les craintes de la dynastie au sujet des révoltes.

Aussi n'est-ce point par des coups d'éclat, mais par de sourdes menées que le parti vieux chinois affirme sa politique : *la Chine aux Chinois*. Heu-

reusement il se trouve dans le Céleste-Empire des hommes éclairés dont la clairvoyance tempère l'ardeur anti-européenne des lettrés. C'est avec eux qu'il faut s'entendre pour le plus grand bien de la Fleur-du-Milieu.

Le peuple est excellent, mais il a besoin d'être instruit et il nous semble véritablement impossible qu'avec la vapeur et l'électricité les idées européennes ne s'infiltrent pas en dépit du collectivisme familial et des antiques rites du culte des ancêtres.

Le cabinet de Pékin le sent parfaitement ; toutefois il craint d'aller trop vite dans son évolution vers la civilisation occidentale, mais l'exemple du Japon est là qui le hante sans cesse.

L'Europe, loin de se décourager quand elle voit les résistances du parti vieux chinois, doit donc s'unir dans un effort commun. Point d'actions isolées, beaucoup de patience, de sages conseils, d'habiles concessions à l'orgueil national quand elles ne sont pas incompatibles avec les intérêts en jeu : voilà les moyens à employer avec l'aide des capitaux et le concours des hommes techniques venus de l'Occident.

La France et la Russie sont admirablement placées pour aider l'empereur de la Chine à consolider sa dynastie. L'histoire a prouvé, en ce qui nous concerne, que l'appui de nos armes n'est pas à dédaigner.

Dans notre expédition du Tonkin nous avons fait preuve d'une remarquable modération et, faisant foi sur la loyauté du Céleste-Empire, nous avons, un peu trop vite d'après certains esprits, rendu aux Chinois les îles Pescadores qui nous garantissaient l'exécution des traités et une position stratégique d'une grande importance. Cette manière de faire n'a certes pas échappé à la sagacité des diplomates chinois.

Dans sa proclamation du 1er juillet 1891, M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine[1], en parlant de l'œuvre patriotique à laquelle il s'est consacré tout entier, a dit : « La loyauté des empires voisins nous garantit qu'au-

1. En mai 1891, l'auteur de ce volume a eu l'honneur d'être choisi par M. de Lanessan comme chef de son bureau militaire. Parti le 31 mai avec le gouverneur général, il est tombé gravement malade à Saïgon et a dû s'éloigner momentanément de l'Indo-Chine.

cun embarras venu du dehors ne mettra obstacle à l'accomplissement de cette œuvre. »

La confiance ainsi témoignée au cabinet de Pékin dans les conventions qu'il a signées, doit fixer l'attention de ses hommes d'État et nous avons le droit, en retour de nos pacifiques intentions, ne poursuivant aucune extension territoriale au Tonkin, vers les provinces du Kouang-toung et du Kouang-si, ayant fait, au contraire, le long des frontières sino-annamites, quelques rectifications au profit de la Chine, d'obtenir l'exécution intégrale des traités : le Céleste-Empire doit plus y gagner que nous.

Jusqu'à la signature du traité de 1885, fruit de notre expédition du Tonkin, nous avons dû notre influence en Chine à l'exercice du protectorat catholique. Devenus les voisins du Fils du Ciel[1], nous avons en outre aujourd'hui à entretenir avec son gouvernement des rapports de bon

---

1. La Russie, seule puissance européenne limitrophe de la Chine jusqu'en 1885, n'a pas eu moins de 6,000 kilomètres de frontières communes à délimiter. Aujourd'hui l'Angleterre, du côté du Thibet et de la Birmanie, et la France, au Tonkin, ont à résoudre des questions du même ordre.

voisinage et notre établissement du Song-koï ne peut prospérer qu'à ce prix.

Un lien étroit unit donc nos intérêts du Tonkin et notre politique à Pékin. Si notre prestige diminuait en Chine, le contre-coup s'en ferait immédiatement sentir sur le fleuve Rouge, et l'on peut affirmer, d'autre part, que tout événement qui tournerait contre nous en Indo-Chine diminuerait notre situation à Pékin : le Tonkin impose donc des sacrifices nécessaires et nous serions gravement coupables de l'oublier.

Au point de vue économique, deux questions peuvent attirer l'attention des publicistes, celle du numéraire et celle de l'émigration des Célestes.

Jusqu'à présent, la Chine a vendu à l'Europe surtout les soies et le thé, et n'a demandé à l'Occident que du matériel de guerre et quelques machines à vapeur. La balance du commerce s'est faite par l'apport des métaux précieux dans la Fleur-du-Milieu ou, pour mieux dire, de l'argent. C'est le marché de la Chine qui absorbe la plus grande partie des mines d'argent de l'Amérique. Les Célestes draineront encore plus de nu-

méraire quand ils auront su faire appel aux ressources du crédit et auront acquis un outillage perfectionné, quand ils sauront utiliser les dépôts houillers de leurs provinces et qu'ils auront multiplié leurs exportations de riz, de thé, de soie, de lin, de coton, etc.

Actuellement, la question du travail des Chinois à l'étranger préoccupe les habitants de l'Amérique et des colonies européennes où les fils de Han viennent remplacer les noirs. Ces émigrants (150,000 en Californie) se contentent du quart du salaire d'un ouvrier européen. Ils se rendent dans les pays d'outre-mer pour un temps, sans emmener de femmes avec eux, — l'émigration de l'élément féminin étant sévèrement interdite, — et veulent tous rentrer dans leur patrie pour y recevoir après la mort les sacrifices du culte des ancêtres.

C'est surtout en Amérique que se porte le courant envahisseur de la main-d'œuvre chinoise. Dans les sociétés neuves du Nouveau-Monde ou dans les anciennes colonies, pauvres en bras, les Célestes trouvent facilement à se louer. Le nombre considérable d'émigrants a paru un danger

aux États-Unis et aux provinces anglaises à demi émancipées de l'Australie. Cependant ces Asiatiques bien surveillés, organisés en congrégations responsables des faits et gestes de leurs membres, sont beaucoup moins à craindre qu'on veut bien le dire. L'ouvrier américain voit, il est vrai, baisser le prix de la main-d'œuvre, mais le consommateur profite de la diminution de prix des denrées et des grands travaux faits par les étrangers.

De plus, ces Chinois dont répondent les congrégations sont en quelque sorte des otages entre les mains des puissances étrangères, et ils apportent le travail où les bras manquent ou bien — et c'est la cause principale des récriminations que l'émigration chinoise a soulevées — là où les ouvriers sont trop exigeants [1].

En résumé, ce qu'on peut craindre de la Chine,

1. La France ne redoute pas l'émigration des Célestes dans ses colonies de l'Océanie. Nous apprenons le succès des négociations engagées avec le Tsong-li-yamen pour obtenir du gouvernement impérial l'autorisation de lever des coolies destinés à l'exploitation des mines de nickel de la Nouvelle-Calédonie. Les travailleurs seront fournis surtout par le Chantoung et par la Mongolie.

ce n'est pas l'envahissement de ses nationaux, mais la perturbation économique dans les salaires.

Bien dirigés, les courants d'émigration peuvent rendre, au contraire, les plus utiles services, et les Chinois, s'ils ont d'admirables qualités, seront encore pendant longtemps inférieurs aux Européens pour la capacité intellectuelle.

Nous terminons ici nos souvenirs. Nous n'avons dit que ce que nous avons vu et donné seulement les renseignements que nous avons pu puiser, sur place, aux sources les mieux informées et les plus autorisées.

Nous avons omis avec soin de discourir sur l'objet de notre mission, nous étant fait un devoir, à notre retour en France, d'adresser au département dont nous avons eu l'honneur d'être le délégué pendant deux années à la frontière de Chine et à Pékin, un mémoire qui, après avoir été communiqué au ministère des affaires étran-

gères et à la direction des colonies, a été déposé aux archives du département de la marine et pourra être consulté pour nos affaires de frontières.

Maintenant il nous faut conclure. Nous dirons donc au bienveillant lecteur: Voisins par notre occupation du Tonkin du Céleste-Empire, nous devons étudier cet État et le pénétrer de notre mieux pour ne point être étonnés des surprises qu'il peut un jour nous réserver. Il n'y a pas que des sujets de critique chez les Chinois et nous sommes convaincu qu'avec de l'esprit de suite dans notre politique, un choix judicieux de nos agents dans l'Extrême-Orient, et beaucoup de probité, mais aussi avec une grande fermeté, nous pouvons, pour notre plus grand profit, amener le gouvernement impérial à rechercher sinon notre contact, du moins à ne pas s'en offusquer davantage et à trouver que parmi les *barbares étrangers* les Français sont encore les meilleurs *diables*.

Avant tout et surtout, il nous faut au Tonkin

une forte situation. La question indo-chinoise, nous le répétons à dessein, étant une question chinoise[1].

En assurant la sécurité sur nos frontières du Tonkin par l'organisation des provinces limitrophes de la Chine en territoires militaires, nous n'aurons accompli qu'une partie, et la moins importante, de notre tâche.

La possession, même tranquille, de la haute Indo-Chine, la pacification définitive du Delta, mis à l'abri des incursions des bandes pirates du Nord, ne sauraient suffire à notre ambition.

La France, en allant au Tonkin, s'est tracé un autre programme que ce *beati possidentes* limité aux frontières de notre établissement indo-chinois.

Nous avons planté le drapeau français au Tonkin, non pas pour nous y enfermer dans la satisfaction d'une conquête stérile, mais pour rayonner de là, commercialement et économiquement, sur le marché chinois.

---

1. C'est parce que nous sommes convaincu de ce fait que nous avons écrit ce volume, complément de nos précédents travaux sur l'Indo-Chine.

La route de Langson-Lang-tchéou, la vallée de la Rivière Claire, celle du Fleuve Rouge, ne sont pas seulement des routes d'invasion qu'il faut garder, ce sont aussi et surtout de merveilleuses voies de pénétration commerciale qu'il faut utiliser. Nous n'y arriverons qu'en traitant la Chine à la fois comme un adversaire éventuel à surveiller et comme un client à gagner.

Tel doit être le double programme de notre politique à l'égard du Tsong-li-yamen. S'il importe de ne pas nous départir, dans nos relations avec lui, d'une fermeté inébranlable, nécessaire pour assurer le maintien et le respect de nos droits, cette fermeté n'est pas exclusive de l'établissement de rapports cordiaux entre les deux nations voisines.

Ils se fonderont sur la communauté des intérêts économiques et commerciaux. C'est de cette communauté d'intérêts qu'il faut avant tout convaincre les directeurs de la politique chinoise. La France ne craint rien de la Chine ; la Chine n'a rien à redouter de la France ; la Chine et la France ont tout à gagner à s'entendre et à vivre en paix.

Le jour où cette vérité aura pénétré dans l'esprit du Tsong-li-yamen, la France pourra jouir tranquillement et avec profit des fruits de sa conquête, et récolter la moisson qui, actuellement encore, ne représente pour elle que des espérances et des sacrifices.

TABLE DES MATIÈRES

Nancy. — Imprimerie Berger-Levrault et Cie.

Le Peuple annamite. *Ses mœurs, ses croyances et traditions*, par E. Langlet. Préface de M. Albert de Pouvourville. 1913. Un volume in-12 de 322 pages, avec 8 photographies et 1 carte, broché. . . . . 3 fr. 50

Silhouettes tonkinoises, par Louis Peytral. Illustrations de Gatac. 1897. Joli volume in-12, broché sous couverture illustrée . . . . 3 fr. 50

Les Rivages indo-chinois. Étude économique et maritime, par R. Castex, enseigne de vaisseau. 1904. Un volume in-8 de 343 pages, avec 6 croquis hors texte, broché. . . . . 5 fr.

La Question du Tonkin. L'Annam et les Annamites ; histoire, institutions, mœurs ; origines et développement de la question du Tonkin ; politique de la France, de l'Angleterre et de la Chine ; le protectorat français, par Paul Deschanel, rédacteur au *Journal des Débats*. 1883. Un volume de 513 pages, in-12, broché . . . . 5 fr.

Le Royaume de Cambodge, par Bouinais et A. Paulus, professeur à l'école Turgot. 1884. Grand in-8, broché. . . . . 2 fr. 50

La Région nord-est du Tonkin, par Gérard, lieutenant d'infanterie de marine. 1891. In-8, avec 6 planches . . . . 2 fr.

Rapport sur la Reconnaissance du fleuve du Tonkin, par de Kergaradec, lieutenant de vaisseau, consul de France à Hanoi. 1877. Grand in-8, broché . . . . 2 fr.

Jaunes et Blancs en Chine. — Les Jaunes, par J. Père-Siefert, membre de la mission Paul Bert en Indo-Chine, délégué civil près la cour de Hué. 1903. Un volume in-12 de 514 pages, broché. . . . . 3 fr. 50

La Chine à terre et en ballon. Reproduction de 272 photographies exécutées par des officiers du génie du corps expéditionnaire et groupées sur 42 planches en phototypie avec légendes explicatives. 1902. Album in-4, avec 16 pages de texte, Sous couverture imprimée. . . . . 12 fr. 50

En un élégant cartonnage percaline gaufrée or et couleurs, plaques spéciales . . . . 15 fr.

Petit Jap deviendra grand : *L'expansion japonaise en Extrême-Orient*, par Léo Byram. Préface de M. Jules Claretie, de l'Académie française. 1908. Un volume in-12 de 416 pages, avec 50 photographies et 1 carte, broché, sous couverture illustrée . . . . 3 fr. 50

Croisières ensoleillées. *Provence. Grèce. Extrême-Orient*, par Henry Bérenger. 1905. Un volume in-12, broché . . . . 3 fr. 50

Au Pays des Mirages, par René Roy. 1911. Un volume grand in-8, avec 8 planches en couleurs, 19 planches en noir hors texte et 22 illustrations dans le texte, d'après les peintures de l'auteur, broché . . . . 7 fr. 50

Un Mois de Soleil (*Algérie et Tunisie*), par le commandant A. A***. 1908. Un volume grand in-8, avec 16 planches de photographies et une carte en couleurs, broché sous couverture illustrée . . . . 6 fr.

Algérie-Sahara-Soudan. — Vie, travaux, voyages de Mgr Hacquard, des Pères Blancs (1860-1901), *d'après sa correspondance*, par l'abbé Marin, professeur à la Malgrange, docteur ès lettres, lauréat de l'Académie française. Avec une préface du commandant Hourst. 1905. Un superbe volume grand in-8 de 666 pages, avec 213 photogravures, cartes et plans, broché . . . . 15 fr.

Mes Campagnes, par une femme. *Autour de Madagascar*, par C. Vray. 1897. (Couronné par l'Académie française.) Un volume in-12, broché, couverture illustrée en couleurs. . . . . 3 fr. 50

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

